

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-804

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2019-804

Approbation - Plans locaux de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) des communes de Floirac, Lormont et Pessac - Décision - Adoption

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, impose aux communes l'établissement d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) pour répondre de manière précise aux attentes des personnes en situation de handicap.

Le 9 juillet 2010, Bordeaux Métropole a adopté son plan d'action de mise en accessibilité de la voirie qui prévoit, en déclinaison locale, l'élaboration des plans locaux pour les 28 communes qu'elle rassemble et ce, afin de prendre en compte les spécificités des territoires.

Sur les 28 communes de la Métropole, 12 PAVE ont été approuvés, 3 sont en cours d'élaboration et 6 sont achevés et en attente d'approbation, dont les 3 qui font l'objet de la présente délibération : Floirac, Lormont et Pessac.

Véritable outil d'aide à la décision, le plan local de mise en accessibilité permet de connaître, sur un périmètre identifié, le niveau d'accessibilité, les propositions de solutions techniques pour améliorer les conditions de déplacement des personnes handicapées et ainsi, prioriser les interventions futures.

Les documents de synthèse qui vous sont présentés aujourd'hui, sont le fruit d'un travail collaboratif avec les villes de Floirac, Lormont et Pessac et les associations de leurs territoires respectifs. Ils retracent, sous forme de cartes ou de tableaux, les quatre grandes phases de la démarche du PAVE pour chacune des 3 communes concernées de la manière suivante :

- Phase 1 : analyse urbaine et définition du périmètre d'étude ;
- Phase 2 : réalisation du diagnostic terrain ;
- Phase 3 : priorités d'actions et recherche des solutions techniques avec une approche financière ;
- Phase 4 : programmation pluriannuelle (priorités d'intervention).

Le choix des périmètres d'étude a été établi de manière à assurer l'accessibilité dans une logique de chaîne de déplacements entre les pôles générateurs de déplacements, que sont les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les zones commerciales,

les installations ouvertes au public (parcs, cimetières, complexes sportifs) et les arrêts de transports collectifs les desservant.

Il est ainsi conduit en lien avec la mise en œuvre du Schéma directeur d'accessibilité des transports métropolitain (SD'AP) et des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) des Etablissements recevant du public (ERP).

L'analyse urbaine pour chaque ville concernée, a permis de définir un périmètre de voies, continues ou non, dont les linéaires totaux sont de :

- 21 km, soit 42 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Floirac ;
- 23 km, soit 46 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Lormont ;
- 34 km, soit 68 km de trottoirs à diagnostiquer pour la ville de Pessac.

Les diagnostics réalisés sur chacun des périmètres ont fait apparaître les principales problématiques des 4 villes concernées (revêtements de trottoir peu favorables à l'accessibilité, trottoirs trop étroits voire absents, bandes d'éveil non-conformes...).

Pour y répondre, des programmes d'actions ont été établis sur la base d'une stratégie à l'échelle de chaque commune concernée reposant sur :

- Les quartiers comprenant de nombreux équipements publics ;
- Les intensités d'usage des voiries ;
- Les itinéraires compris entre le centre et les lignes de transports collectifs.

Ces programmes ont ainsi permis d'identifier des priorités d'actions à court, moyen et long termes et de rechercher les solutions techniques de mise aux normes accompagnées d'une estimation de leur coût. Le financement des travaux, dont la programmation détaillée a été élaborée avec chaque commune concernée, sera assuré dans le cadre du Fonds d'intérêt communal (FIC).

Il est ainsi proposé d'approuver :

- Le PAVE de Floirac validé par délibération lors du conseil municipal du 26 novembre 2018 ;
- Le PAVE de Lormont validé en comité de pilotage puis par un courrier du maire en date du 19 avril 2019 ;
- Le PAVE de Pessac validé en commission communale d'accessibilité puis par un courrier du maire en date du 25 juillet 2019.

Ces PAVE feront l'objet d'une évaluation et d'une révision périodiques, en lien avec les communes et les associations représentatives, tous les 3 ans, à compter de leurs validations par la présente délibération.

En 2020, il est prévu a minima l'approbation des PAVE en cours d'élaboration d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Bruges.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et son décret d'application n°2006-1657 du 21 décembre 2006,

VU la délibération n°2010/0521 du 9 juillet 2010, adoptant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire et l'intérêt d'améliorer l'accessibilité du réseau de voirie sur les communes de Floirac, Lormont et Pessac,

DECIDE

Article unique : les plans locaux de mise en accessibilité des voiries et des aménagements des espaces publics (PAVE) des communes de Floirac, Lormont et Pessac sont adoptés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL

Plan local de mise en accessibilité
de la voirie et des aménagements
des espaces publics (PAVE)

1. DOCUMENT DE SYNTHESE



Sommaire

Préambule	page 03
Définition du périmètre d'étude	page 09
Partie 1 - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	page 16
(Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)	
Relevés des défauts d'accessibilité	page 17
Nomenclature des défauts d'accessibilité	page 18
Notation des défauts d'accessibilité	page 21
Bilan quantitatif des relevés des défauts	page 23
Cartes thématiques à l'échelle communale	page 24
Cartes thématiques par secteurs	page 28
Cartes thématiques quartier BOURG/RIVES/COMBES/PINEL	page 29
Cartes thématiques quartier JAURES/LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS	page 33
Cartes thématiques quartier DRAVEMONT/BOURBON/BLUM	page 37
Cartes thématiques quartier LES PLATEAUX	page 41
Partie 2 - PRIORITES D' ACTIONS ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	page 45
(Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)	
Priorités d'actions par secteurs	page 47
Gamme des revêtements de trottoirs par secteurs	page 51
Approche financière par voie - priorités 1 court terme	page 56
Approche financière par voie - priorités 2 moyen terme	page 63
Approche financière par voie - priorités 1 long terme	page 70
Programmation pluriannuelle	page 75

Préambule

Objectifs d'un PAVE local

Cette mission comprend 3 axes de travail :

1. **Etablir le diagnostic** de l'accessibilité des personnes handicapées, aux espaces publics et à la voirie.
2. **Faire des propositions** à la collectivité pour l'établissement d'un plan d'actions, avec le détail des actions, leur degré de priorité et l'estimation des coûts.
3. **Communiquer** en partageant les différentes étapes du PAVE avec la commission accessibilité et en diffusant l'information auprès de la population.

1. Mission

1.1 Contexte

La loi de février 2005 sur « l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

En amont de la mise en place concrète de tels aménagements, les élus et techniciens des communes peuvent ressentir le besoin de prendre un temps de réflexion et de concertation et exprimer le besoin, d'être accompagnés dans leur démarche sur l'accessibilité. **Bordeaux Métropole a donc engagé un programme de Plans locaux de Mise en Accessibilité de la Voirie et de L'Espace public (PAVE).**

Le PAVE de la commune de FLOIRAC a été engagé par Bordeaux Métropole le 03 juillet 2017 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

1.2 Mission

La mission a démarré par le travail d'analyse du territoire pour l'élaboration du périmètre d'études.

Le PAVE comporte tout le travail de recueil de données des défauts d'accessibilité (état des lieux – constat de la situation), la recherche de solutions techniques pour la mise aux normes sans forcément engager des travaux de requalification complète de la voirie et des espaces publics, et surtout la programmation technique et financière dans le temps, de façon à présenter un plan de mise en accessibilité cohérent et pragmatique.

L'intérêt est de réunir et sensibiliser tous les acteurs concernés par l'accessibilité dont diverses associations. **L'objectif du plan d'accessibilité est de mettre la collectivité, en situation de faire des choix, sur sa politique future d'accessibilité et d'établir une programmation.**

1.3 Sensibilisation

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage regroupant les membres du comité de projet de la commission accessibilité du Conseil Municipal et les associations de personnes handicapées. Il s'agissait entre autres de comprendre le fonctionnement à l'échelle du territoire de la commune :

- Réunion de présentation au comité de pilotage : 03 juillet 2017
- Réunion de présentation du diagnostic, au comité de pilotage : 16 novembre 2017
- Réunion de concertation sur les priorités d'actions, en comité de pilotage : 1^{er} février 2018

1.4 Suivi du PAVE

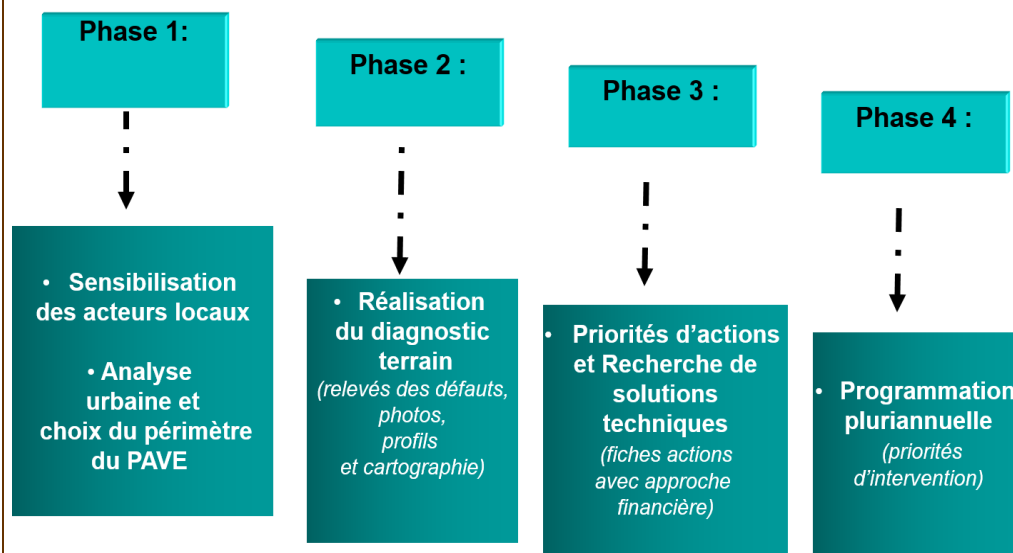
Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil Métropolitain.

A compter de 2018, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

2. Méthodologie

Cette mission d'élaboration du PAVE comprend 4 phases de travail :



Phase 1 : Définition du périmètre d'étude

Agoracité a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études qui a été validé en Conseil Municipal.

Phase 2 : Élaboration du diagnostic

Cette étape consiste à analyser les sites concernés (voirie et espaces publics sur des itinéraires validés en comité de pilotage : continuité des cheminements déjà réalisés, desserte des réseaux TC, accès aux commerces et services). Il s'agit principalement des axes structurants de la commune, du secteur du centre-ville et des itinéraires d'accès aux équipements publics.

Corine et Raphaël PIN, respectivement responsable et chargé d'études ont effectué les relevés sur le terrain en respectant une grille d'analyse. Il s'agit notamment de recenser les obstacles physiques à la liberté de déplacements des personnes à mobilité réduite mais l'analyse porte également sur la notion de l'ergonomie du déplacement. Il ne faut pas perdre de vue à qui s'adresse cette loi : L'accessibilité s'adresse en premier lieu : « aux personnes, qui atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive) rencontrent des difficultés pour se déplacer ».

Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

. Permanente (vieillesse, ...)

. Temporaire (grossesse, accident, ...)

. Ou bien encore de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âges, poussette, chariot pour les courses, etc.).

Les relevés des défauts d'accessibilité sont réalisés à partir de **l'arrêté du 15 janvier 2007**, portant l'application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006, relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cet arrêté présente les prescriptions techniques nécessaires pour garantir un bon niveau d'accessibilité, classées en **8 familles d'aménagements** (la famille 9 faisant partie des diagnostics accessibilité des arrêts de transports collectifs qui ne sont pas traités dans les PAVE).

Familles :

1. Cheminements (art.1,2,3 et 5)

2. Traversées (art.4)

3. Equipements et mobiliers (art.6)

4. Escaliers (art.7)

5. Stationnement (art.8)

6. Informations visuelles (art.9)

7. Feux et Poste d'appel d'Urgence (art.11)

8. Poste d'appel d'Urgence (art.11)

9. Arrêts Transports collectifs (art.12)

Rubriques

Plan inclinés
Garde-corps
Dévers
Qualité cheminement
Profil en travers
Obstacles
Ressaut sur cheminement
Paliers de repos
Rupture continuité cheminements
Bateaux
Bande d'éveil (BEV)
Marquage sur chaussée
Matériaux et éclairage
Trous et fentes dans le sol
Contraste mobilier
Bornes et poteaux
Mobilier sur poteau ou pied
Dispositif sélectif ou chicane sur chem.
Marches sur domaine public
Largeur minimale
Marches
Nez de marche
Main courante
Dimensionnement
Signalisation
Horodateur
Indications lieux et informations
Système d'information à commande
Idéogrammes
Signal lumineux piéton
PAU
Emplacement milieu urbain
Cheminement
Passage nez de trottoir/abri
Embarquement/débarquement
Identification ligne
Typographie ligne
Typographie arrêt
Transport guidé

Phase 3 : Recherche de solutions techniques

Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase 1. Il s'agit de définir une stratégie pour assurer l'accessibilité, sur l'ensemble de la chaîne du déplacement, entre pôles générateurs de déplacements (**validation finale de la phase 3, le 02 mai 2018**)

Phase 4 : Priorités d'actions et programmation pluriannuelle

Ces propositions ont été hiérarchisées en termes de priorité et de faisabilité dans le temps (court terme : 5 ans, moyen terme : 5 ans, long terme en fonction des financements disponibles), prenant en compte les contraintes techniques et financières de la commune.

Une approche financière (élaborée conjointement avec Bordeaux Métropole par ratio de prix au ml ou par aménagement type) des programmes d'actions. Il ne s'agit pas d'un chiffrage de projet d'aménagement mais d'une estimation des coûts de mise aux normes des défauts d'accessibilité relevés (hors reprise des réseaux, éclairage, acquisitions foncières ou requalification complète de la voirie dans le cas de projets plus lourds).

3. Les phases de concertation du PAVE

PAVE FLOIRAC - SYNTHESE DES REUNIONS			
PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
COMITE DE PROJET 03 JUILLET 2017 Cadrage			
REUNION TECHNIQUE Périmètre d'études 05 SEPTEMBRE 2017			
	COMITE DE PROJET Présentation du diagnostic 16 NOVEMBRE 2017		
	COMITE DE PILOTAGE Présentation du diagnostic et des priorités d'actions 05 FEVRIER 2018		
		REUNION TECHNIQUE Propositions d'actions priorités 1, 2 et 3 20 FEVRIER 2018	
		COMITE DE PILOTAGE Présentation finale du PAVE aux élus/associations 02 MAI 2018	
			COMITE DE PILOTAGE Programmation pluriannuelle

Définition du périmètre d'étude

Choix du périmètre d'étude (concertation)

Le choix du périmètre d'étude est un travail préliminaire qui doit être réalisé en première phase du PAVE. Il est établi de manière à créer une continuité et une facilité d'accès aux lieux de vie de la commune, dans une logique de « chaîne de déplacement » dont les Établissements Recevant du Public (plus particulièrement les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les arrêts de transports en commun, les commerces, les parkings, les voies vertes, etc. Le but est également de rendre accessible toutes les zones commerciales et autres lieux fréquentés tels que les Installations Ouvertes au Public (parcs, cimetières, stades et complexes sportifs).

Une première réflexion a été entamée par le bureau d'études AGORACITE, qui a réalisé un premier périmètre d'études en se basant sur les différents critères importants :

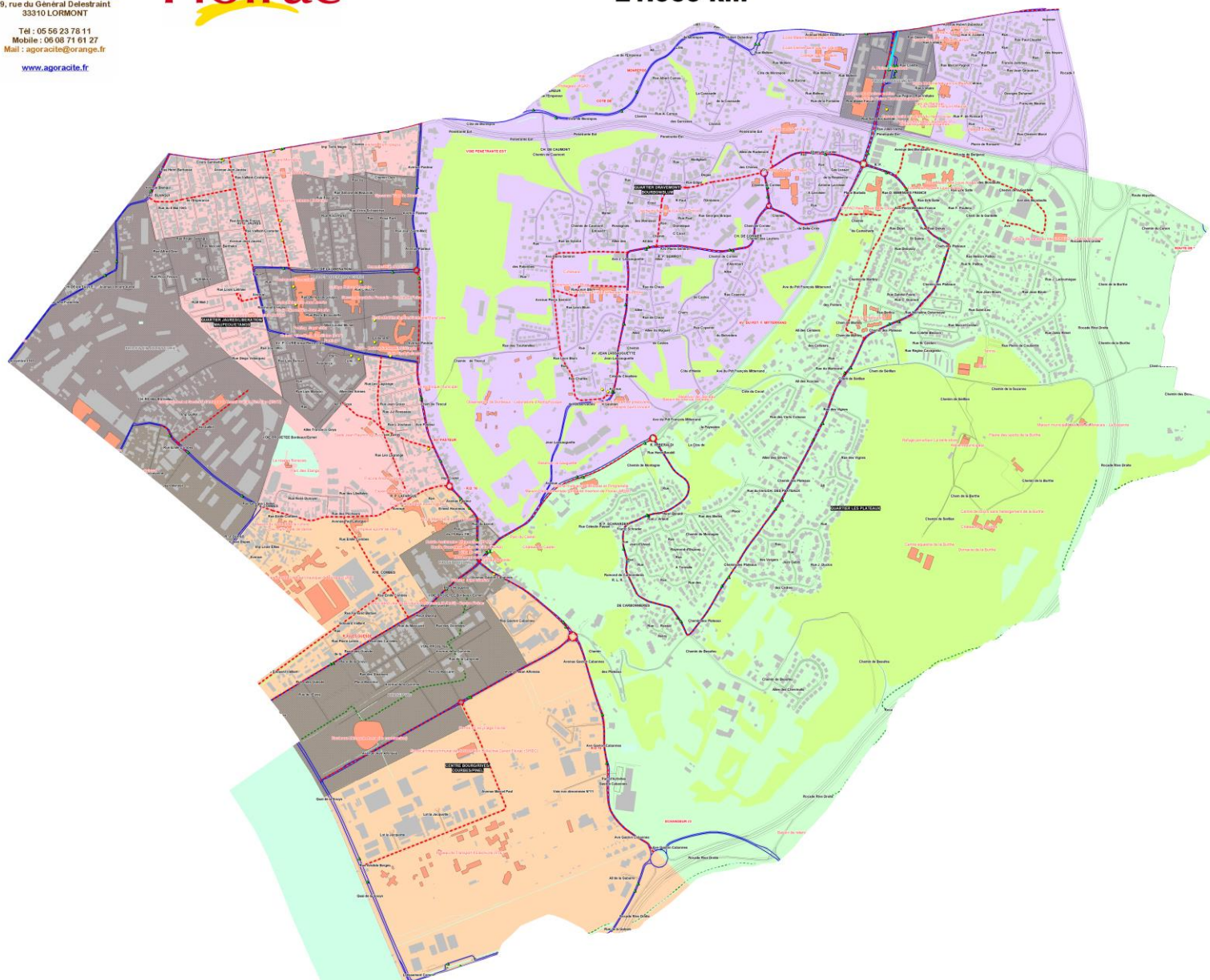
Axes structurants de la commune, lignes et arrêts de transports en commun ; situation des E.R.P (écoles, équipements sportifs, maisons de retraites, équipements communaux, lot d'entreprises, etc.) ; places PMR ; chaîne de déplacement ; zones commerciales ; etc.

De plus, le périmètre doit tenir compte des différents projets de la commune (travaux en cours ou programmés incluant les cheminements piétons). L'élaboration d'un plan piéton est prévue en 2018, avec identification d'itinéraires. La commune travaille également sur une signalétique piétonne.

Une réunion « périmètre d'études », en comité technique, s'est déroulée le 05 septembre 2017 et a permis d'affiner ce périmètre proposé. Le périmètre a ainsi été présenté en interne aux élus pour validation.

Ainsi, le périmètre final a été validé en septembre 2017, par la commune sur un linéaire de 21,060 km de voirie, soit 42,120 km de cheminements.

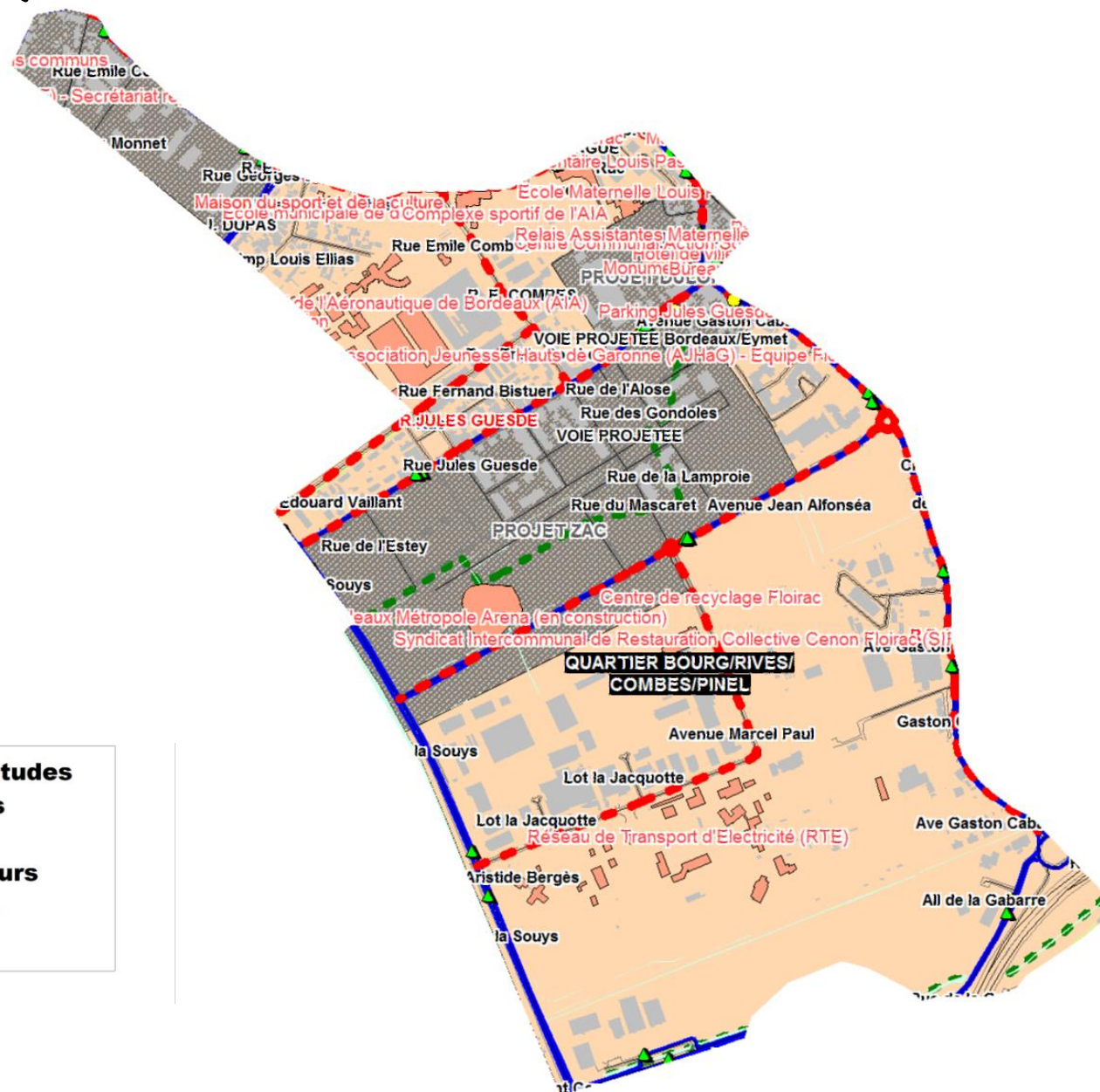
PAVE DE FLOIRAC - P rim tre d tudes 21.060 km



Version FEVRIER 2018

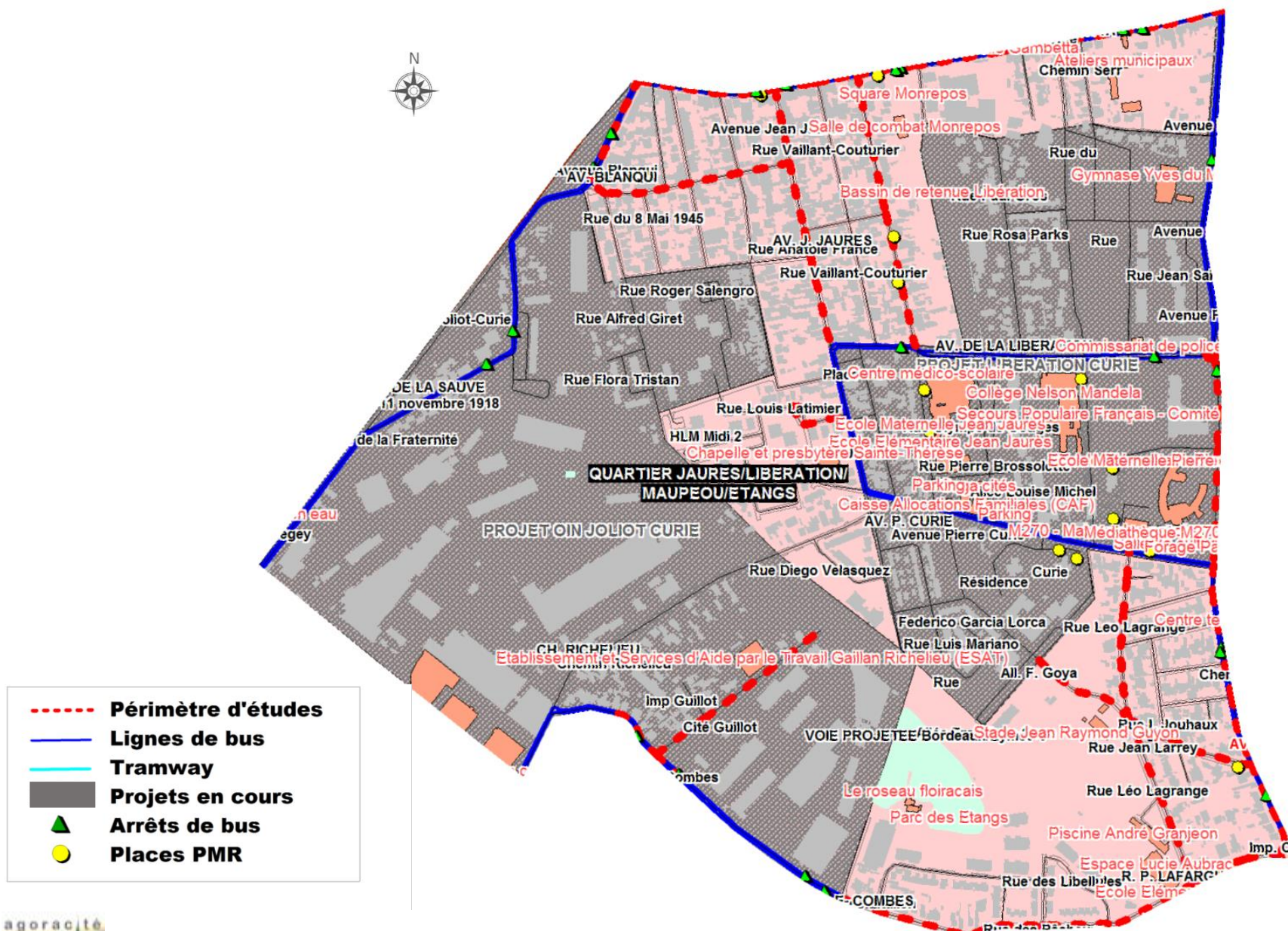
- P rim tre d tudes
- Lignes de bus
- Tramway
- Projets en cours
-   Arr ts de bus
-   Places PMR

agoracités
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestraint
33310 LORMONT
Tél : 05 56 23 78 11
agoracités@orange.fr



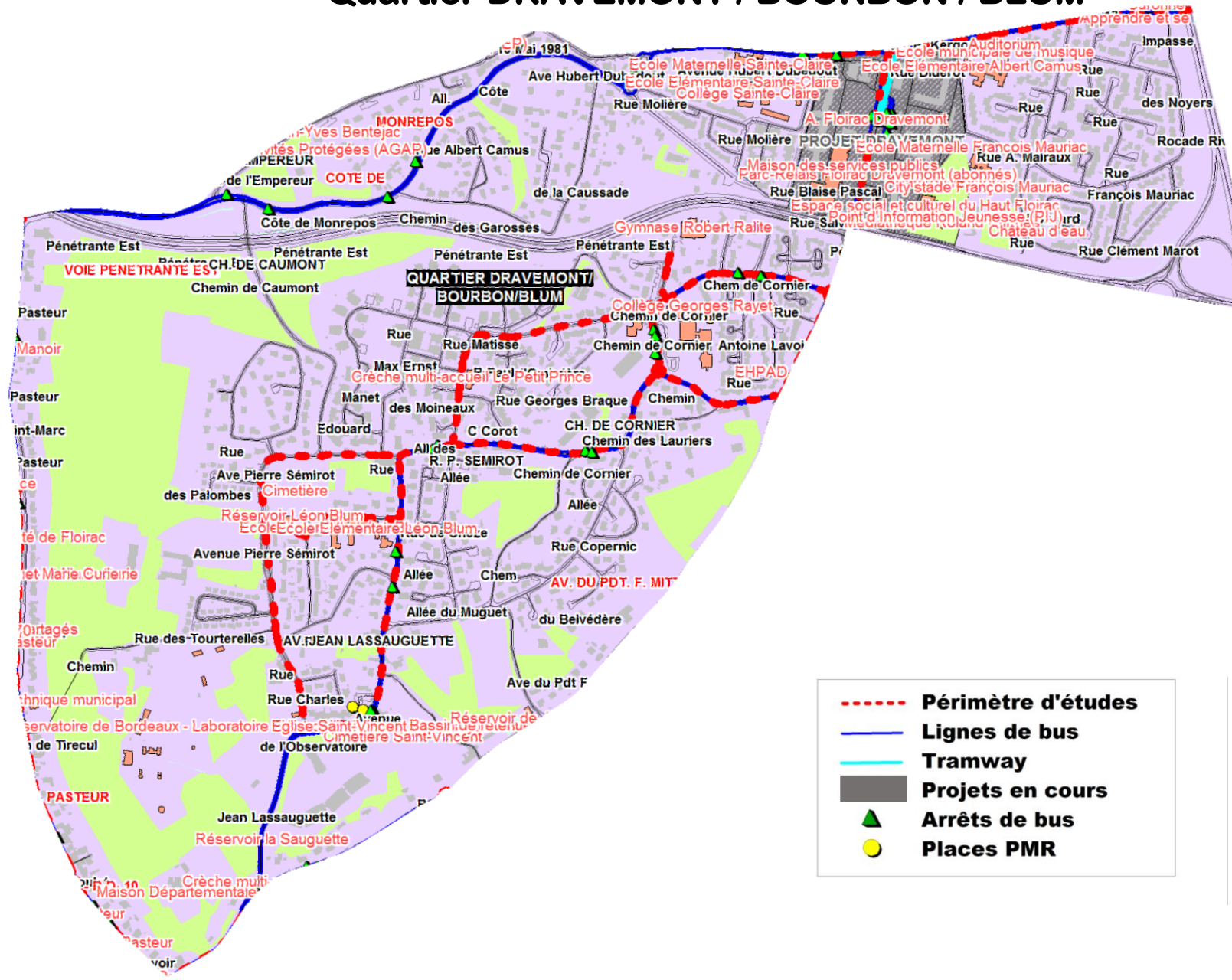
Carte définition du périmètre d'étude – FLOIRAC

Quartier JAURES / LIBERATION / MAUPEOU / ETANGS

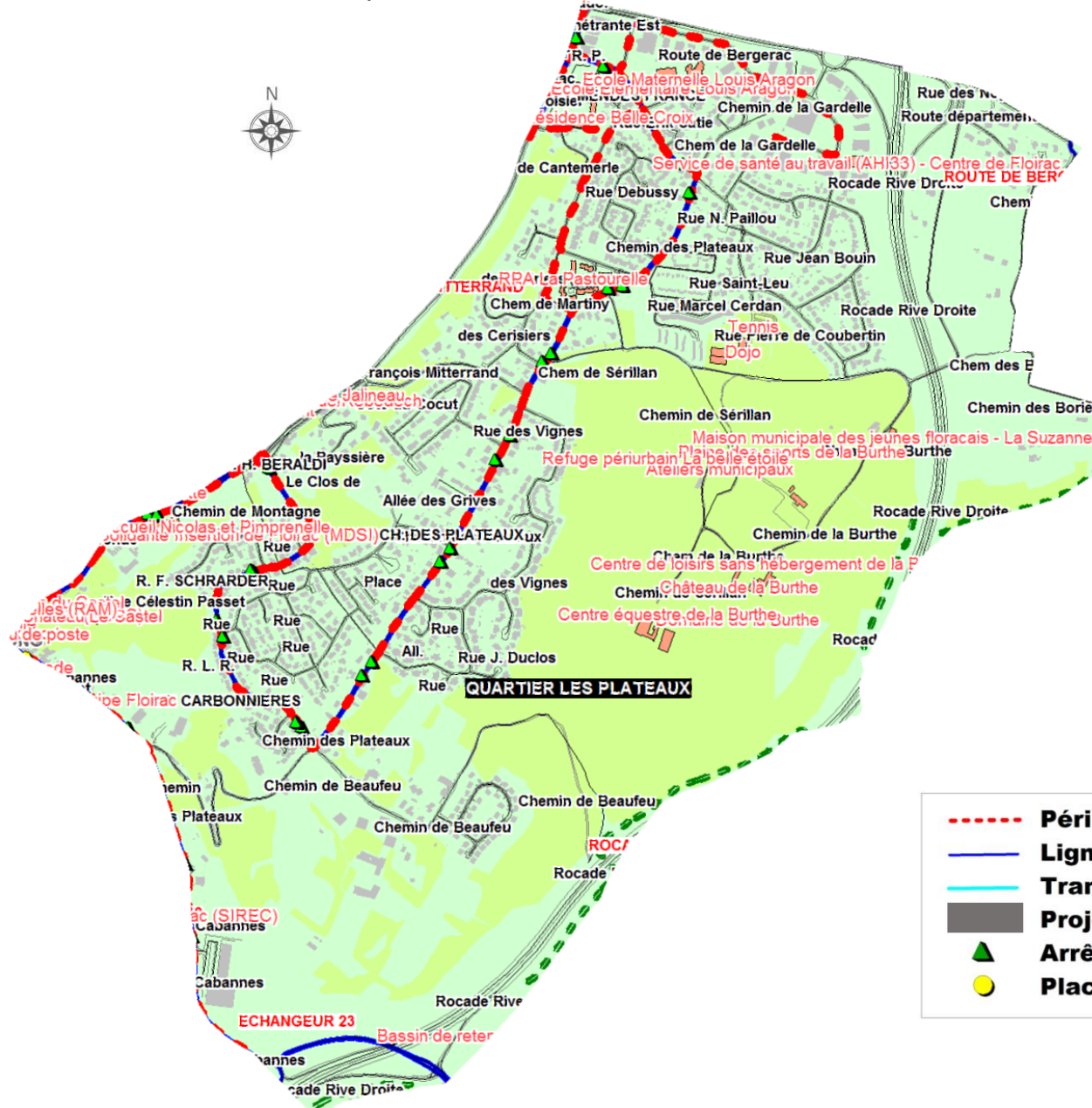


Carte définition du périmètre d'étude – FLOIRAC

Quartier DRAVEMONT / BOURBON / BLUM



Quartier LES PLATEAUX



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

(Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)

Relevés des défauts d'accessibilité

La nomenclature des défauts relevés

(Défauts saisis dans le Système d'Information Géographique - SIG)

Cheminements (objets linéaires)

-  C39 Absence de cheminement
-  C14 Cheminement ≤ 90 cm
-  C13 Cheminement > 90 cm et < 140 cm
-  C15 Cheminement < 120 cm sans mur
-  C10 Sol meuble, trous, racines.....
-  C1 Absence de plan incliné
-  C2 Défaut de pente plan incliné
-  C5 Pente $> 12\%$ (trottoir)
-  C7 Absence ou défaut garde corps
-  C8 Dévers $> 2\%$
-  C32 Pas d'âne
-  C40 Haie envahissante

Traversées (Objets ponctuels)

-  T1 Absence d'abaissé de trottoir
-  T2 Angle vif / ressaut
-  T3 défauts pente/largeur de l'abaissé
-  T4 passage $< 0,80$ m avec bâti
-  T5 Obstacle sur bateau
-  T6 Absence/mauvais position de bande d'éveil
-  T9 Etat du P.P
-  T10 absence de guidage
-  T11 Absence de passage piéton

Pistes cyclables sur trottoir

-  C23 Piste cyclable sur trottoir sans cheminement piéton (emprises 1,40 m disponibles pour créer cheminement)
-  C24 Piste cyclable sur trottoir sans séparation visuelle et détectable avec le cheminement piéton
-  C25 Piste cyclable sur trottoir avec cheminement piéton $< 1,40$ m (emprises 1,40 m non disponibles pour créer un cheminement)

Obstacles (chem. $< 1,40$ m) (objets ponctuels)

-  C16 Obstacles lourds (poteaux béton, feux, etc.)
-  C17 Arbres
-  C18 Terrasse café, étals....
-  C19 Poteaux (edf, tél, éclairage) support bois/métal
-  C20 Poteau de signalisation, potelets, bornes....
-  C21 Stationnement
-  C22 Poubelles

Autres objets ponctuels

-  C10 Trou, revêt.
-  C11 Plaque glissante
-  C12 Eclairage au sol éblouissant
-  C28 Ressaut sur cheminement
-  C33 Pallier de repos
-  F1 Absence du dispositif sonore des feux
-  M1 Trou ou fente > 2 cm
-  M2 objets sans contraste
-  M5 Gabarit de mobilier non conforme (abaque)
-  M7 Obstacles en porte à faux
-  M8 Mobilier $< 2,20$ m)
-  M9 objet en saillie > 15 cm
-  M11 marches

Stationnement PMR

-  S1 Stationnement PMR en épis non conforme
-  S2 Stationnement PMR à gauche non conforme
-  S3 Stationnement PMR à droite non conforme
-  S4 Signalisation Stationnement PMR non conforme

Escaliers

-  E1 Largeur non-conforme - sans mur 1,20 m
-  E2 Mauvais dimensionnement des marches 28 x 16 maxi
-  E3 Absence de contraste nez 1ère et dernière marche
-  E4 Nombre insuffisant de mains courantes
-  E5 Absence de double main courante
-  E6 Passage $< 1,20$ m entre 2 mains courantes
-  E7 Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante
-  E8 Absence de Bande d'Eveil et de Vigilance

Plans inclinés

-  C1 Absence de plan incliné
-  C2 Défaut de pente de plan incliné

Typographie :

-  I1 Typographie non-conforme
-  I2 Hauteur non-conforme
-  I1 Absence d'idéogramme

Exemple de nomenclature des défauts : les cheminements piétons



Exemple de nomenclature des défauts :

Les défauts ponctuels (traversées et obstacles/mobilier)



Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAUT	TYPE	NOTATION
A1	Aménagement arrêt non-conforme	LINEAIRE	2
A2	Hauteur non-conforme (18 cm)	LINEAIRE	2
A3	Cheminement < 1,40 m à cause des obstacles	LINEAIRE	2
A4	largeur < 90 cm ou < 140 (si cheminement < 1,40 m derrière abri) entre nez de trottoir et abri	LINEAIRE	2
A5	Absence ou aire de rotation insuffisante	PONCTUEL	10
A6	Pas d'identification de l'arrêt	PONCTUEL	5
A7	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A8	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A9	Absence de BEV sur toute la longueur si > 26 cm	LINEAIRE	2
C1	Absence de plan incliné	LINEAIRE	10
C2	Défaut de pente de plan incliné	LINEAIRE	2
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	LINEAIRE	5
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	SURFACIQUE	10
C11	Plaque glissante (en pente) ou autre objet ponctuel	PONCTUEL	10
C12	Mauvais positionnement d'éclairage au sol ou en dessous de l'œil éblouissant	PONCTUEL	10
C13	Trottoir de largeur > 0,90 m et < 1,40 m	LINEAIRE	5
C14	Trottoir de largeur < 0,90	LINEAIRE	50
C15	Cheminement physique < 1,20 m (sans mur ni obstacle)	LINEAIRE	1
C16	Support de feu, armoire EDF, abribus , etc,	PONCTUEL	50
C17	Arbres	PONCTUEL	20
C18	Terrasse café restaurants, étals commerçants	PONCTUEL	50
C19	Poteaux d'éclairage, EDF, PTT	PONCTUEL	20
C20	Potelets, poteaux	PONCTUEL	5
C21	Stationnement	PONCTUEL	10
C22	Poubelles	PONCTUEL	5
C23	Piste cyclable sur trottoir réduisant le cheminement piéton à moins de 1,40 m	LINEAIRE	5
C24	Piste cyclable sur trottoir sans séparation détectable	LINEAIRE	5
C28	Ressaut non arrondi ou non chanfreiné	PONCTUEL	10
C32	Pente à plusieurs ressauts (pas d'âne)	LINEAIRE	2
C33	Palier de repos hors norme ou absence	PONCTUEL	10
C39	Absence ou rupture du cheminement	LINEAIRE	50
C5	Pente trottoir/espace public > 12%	LINEAIRE	50
C7	Absence de garde-corps pour une rupture de niveau linéaire de plus de 0,40 m de hauteur	LINEAIRE	2
C8	Dévers > 2 %	LINEAIRE	2

Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAULT	TYPE	NOTATION
E1	Largeur non-conforme	LINEAIRE	1
E2	Mauvais dimensionnement des marches	LINEAIRE	1
E3	Absence de contraste visuel ou trop réduit ou glissant sur nez de 1ère et dernière marche	LINEAIRE	2
E4	Nombre insuffisant de main courante	LINEAIRE	1
E5	Pas de double main courante	LINEAIRE	1
E6	Passage < 1,20 m entre mains courantes	LINEAIRE	1
E7	Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante	LINEAIRE	1
E8	Absence de BEV	LINEAIRE	2
F1	Absence du dispositif sonore	PONCTUEL	50
F2	Dispositif non-conforme	PONCTUEL	10
I1	Typographie non-conforme	PONCTUEL	5
I2	Hauteur non-conforme	PONCTUEL	5
I3	Absence d'idéogramme	PONCTUEL	5
M1	Trou ou fente sur cheminement de Diamètre ou largeur > 2cm	PONCTUEL	5
M2	Absence de contraste objet ponctuel	PONCTUEL	5
M3	Absence de contraste objet linéaire (ex : alignement potelets sur cheminement direct))	LINEAIRE	2
M4	Absence ou non-conformité de bande contrastée sur partie haute des poteaux ou bornes < 1,30 m ou entre 1,20 m 1,40 m pour les autres mobiliers sur cheminement ou non conformité de la bande contrastée : objet ponctuel	PONCTUEL	5
M5	Mobilier hors norme	PONCTUEL	5
M7	Obstacles en porte-à-faux = hauteur < 2,20 m	PONCTUEL	10
M8	Si hauteur < 2,20 m : Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi	PONCTUEL	10
M9	Obstacles en saillie de plus de 15 cm = Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi ou absence de surépaisseur > 3 cm	PONCTUEL	50
M10	Dispositif ne permet pas le passage d'un fauteuil d'un gabarit 0,80 m X 1,30 m	PONCTUEL	10
M11	Marche avec seuil (ponctuel)	PONCTUEL	5
P1	PAU non muni du matériel nécessaire pouvant être reçu et interprété par une personne handicapée	PONCTUEL	10
S1	Aménagement stationnement en épis non-conforme	PONCTUEL	10
S2	Aménagement stationnement à gauche non-conforme	PONCTUEL	10
S3	Aménagement stationnement à DROITE non-conforme	PONCTUEL	10
S4	Signalisation non-conforme	PONCTUEL	5
S5	Hauteurs non-conformes	PONCTUEL	5
T1	Absence d'abaissé de trottoir dans la continuité du cheminement ou au droit d'un PP (ou mal localisé)	PONCTUEL	50
T2	Défaut du ressaut	PONCTUEL	5
T3	Défaut de pente ou largeur du bateau	PONCTUEL	10
T4	Passage < 0,80 m	PONCTUEL	5
T5	Présence d'Obstacle sur bateau (réduisant passage à < 1,40 m ou implantation gênante)	PONCTUEL	10
T6	Absence de bande d'éveil au droit d'une traversée matérialisée	PONCTUEL	10
T7	Mauvais dimensionnement ou positionnement ou contraste de la bande d'éveil	PONCTUEL	10
T9	Mauvais état du marquage ou non conforme	LINEAIRE	1
T10	Absence de contraste tactile	LINEAIRE	2
T11	Absence de PASSAGE PIETON (dans la continuité du cheminement selon hiérarchie des voies)	LINEAIRE	2
T12	Mauvaise lisibilité des zones de transition cheminements/traversées	PONCTUEL	5

Bilan quantitatif des relevés des défauts

Cheminements et traversées piétonnes

	C10	19 982 ml	Sol meuble, inconfortable
	C13	2 919 ml	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	751 ml	Trottoir < 90 cm
	C39	2 694 ml	Absence de trottoir
	T1	186	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	6/0	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	161	Absence de BEV ou non-conformité (dimension et implantation)
	F1	14	Dispositif sonore feux

Obstacles

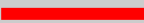
	M5	54	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
	M2	45	Absence de contraste mobilier
	C20	43	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, etc.)
	C16	101	Obstacle « lourd » (supports de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	58	Poteau EDF, éclairage
	C17	17	Arbre sur cheminement

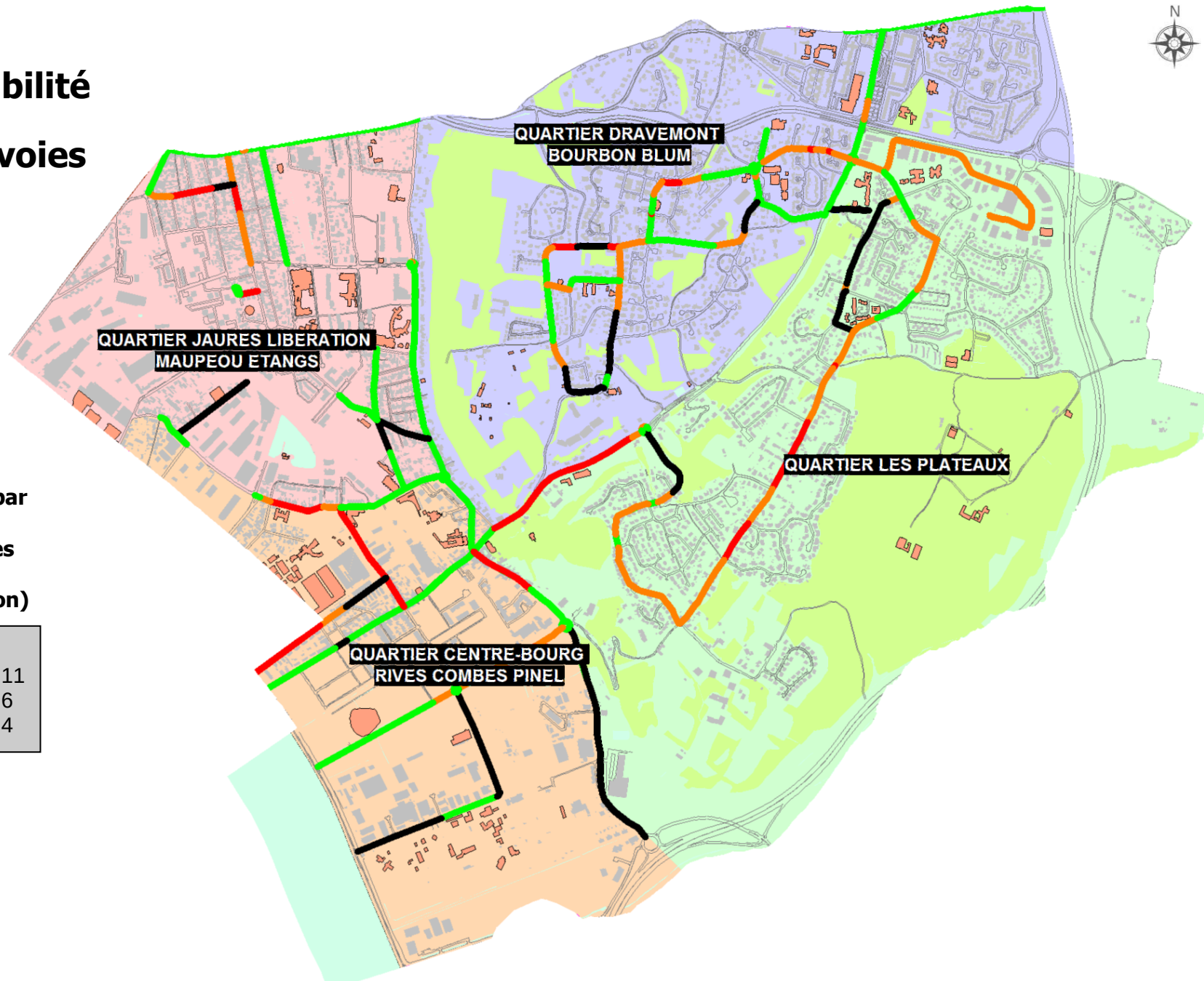
Cartes thématiques à l'échelle communale

FLOIRAC

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

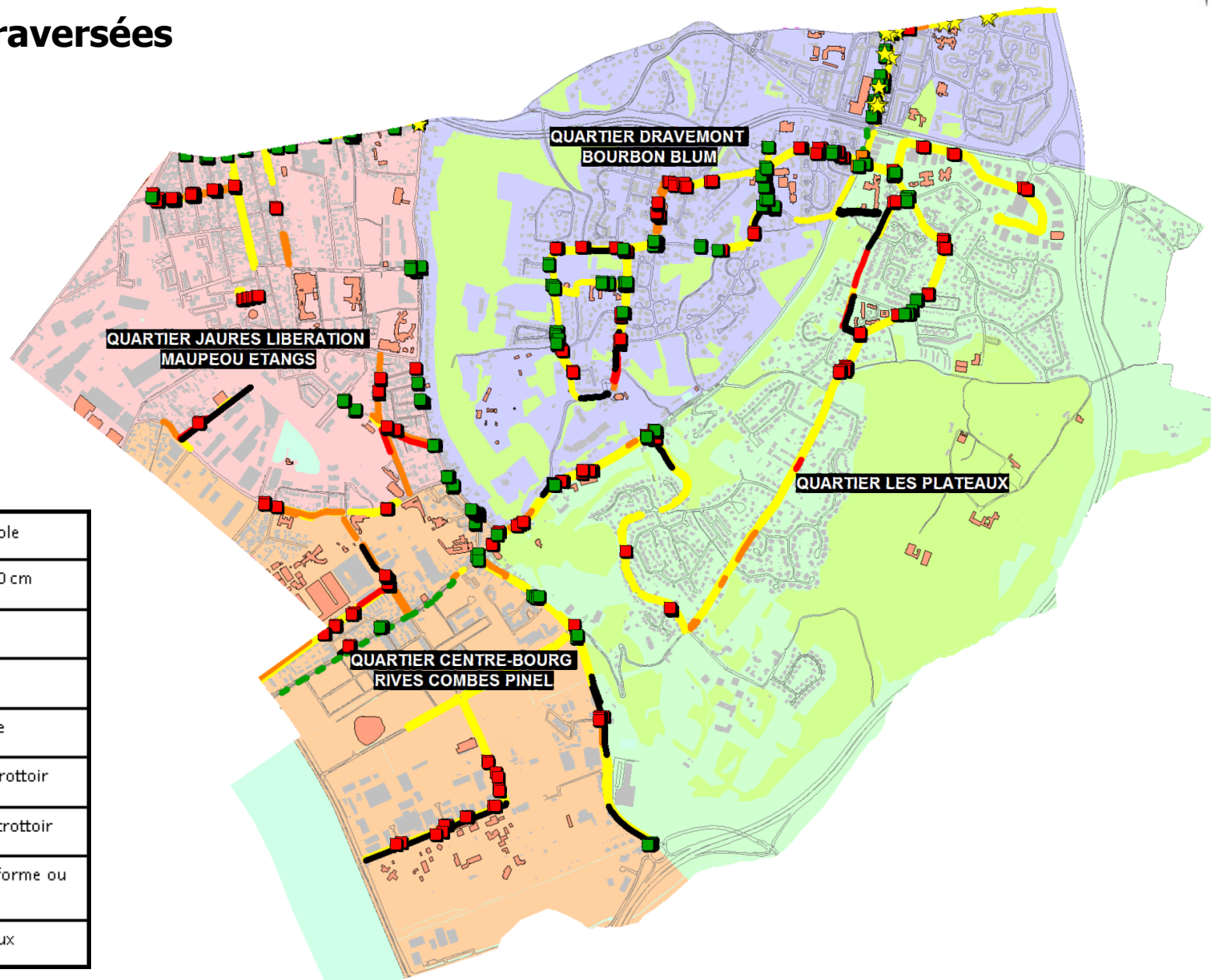
Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



FLOIRAC

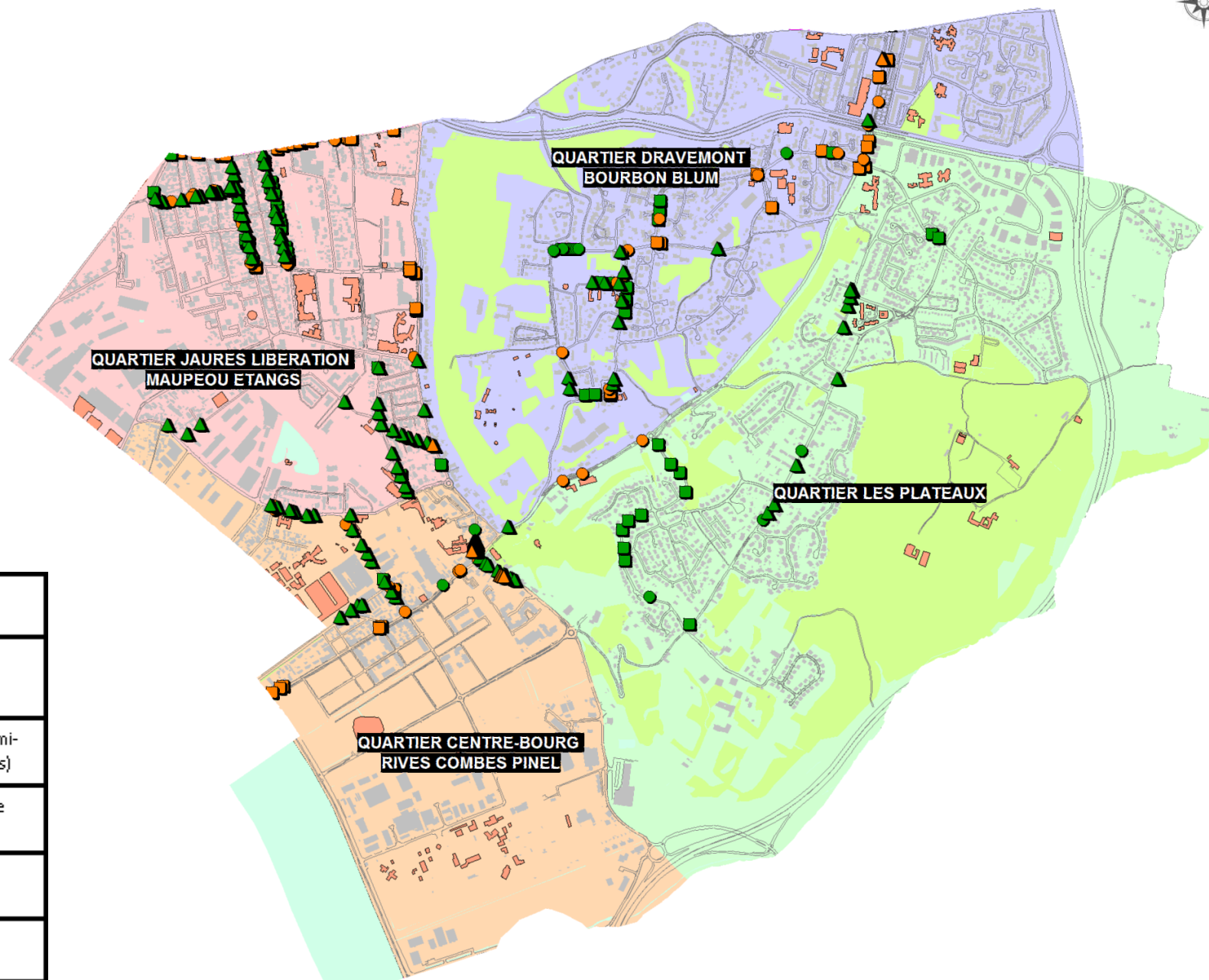
Cheminements et traversées piétonnes



	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

FLOIRAC

- Obstacles



M5 Mobilier non-conforme



M2 Absence de contraste du mobilier



C20 Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)



C16 Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)



C19 Poteaux EDF, éclairage



C17 Arbres

Cartes thématiques : découpage par secteurs

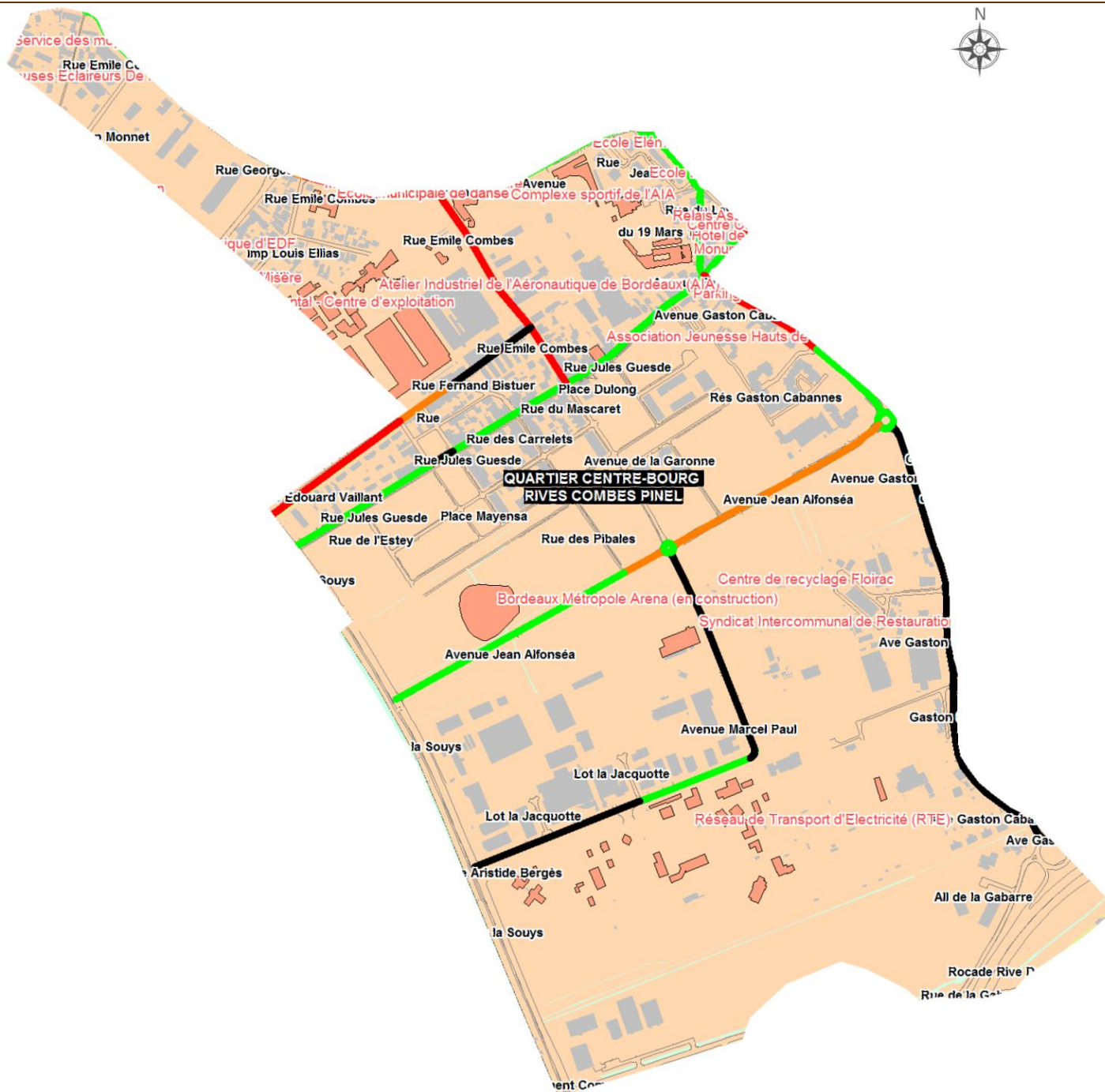
Quartier CENTRE-BOURG/ RIVES/COMBES/PINEL

Indices d'accessibilité par tronçons



Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

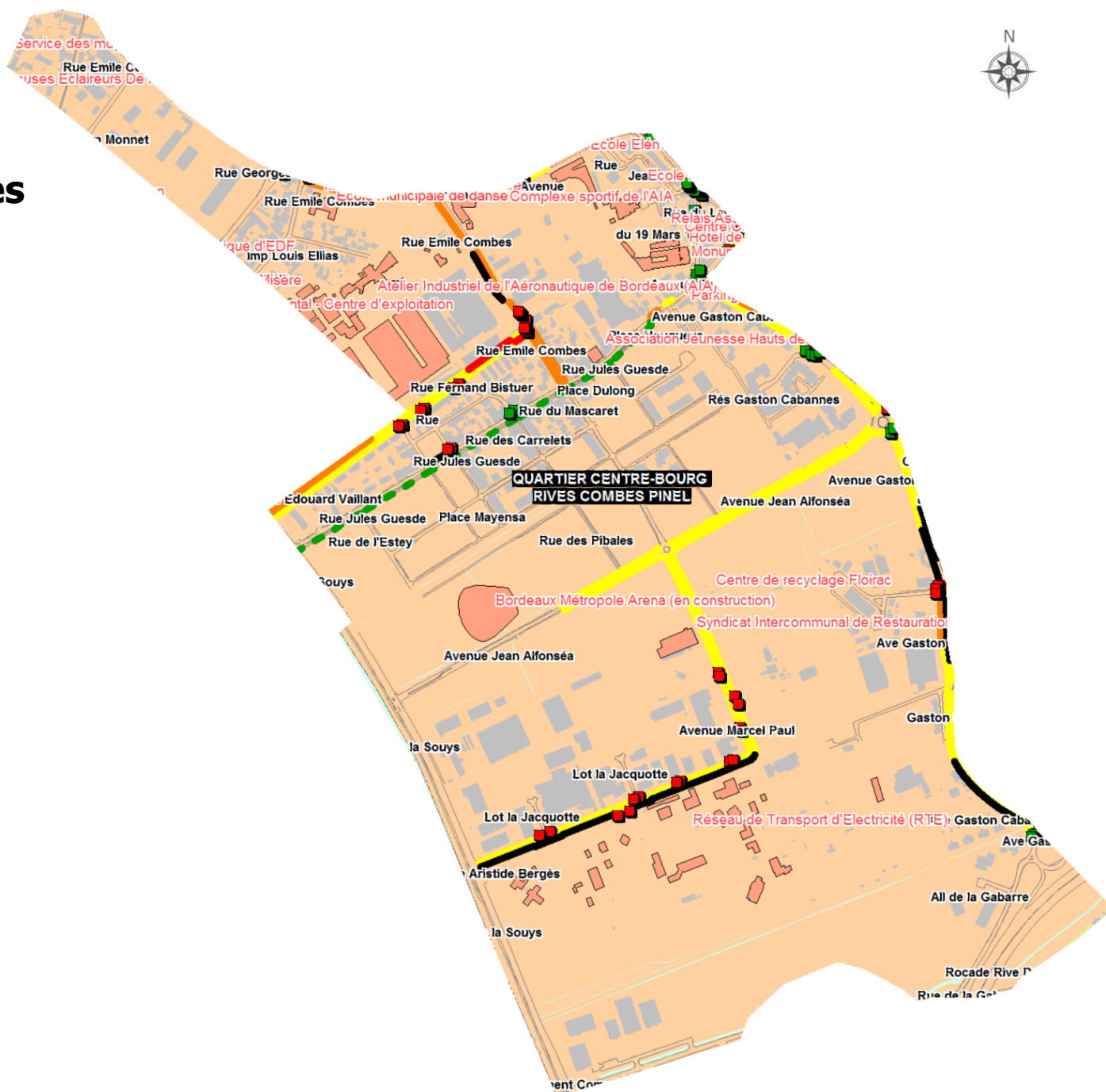
	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



Quartier CENTRE-BOURG/ RIVES/COMBES/PINEL

Cheminements et traversées piétonnes

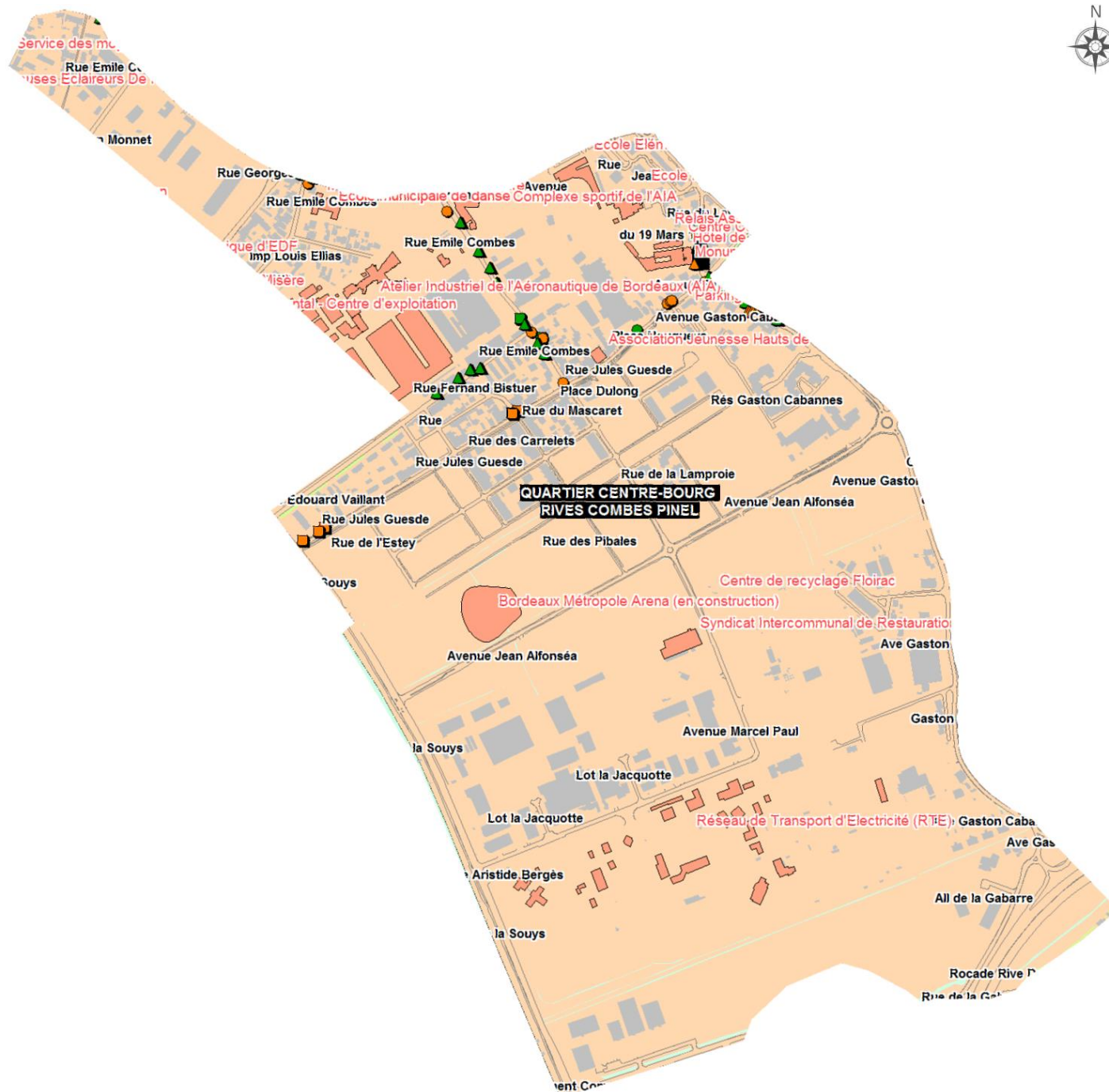
	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



Quartier CENTRE-BOURG/ RIVES/COMBES/PINEL

Obstacles et mobilier

	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres

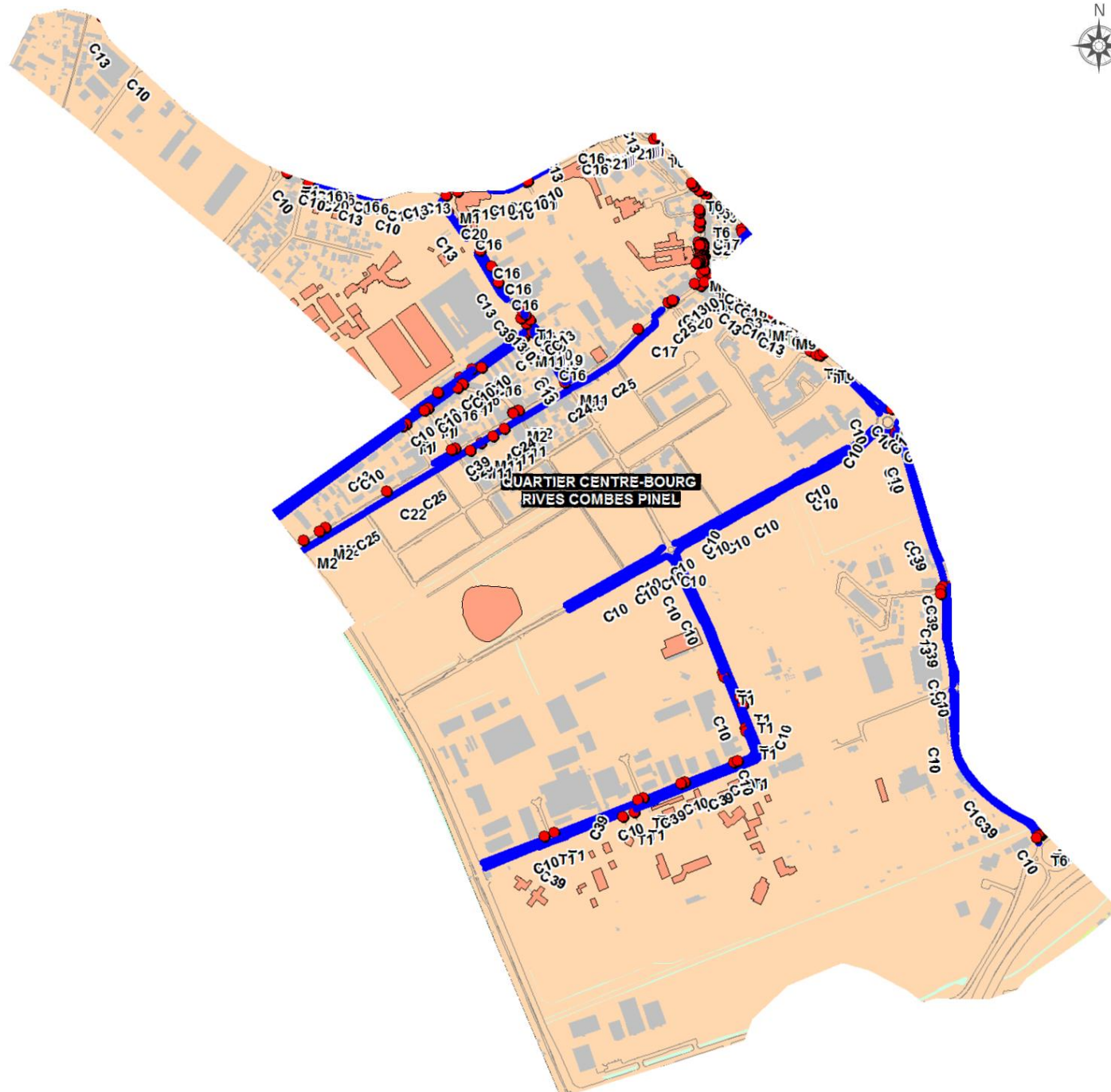


Quartier CENTRE-BOURG/ RIVES/COMBES/PINEL

Ensemble des défauts d'accessibilité



— Défauts linéaires
● Défauts ponctuels

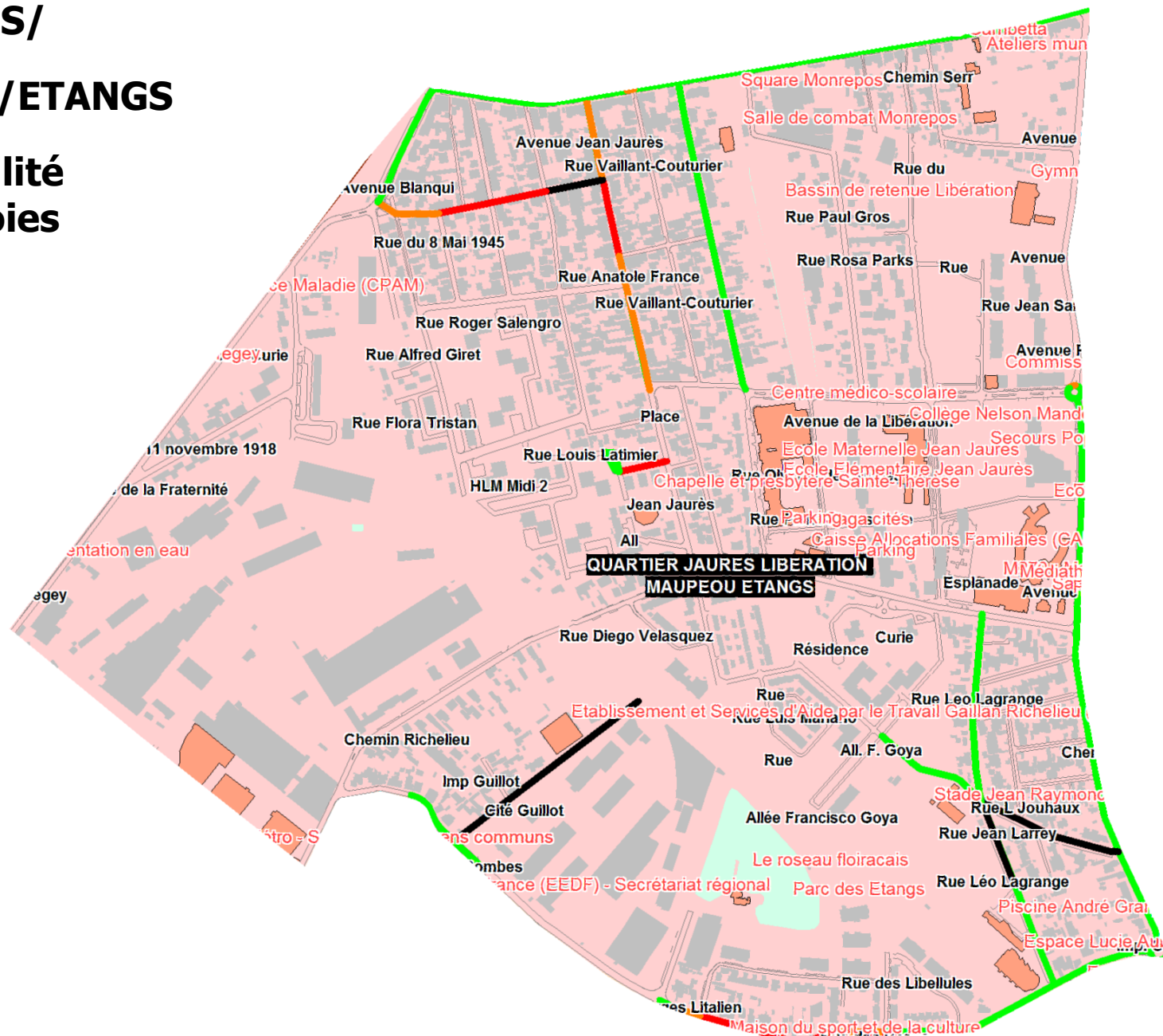


LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS

Indices d'accessibilité par tronçons de voies



Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)

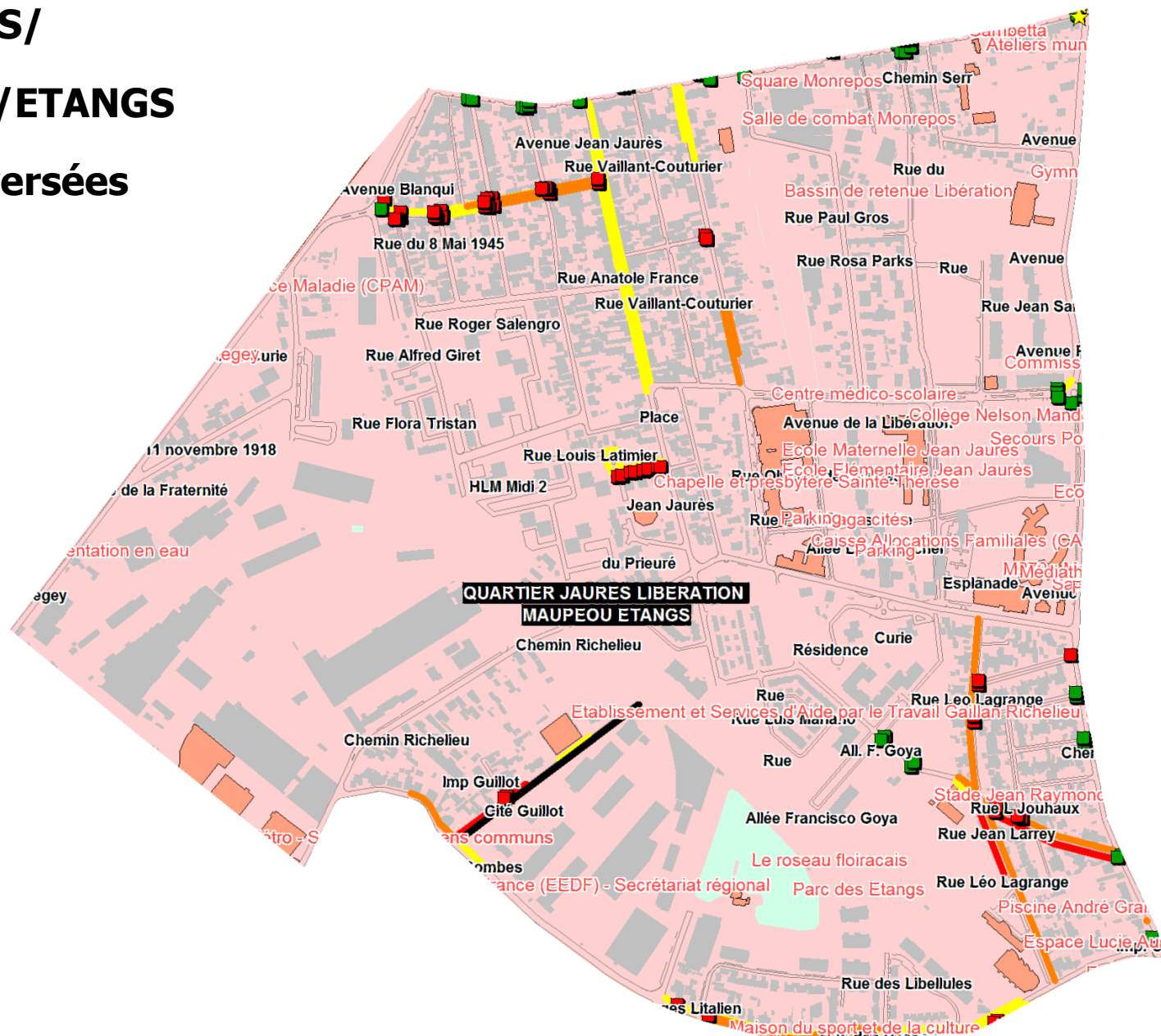


LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS

Cheminements et traversées piétonnes



	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

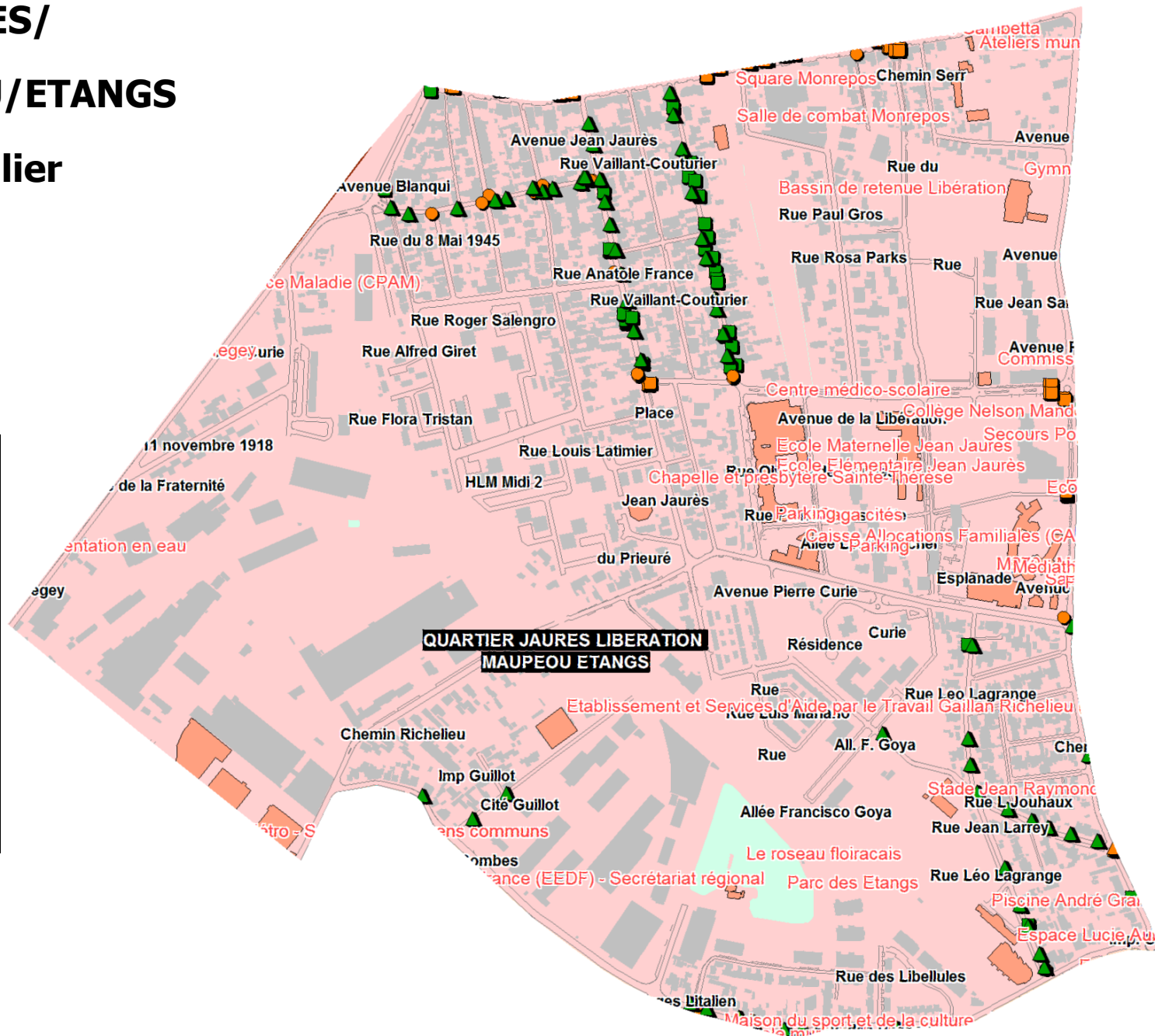


QUARTIER JAURES/ LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS

Obstacles et mobilier

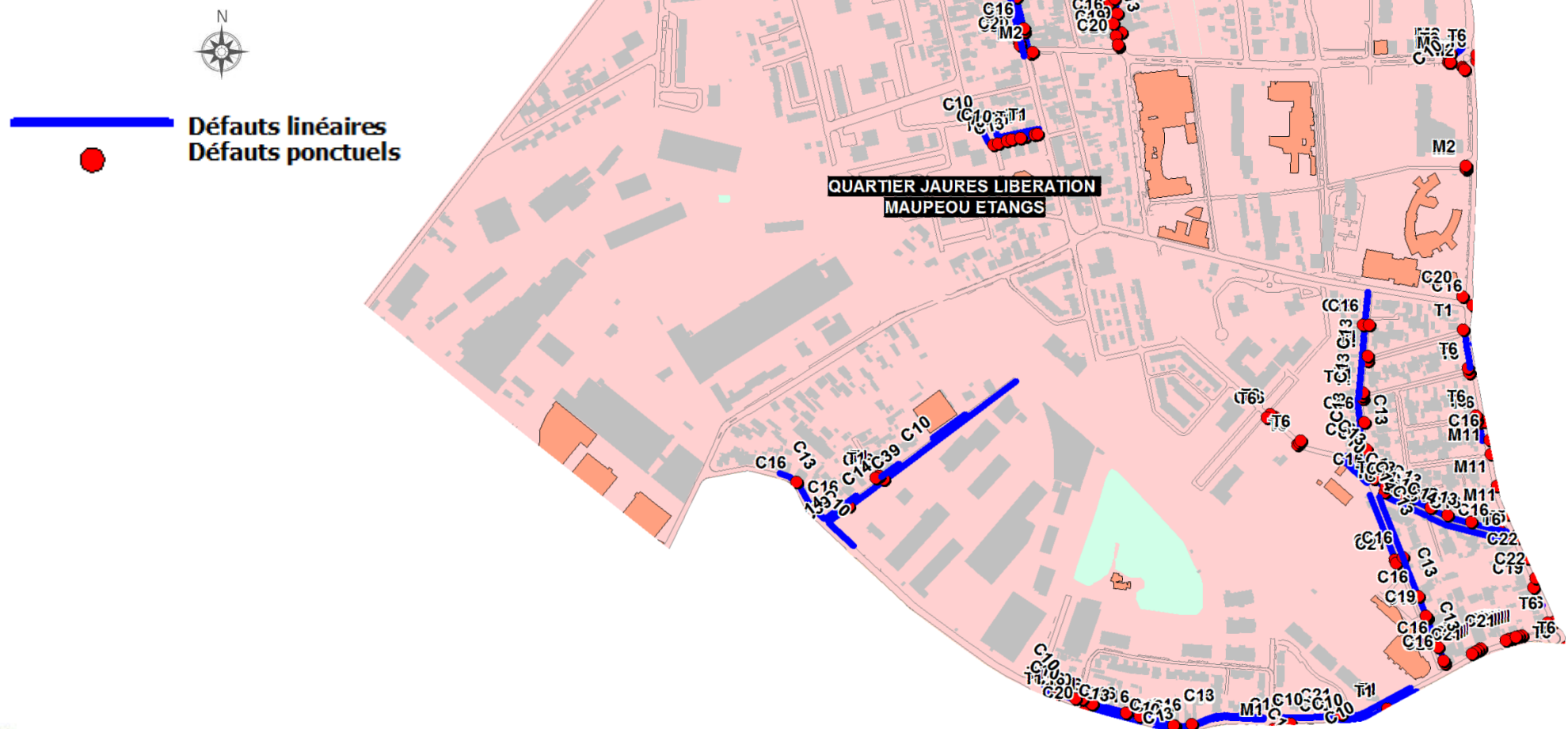


	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres



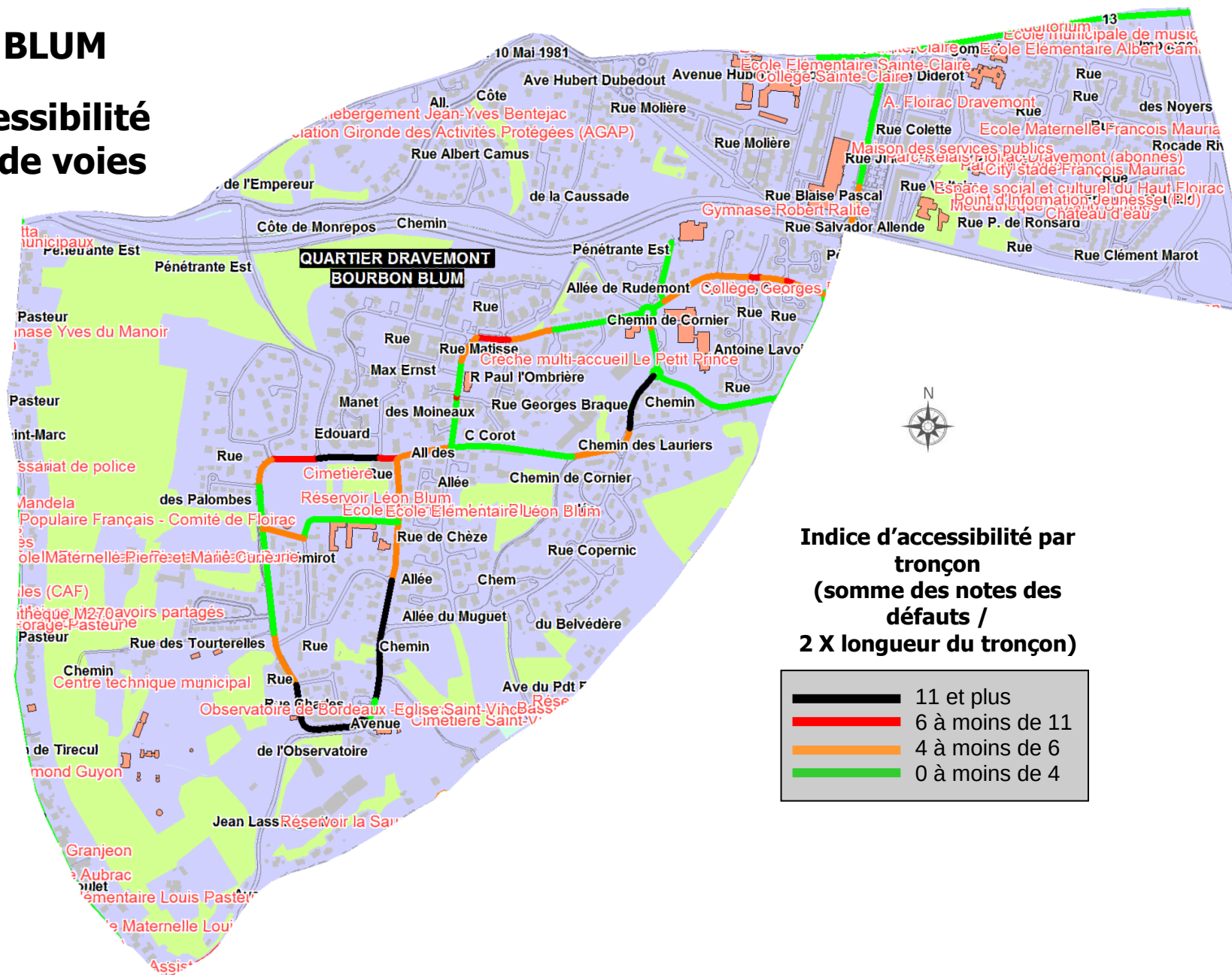
LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS

Ensemble des défauts d'accessibilité



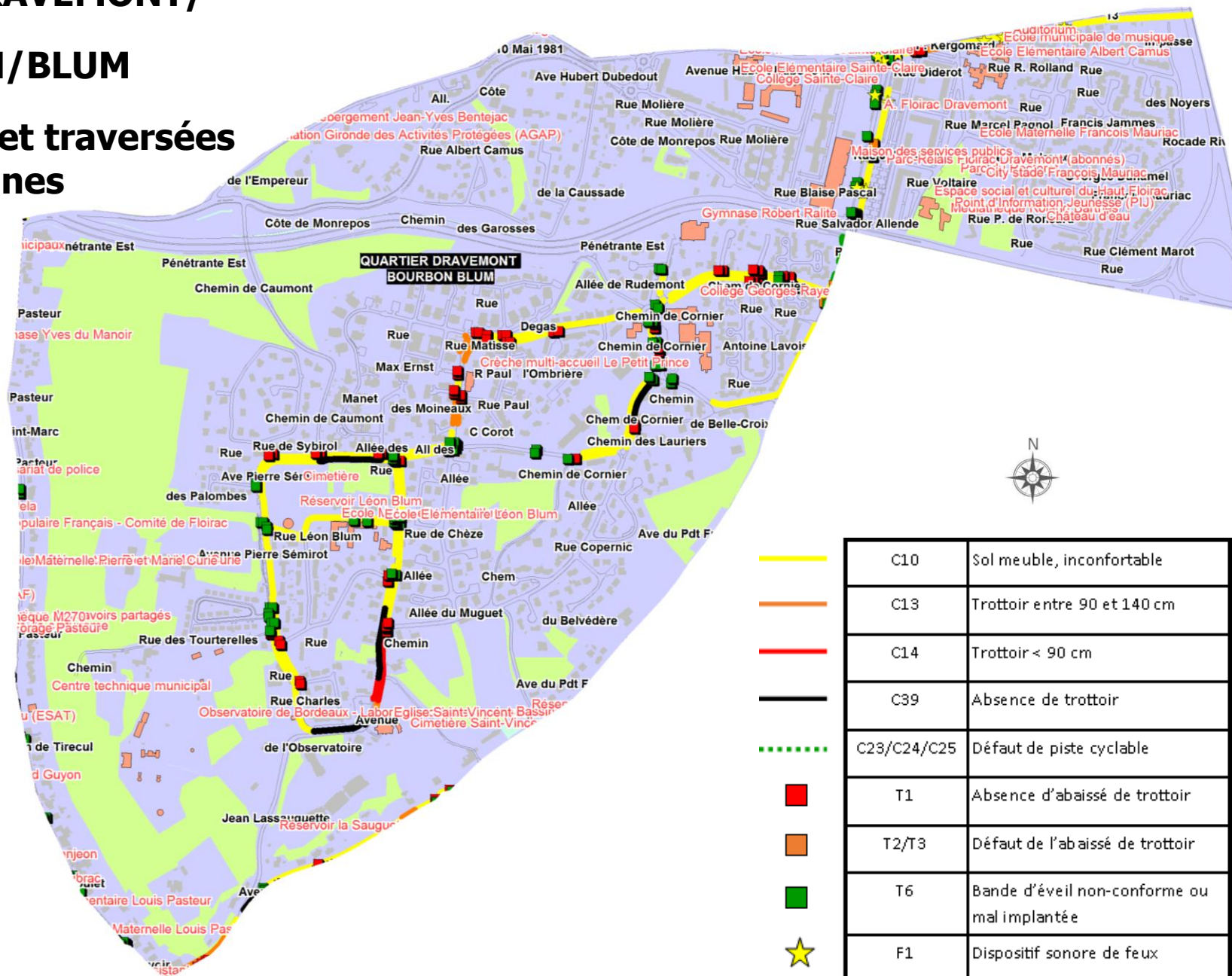
QUARTIER DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM

Indices d'accessibilité par tronçons de voies



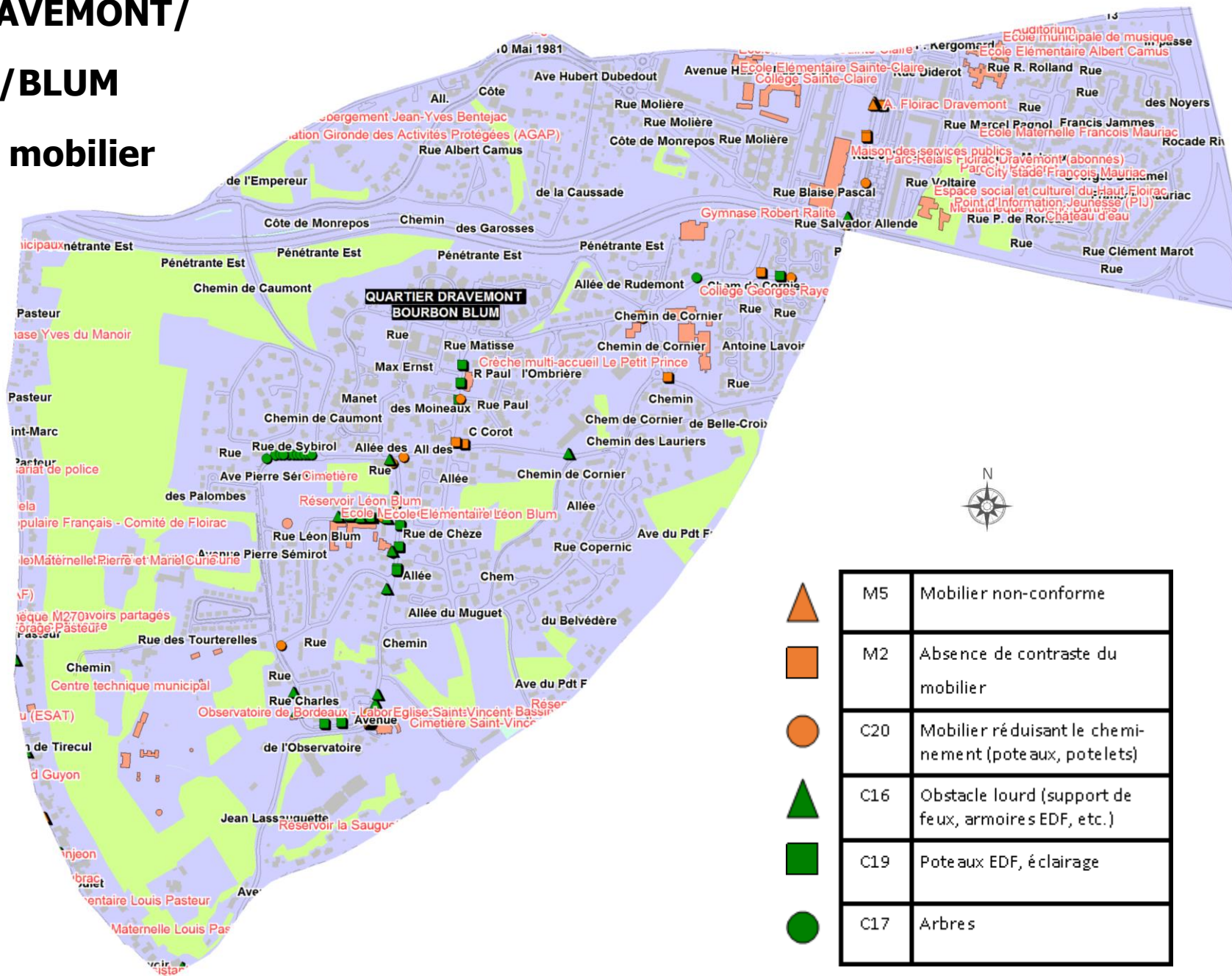
QUARTIER DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM

Cheminements et traversées piétonnes



QUARTIER DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM

Obstacles et mobilier



Ensemble des défauts d'accessibilité

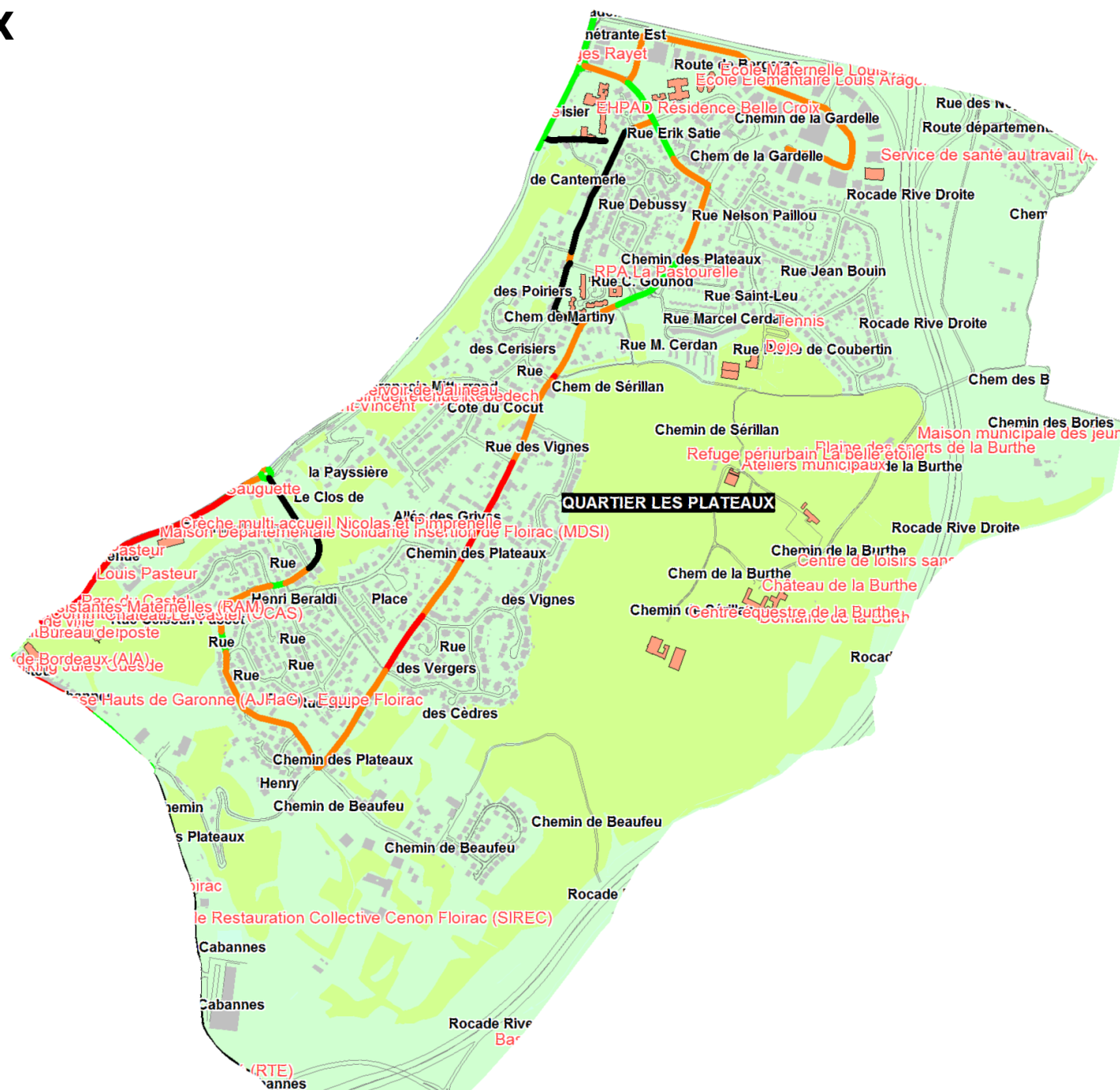


QUARTIER LES PLATEAUX

Indices d'accessibilité par tronçons de voies



Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)

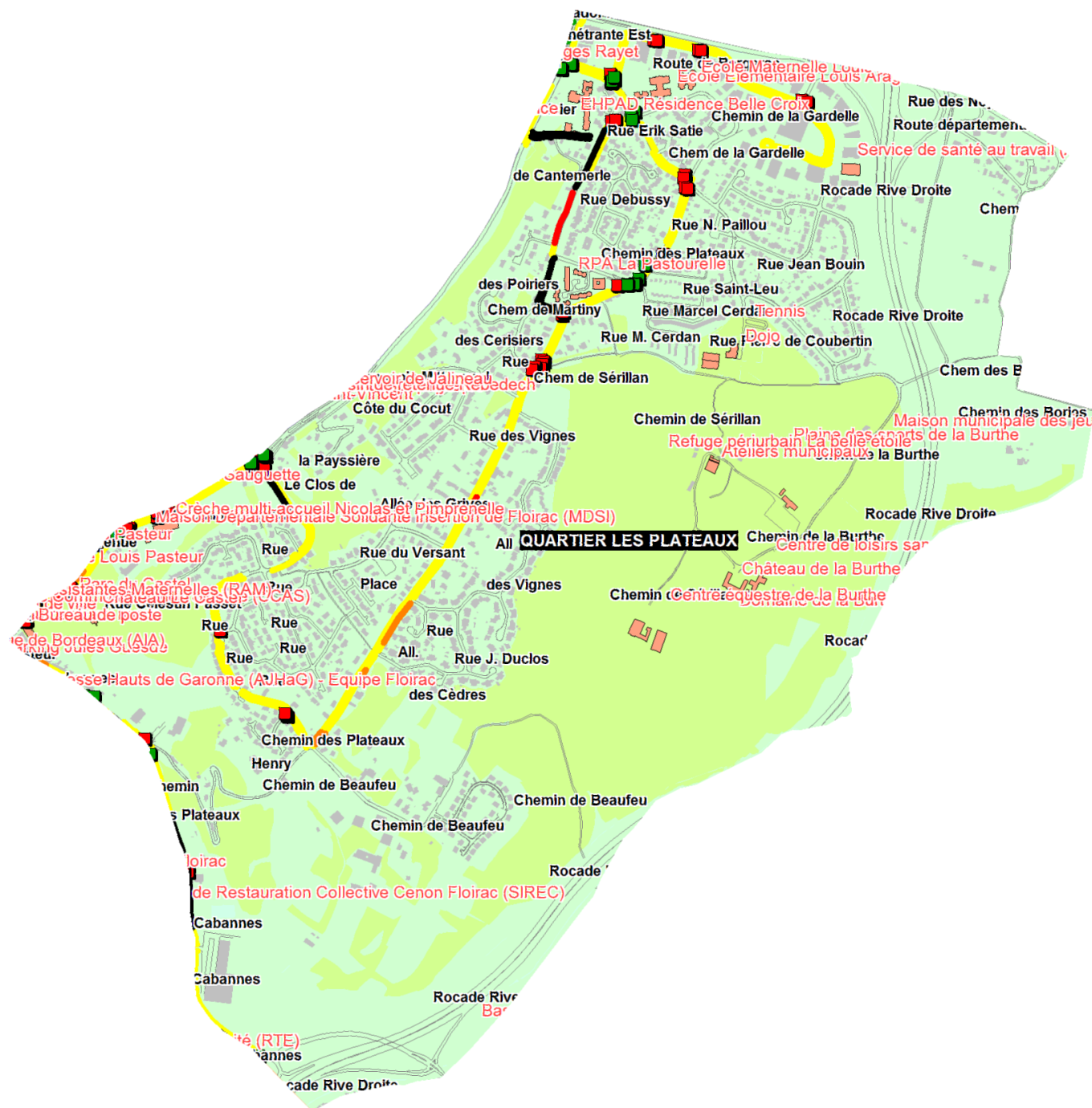


QUARTIER LES PLATEAUX

Cheminements et traversées piétonnes



	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

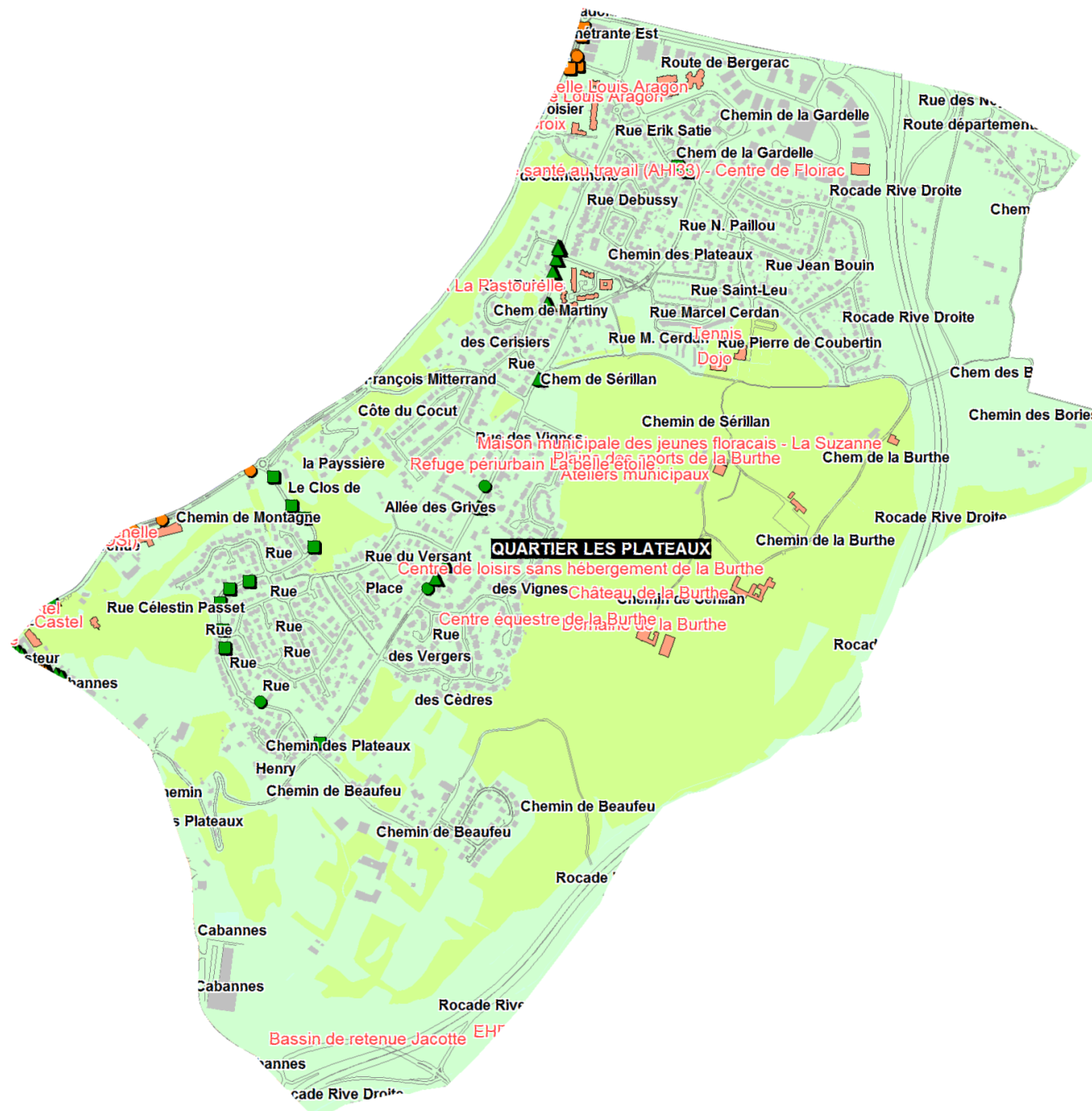


QUARTIER LES PLATEAUX

Obstacles et mobilier

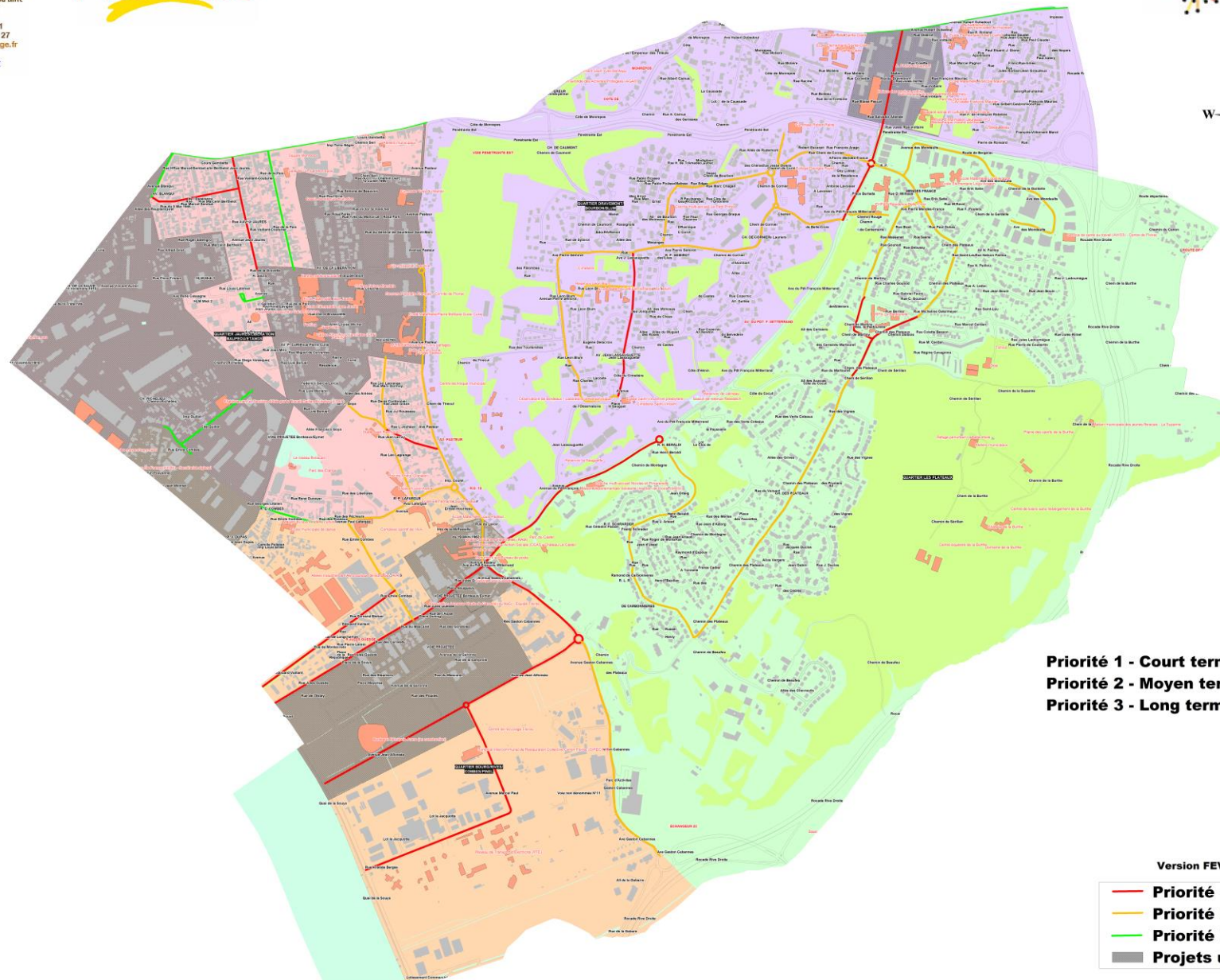


	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres



**PRIORITES D' ACTIONS et
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
(Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)**

PAVE DE FLOIRAC - PRIORITES D'ACTIONS



Priorit  1 - Court terme : 7.303 km
Priorit  2 - Moyen terme : 10.723 km
Priorit  3 - Long terme : 3.034 km

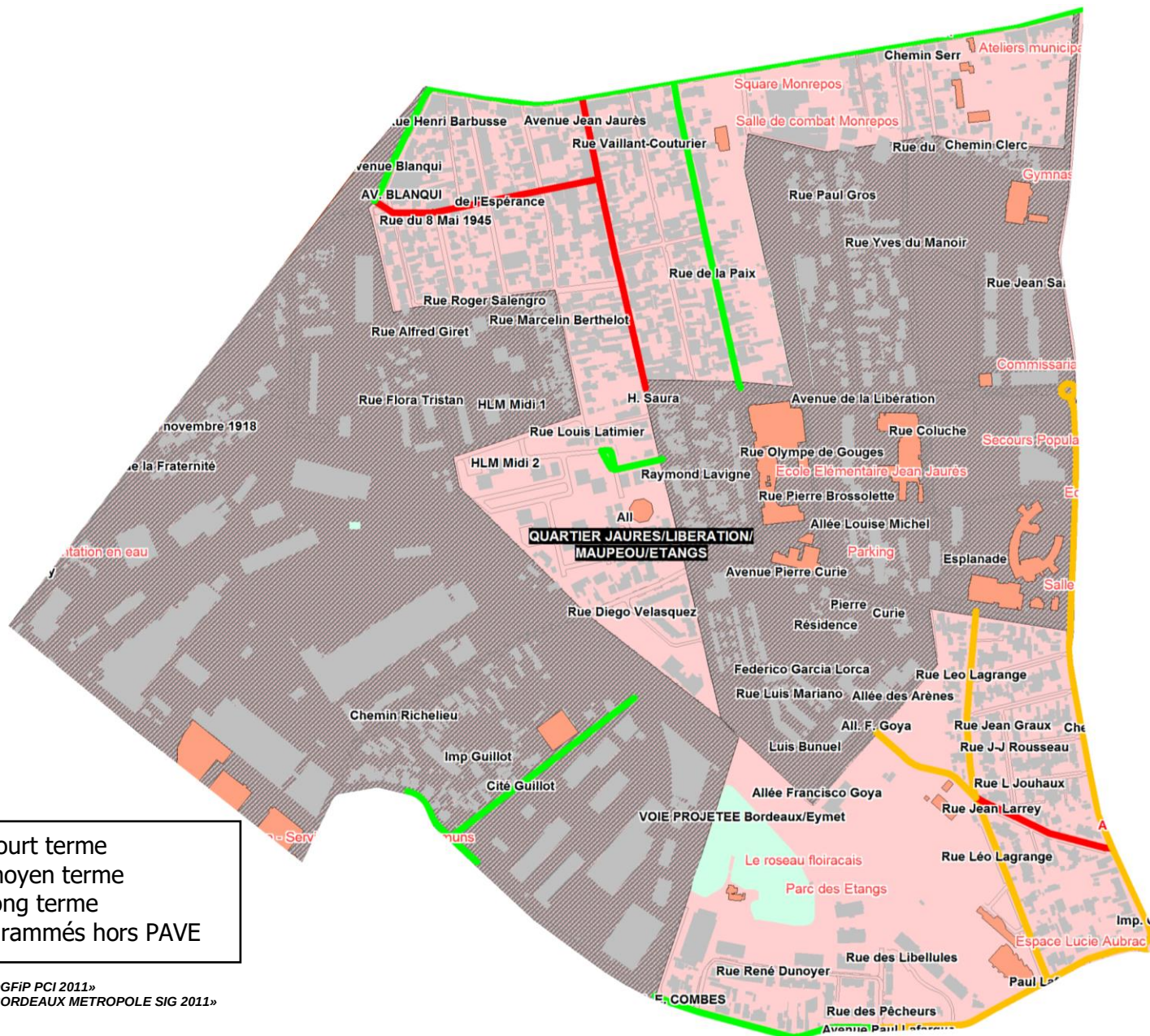
Version FEVRIER 2018

- **Priorit  1**
- **Priorit  2**
- **Priorit  3**
- Projets urbains en cours**

QUARTIER JAURES/LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS



Priorit s d'actions

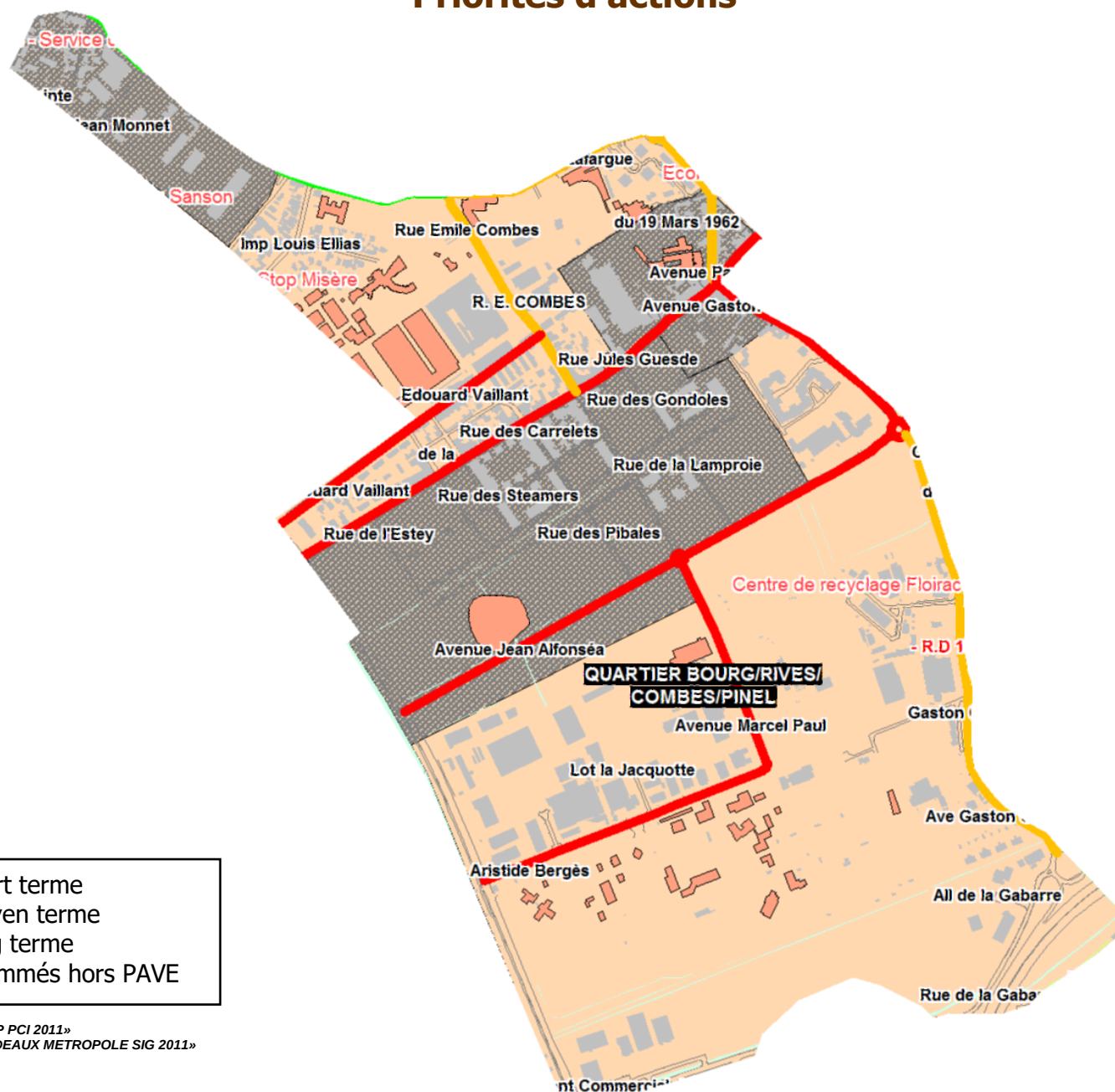


- Priorit  1 – court terme
- Priorit  2 – moyen terme
- Priorit  3 – long terme
- Travaux programm s hors PAVE

« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

QUARTIER BOURG/RIVES/COMBES/PINEL

Priorités d'actions

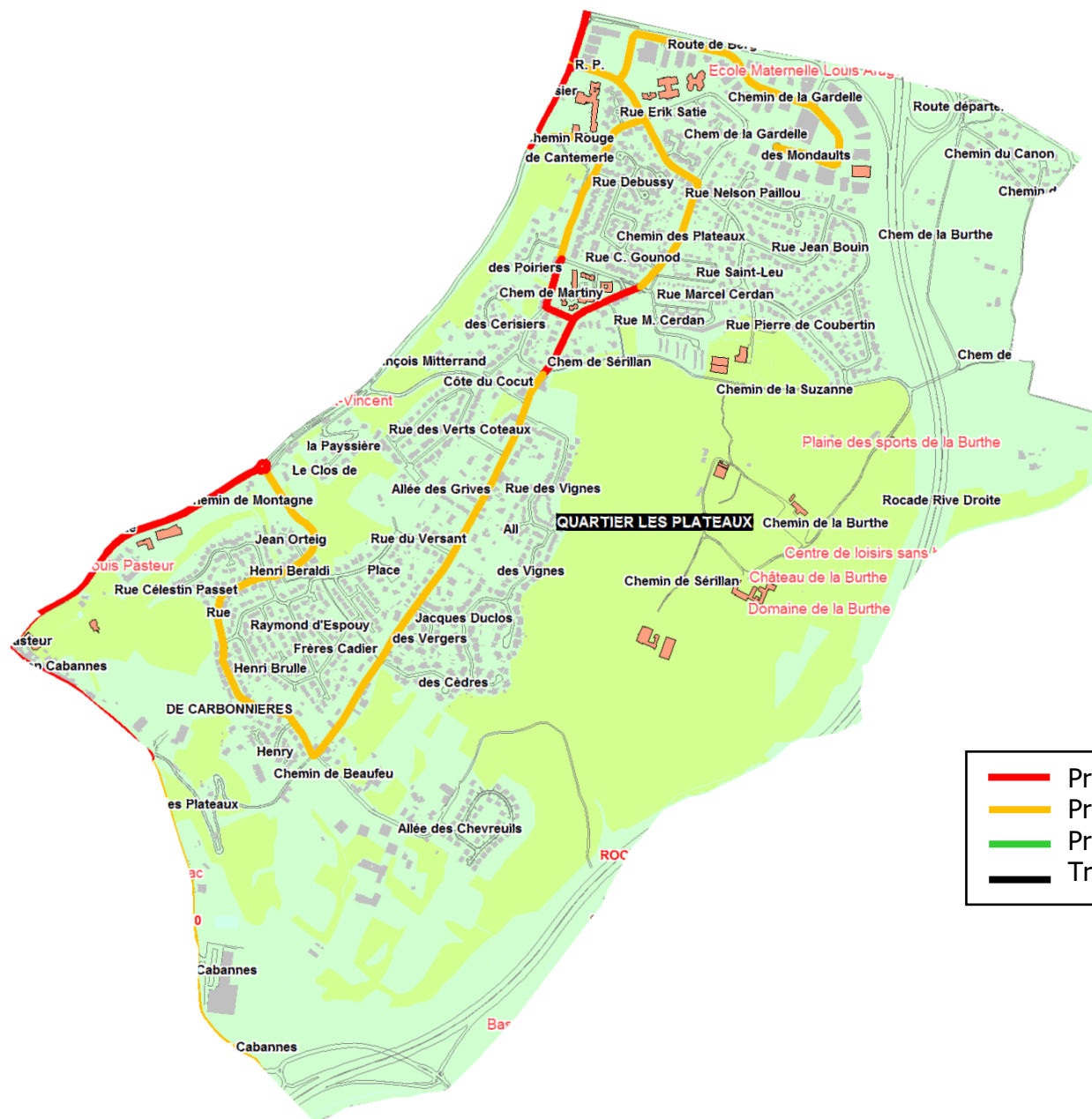


- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

QUARTIER LES PLATEAUX

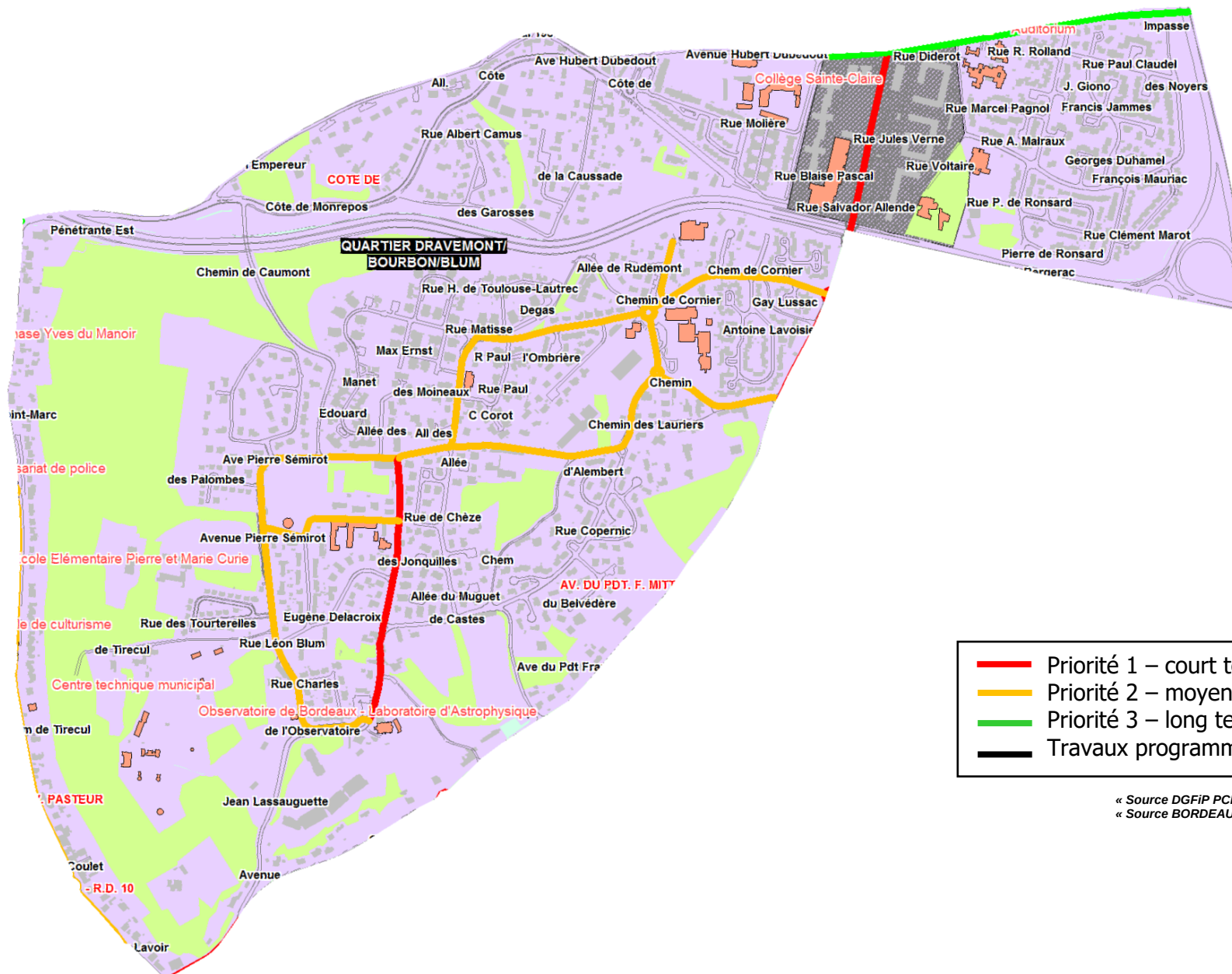
Priorités d'actions

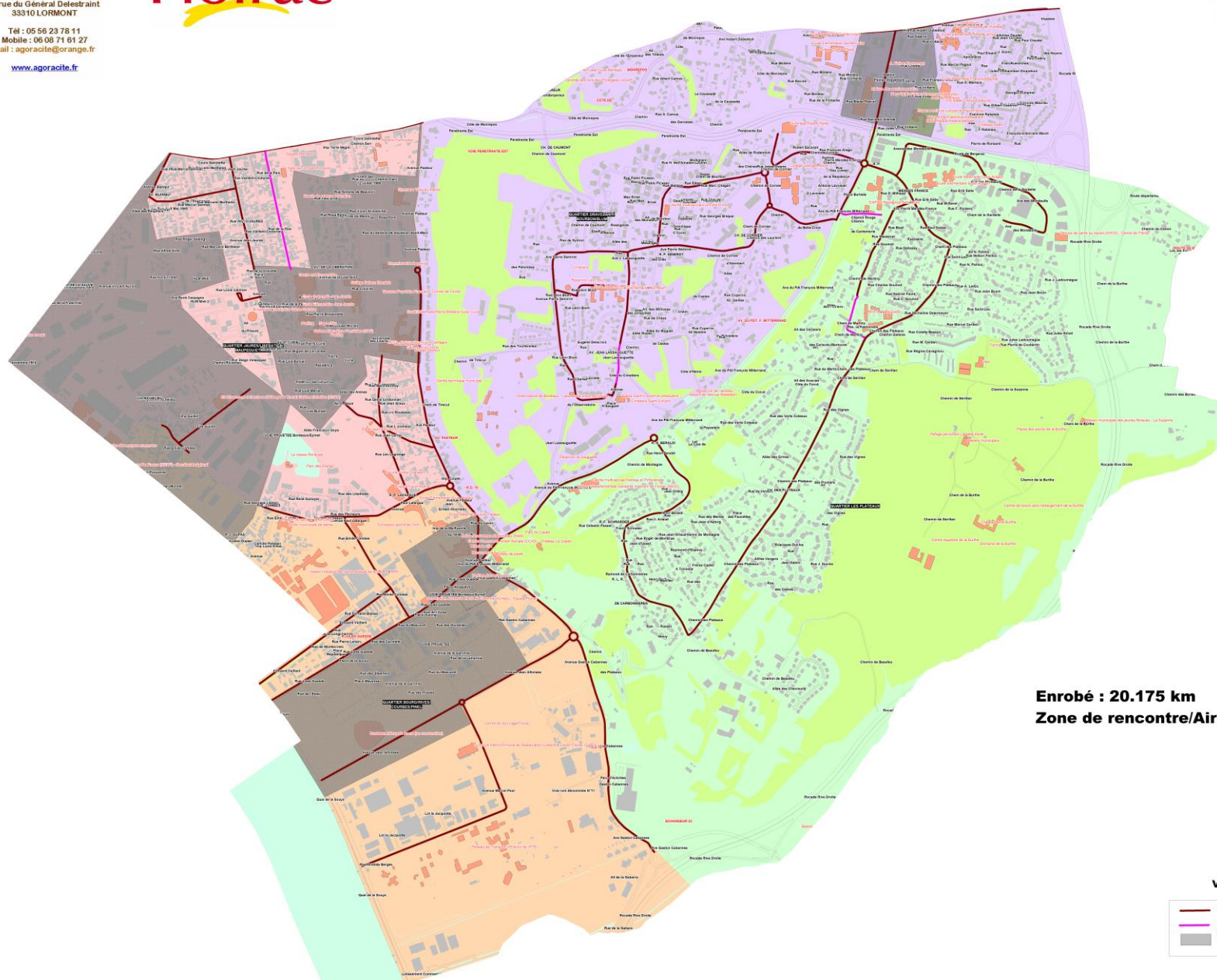


« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

QUARTIER DRAVEMONT/BOURBON/BLUM

Priorités d'actions





Enrob  : 20.175 km
Zone de rencontre/Aire pi tonne : 0.885 km

Version MARS 2017

- Trottoirs gamme enrob 
- Zone de rencontre/Aire pi tonne
- Travaux programm s

QUARTIER JAURES/LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS

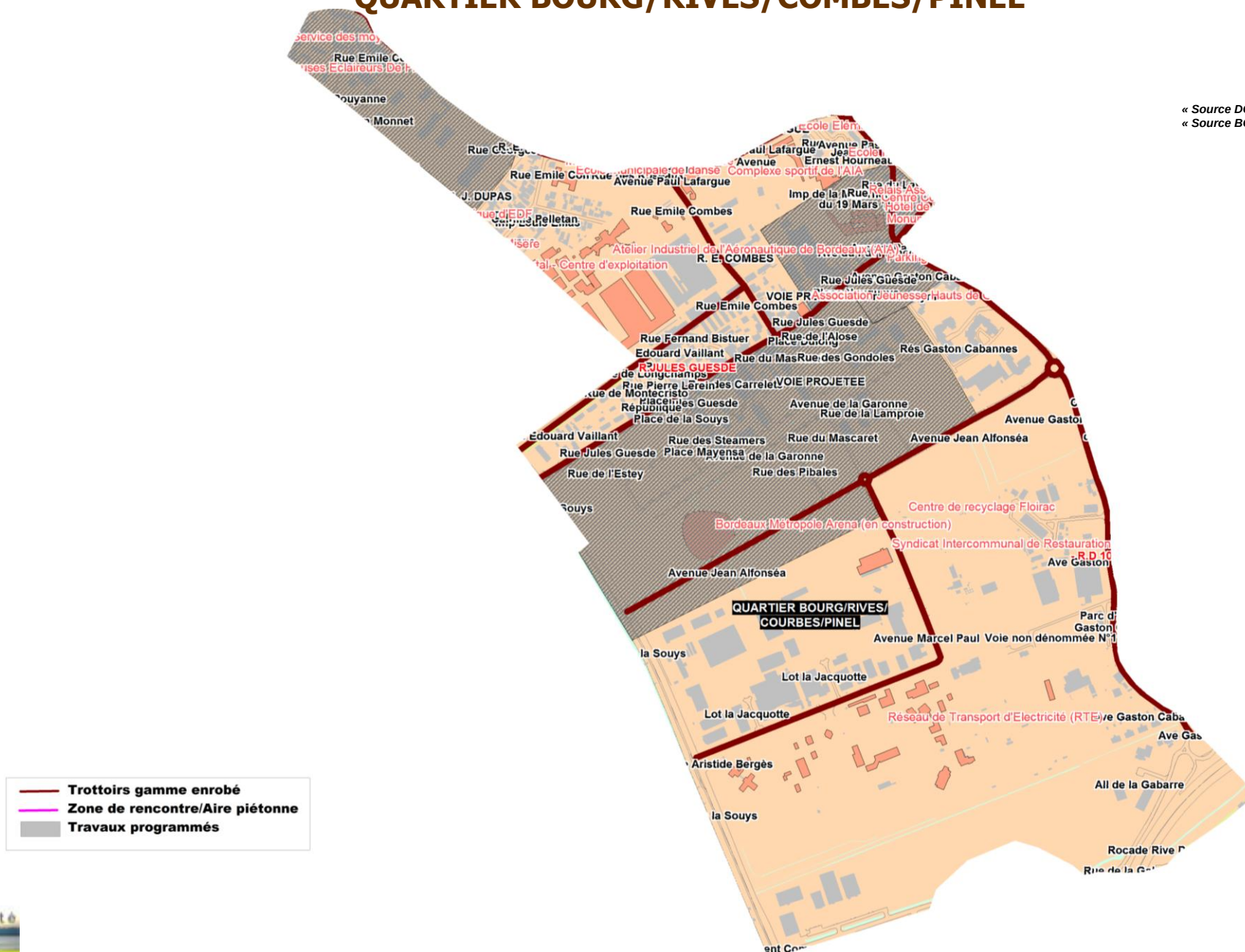
[illegible]

Revêtements de trottoir

QUARTIER BOURG/RIVES/COMBES/PINEL



« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »





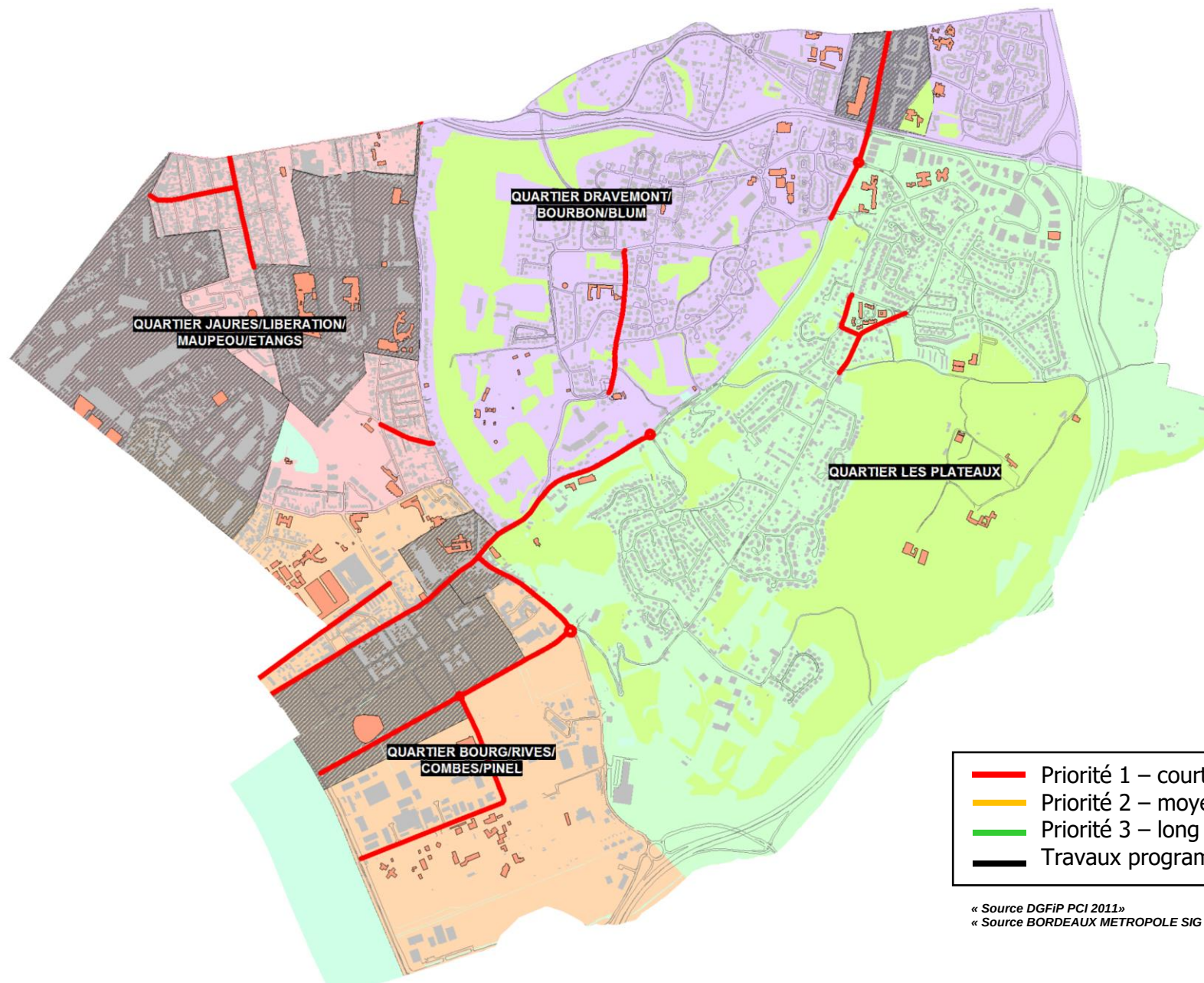
QUARTIER DRAVEMONT/BOURBON/BLUM



« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

Approche financière par voie Priorités niveau 1 - court terme

PAVE DE FLOIRAC - PRIORITE 1			
QUARTIER	PLANCHES	VOIE	COUTS TTC
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.1	Total RUE DE L ESPERANCE	166 265,71 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.2/1.3	Total AVENUE JEAN JAURES	128 838,93 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.4	Total RUE JEAN LARREY	112 420,46 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.1	Total RUE EDOUARD VAILLANT	73 000,35 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.2/2.3	Total RUE JULES GUESDE	147 591,60 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.4	Total AVENUE GASTON CABANNES	77 508,35 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.5/2.6	Total AVENUE JEAN ALFONSEA	178 191,34 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.7	Total AVENUE MARCEL PAUL	176 149,96 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.8	Total RUE ARISTIDE BERGES	57 716,69 €
LES PLATEAUX	3.1/3.2	Total AV DU PDT FRANCOIS MITTERRAND	206 596,96 €
LES PLATEAUX	3.3	Total CHEMIN DE MARTINY	45 000,00 €
LES PLATEAUX	3.3	Total CHEMIN DES PLATEAUX	75 083,73 €
DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.1	Total RUE FERNAND BISTUER	37 323,13 €
DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.1	Total RUE SALVADOR ALLENDE	83 442,62 €
DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.2/4.3	Total AV JEAN LASSAUGUETTE	283 234,40 €
TOTAL			1 848 364,23 €



- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

[illegible]

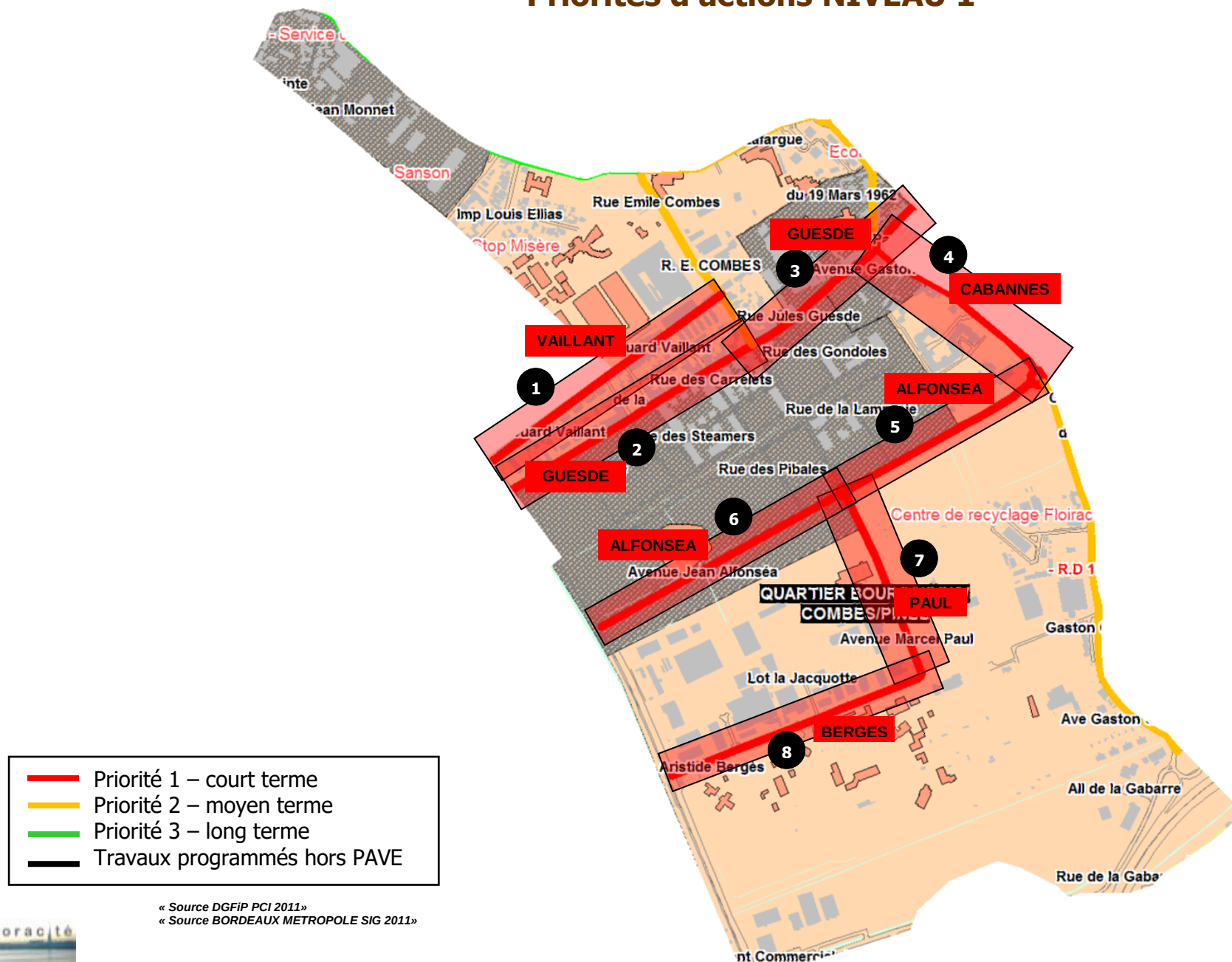
- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

QUARTIER BOURG/RIVES/COMBES/PINEL



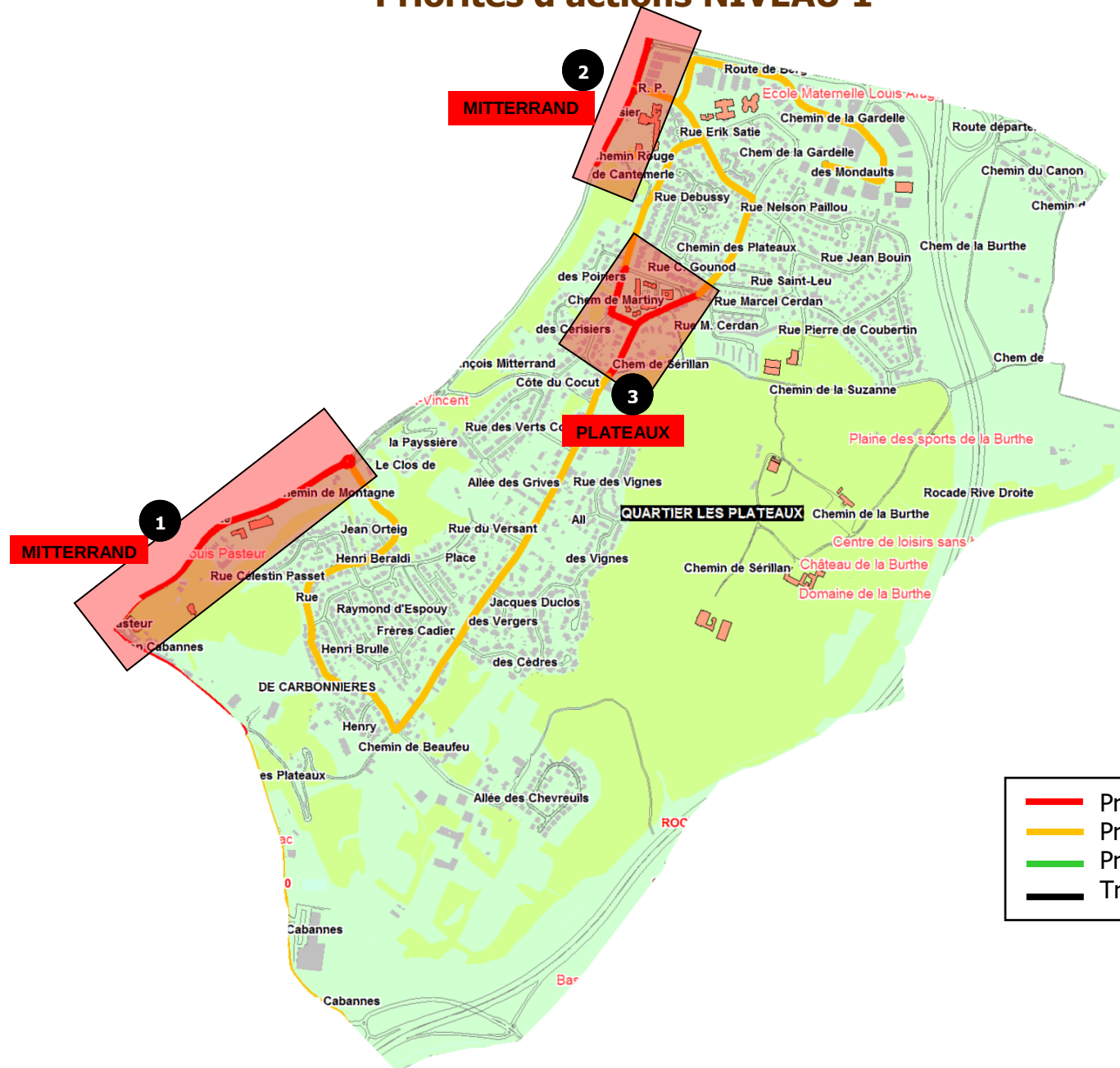
Priorit s d'actions NIVEAU 1



« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

QUARTIER LES PLATEAUX

Priorités d'actions NIVEAU 1



« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

« Source DGFiP PCI 2019-2024 »
 « Source BORDEAUX Métropole »

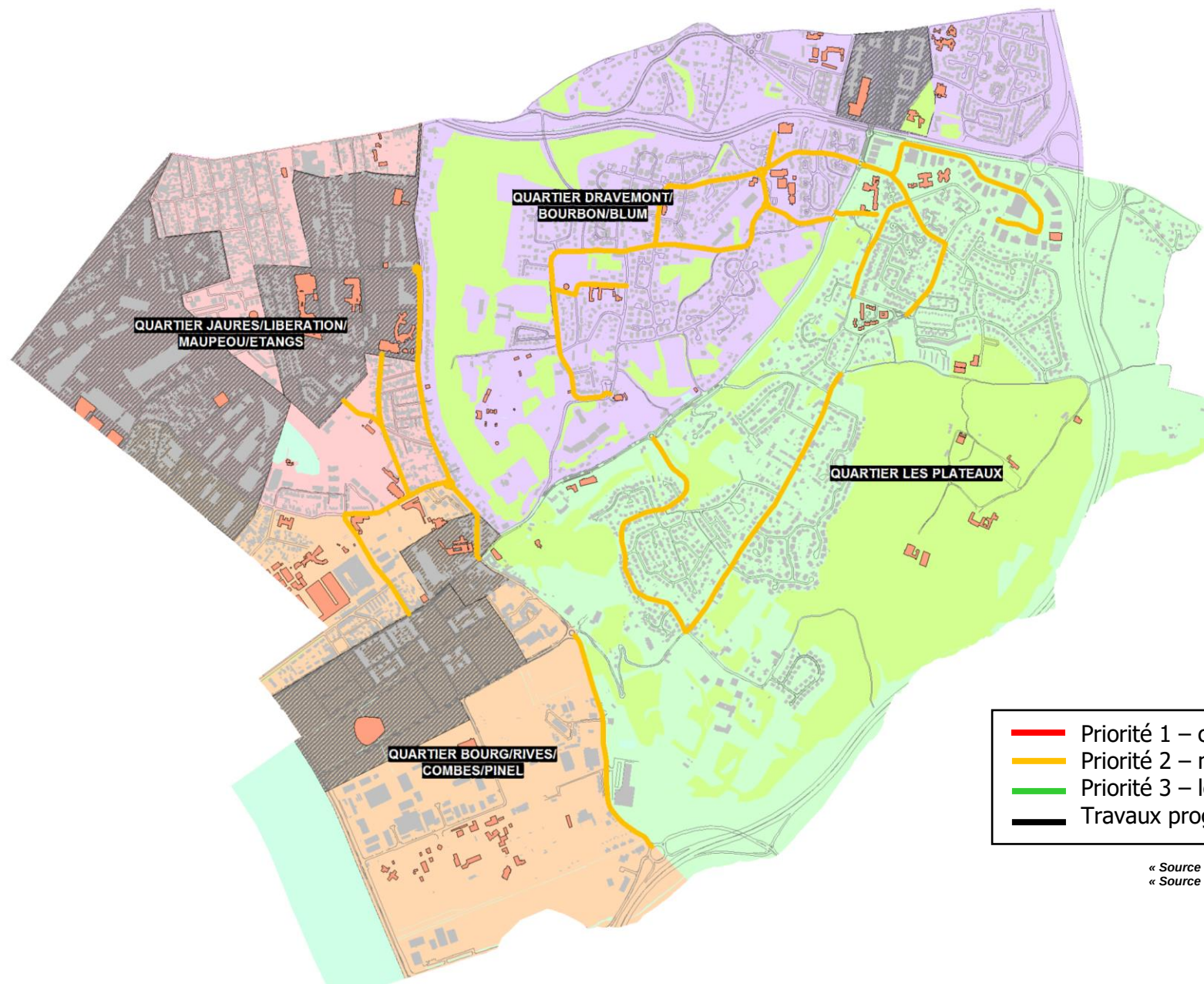
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

Approche financière par voie Priorités niveau 2 - moyen terme

PAVE DE FLOIRAC - PRIORITE 2							
QUARTIER	PLANCHES	VOIE	COUTS TTC				
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.1/1.2			LES PLATEAUX	3.4	Total RUE MASSENET	41 329,58 €
				LES PLATEAUX	3.5/3.6/3.7	Total CHEMIN DES PLATEAUX	214 916,98 €
				LES PLATEAUX	3.8	Total RUE HENRI BERARDI	77 318,92 €
				LES PLATEAUX	3.9	Total RUE FRANTZ SCHRADER	31 581,68 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.1	Total AVENUE PASTEUR	44 150,00 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.1/4.4	Total CHEMIN DE CORNIER	66 101,02 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.3	Total AVENUE PAUL LAFARGUE	54 930,21 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.2	Total RUE JESSE OWENS	800,00 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.4/1.5	Total RUE LEO LAGRANGE	76 118,52 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.3	Total CHEMIN DE BOURBON	51 926,74 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.6	Total RUE FEDERICO GARCIA LORCA	13 667,88 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.3	Total RUE MARC CHAGALL	98 723,59 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.2	Total RUE EMILE COMBES	163 839,44 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.4	Total CHEMIN DE BELLE CROIX	34 997,34 €
BOURG/RIVES/ COMBES/PINEL	2.3/2.4	Total AVENUE GASTON CABANNES	237 407,02 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.5/4.6	Total AV PIERRE SEMIROT	180 679,17 €
LES PLATEAUX	3.1	Total AV DES MONDAULTS	186 376,08 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.7	Total RUE DE L'OBSERVATOIRE	26 588,66 €
LES PLATEAUX	3.10	Total RUE RAYMOND DE CARBONNIERES	59 259,96 €	DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.8	Total RUE LEON BLUM	49 784,34 €
LES PLATEAUX	3.2	Total AV PIERRE MENDES FRANCE	185 914,17 €				
LES PLATEAUX	3.3	Total CHEMIN ROUGE	5 000,00 €				
LES PLATEAUX	3.4	Total CHEMIN DE MARTINY	7 272,00 €				
						TOTAL	1 908 683,30 €



Priorit s d'actions NIVEAU 2

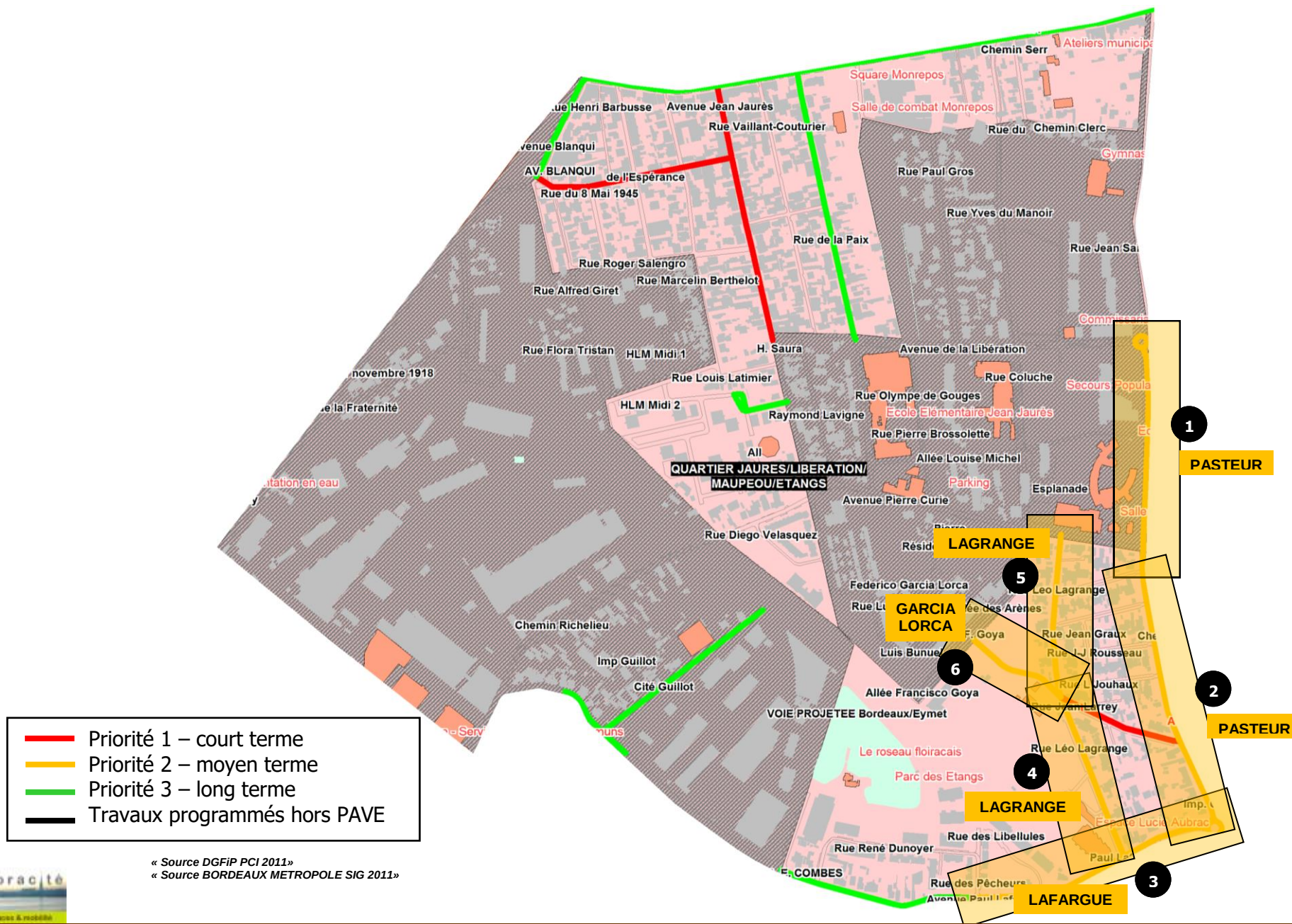


- Priorit  1 – court terme
- Priorit  2 – moyen terme
- Priorit  3 – long terme
- Travaux programm s hors PAVE

« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



espaces & mobilité



« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

[illegible]

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

La carte de la métropole de Bordeaux illustre les zones de travaux programmés pour la période 2015-2016. Les zones sont classées par priorité :

- Priorité 1 – courte durée** : Zone orange.
- Priorité 2 – moyenne** : Zone verte.
- Priorité 3 – longue** : Zone rouge.
- Travaux programmés** : Lignes noires.

Les zones de travaux sont numérotées de 1 à 8 :

- 1** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 2** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 3** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 4** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 5** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 6** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 7** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.
- 8** : Zone orange, située dans le nord-est de la métropole.

Les zones de travaux sont également nommées :

- OWENS**
- CORNIER**
- CORNIER/BELLE-CROIX**
- CHAGALL/BOURBON**
- SEMIROT**
- BLUM**
- OBSERVATOIRE/**

« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE S »

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

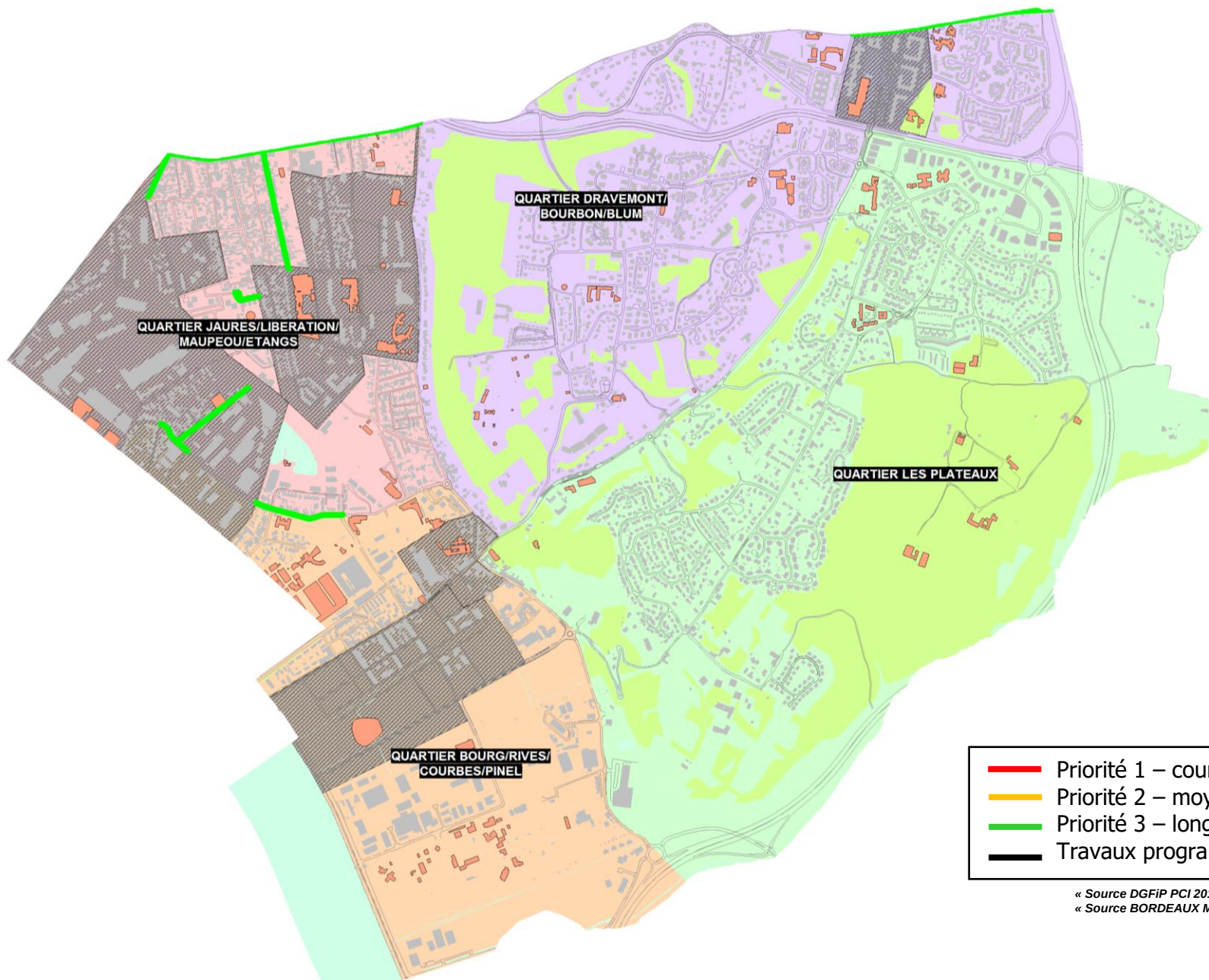


Approche financière par voie Priorités niveau 3 - long terme

PAVE DE FLOIRAC - PRIORITE 3			
QUARTIER	PLANCHES	VOIE	COUTS TTC
DRAVEMONT/ BOURBON/BLUM	4.1/4.2	Total AV HUBERT DUBEDOUT	94 826,13 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.4	Total AVENUE BLANQUI	7 900,00 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.8	Total CITE GUILLOT	7 200,00 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.1/1.2/1.3	Total COURS GAMBETTA	10 260,00 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.7	Total HLM MIDI	47 888,44 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.5/1.6	Total RUE DE LA PAIX	624 687,24 €
JAURES/LIBERATION/ MAUPEOU/ETANGS	1.8/1.9	Total RUE EMILE COMBES	16 252,56 €
		TOTAL	809 014,37 €



Priorit s d'actions NIVEAU 3



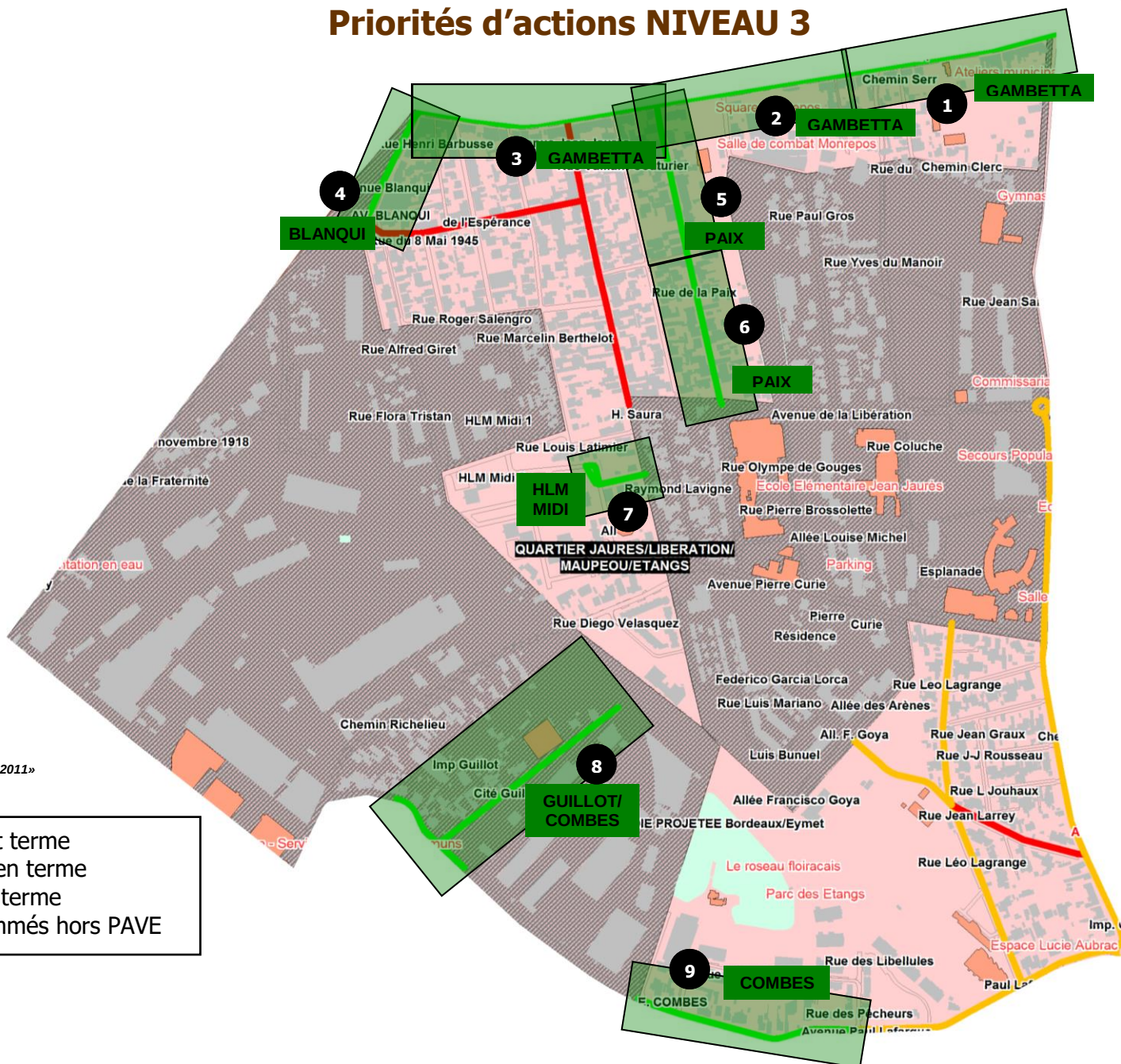
- █ Priorit  1 – court terme
- █ Priorit  2 – moyen terme
- █ Priorit  3 – long terme
- █ Travaux programm s hors PAVE

« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

QUARTIER JAURES/LIBERATION/MAUPEOU/ETANGS

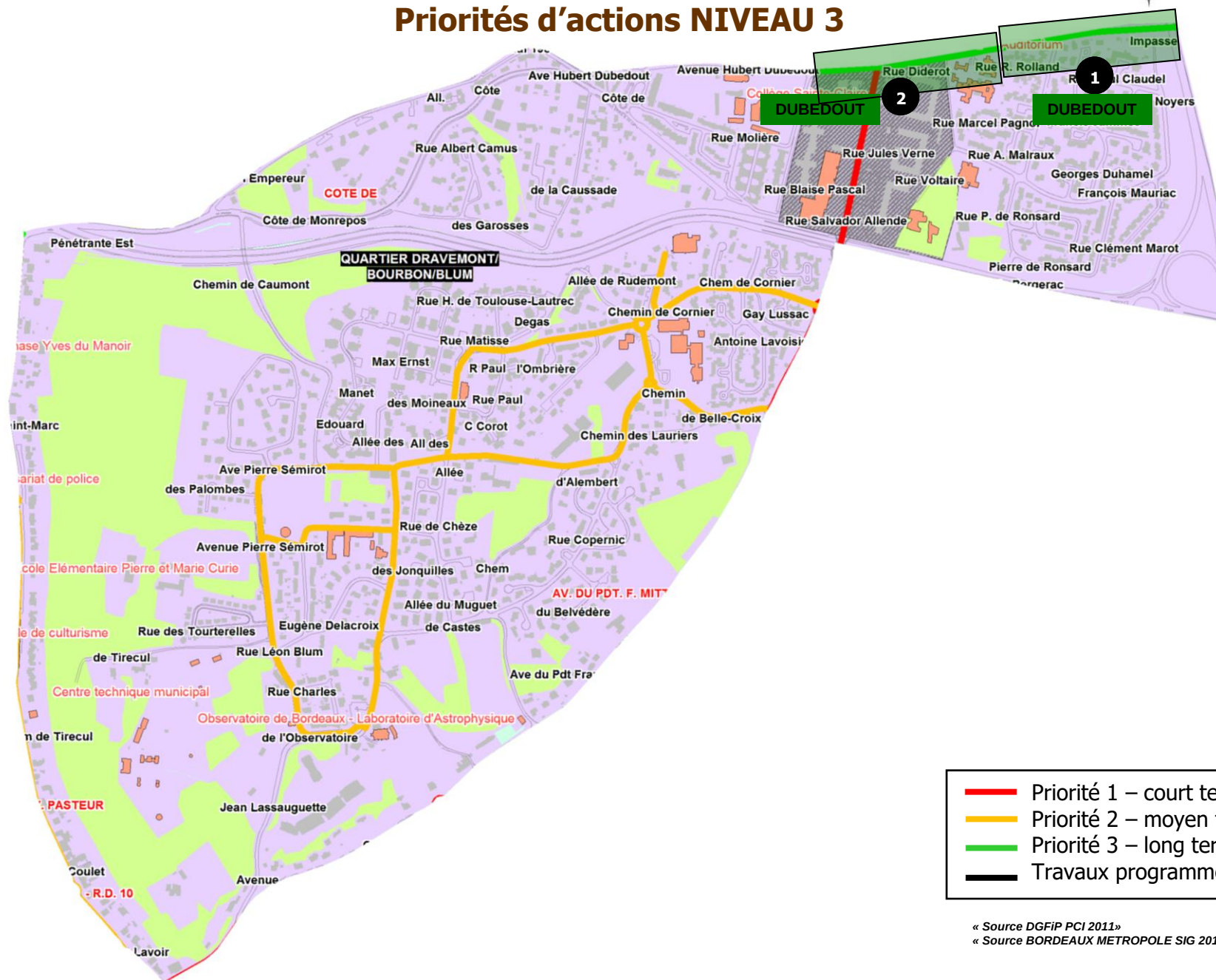
Priorités d'actions NIVEAU 3



« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE



« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

Programmation pluriannuelle du PAVE de FLOIRAC

Programmation du PAVE de FLOIRAC

VOIES PRIORITE 1 : court terme - 2018/2022 (5 ans)	1 848 364,23 €
VOIES PRIORITE 2 : moyen terme - 2023/2027 (5 ans)	1 908 683,30 €
VOIES PRIORITE 3 : long terme - à partir de 2028	809 014,37 €
TOTAL GENERAL	4 566 061,90 €

La Mairie de FLOIRAC propose de programmer ces actions d'aménagements sur 3 niveaux de priorités (1- court terme sur 5 ans, 2 - moyen terme sur 5 ans, 3 - long terme selon les financements disponibles).

Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil métropolitain.

A compter de 2019, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.



Plan local de mise en accessibilité
de la voirie et des aménagements
des espaces publics (PAVE)

1. DOCUMENT DE SYNTHESE



Version JANVIER 2018

Sommaire

Préambule	page 03
Définition du périmètre d'étude	page 09
Partie 1 - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	page 17
(Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)	
Relevés des défauts d'accessibilité	page 18
Nomenclature des défauts d'accessibilité	page 19
Notation des défauts d'accessibilité	page 20
Bilan quantitatif des relevés des défauts	page 24
Cartes thématiques à l'échelle communale	page 25
Cartes thématiques par secteurs	page 29
Cartes thématiques quartier CARRIET	page 30
Cartes thématiques quartier BOURG/BOIS FLEURI/LESCALLE	page 34
Cartes thématiques quartier LISSANDRE/VERDIERE	page 38
Cartes thématiques quartier RAMADE/MONTAIGNE/GARDETTE	page 42
Cartes thématiques quartier HAUTS LORMONT	page 46
Partie 2 - PRIORITES D' ACTIONS ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	page 50
(Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)	
Priorités d'actions par secteurs	page 51
Gamme des revêtements de trottoirs par secteurs	page 57
Approche financière par voie - priorités 1 court terme	page 63
Approche financière par voie - priorités 2 moyen terme	page 70
Approche financière par voie - priorités 1 long terme	page 77
Programmation pluriannuelle	page 85

Préambule

Objectifs d'un PAVE local

Cette mission comprend 3 axes de travail :

1. **Etablir le diagnostic** de l'accessibilité des personnes handicapées, aux espaces publics et à la voirie.
2. **Faire des propositions** à la collectivité pour l'établissement d'un plan d'actions, avec le détail des actions, leur degré de priorité et l'estimation des coûts.
3. **Communiquer** en partageant les différentes étapes du PAVE avec la commission accessibilité et en diffusant l'information auprès de la population.

1. Mission

1.1 Contexte

La loi de février 2005 sur «l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

En amont de la mise en place concrète de tels aménagements, les élus et techniciens des communes peuvent ressentir le besoin de prendre un temps de réflexion et de concertation et exprimer le besoin, d'être accompagnés dans leur démarche sur l'accessibilité. **Bordeaux Métropole a donc engagé un programme de Plans locaux de Mise en Accessibilité de la Voirie et de L'Espace public (PAVE).**

Le PAVE de la commune de LORMONT a été engagé par Bordeaux Métropole le 26 janvier 2017 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

1.2 Mission

La mission a démarré par le travail d'analyse du territoire pour l'élaboration du périmètre d'études.

Le PAVE comporte tout le travail de recueil de données des défauts d'accessibilité (état des lieux – constat de la situation), la recherche de solutions techniques pour la mise au norme sans forcément engager des travaux de requalification complète de la voirie et des espaces publics, et surtout la programmation technique et financière dans le temps, de façon à présenter un plan de mise en accessibilité cohérent et pragmatique.

L'intérêt est de réunir et sensibiliser tous les acteurs concernés par l'accessibilité dont diverses associations. **L'objectif du plan d'accessibilité est de mettre la collectivité, en situation de faire des choix, sur sa politique future d'accessibilité et d'établir une programmation.**

1.3 Sensibilisation

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage regroupant les membres du comité de projet de la commission accessibilité du Conseil Municipal et les associations de personnes handicapées. Il s'agissait entre autres de comprendre le fonctionnement à l'échelle du territoire de la commune :

- Réunion de présentation au comité de pilotage : 26 janvier 2017
- Réunion de présentation du diagnostic, au comité de pilotage : 13 septembre 2017
- Réunion de concertation sur les priorités d'actions, en comité de pilotage

1.4 Suivi du PAVE

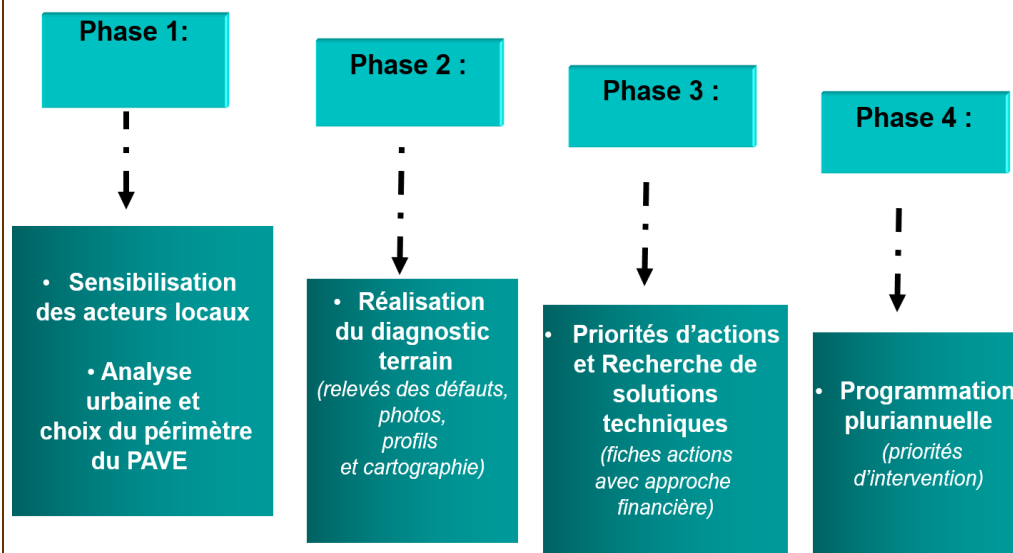
Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil Métropolitain.

A compter de 2019, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

2. Méthodologie

Cette mission d'élaboration du PAVE comprend 4 phases de travail :



Phase 1 : Définition du périmètre d'étude

Agoracité a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études qui a été validé en Conseil Municipal.

Phase 2 : Élaboration du diagnostic

Cette étape consiste à analyser les sites concernés (voirie et espaces publics sur des itinéraires validés en comité de pilotage : continuité des cheminements déjà réalisés, desserte des réseaux TC, accès aux commerces et services). Il s'agit principalement des axes structurants de la commune, du secteur du centre-ville et des itinéraires d'accès aux équipements publics.

Corine et Raphaël PIN, respectivement responsable et chargé d'études ont effectué les relevés sur le terrain en respectant une grille d'analyse. Il s'agit notamment de recenser les obstacles physiques à la liberté de déplacements des personnes à mobilité réduite mais l'analyse porte également sur la notion de l'ergonomie du déplacement. Il ne faut pas perdre de vue à qui s'adresse cette loi : L'accessibilité s'adresse en premier lieu : « aux personnes, qui atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive) rencontrent des difficultés pour se déplacer ».

Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

. Permanente (vieillesse, ...)

. Temporaire (grossesse, accident, ...)

. Ou bien encore de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âges, poussette, chariot pour les courses, etc.).

Les relevés des défauts d'accessibilité sont réalisés à partir de **l'arrêté du 15 janvier 2007**, portant l'application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006, relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cet arrêté présente les prescriptions techniques nécessaires pour garantir un bon niveau d'accessibilité, classées en **8 familles d'aménagements** (la famille 9 faisant partie des diagnostics accessibilité des arrêts de transports collectifs qui ne sont pas traités dans les PAVE).

Familles :

1. Cheminements (art.1,2,3 et 5)

2. Traversées (art.4)

3. Equipements et mobiliers (art.6)

4. Escaliers (art.7)

5. Stationnement (art.8)

6. Informations visuelles (art.9)

7. Feux et Poste d'appel d'Urgence (art.11)

8. Poste d'appel d'Urgence (art.11)

9. Arrêts Transports collectifs (art.12)

Rubriques

Plan inclinés
Garde-corps
Dévers
Qualité cheminement
Profil en travers
Obstacles
Ressaut sur cheminement
Paliers de repos
Rupture continuité cheminements
Bateaux
Bande d'éveil (BEV)
Marquage sur chaussée
Matériaux et éclairage
Trous et fentes dans le sol
Contraste mobilier
Bornes et poteaux
Mobilier sur poteau ou pied
Dispositif sélectif ou chicane sur chem.
Marches sur domaine public
Largeur minimale
Marches
Nez de marche
Main courante
Dimensionnement
Signalisation
Horodateur
Indications lieux et informations
Système d'information à commande
Idéogrammes
Signal lumineux piéton
PAU
Emplacement milieu urbain
Cheminement
Passage nez de trottoir/abri
Embarquement/débarquement
Identification ligne
Typographie ligne
Typographie arrêt
Transport guidé

Phase 3 : Recherche de solutions techniques

Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase 1. Il s'agit de définir une stratégie pour assurer l'accessibilité, sur l'ensemble de la chaîne du déplacement, entre pôles générateurs de déplacements (**validation finale de la phase 3, le 11 janvier 2018**)

Phase 4 : Priorités d'actions et programmation pluriannuelle

Ces propositions ont été hiérarchisées en termes de priorité et de faisabilité dans le temps (court terme : 5 ans, moyen terme : 5 ans, long terme en fonction des financements disponibles), prenant en compte les contraintes techniques et financières de la commune.

Une approche financière (élaborée conjointement avec Bordeaux Métropole par ratio de prix au ml ou par aménagement type) des programmes d'actions. Il ne s'agit pas d'un chiffrage de projet d'aménagement mais d'une estimation des coûts de mise aux normes des défauts d'accessibilité relevés (hors reprise des réseaux, éclairage, acquisitions foncières ou requalification complète de la voirie dans le cas de projets plus lourds).

3. Les phases de concertation du PAVE

PAVE LORMONT - SYNTHESE DES REUNIONS			
PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
COMITE DE PROJET 26 JANVIER 2017 Cadrage			
REUNION TECHNIQUE Périmètre d'études 17 MARS 2017			
COMITE DE PILOTAGE Concertation associations : Validation du périmètre 26 JUIN 2017			
	COMITE DE PILOTAGE Présentation du diagnostic 4 OCTOBRE 2017		
		REUNION TECHNIQUE Propositions d'actions priorités 1, 2 7 DECEMBRE 2017	
		REUNION TECHNIQUE Propositions d'actions priorités 2 et 3 11 JANVIER 2018	
			COMITE DE PILOTAGE Programmation pluriannuelle

Définition du périmètre d'étude

Choix du périmètre d'étude (concertation)

Ainsi, le périmètre final a été validé le 05 juillet 2017, par la commune sur un linéaire de 22,813 km de voirie, soit 45,626 km de cheminements.

Le choix du périmètre d'étude est un travail préliminaire qui doit être réalisé en première phase du PAVE. Il est établi de manière à créer une continuité et une facilité d'accès aux lieux de vie de la commune, dans une logique de « chaîne de déplacement » dont les Établissements Recevant du Public (plus particulièrement les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les arrêts de transports en commun, les commerces, les parkings, les voies vertes, etc. Le but est également de rendre accessible toutes les zones commerciales et autres lieux fréquentés tels que les Installations Ouvertes au Public (parcs, cimetières, stades et complexes sportifs).

Une première réflexion a été entamée par le bureau d'études AGORACITE, qui a réalisé un premier périmètre d'études en se basant sur les différents critères importants :

Axes structurants de la commune, lignes et arrêts de transports en commun ; situation des E.R.P (écoles, équipements sportifs, maisons de retraites, équipements communaux, lot d'entreprises, etc) ; places PMR ; chaîne de déplacement ; zones commerciales ; etc.

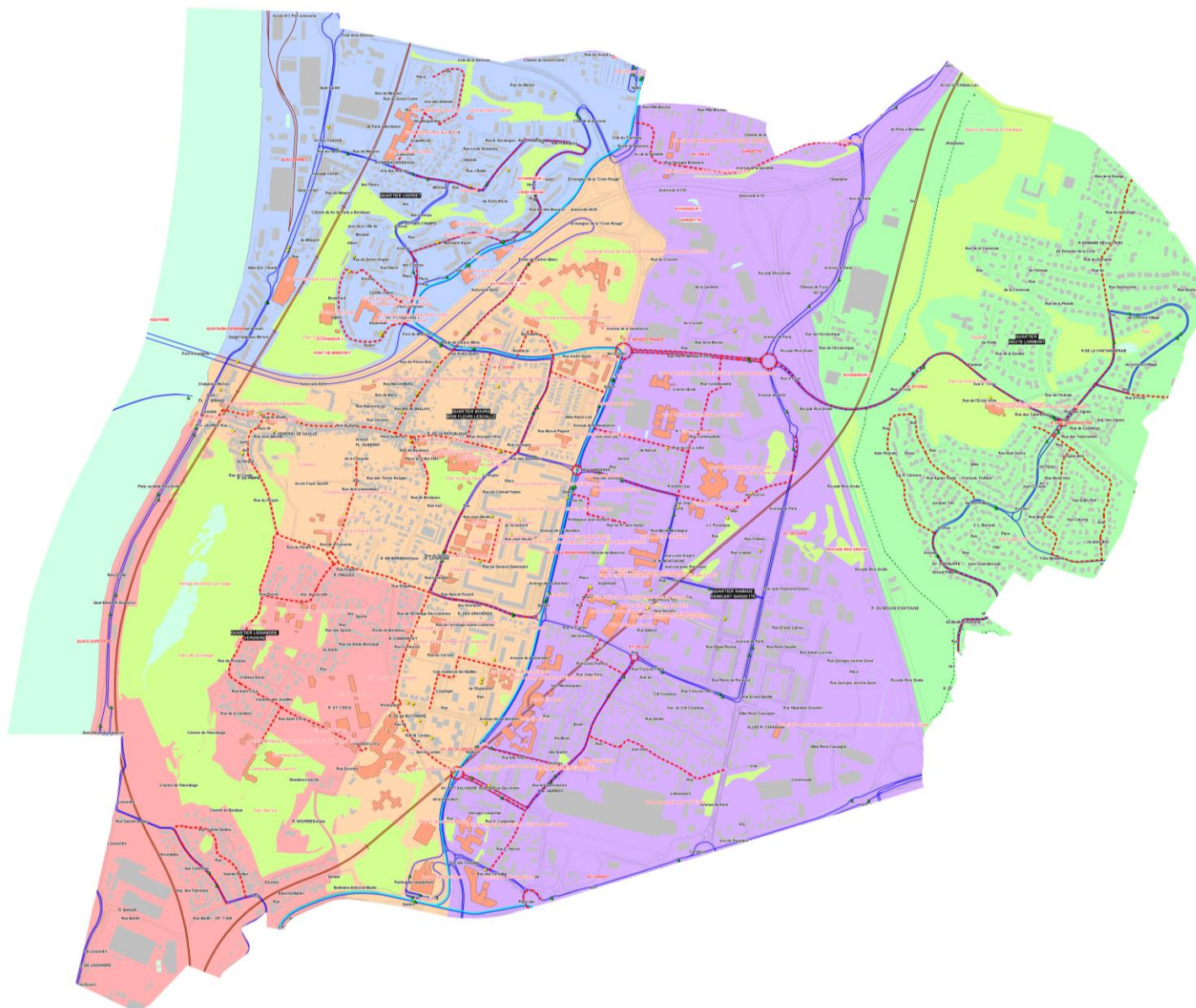
De plus, le périmètre doit tenir compte des différents projets de la commune (travaux en cours ou programmés incluant les cheminements piétons) ainsi que le « schéma piéton » réalisé. Ce dernier retrace les cheminements apaisés, mis en évidences et manquants.

Il a également été mis en avant que les axes de cheminement le long du Tramway ne seraient pas ajoutés au périmètre ; ces axes ayant été aménagés il y a peu.

Une première réunion « périmètre d'études » s'est déroulée le 13 mars 2017 et a permis d'affiner ce périmètre proposé.

Lors d'une concertation avec les associations, le 26 juin 2017, les voies suivantes ont été ajoutées : PIMPIN/ROUQUEY/GARDETTE (jusqu'au giratoire de Carbon Blanc) ; les voies LAVERGNE (entre MOULIN et REPUBLIQUE) et FERRY ont été supprimées : l'une ayant été réaménagée et la seconde n'ayant pas d'intérêt car l'accès au Lycée se fait par LIBERATION.

PAVE DE LORMONT - P rim tre d tudes 22.813 km

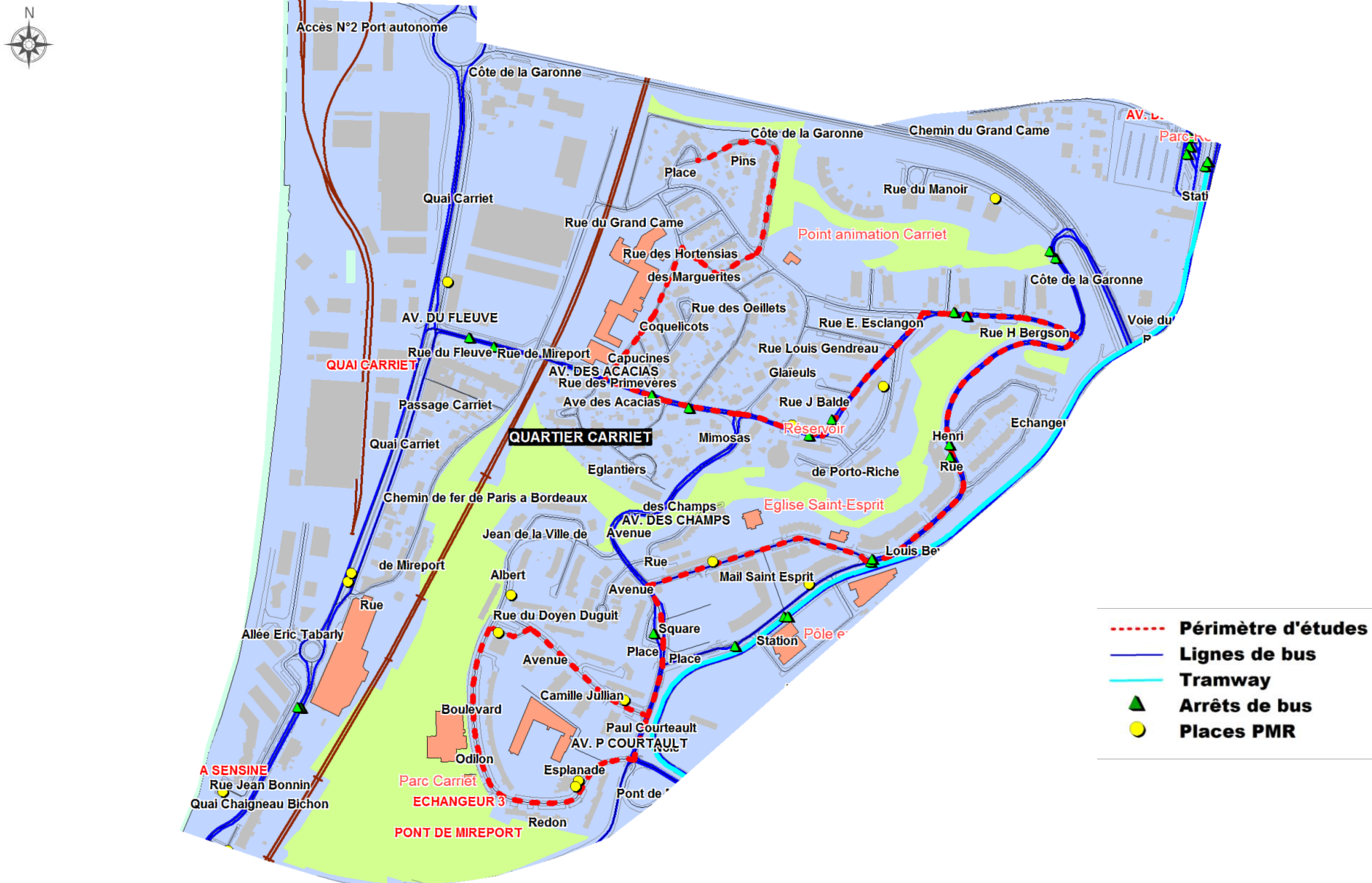


Version JUIN 2017

- P rim tre d tudes
- Lignes de bus
- Tramway
- ▲ Arr ts de bus
- Places PMR

Carte définition du périmètre d'étude – LORMONT

Quartier CARRIET



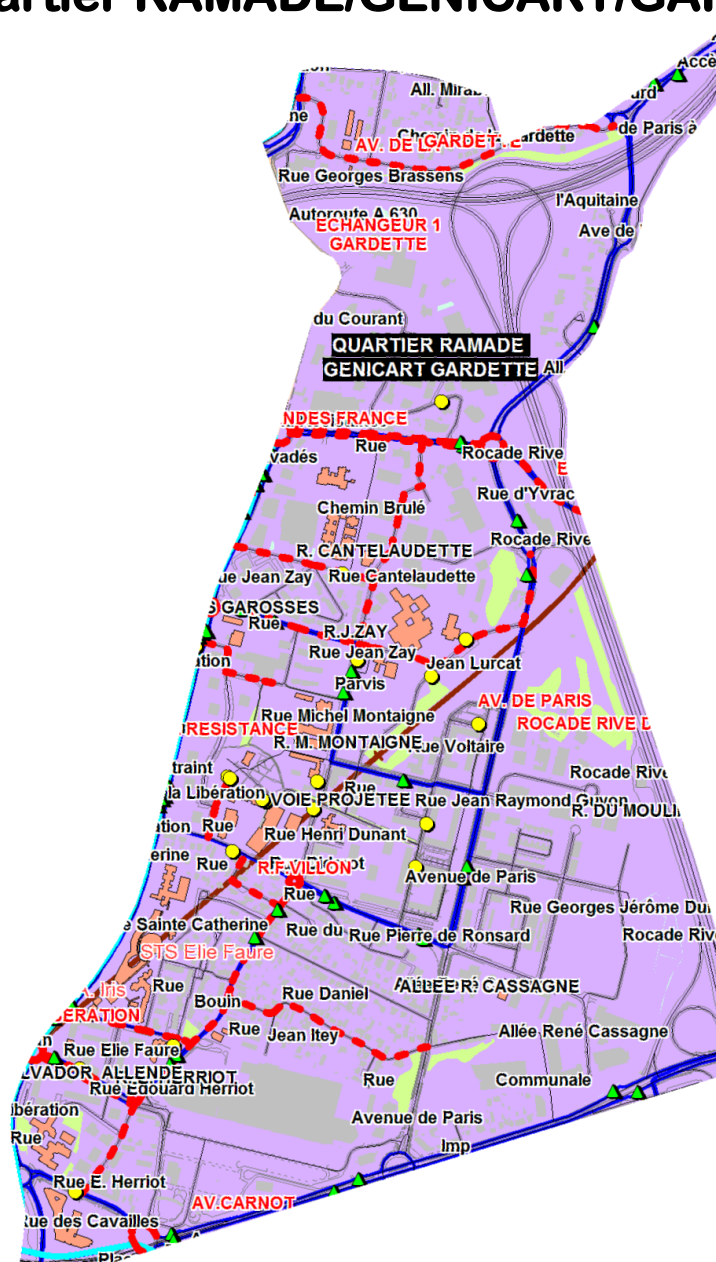
Carte définition du périmètre d'étude – LORMONT

Quartier BOURG/BOIS FLEURI/LESCALLE



- Périmètre d'études
- Lignes de bus
- Tramway
- ▲ Arrêts de bus
- Places PMR

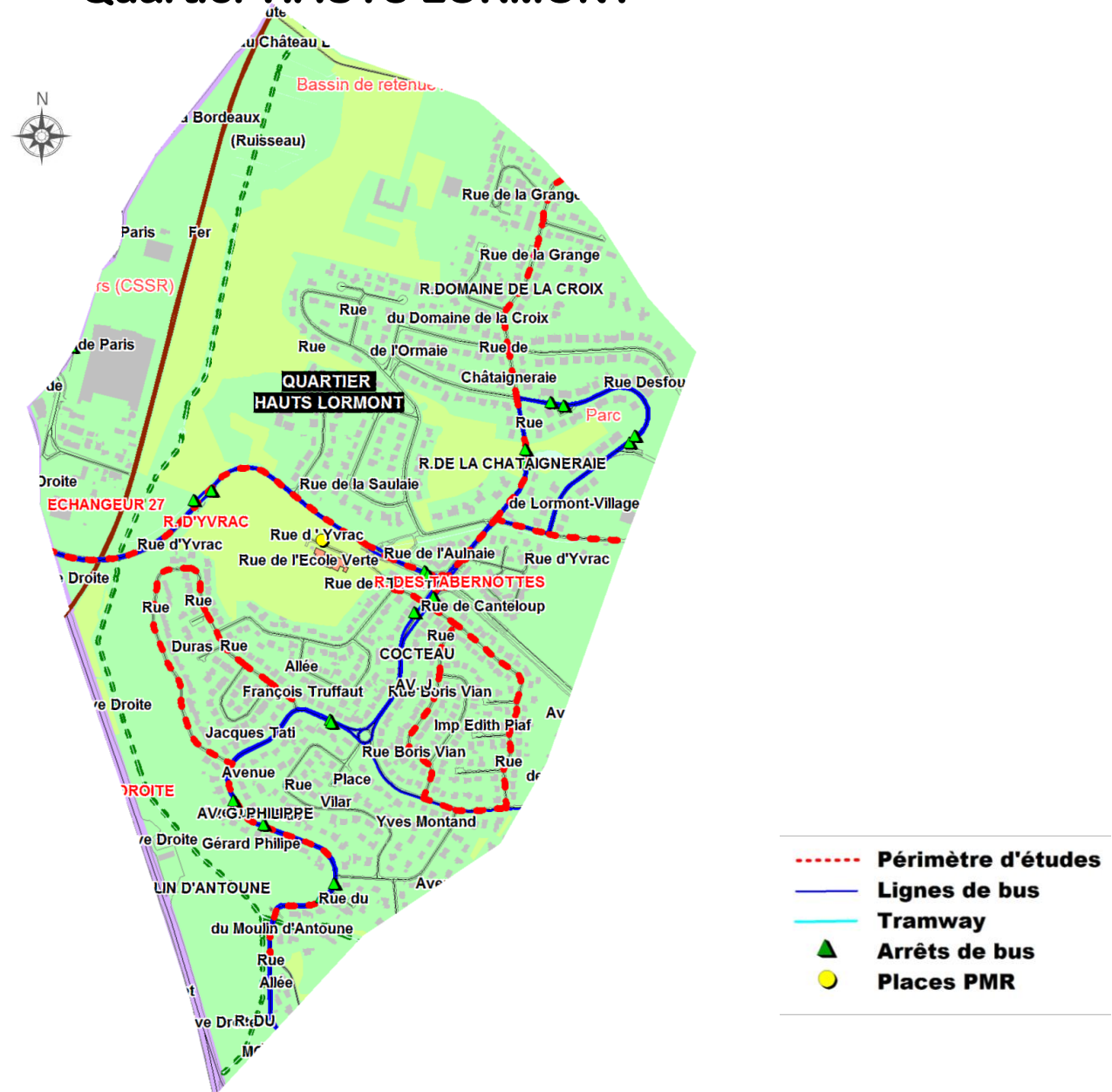
agoracités
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestrain
33310 LORMONT
Tél : 05 56 23 78 11
agoracites@orange.fr



-  **Périmètre d'études**
-  **Lignes de bus**
-  **Tramway**
-  **Arrêts de bus**
-  **Places PMR**

Carte définition du périmètre d'étude – LORMONT

Quartier HAUTS LORMONT



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

(Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)

Relevés des défauts d'accessibilité

La nomenclature des défauts relevés

(Défauts saisis dans le Système d'Information Géographique - SIG)

Cheminements (objets linéaires)

-  C39 Absence de cheminement
-  C14 Cheminement $\leq$ 90 cm
-  C13 Cheminement > 90 cm et < 140 cm
-  C15 Cheminement < 120 cm sans mur
-  C10 Sol meuble, trous, racines.....
-  C1 Absence de plan incliné
-  C2 Défaut de pente plan incliné
-  C5 Pente > 12% (trottoir)
-  C7 Absence ou défaut garde corps
-  C8 Dévers > 2 %
-  C32 Pas d'âne
-  C40 Haie envahissante

Traversées (Objets ponctuels)

-  T1 Absence d'abaissé de trottoir
-  T2 Angle vif / ressaut
-  T3 défauts pente/largeur de l'abaissé
-  T4 passage < 0,80 m avec bâti
-  T5 Obstacle sur bateau
-  T6 Absence/mauvais position de bande d'éveil
-  T9 Etat du P.P
-  T10 absence de guidage
-  T11 Absence de passage piéton

Pistes cyclables sur trottoir

-  C23 Piste cyclable sur trottoir sans cheminement piéton (emprises 1,40 m disponibles pour créer cheminement)
-  C24 Piste cyclable sur trottoir sans séparation visuelle et détectable avec le cheminement piéton
-  C25 Piste cyclable sur trottoir avec cheminement piéton < 1,40 m (emprises 1,40 m non disponibles pour créer un cheminement)

Obstacles (chem. < 1,40 m) (objets ponctuels)

-  C16 Obstacles lourds (poteaux béton, feux, etc.)
-  C17 Arbres
-  C18 Terrasse café, étals....
-  C19 Poteaux (edf, tél, éclairage) support bois/métal
-  C20 Poteau de signalisation, potelets, bornes....
-  C21 Stationnement
-  C22 Poubelles

Autres objets ponctuels

-  C10 Trou, revêt.
-  C11 Plaque glissante
-  C12 Eclairage au sol éblouissant
-  C28 Ressaut sur cheminement
-  C33 Pallier de repos
-  F1 Absence du dispositif sonore des feux
-  M1 Trou ou fente > 2 cm
-  M2 objets sans contraste
-  M5 Gabarit de mobilier non conforme (abaque)
-  M7 Obstacles en porte à faux
-  M8 Mobilier < 2,20 m)
-  M9 objet en saillie > 15 cm
-  M11 marches

Stationnement PMR

-  S1 Stationnement PMR en épis non conforme
-  S2 Stationnement PMR à gauche non conforme
-  S3 Stationnement PMR à droite non conforme
-  S4 Signalisation Stationnement PMR non conforme

Escaliers

-  E1 Largeur non-conforme - sans mur 1,20 m
-  E2 Mauvais dimensionnement des marches 28 x 16 maxi
-  E3 Absence de contraste nez 1ère et dernière marche
-  E4 Nombre insuffisant de mains courantes
-  E5 Absence de double main courante
-  E6 Passage < 1,20 m entre 2 mains courantes
-  E7 Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante
-  E8 Absence de Bande d'Eveil et de Vigilance

Plans inclinés

-  C1 Absence de plan incliné
-  C2 Défaut de pente de plan incliné

Typographie :

-  I1 Typographie non-conforme
-  I2 Hauteur non-conforme
-  I1 Absence d'idéogramme

Exemple de nomenclature des défauts : les cheminements piétons



Exemple de nomenclature des défauts :

Les défauts ponctuels (traversées et obstacles/mobilier)



Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAUT	TYPE	NOTATION
A1	Aménagement arrêt non-conforme	LINEAIRE	2
A2	Hauteur non-conforme (18 cm)	LINEAIRE	2
A3	Cheminement < 1,40 m à cause des obstacles	LINEAIRE	2
A4	largeur < 90 cm ou < 140 (si cheminement < 1,40 m derrière abri) entre nez de trottoir et abri	LINEAIRE	2
A5	Absence ou aire de rotation insuffisante	PONCTUEL	10
A6	Pas d'identification de l'arrêt	PONCTUEL	5
A7	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A8	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A9	Absence de BEV sur toute la longueur si > 26 cm	LINEAIRE	2
C1	Absence de plan incliné	LINEAIRE	10
C2	Défaut de pente de plan incliné	LINEAIRE	2
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	LINEAIRE	5
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	SURFACIQUE	10
C11	Plaque glissante (en pente) ou autre objet ponctuel	PONCTUEL	10
C12	Mauvais positionnement d'éclairage au sol ou en dessous de l'œil éblouissant	PONCTUEL	10
C13	Trottoir de largeur > 0,90 m et < 1,40 m	LINEAIRE	5
C14	Trottoir de largeur < 0,90	LINEAIRE	50
C15	Cheminement physique < 1,20 m (sans mur ni obstacle)	LINEAIRE	1
C16	Support de feu, armoire EDF, abribus , etc,	PONCTUEL	50
C17	Arbres	PONCTUEL	20
C18	Terrasse café restaurants, étals commerçants	PONCTUEL	50
C19	Poteaux d'éclairage, EDF, PTT	PONCTUEL	20
C20	Potelets, poteaux	PONCTUEL	5
C21	Stationnement	PONCTUEL	10
C22	Poubelles	PONCTUEL	5
C23	Piste cyclable sur trottoir réduisant le cheminement piéton à moins de 1,40 m	LINEAIRE	5
C24	Piste cyclable sur trottoir sans séparation détectable	LINEAIRE	5
C28	Ressaut non arrondi ou non chanfreiné	PONCTUEL	10
C32	Pente à plusieurs ressauts (pas d'âne)	LINEAIRE	2
C33	Palier de repos hors norme ou absence	PONCTUEL	10
C39	Absence ou rupture du cheminement	LINEAIRE	50
C5	Pente trottoir/espace public > 12%	LINEAIRE	50
C7	Absence de garde-corps pour une rupture de niveau linéaire de plus de 0,40 m de hauteur	LINEAIRE	2
C8	Dévers > 2 %	LINEAIRE	2

Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAULT	TYPE	NOTATION
E1	Largeur non-conforme	LINEAIRE	1
E2	Mauvais dimensionnement des marches	LINEAIRE	1
E3	Absence de contraste visuel ou trop réduit ou glissant sur nez de 1ère et dernière marche	LINEAIRE	2
E4	Nombre insuffisant de main courante	LINEAIRE	1
E5	Pas de double main courante	LINEAIRE	1
E6	Passage < 1,20 m entre mains courantes	LINEAIRE	1
E7	Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante	LINEAIRE	1
E8	Absence de BEV	LINEAIRE	2
F1	Absence du dispositif sonore	PONCTUEL	50
F2	Dispositif non-conforme	PONCTUEL	10
I1	Typographie non-conforme	PONCTUEL	5
I2	Hauteur non-conforme	PONCTUEL	5
I3	Absence d'idéogramme	PONCTUEL	5
M1	Trou ou fente sur cheminement de Diamètre ou largeur > 2cm	PONCTUEL	5
M2	Absence de contraste objet ponctuel	PONCTUEL	5
M3	Absence de contraste objet linéaire (ex : alignement potelets sur cheminement direct))	LINEAIRE	2
M4	Absence ou non-conformité de bande contrastée sur partie haute des poteaux ou bornes < 1,30 m ou entre 1,20 m 1,40 m pour les autres mobiliers sur cheminement ou non conformité de la bande contrastée : objet ponctuel	PONCTUEL	5
M5	Mobilier hors norme	PONCTUEL	5
M7	Obstacles en porte-à-faux = hauteur < 2,20 m	PONCTUEL	10
M8	Si hauteur < 2,20 m : Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi	PONCTUEL	10
M9	Obstacles en saillie de plus de 15 cm = Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi ou absence de surépaisseur > 3 cm	PONCTUEL	50
M10	Dispositif ne permet pas le passage d'un fauteuil d'un gabarit 0,80 m X 1,30 m	PONCTUEL	10
M11	Marche avec seuil (ponctuel)	PONCTUEL	5
P1	PAU non muni du matériel nécessaire pouvant être reçu et interprété par une personne handicapée	PONCTUEL	10
S1	Aménagement stationnement en épis non-conforme	PONCTUEL	10
S2	Aménagement stationnement à gauche non-conforme	PONCTUEL	10
S3	Aménagement stationnement à DROITE non-conforme	PONCTUEL	10
S4	Signalisation non-conforme	PONCTUEL	5
S5	Hauteurs non-conformes	PONCTUEL	5
T1	Absence d'abaissé de trottoir dans la continuité du cheminement ou au droit d'un PP (ou mal localisé)	PONCTUEL	50
T2	Défaut du ressaut	PONCTUEL	5
T3	Défaut de pente ou largeur du bateau	PONCTUEL	10
T4	Passage < 0,80 m	PONCTUEL	5
T5	Présence d'Obstacle sur bateau (réduisant passage à < 1,40 m ou implantation gênante)	PONCTUEL	10
T6	Absence de bande d'éveil au droit d'une traversée matérialisée	PONCTUEL	10
T7	Mauvais dimensionnement ou positionnement ou contraste de la bande d'éveil	PONCTUEL	10
T9	Mauvais état du marquage ou non conforme	LINEAIRE	1
T10	Absence de contraste tactile	LINEAIRE	2
T11	Absence de PASSAGE PIETON (dans la continuité du cheminement selon hiérarchie des voies)	LINEAIRE	2
T12	Mauvaise lisibilité des zones de transition cheminements/traversées	PONCTUEL	5

Bilan quantitatif des relevés des défauts

Cheminements et traversées piétonnes

	C10	13 546 ml	Sol meuble, inconfortable
	C13	2 510 ml	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	792 ml	Trottoir < 90 cm
	C39	1 974 ml	Absence de trottoir
	T1	233	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	18/0	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	247	Absence de BEV ou non-conformité (dimension et implantation)
	F1	17	Dispositif sonore feux

Obstacles

	M5	130	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
	M2	112	Absence de contraste mobilier
	C20	53	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	61	Obstacle « lourd » (supports de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	90	Poteau EDF, éclairage
	C17	51	Arbre sur cheminement

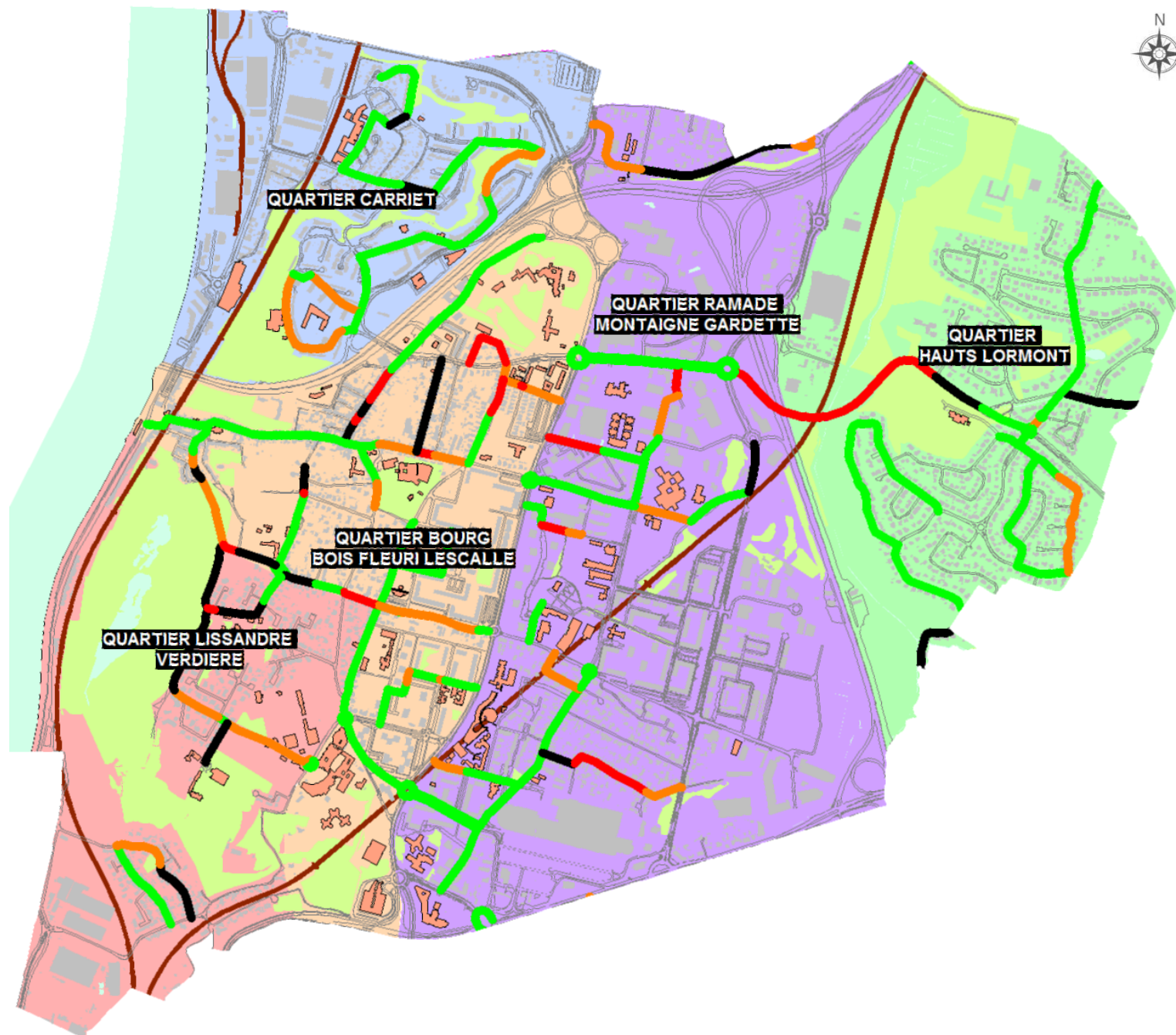
Cartes thématiques à l'échelle communale

LORMONT

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

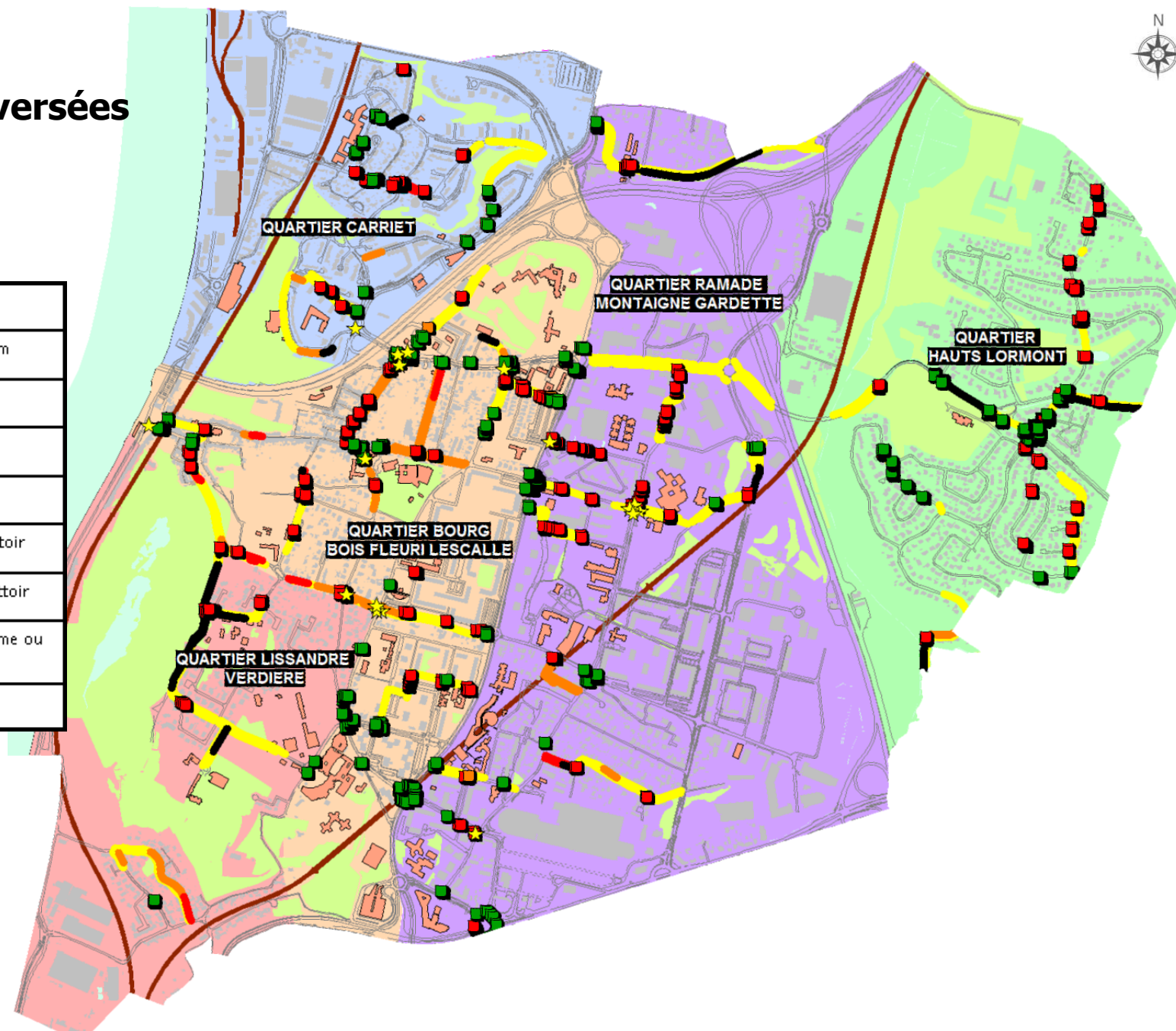
	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



LORMONT

Cheminements et traversées piétonnes

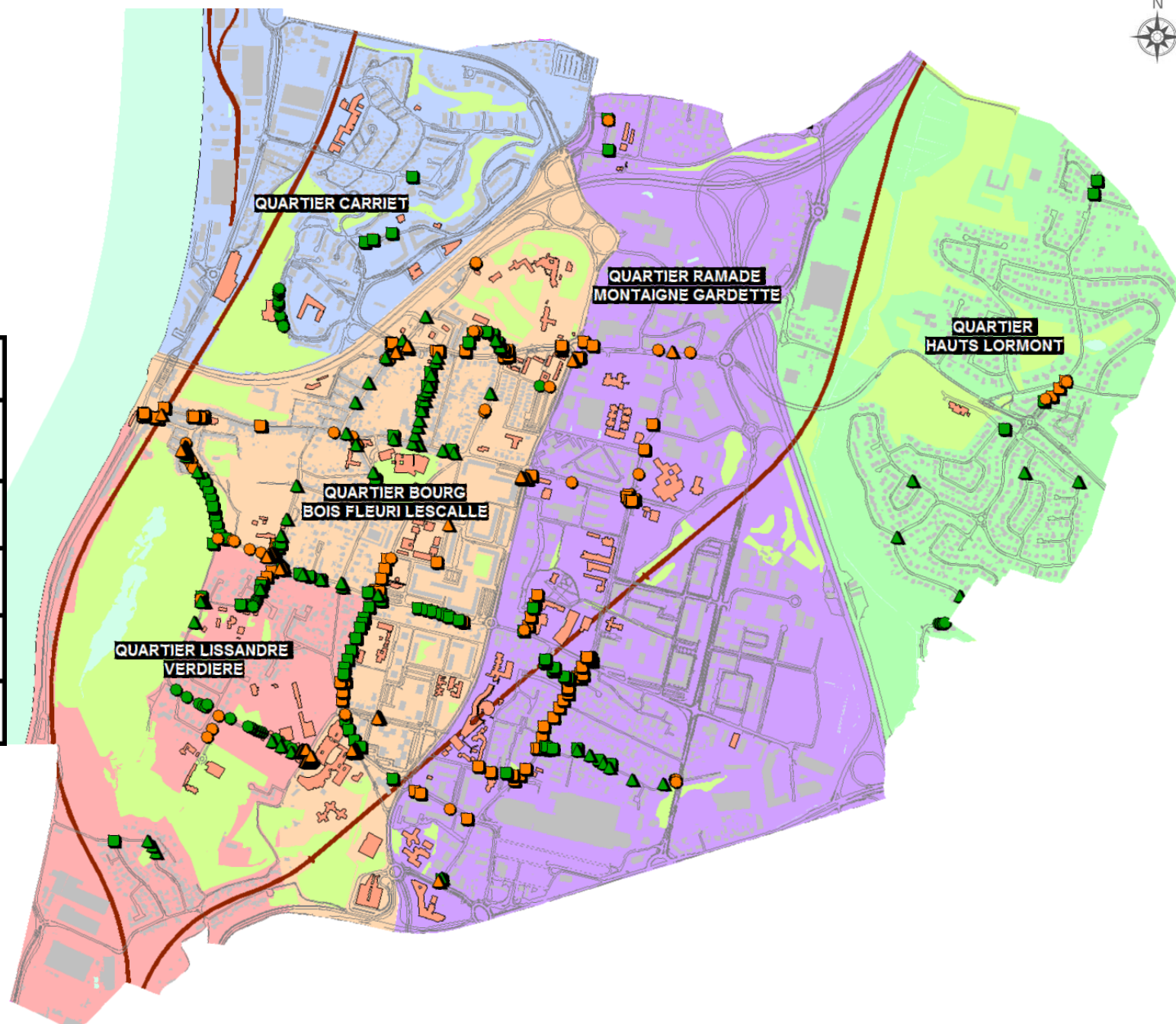
	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



LORMONT –

Obstacles

	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres

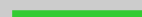


Cartes thématiques : découpage par secteurs

Quartier CARRIET

Indices d'accessibilité par tronçons

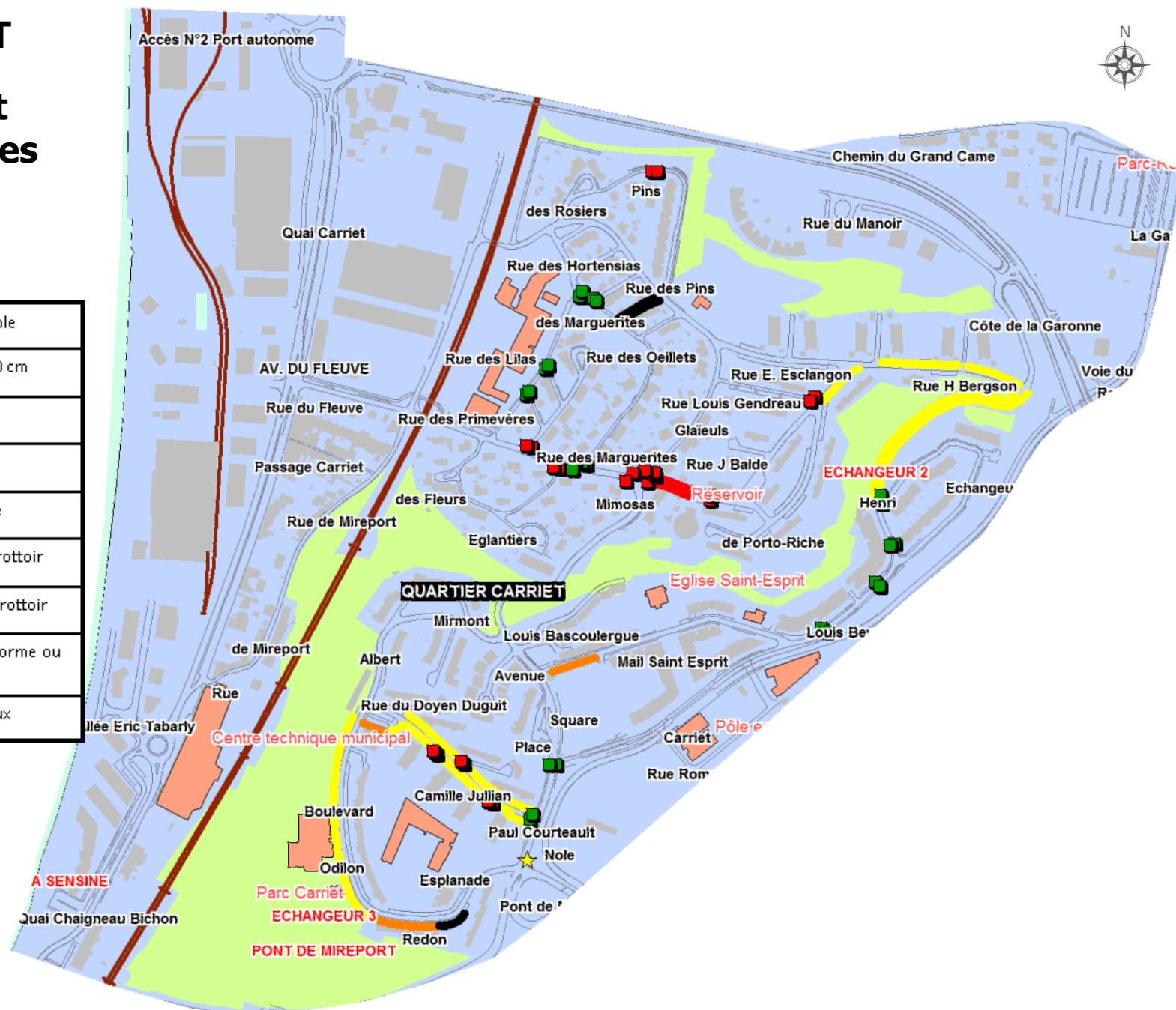
Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



Cheminements et traversées piétonnes

	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



Secteur CARRIET

Obstacles et mobilier

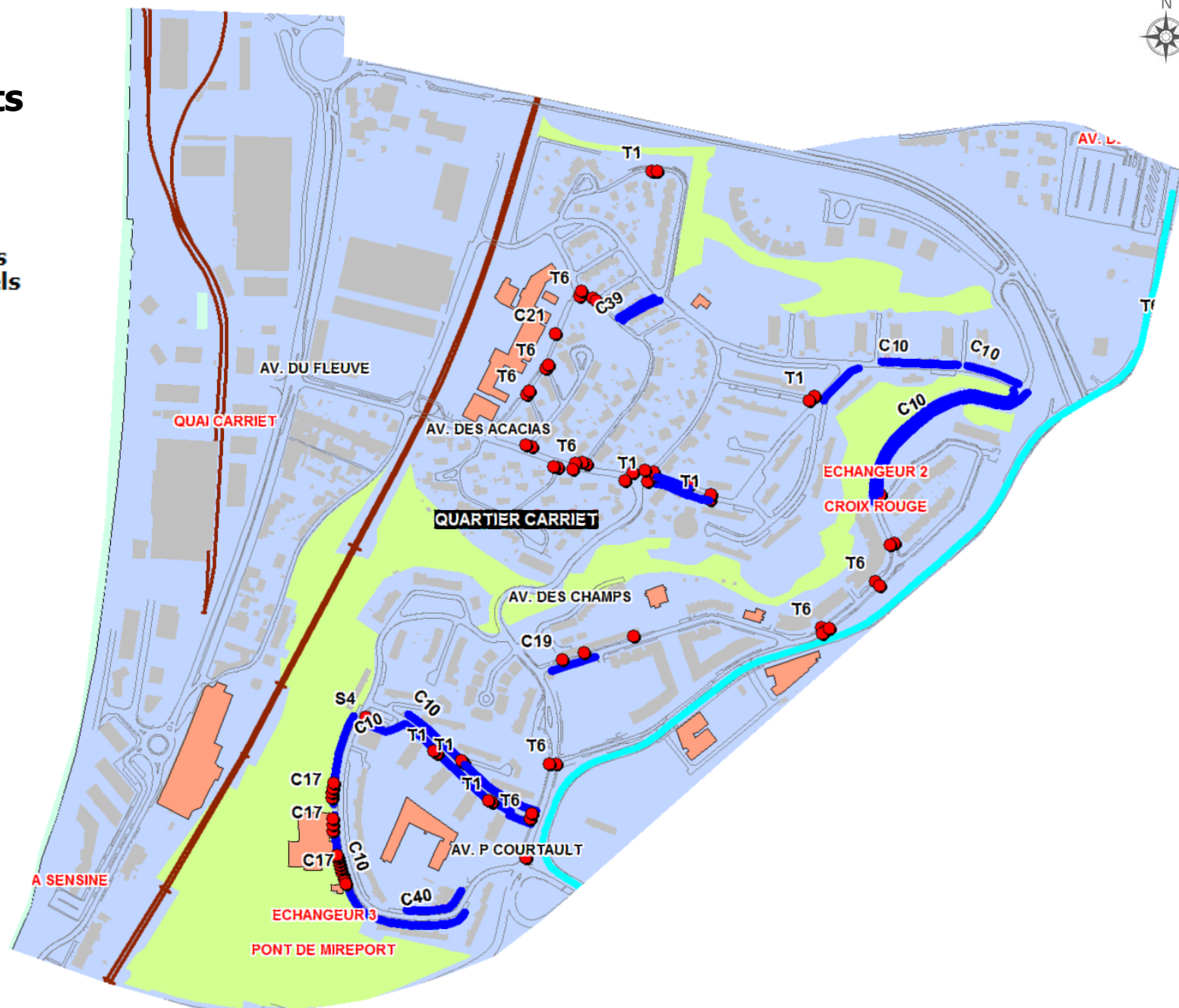
	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres



Quartier CARRIET

Ensemble des défauts d'accessibilité

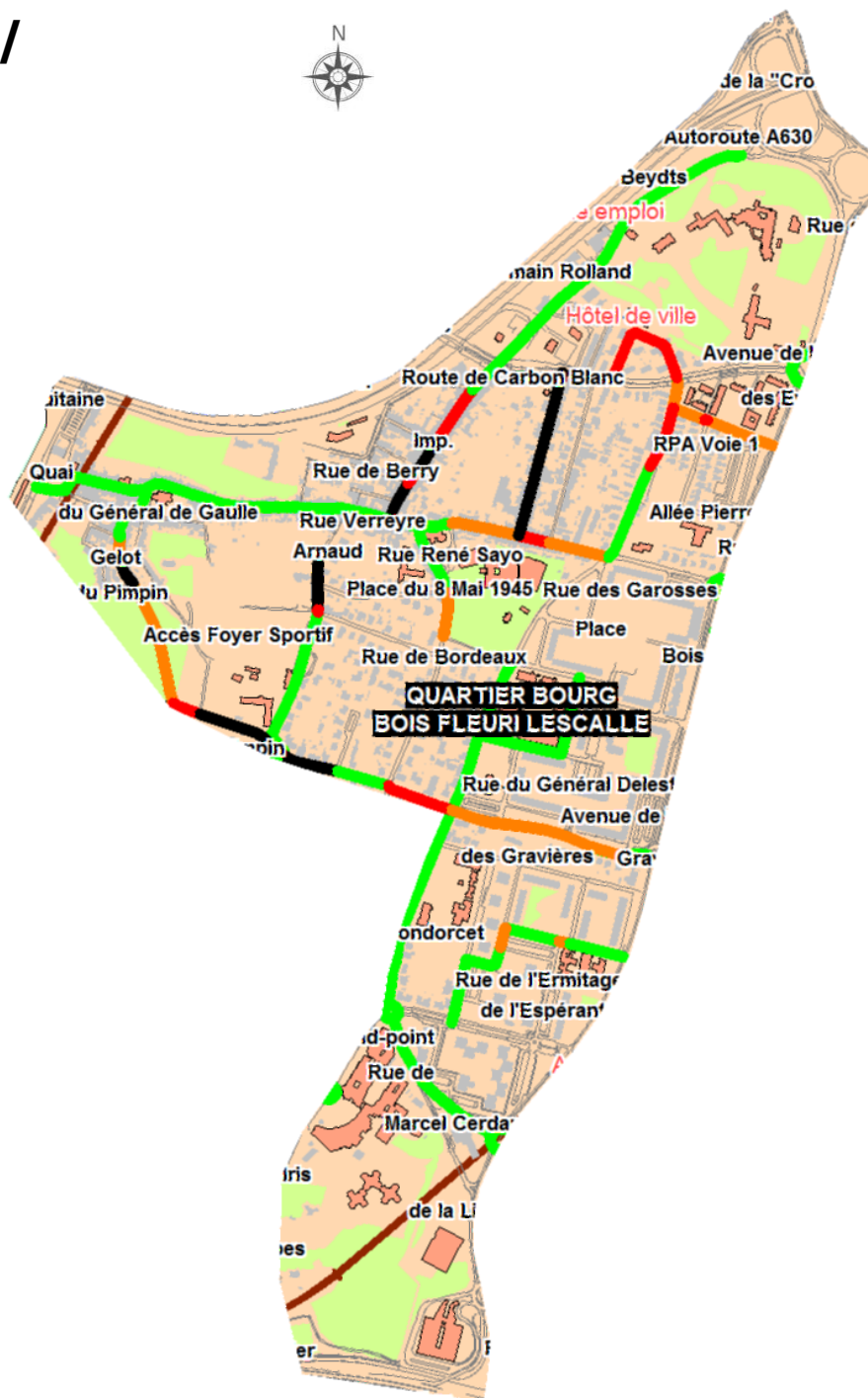
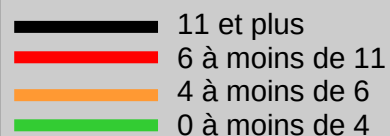
— Défauts linéaires
● Défauts ponctuels



QUARTIER BOURG/BOIS FLEURI/ LESCALLE

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

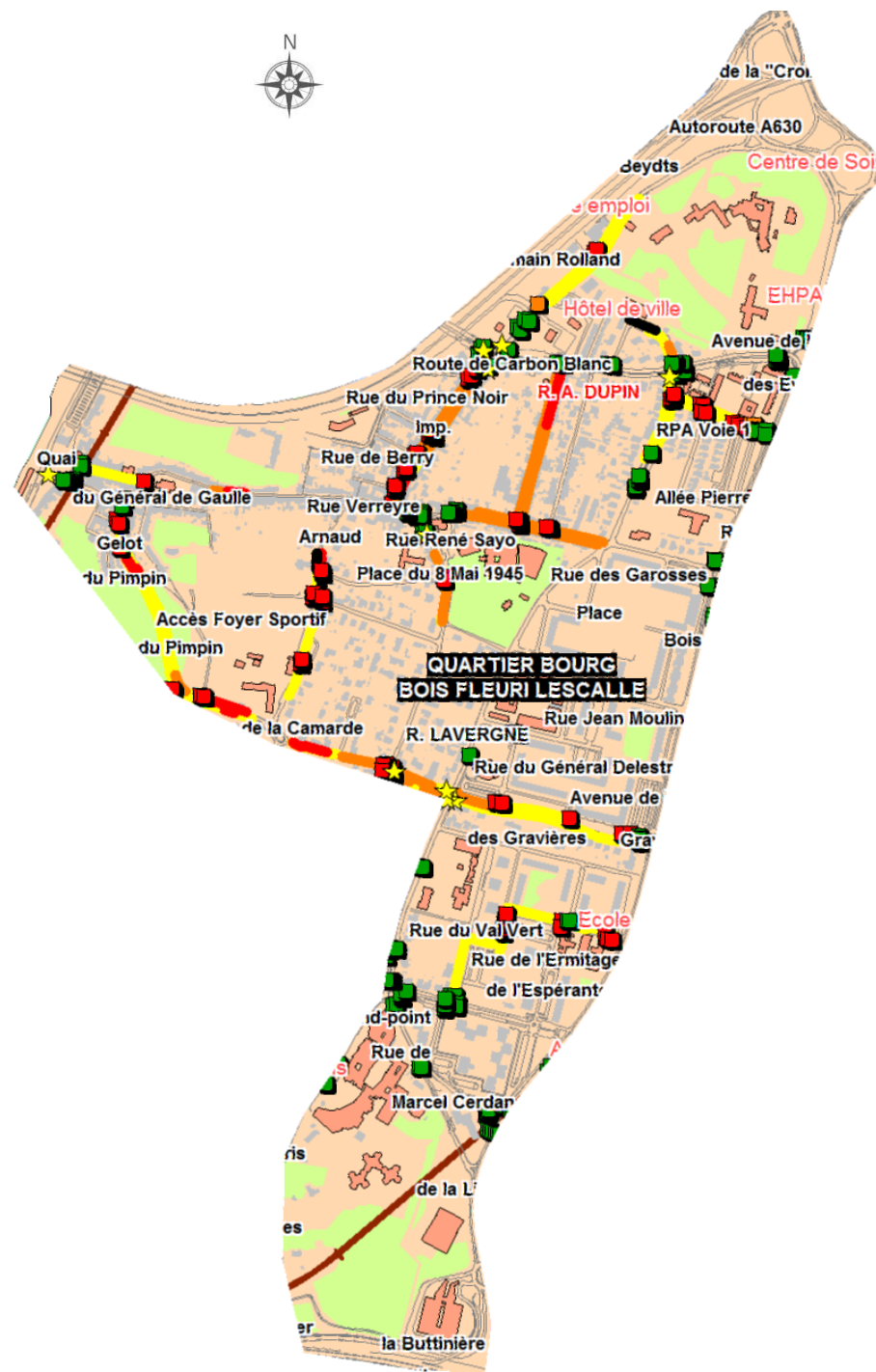
Indice d'accessibilité par tronçon
(somme des notes des défauts /
2 X longueur du tronçon)



Quartier BOURG/BOIS FLEURI/ LESCALLE

Cheminements et traversées piétonnes

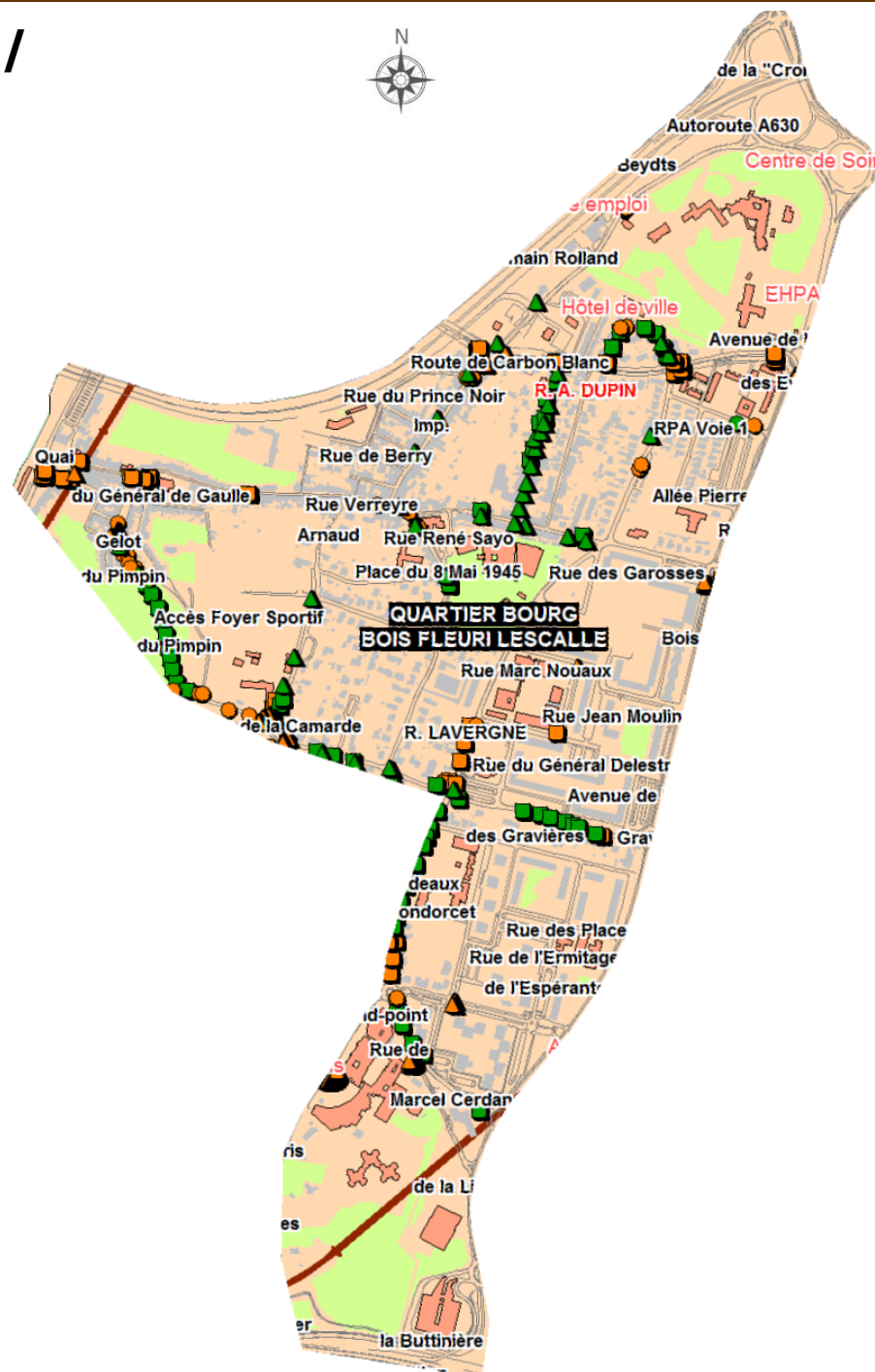
	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



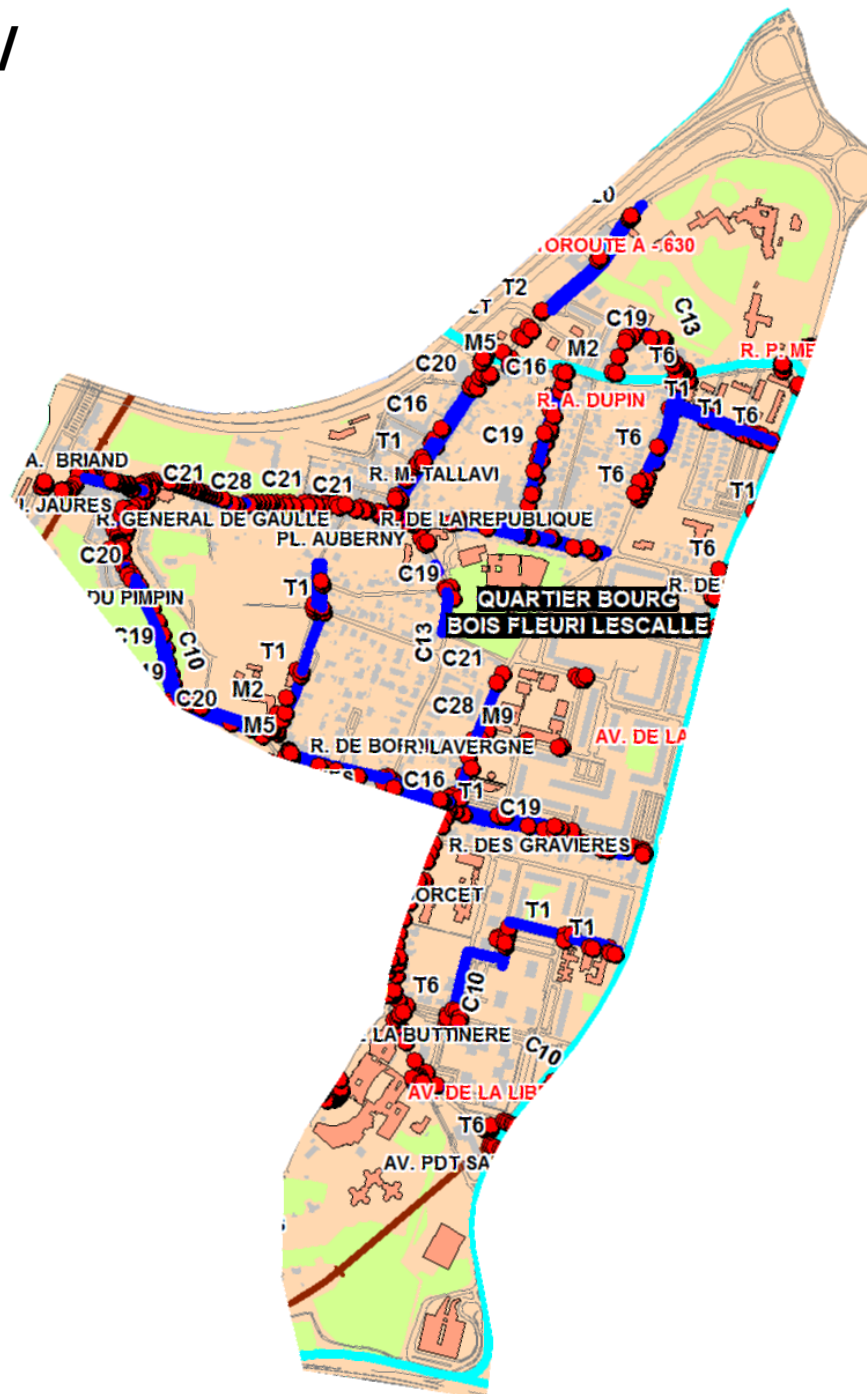
Quartier BOURG/BOIS FLEURI/ LESCALLE

Obstacles et mobilier

	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres



 Défauts linéaires
 Défauts ponctuels

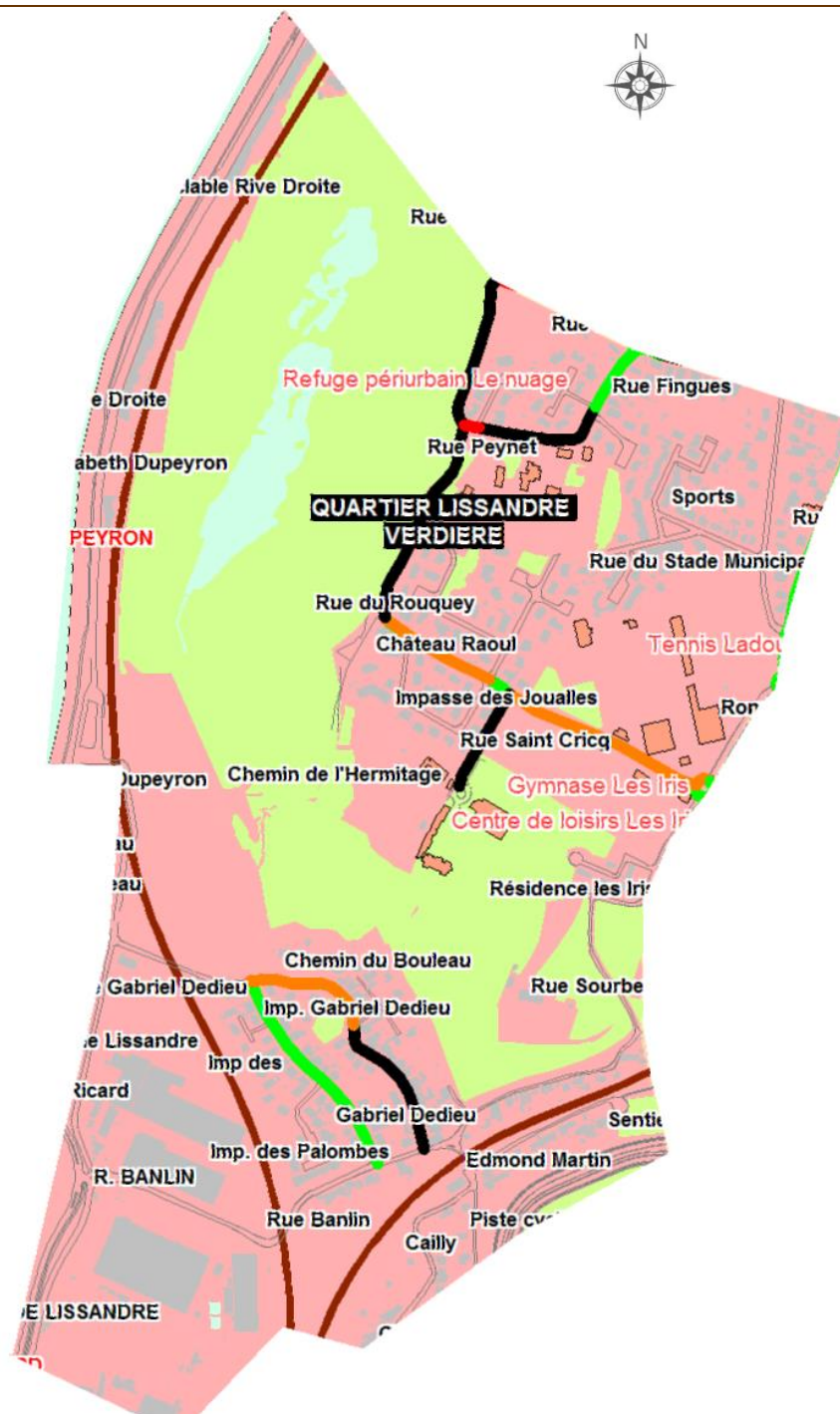


Quartier LISSANDRE/VERDIERE

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



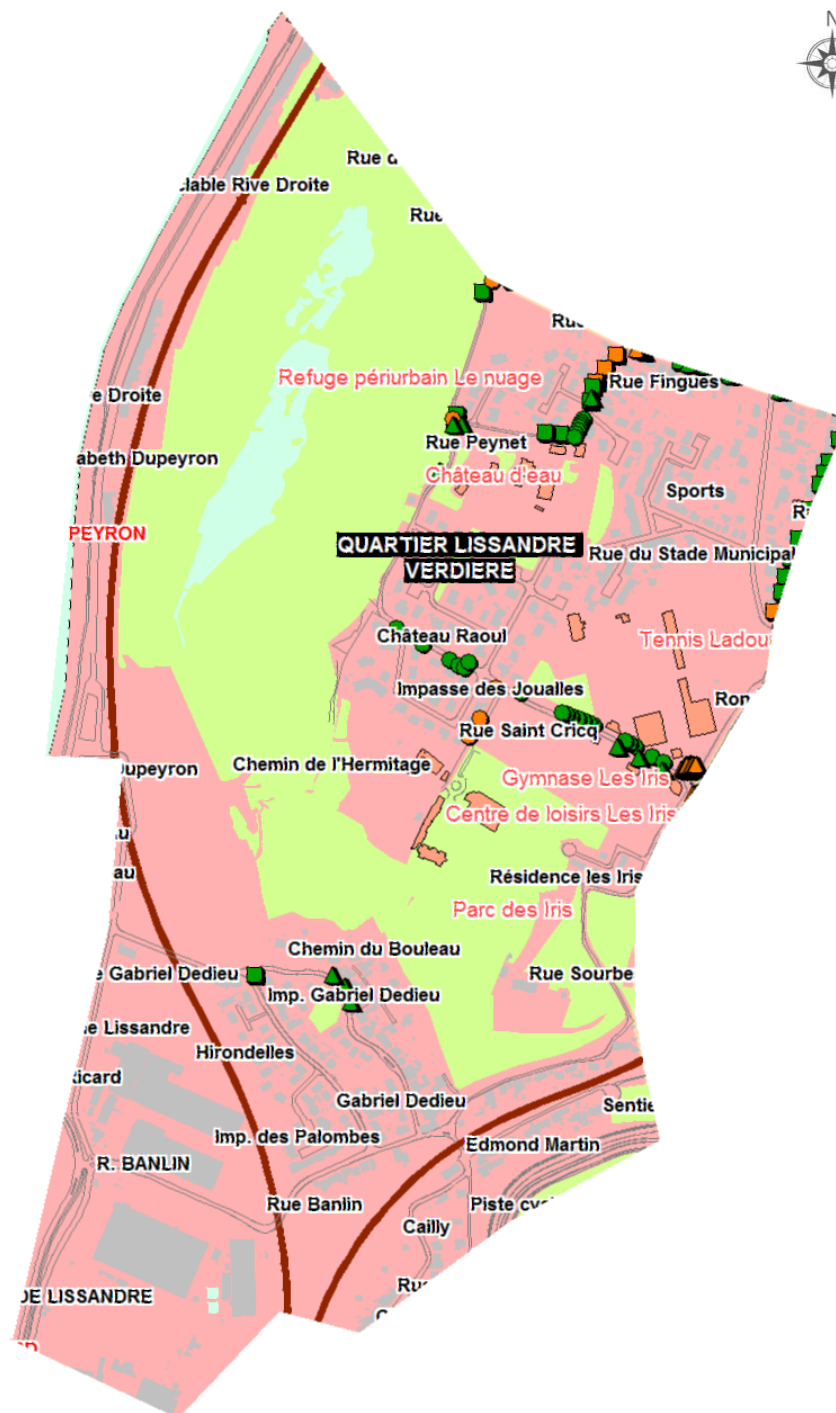
The map illustrates the Quartier Lissandre Verdier, a residential area in Paris. It features a network of streets including Rue du Rouquet, Rue Saint Cricq, Rue Sourbe, Rue Banlin, and Rue Cailly. Notable landmarks and facilities include the Refuge périurbain Le nuage, Château d'eau, Tennis Ladou, Gymnase Les Iris, Centre de loisirs Les Iris, Résidence les Iris, and Parc des Iris. The map also shows the proximity to the Seine river and the Rive Droite. The area is characterized by a mix of urban development and green spaces.

	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

Quartier LISSANDRE/VERDIERE

Obstacles et mobilier

	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres

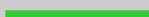


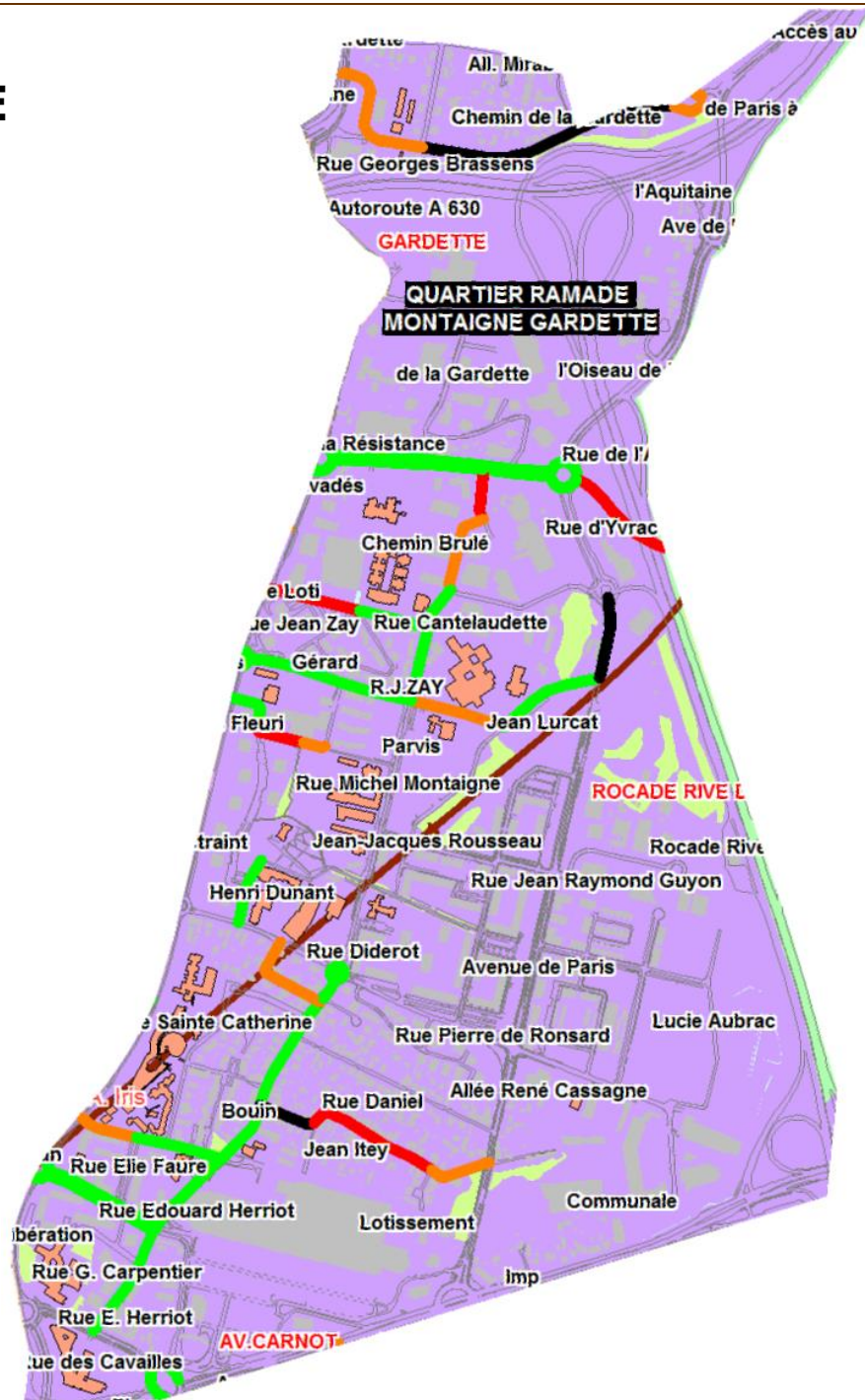
Ensemble des défauts d'accessibilité

Quartier RAMADE/ MONTAIGNE/GARDETTE

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

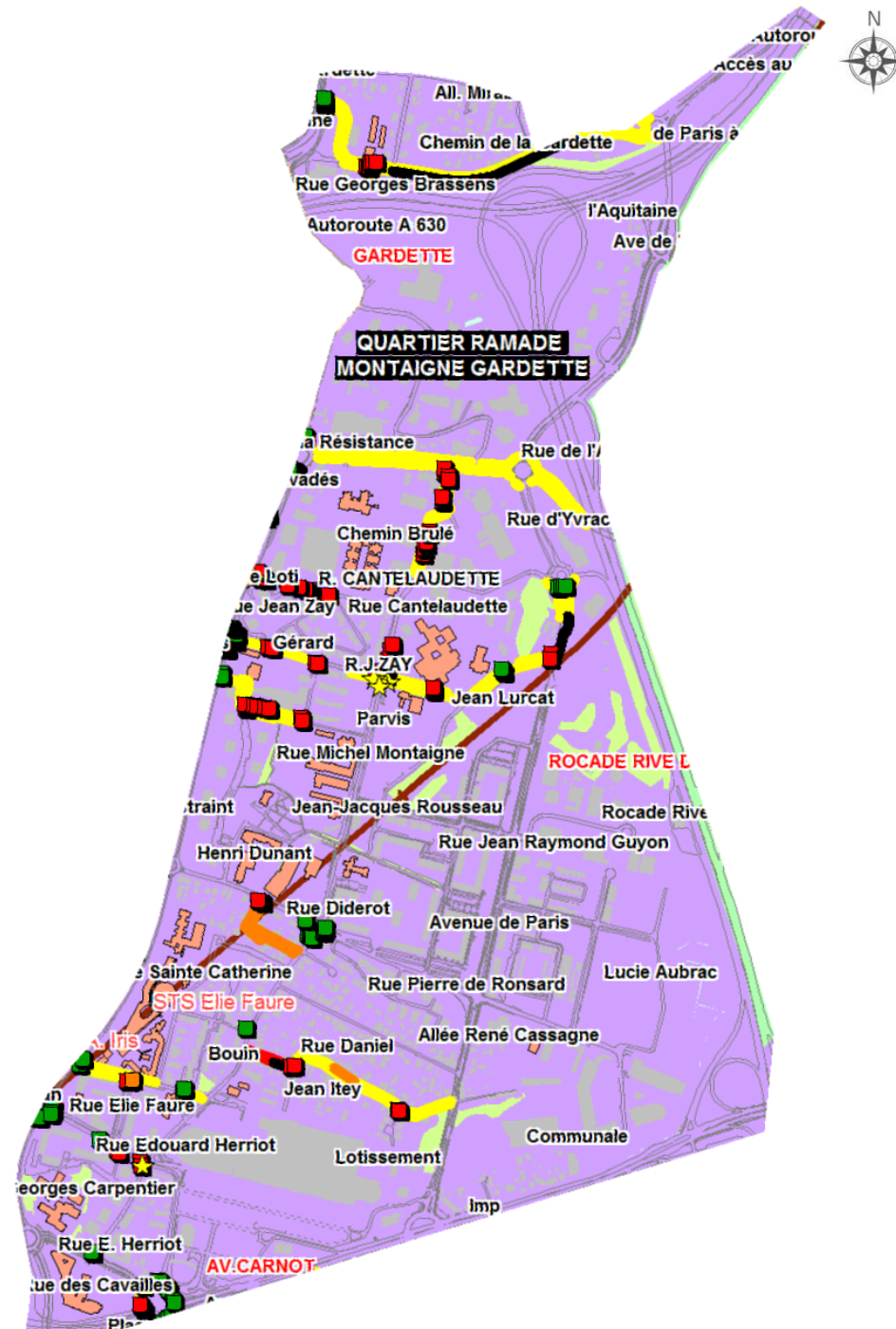
	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



MONTAIGNE/GARDETTE

traversées piétonnes

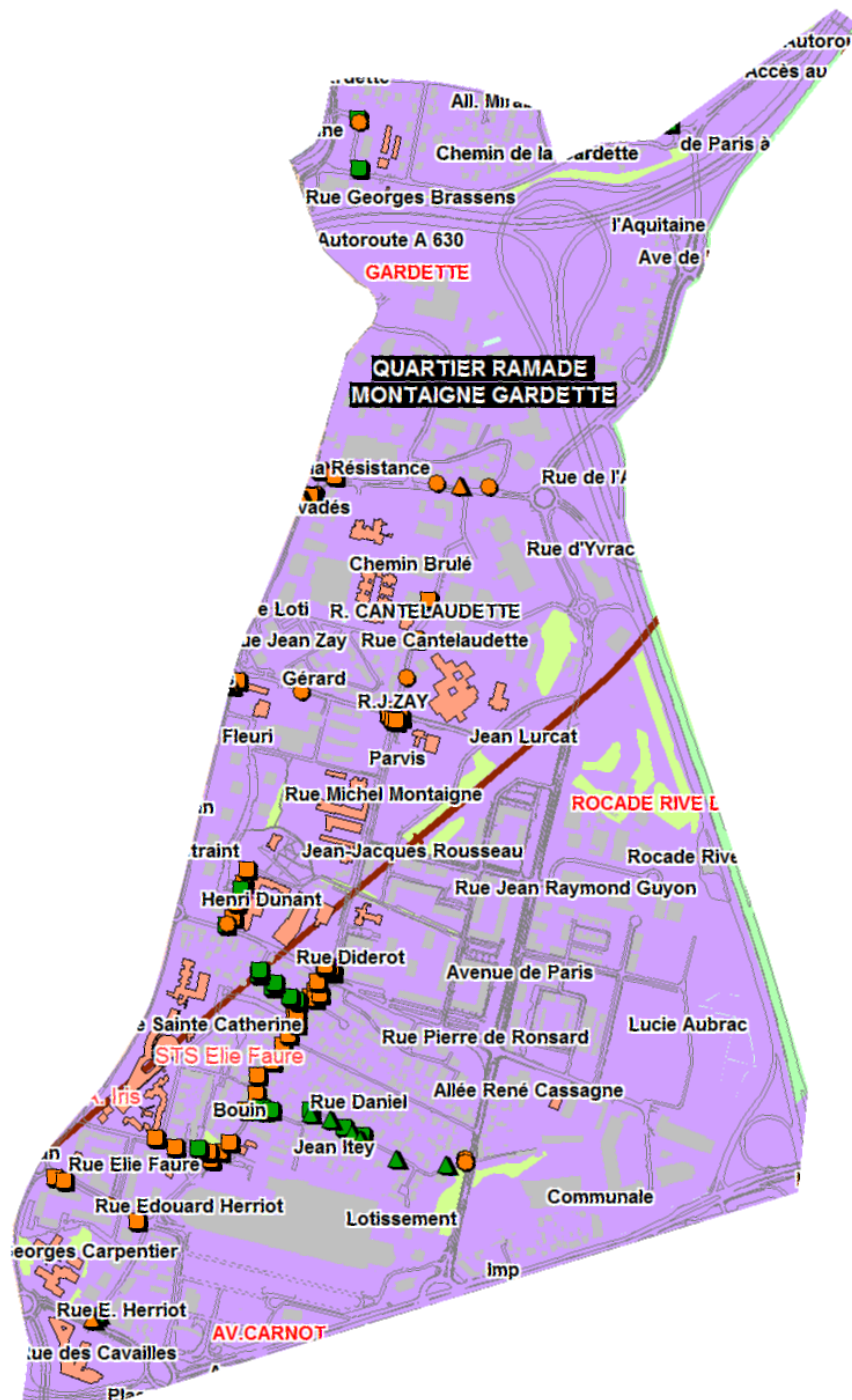
	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



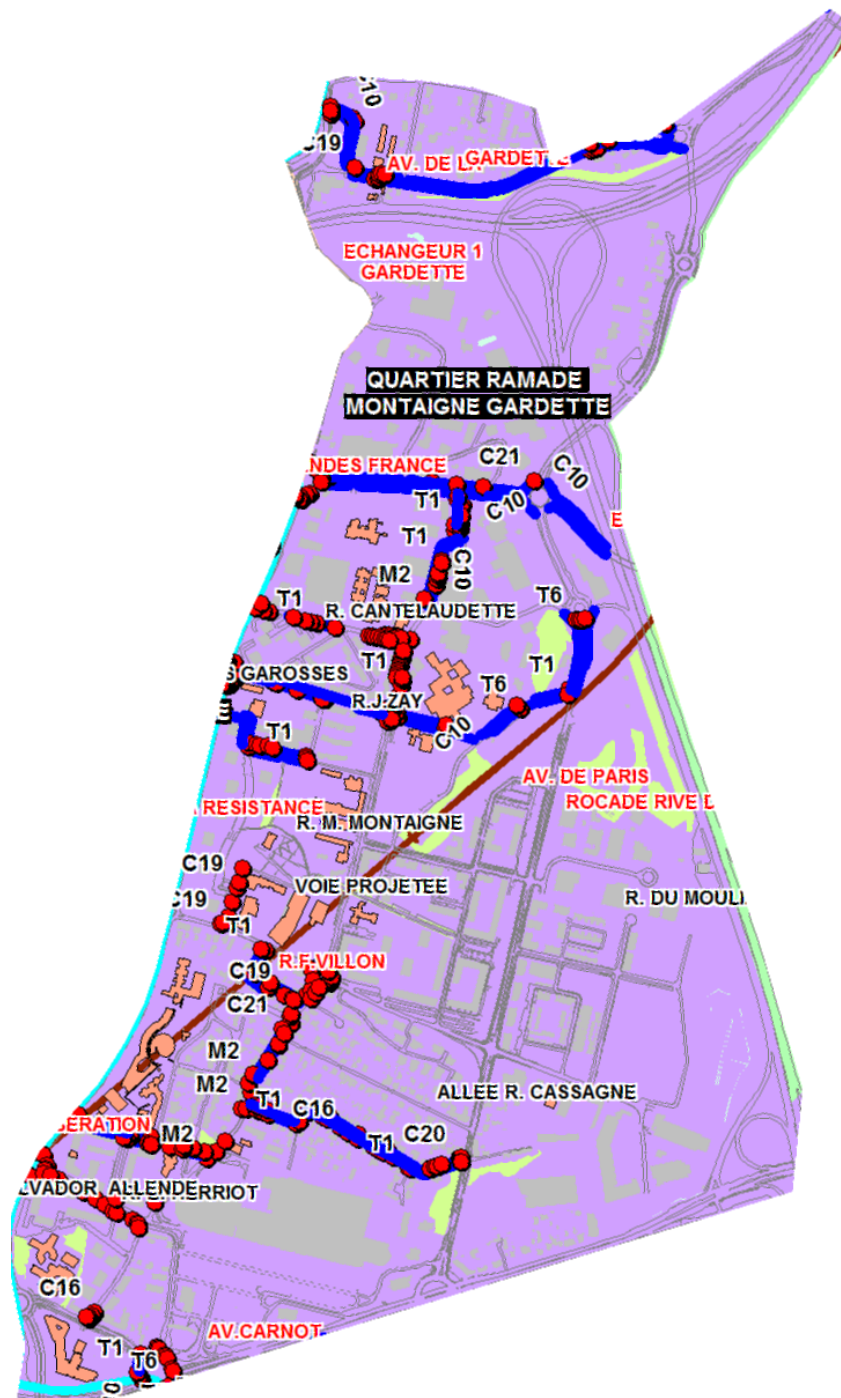
Quartier RAMADE/ MONTAIGNE/GARDETTE

Obstacles et mobilier

	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres



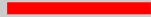
- Défauts linéaires
- Défauts ponctuels

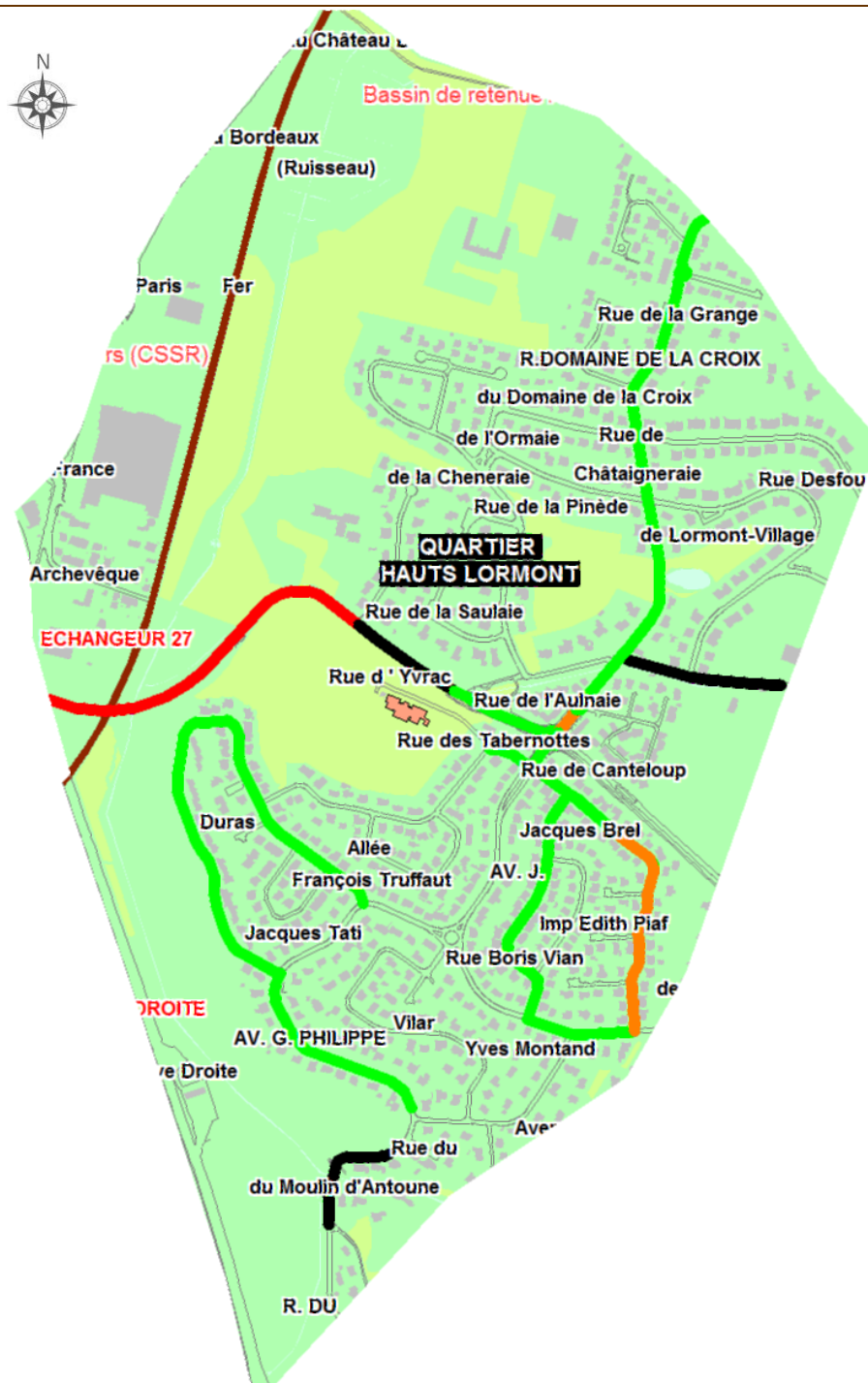


Quartier HAUTS LORMONT

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Indice d'accessibilité par
tronçon
(somme des notes des
défauts /
2 X longueur du tronçon)

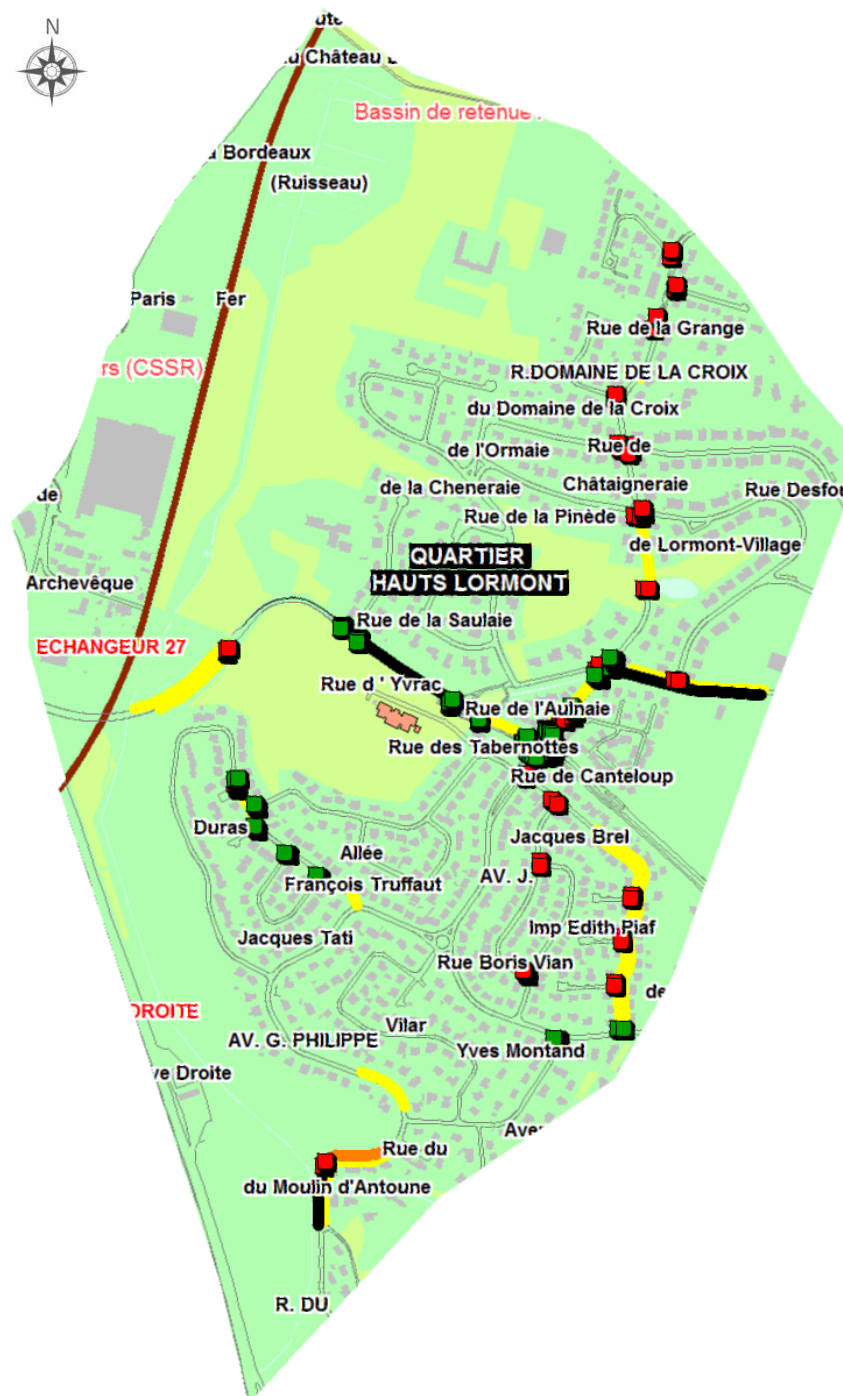
	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4



Quartier HAUTS LORMONT

Cheminements et traversées piétonnes

	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



Quartier HAUTS LORMONT

Obstacles et mobilier

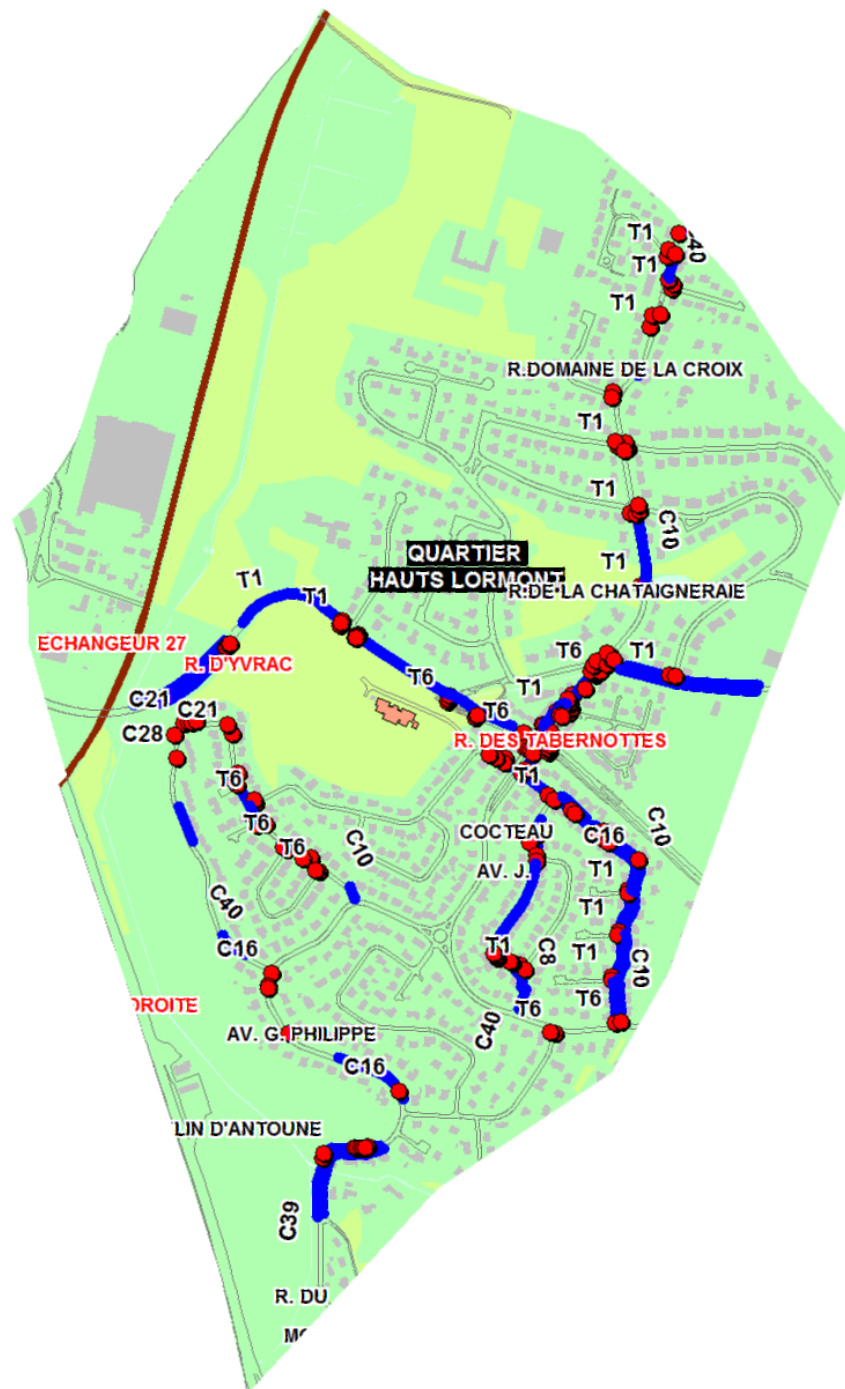
	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres



Quartier HAUTS LORMONT

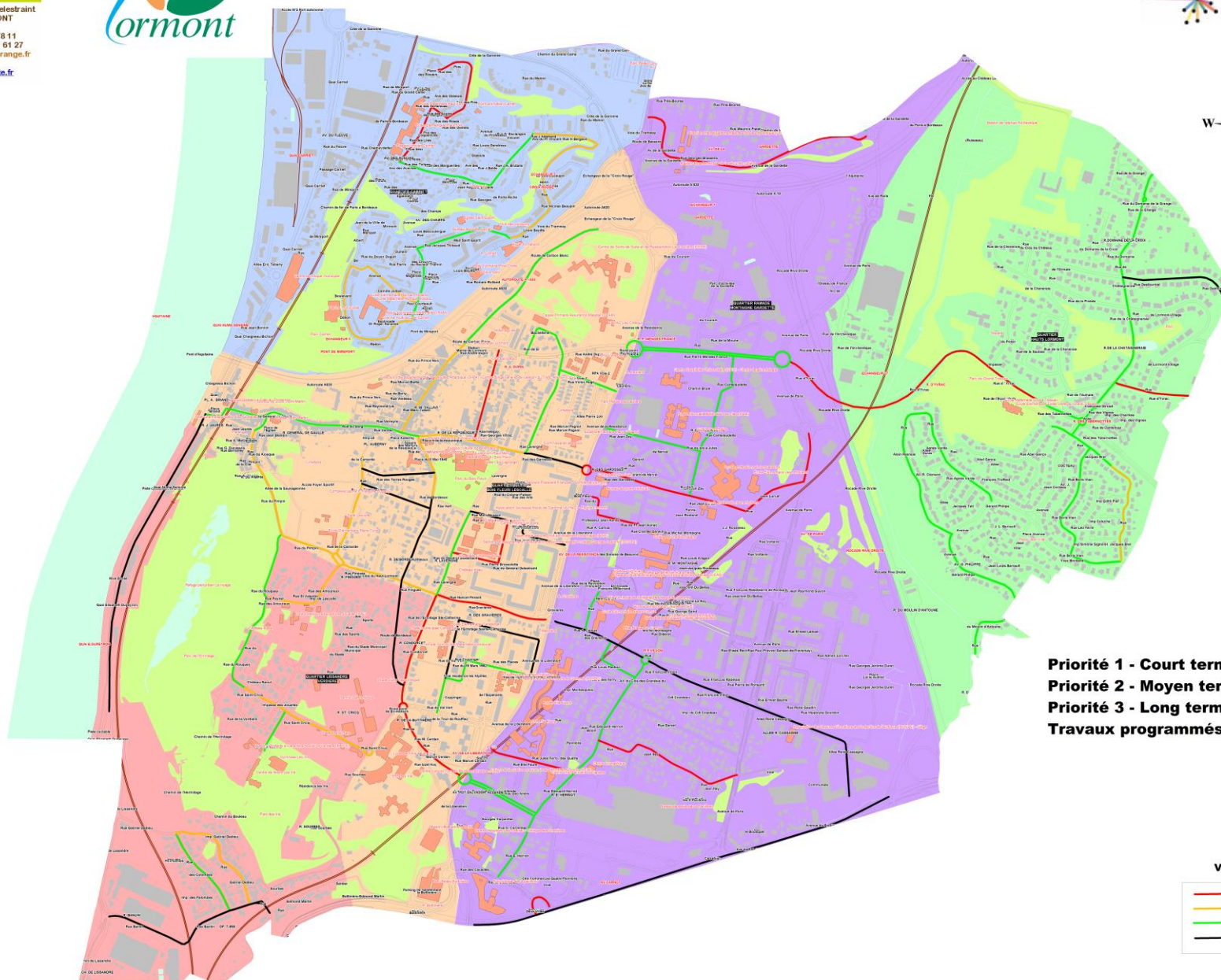
Ensemble des défauts d'accessibilité

— Défauts linéaires
● Défauts ponctuels



**PRIORITES D' ACTIONS et
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
(Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)**

PAVE DE LORMONT - PRIORITES D'ACTIONS



Priorité 1 - Court terme : 6,199 km
Priorité 2 - Moyen terme : 4,970 km
Priorité 3 - Long terme : 11,701 km
Travaux programmés : 6,563 km

Version JANVIER 2018

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Travaux programmés

Priorités d'actions

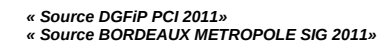
QUARTIER CARRIET



- **Priorit  1**
- **Priorit  2**
- **Priorit  3**
- **Travaux programm s**
- **Hors agglom ration
(Hors propositions PAVE)**

« Source DGFiP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



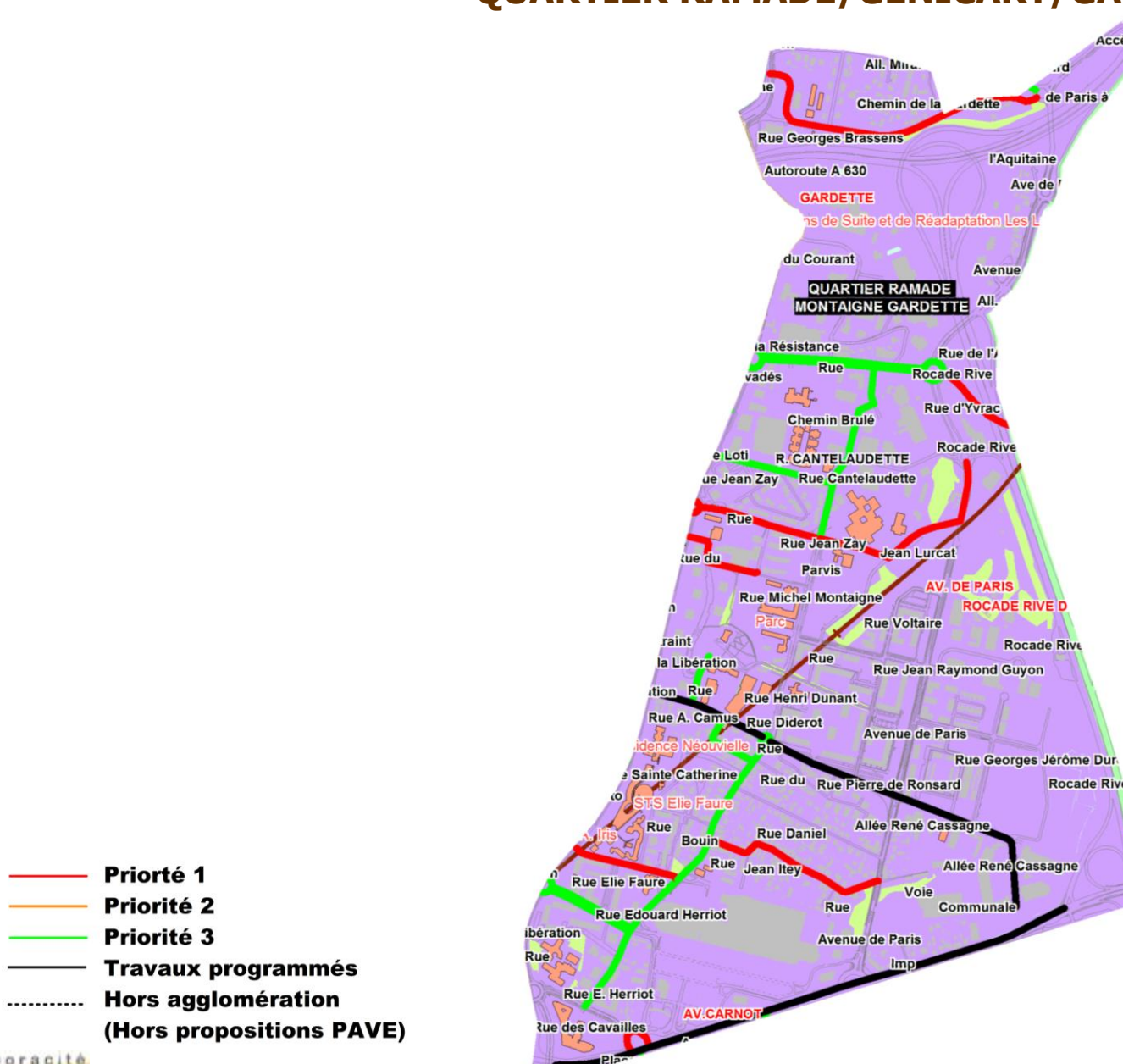
- **Priorité 1**
- **Priorité 2**
- **Priorité 3**
- **Travaux programmés**
- - - - - **Hors agglomération**
(Hors propositions PAVE)

Priorités d'actions

QUARTIER RAMADE/GENICART/GARDETTE



« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

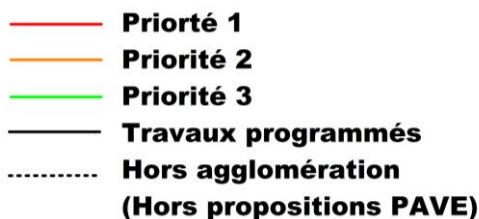


Priorités d'actions

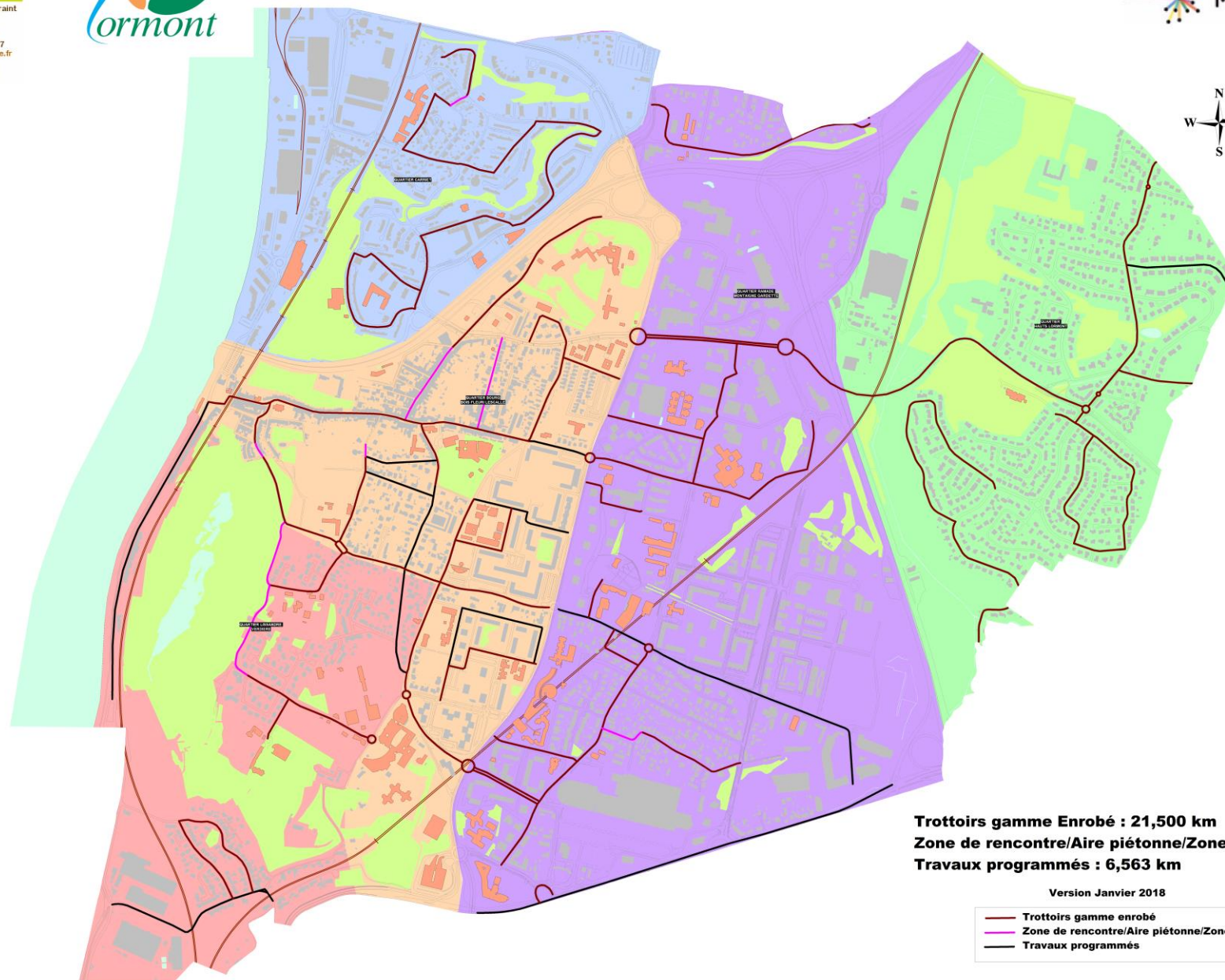


« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



PAVE DE LORMONT - REV TEMENTS DE TROTTOIRS



Trottoirs gamme Enrob  : 21,500 km
Zone de rencontre/Aire pi tonne/Zone 30 : 1,373 km
Travaux programm s : 6,563 km

Version Janvier 2018

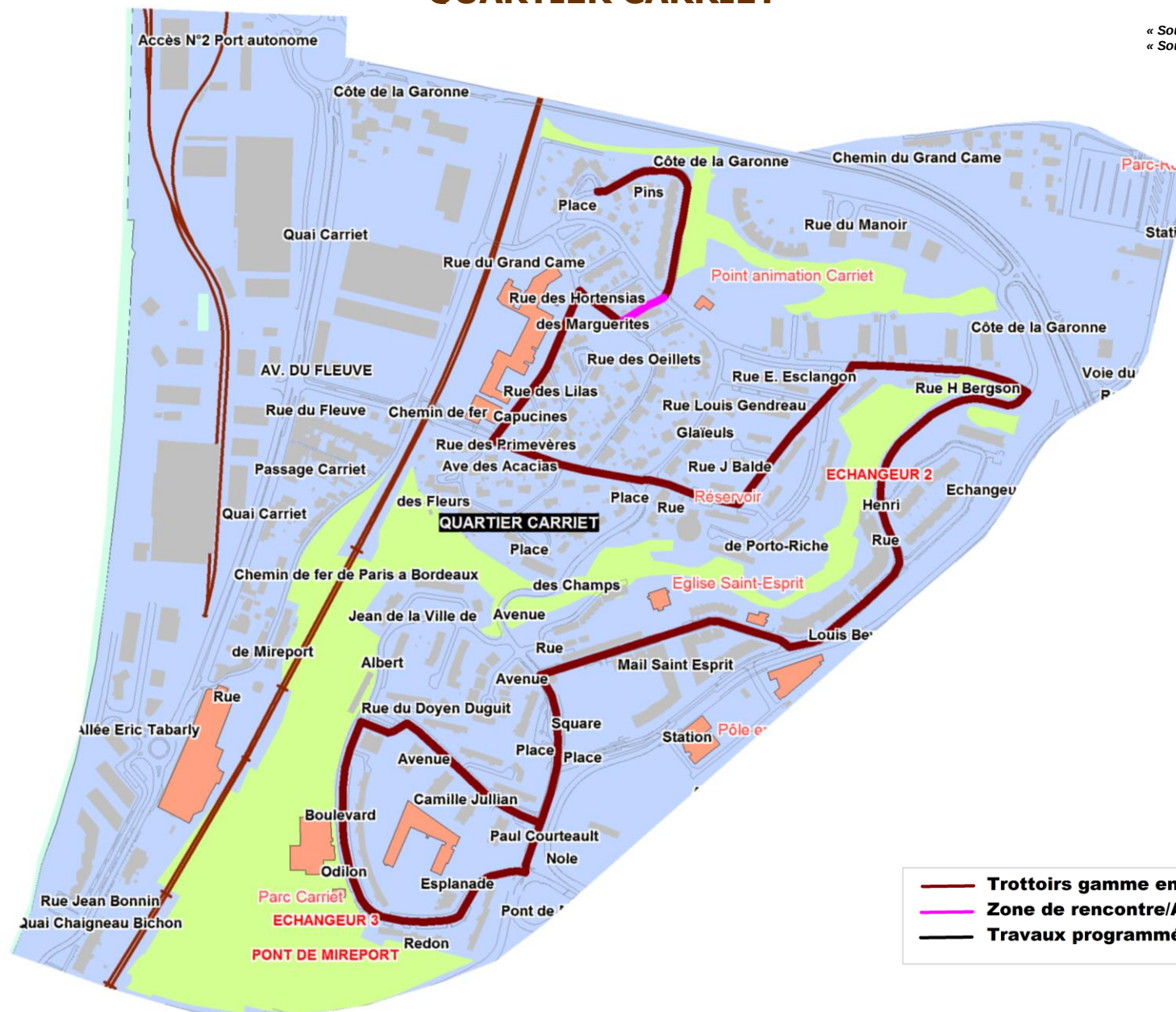
— Trottoirs gamme enrob 
— Zone de rencontre/Aire pi tonne/Zone 30
— Travaux programm s

Revêtements de trottoir

QUARTIER CARRIET



« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



Revêtements de trottoir

QUARTIER BOURG/BOIS FLEURI/LESCALLE

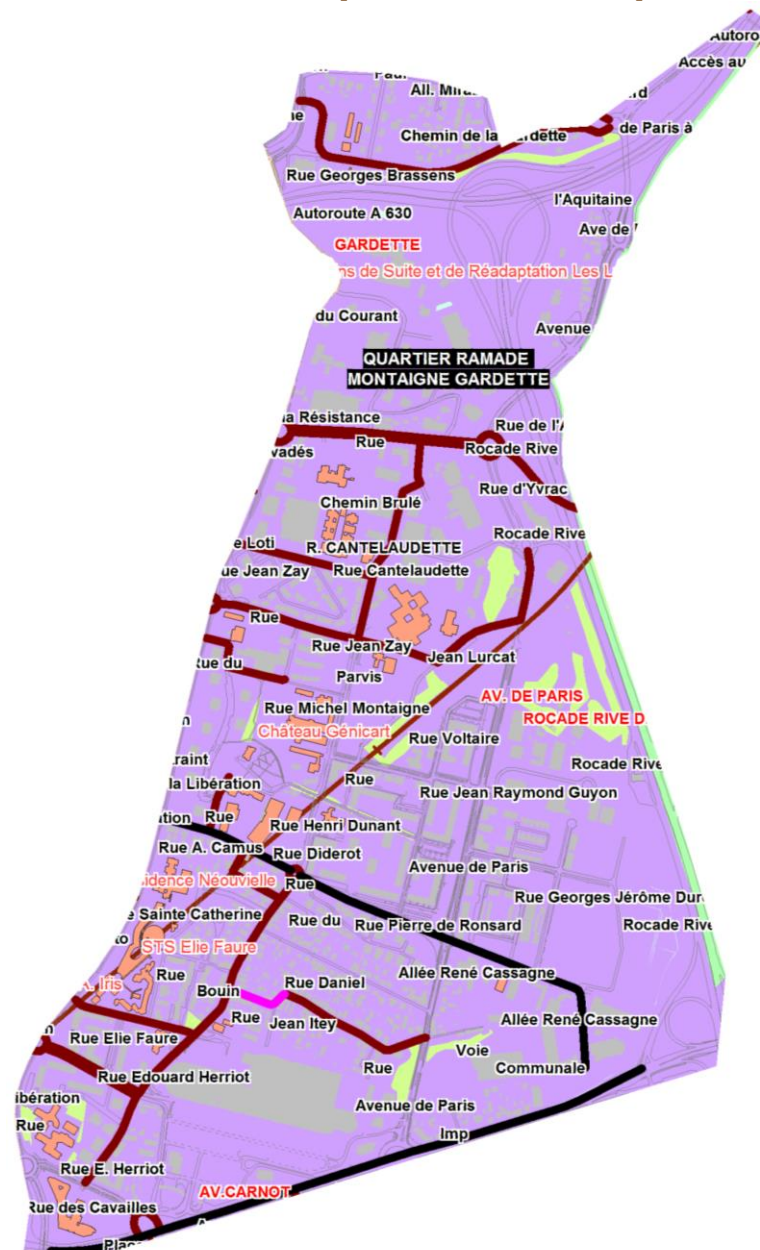


« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



- Trottoirs gamme enrobé
- Zone de rencontre/Aire piétonne/Zone 30
- Travaux programmés

- Trottoirs gamme enrobé
— Zone de rencontre/Aire piétonne/Zone 30
— Travaux programmés



- Trottoirs gamme enrobé
— Zone de rencontre/Aire piétonne/Zone 30
— Travaux programmés

The map shows the Quartier Hauts Lormont, a residential area with a central yellow-green zone. A network of roads is depicted, including the 'ECHANGEUR 27' and 'R.D'YVRAC'. The map also shows the 'Bassin de retenue Arcs' and the 'R. DOMAINE DE LA CROIX'. The area is bounded by the 'Rue de la Grange' and the 'Rue de la Chênaie'. The map is oriented with North at the top.

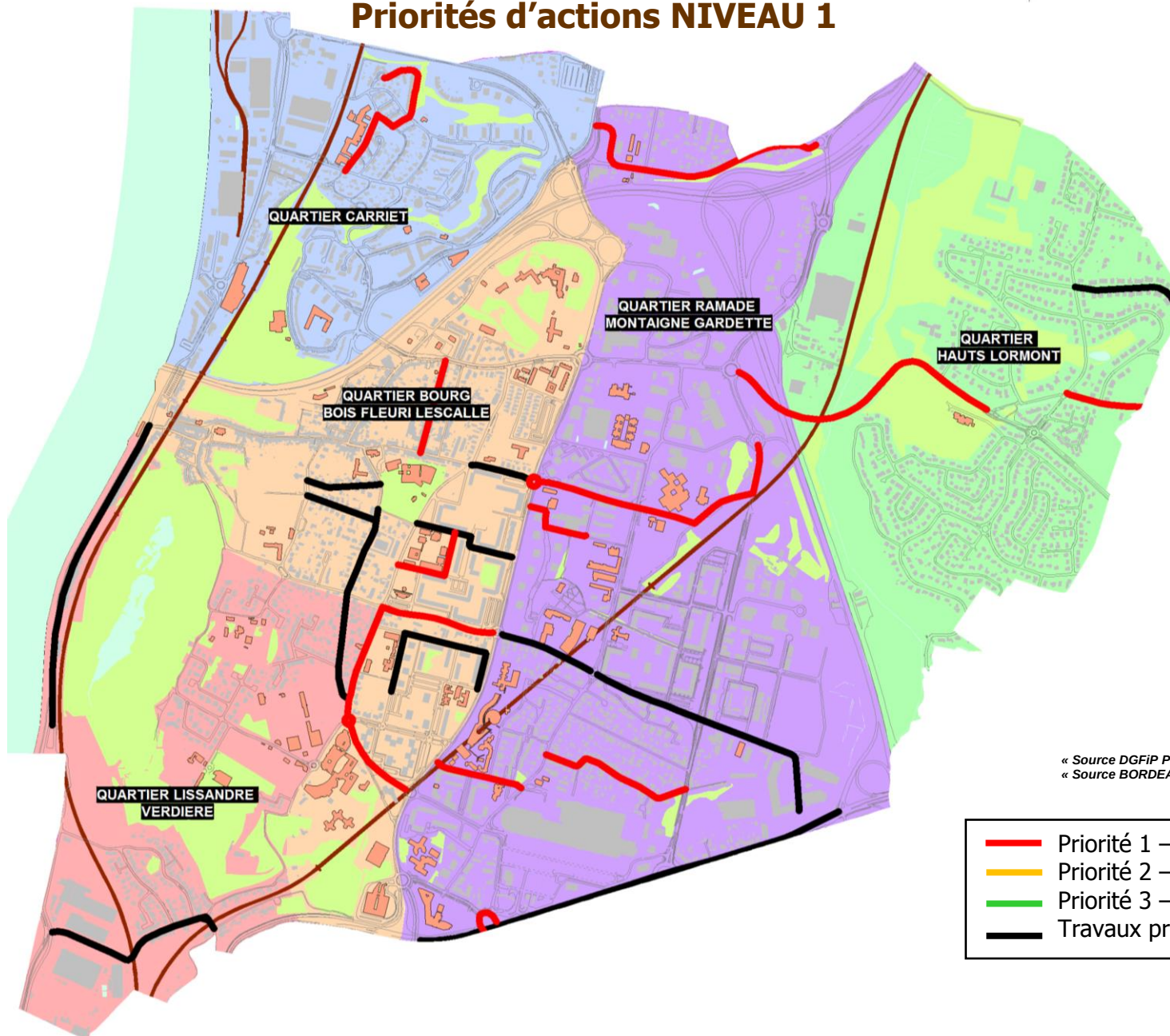
agorac t 

Approche financière par voie Priorités niveau 1 - court terme

PAVE DE LORMONT - PRIORITE 1			
QUARTIER	PLANCHES	VOIE	COUTS TTC
CARRIET	1.1	Total RUE DES MARGUERITES	1 600,00 €
CARRIET	1.1	Total RUE DES PINS	7 200,00 €
CARRIET	1.1	Total RUE DES PRIMEVERES	1 600,00 €
CARRIET	1.1	Total RUE DES ROSES	10 000,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.1	Total RUE FRANCOIS ABARRATEGUY	439 751,42 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.2	Total RUE DU GENERAL DELESTRAINT	9 360,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.2	Total RUE PIERRE BROSOLETTTE	426,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.3	Total RUE CONDORCET	4 478,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total RP DE BIR HAKEIM	1 800,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total RUE DE LA BUTTINIERE	10 084,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.5	Total RUE DES GRAVIERES	141 929,11 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.1	Total AVENUE DE LA GARDETTE	143 042,52 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE HAUTS LORMONT	4.2/5.1/5.2	Total RUE D YVRAC	108 977,44 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.3	Total AVENUE DE PARIS	21 849,46 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.3	Total RUE JEAN LURCAT	78 749,63 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.4	Total RUE DES GAROSSES	68 082,88 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.5	Total RUE DU PR JEAN AURIAC	86 588,18 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.6	Total RUE JEAN ITEY	116 909,88 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.7	Total RUE ELIE FAURE	54 723,16 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.8	Total PLACE DES DEUX VILLES	23 060,47 €
TOTAL			1 330 212,15 €



Priorit s d'actions NIVEAU 1

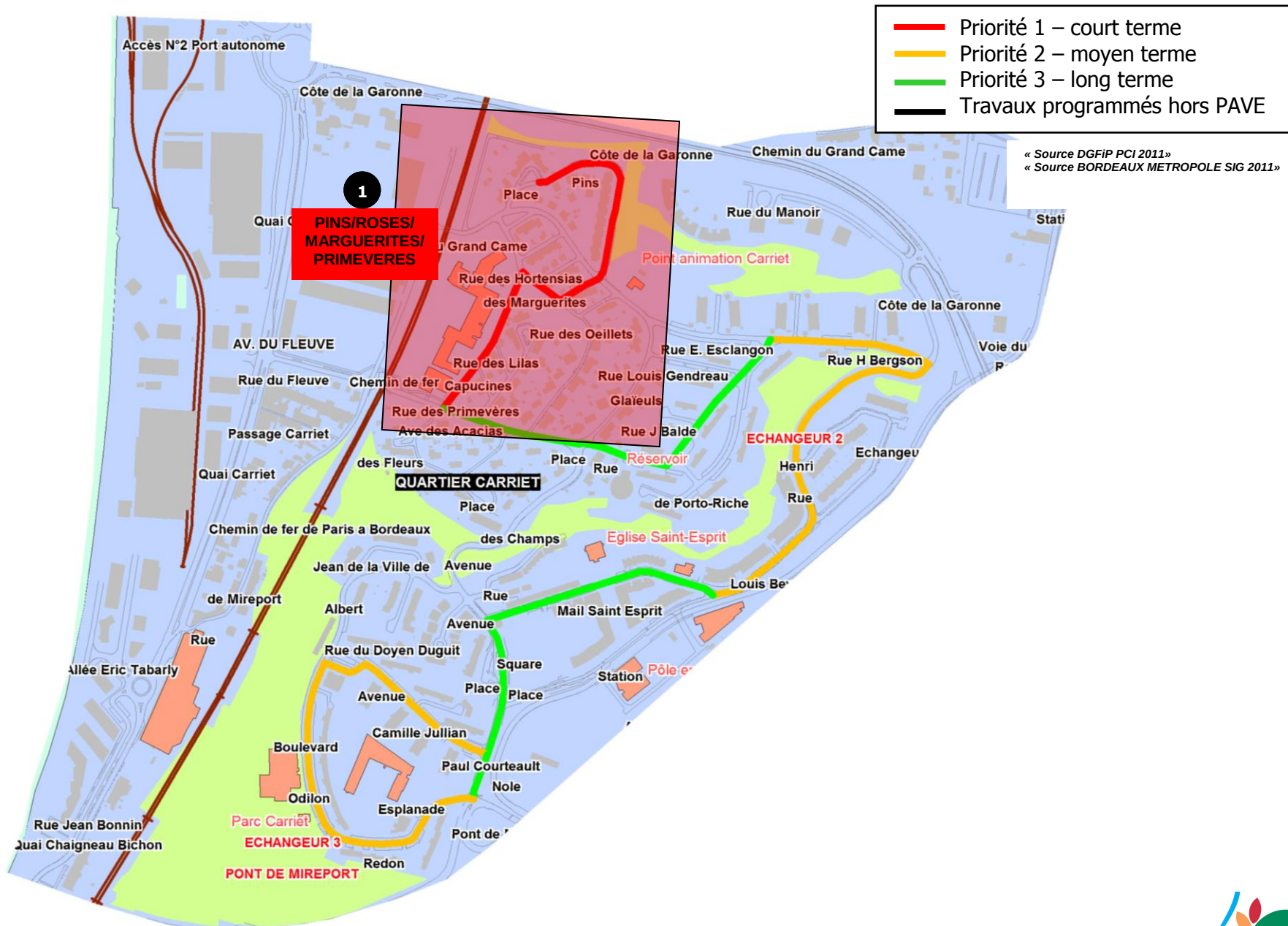


« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorit  1 – court terme
- Priorit  2 – moyen terme
- Priorit  3 – long terme
- Travaux programm s hors PAVE

Priorités d'actions NIVEAU 1



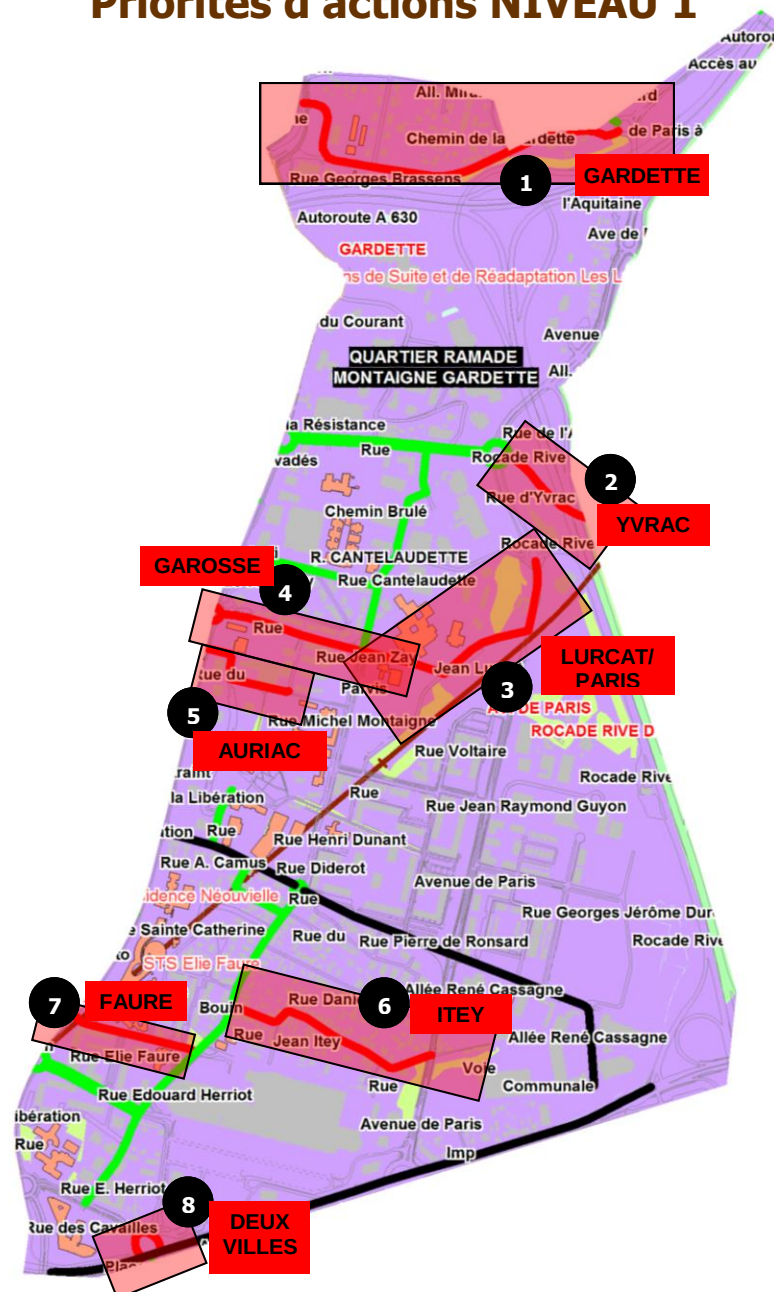
- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



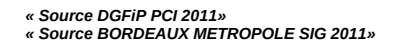
QUARTIER RAMADE/GENICART/GARDETTE

Priorités d'actions NIVEAU 1



« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE



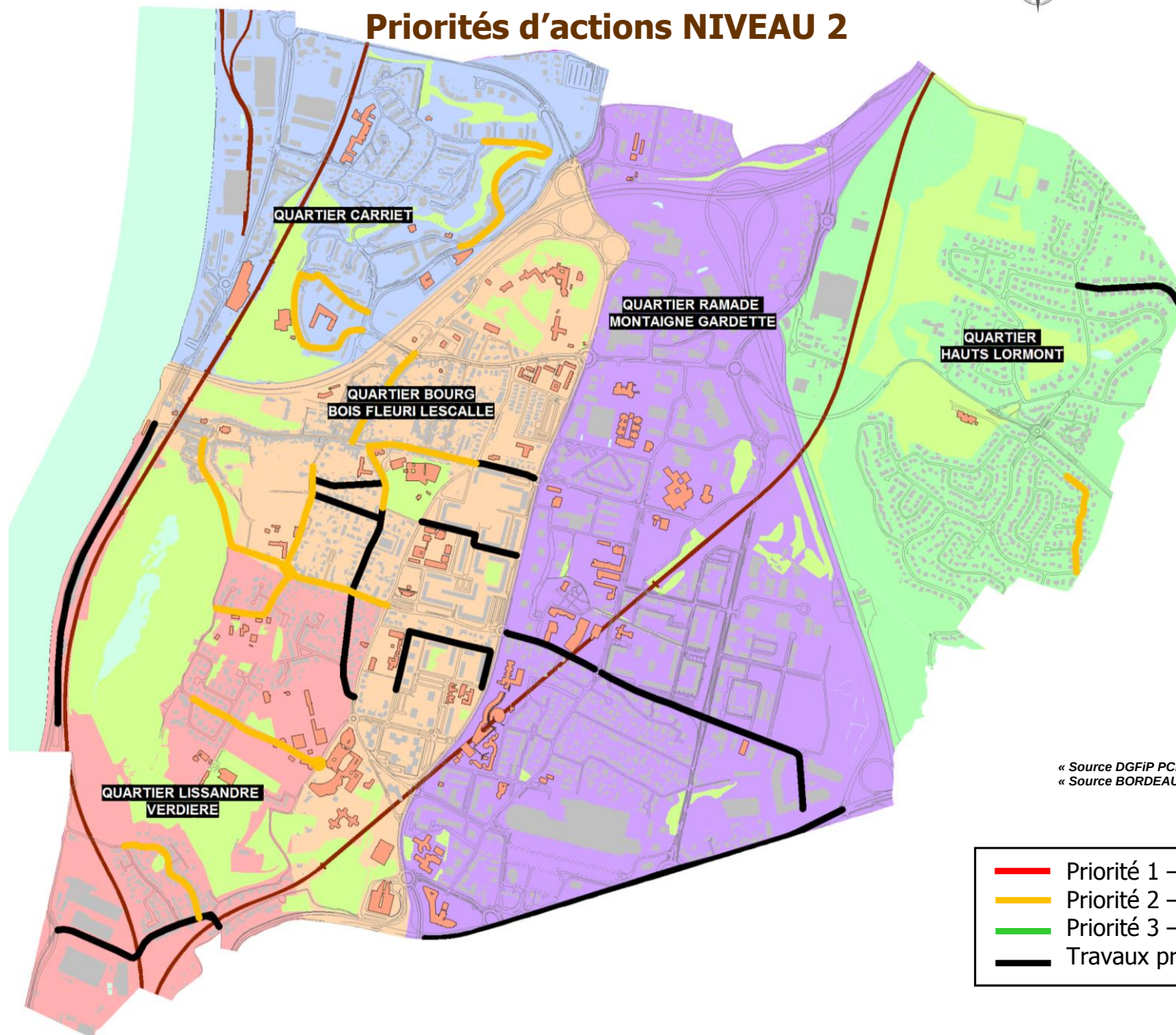
- Priorité 1 – court terme
■ Priorité 2 – moyen terme
■ Priorité 3 – long terme
■ Travaux programmés hors PAVE

Approche financière par voie Priorités niveau 2 - moyen terme

PAVE DE LORMONT - PRIORITE 2			
QUARTIER	PLANCHES	VOIE	COUTS TTC
CARRIET	1.1	Total AVENUE DU PRESIDENT VINCENT	22 610,53 €
CARRIET	1.1	Total RUE HENRI DE SOURDIS	39 806,30 €
CARRIET	1.1	Total RUE LOUIS BEYDTS	1 600,00 €
CARRIET	1.2	Total AVENUE CAMILLE JULIAN	60 698,03 €
CARRIET	1.2	Total BOULEVARD ODILON REDON	60,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.1	Total RUE MARC TALLAVI	427 338,82 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.2	Total RUE DE LA REPUBLIQUE	128 779,31 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.3	Total RUE DE BORDEAUX	18 342,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total RUE DE LA CAMARDE	71 850,40 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.5/2.6	Total RUE DU PIMPIN	191 028,22 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.6	Total RUE DES FINGUES	112 602,19 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.1	Total RUE DES AMOUREUX	60 957,78 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.2	Total RUE SAINT CRICQ	73 257,55 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.3	Total RUE GABRIEL DEDIEU	52 133,11 €
HAUTS LORMONT	5.1	Total RUE JACQUES BREL	117 656,80 €
		TOTAL	1 378 721,04 €



Priorit s d'actions NIVEAU 2



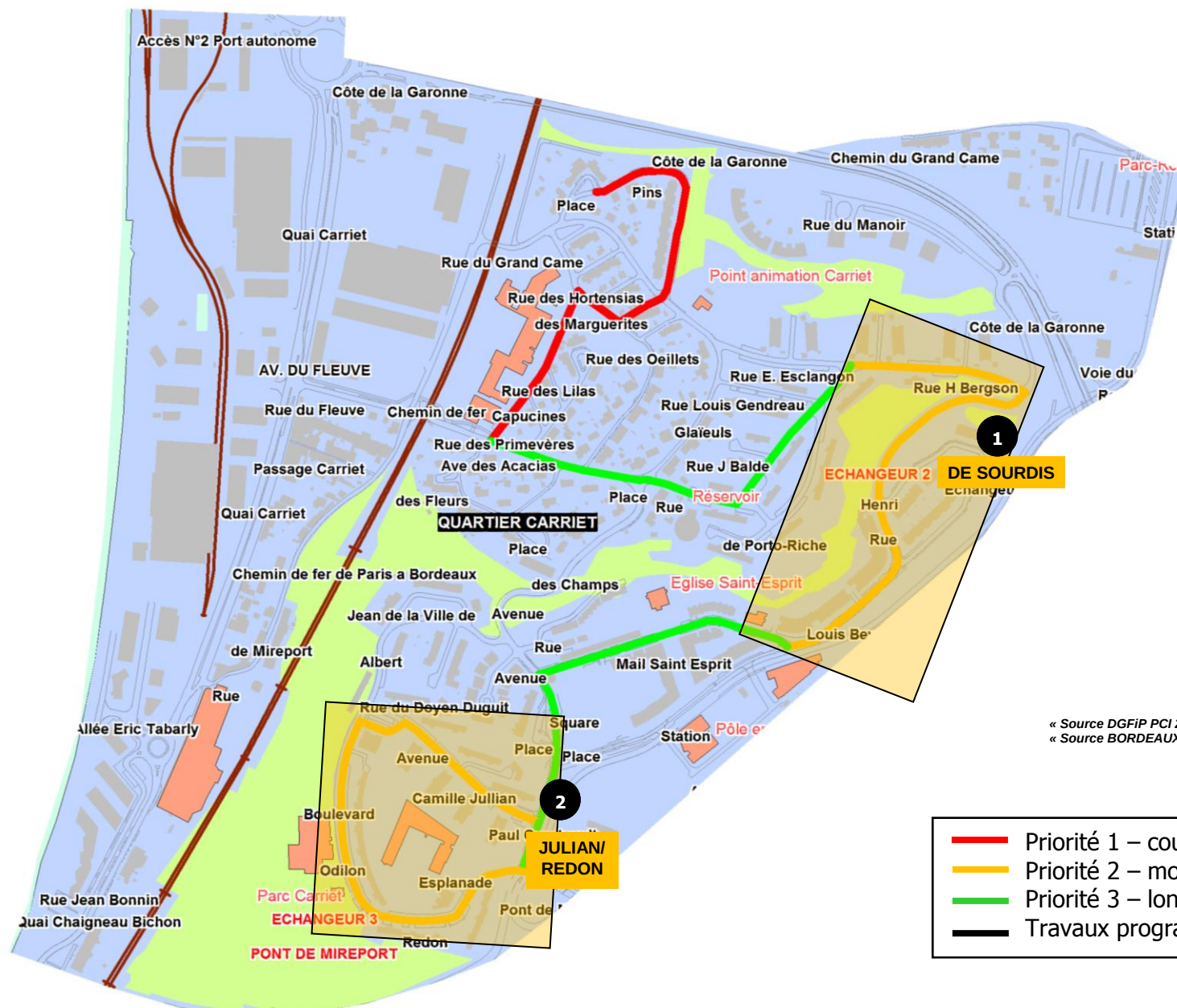
« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorit  1 – court terme
- Priorit  2 – moyen terme
- Priorit  3 – long terme
- Travaux programm s hors PAVE

QUARTIER CARRIET

Priorités d'actions NIVEAU 2



« Source DGFIP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

QUARTIER BOURG/BOIS FLEURI/LESCALLE

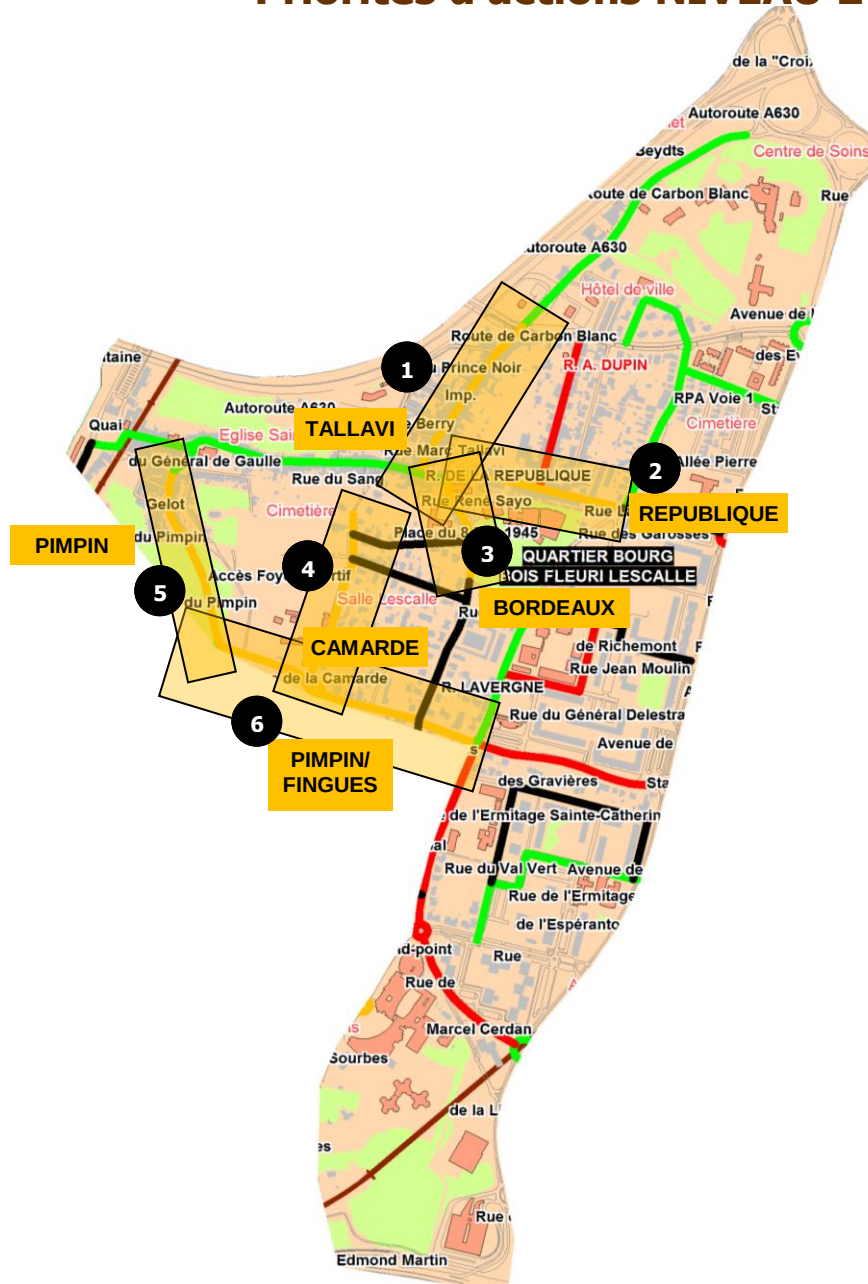
Priorités d'actions NIVEAU 2



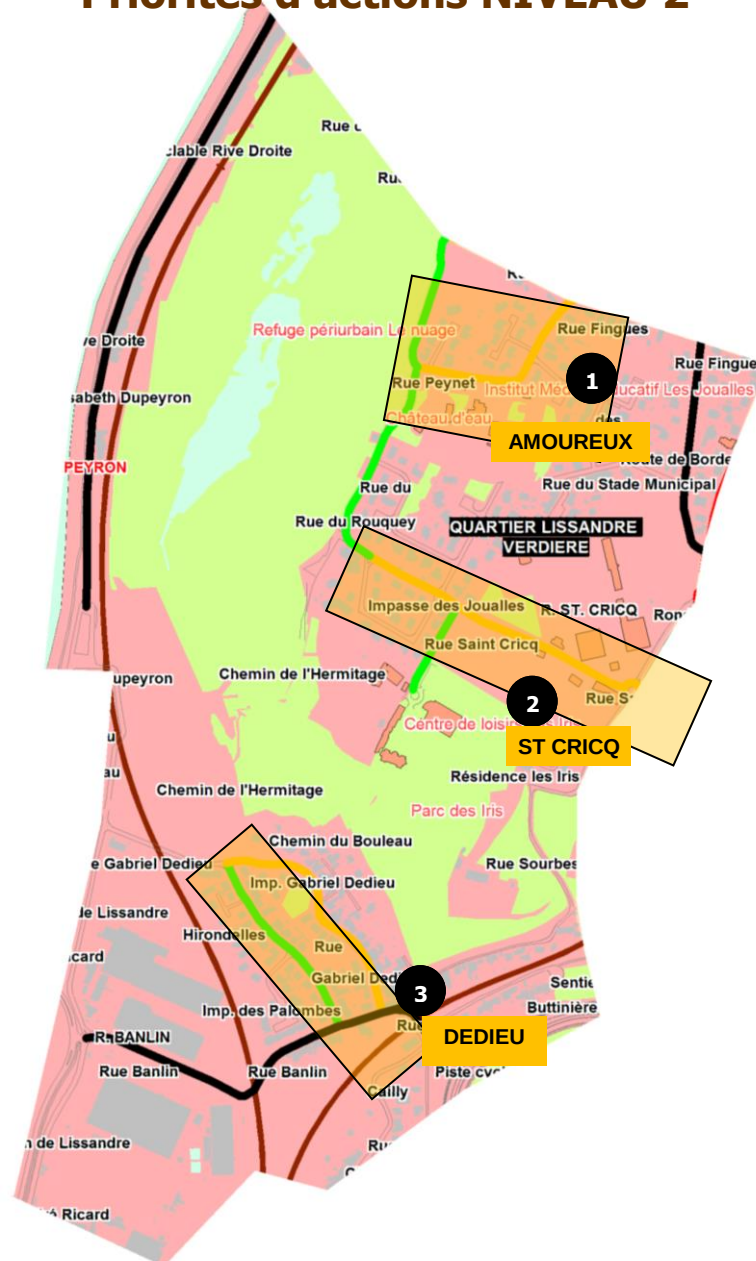
- Priorit  1 – court terme
- Priorit  2 – moyen terme
- Priorit  3 – long terme
- Travaux programm s hors PAVE

« Source DGFiP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

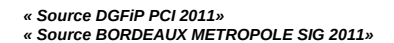


Priorités d'actions NIVEAU 2



« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011»

Priorités d'actions NIVEAU 2



- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

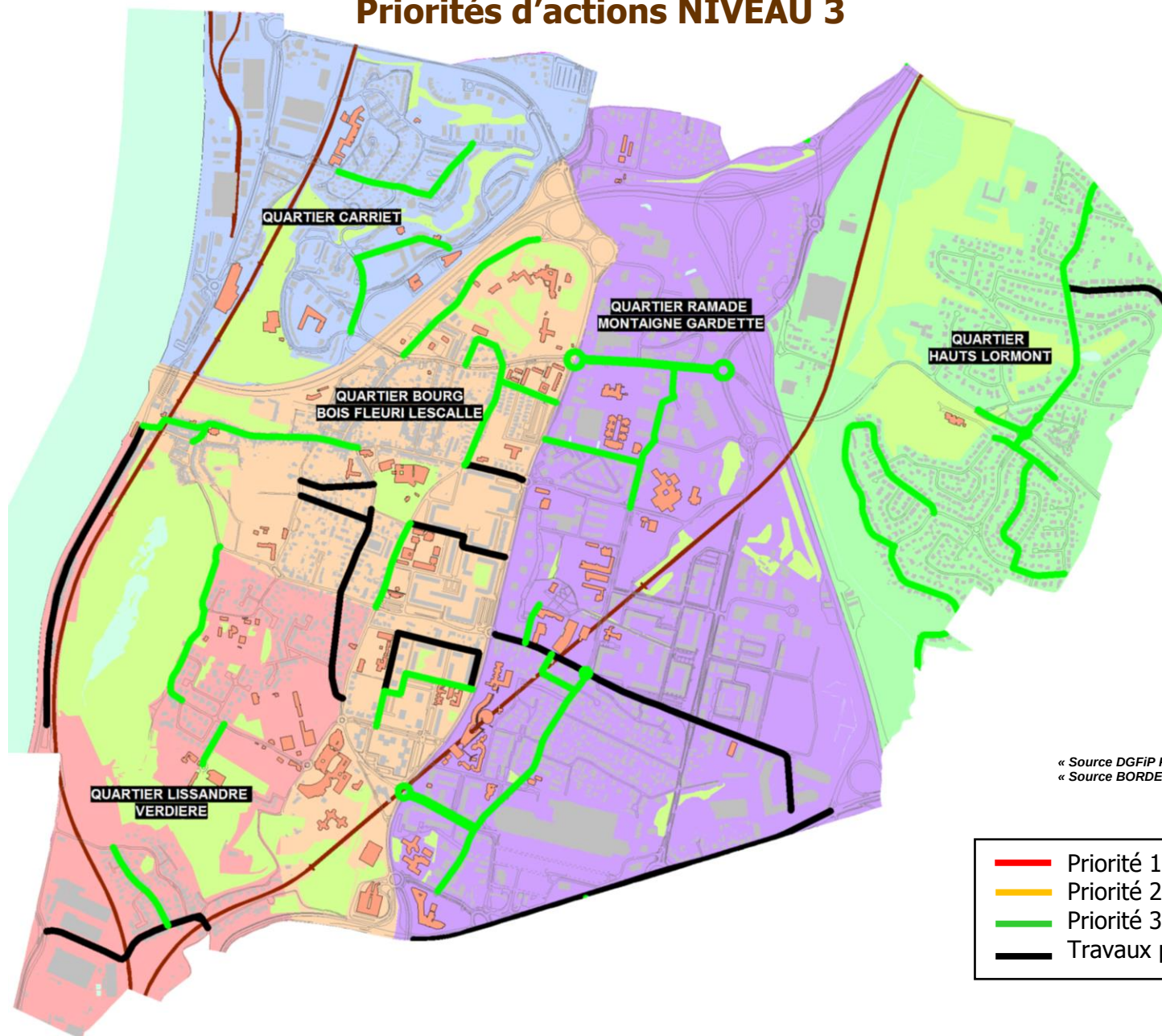
Approche financière par voie Priorités niveau 3 - long terme

PAVE DE LORMONT - PRIORITE 3			
QUARTIER	PLANCHES	VOIE	COUTS TTC
CARRIET	1.1	Total AVENUE DES ACACIAS	26 800,00 €
CARRIET	1.1	Total RUE JEAN AUGUSTE BRUTAILS	79 192,79 €
CARRIET	1.2	Total AVENUE PAUL COURTEAULT	3 600,00 €
CARRIET	1.2	Total RUE JACQUES THIBAUD	15 556,65 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.1	Total ROUTE DE CARBON BLANC	92 350,42 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.2	Total RUE DE LA BACHELLERIE	31 048,27 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.3	Total RUE VICTOR HUGO	80 648,10 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.3/2.5	Total RUE LAVERGNE	39 784,42 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total PLACE ARISTIDE BRIAND	4 848,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total PLACE AUBERNY	1 106,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total RUE DE LA REPUBLIQUE	7 200,00 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total RUE DU GENERAL DE GAULLE	31 972,52 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.4	Total RUE DU PIMPIN	4 785,40 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.6	Total RUE COPPINGER	33 142,52 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.6	Total RUE DU 19 MARS 1962	51 539,43 €
BOURG/BOIS FLEURY/LESCALLE	2.6	Total RUE DU VAL VERT	19 970,10 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.1/3.2	Total RUE DU ROUQUEY	40 842,00 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.2	Total RUE SAINT CRICQ	22 200,00 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.3	Total CHEMIN DES IRIS	21 939,12 €
LISSANDRE/ VERDIERE	3.4	Total RUE DES COLOMBES	20 003,74 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.1	Total AVENUE DE PARIS	7 034,53 €

RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.1	Total RP DES EVADES DE FRANCE	5 836,00 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.1	Total RUE PIERRE MENDES FRANCE	108 378,91 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.2	Total RUE CANTELAUDETTE	112 623,29 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.2	Total RUE DU PRE A JULES	6,00 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.2/4.3	Total RUE JEAN ZAY	45 500,00 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.4	Total RUE ALBERT CAMUS	4 324,00 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.5	Total RUE LOUIS PASTEUR	54 978,48 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.6/4.7/4.8	Total RUE EDOUARD HERRIOT	31 841,28 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.9	Total AVENUE SALVADOR ALLENDE	21 718,00 €
RAMADE/GENICART /GARDETTE	4.9	Total RUE DE LA BUTTINIERE	2 400,00 €
HAUTS LORMONT	5.1	Total RUE DE LA GRANGE	19 000,00 €
HAUTS LORMONT	5.1	Total RUE DU DOMAINE DE LA CROIX	12 387,58 €
HAUTS LORMONT	5.1/5.2	Total RUE DE LA CHATAIGNERAIE	41 779,50 €
HAUTS LORMONT	5.2	Total ALLEE FRANCOISE GIROUD	53 585,84 €
HAUTS LORMONT	5.2	Total RUE DES TABERNOTTES	5 200,00 €
HAUTS LORMONT	5.3	Total RUE D YVRAC	22 800,00 €
HAUTS LORMONT	5.4	Total AVENUE JEAN COCTEAU	5 073,56 €
HAUTS LORMONT	5.4	Total AVENUE YVES MONTAND	800,00 €
HAUTS LORMONT	5.4	Total RUE ABEL GANCE	6,00 €
HAUTS LORMONT	5.4	Total RUE BORIS VIAN	29 251,75 €
HAUTS LORMONT	5.4	Total RUE JACQUES BREL	35 442,09 €
HAUTS LORMONT	5.5	Total RUE AGNES VARDA	14 359,49 €
HAUTS LORMONT	5.5	Total RUE ALAIN RESNAIS	240,00 €
HAUTS LORMONT	5.6	Total AVENUE GERARD PHILIPPE	25 666,17 €
HAUTS LORMONT	5.7	Total RUE DU MOULIN D ANTOUNE	32 467,20 €
TOTAL			1 321 229,15 €



Priorit s d'actions NIVEAU 3

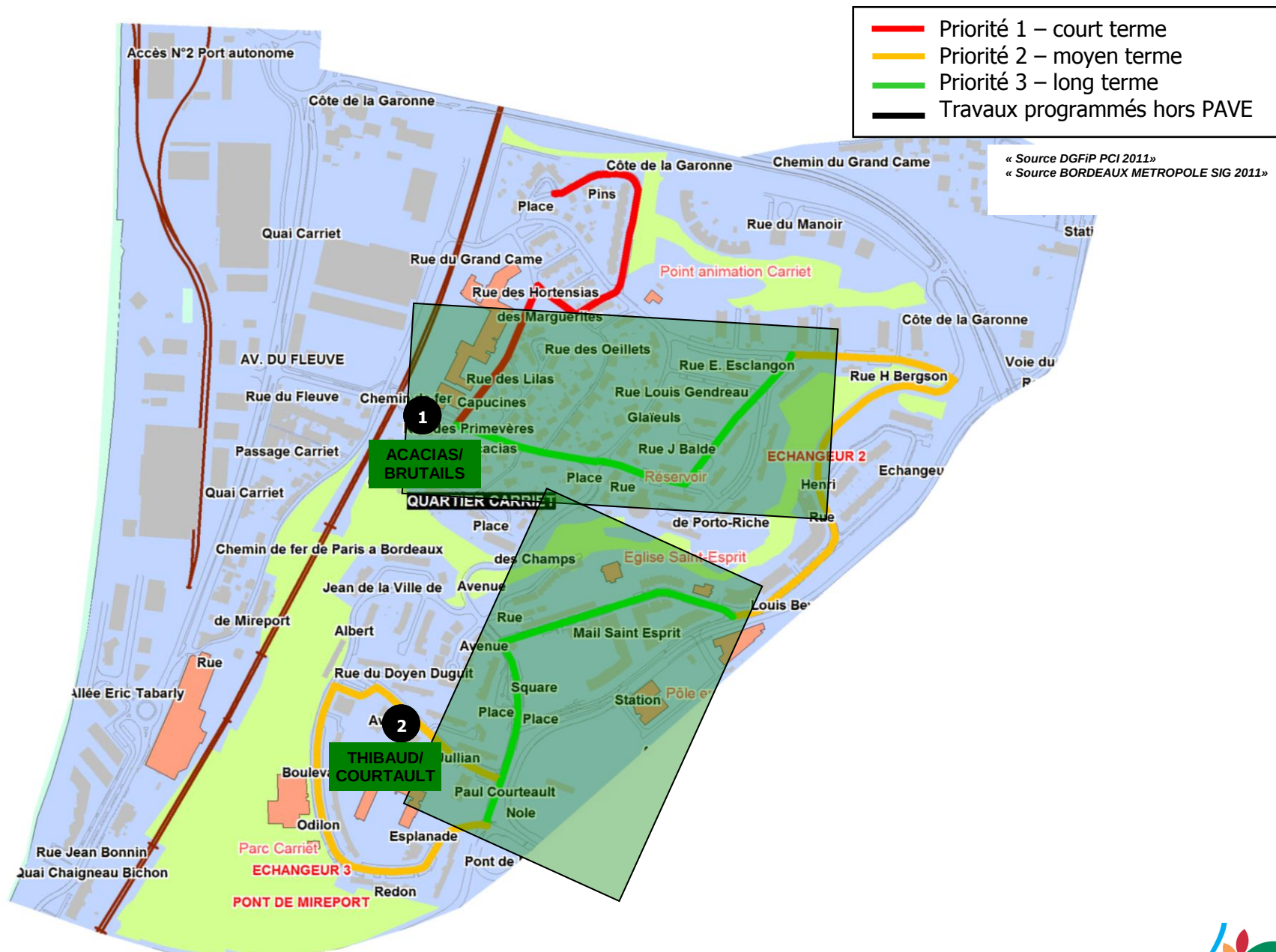


« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorit  1 – court terme
- Priorit  2 – moyen terme
- Priorit  3 – long terme
- Travaux programm s hors PAVE

Priorités d'actions NIVEAU 3



- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

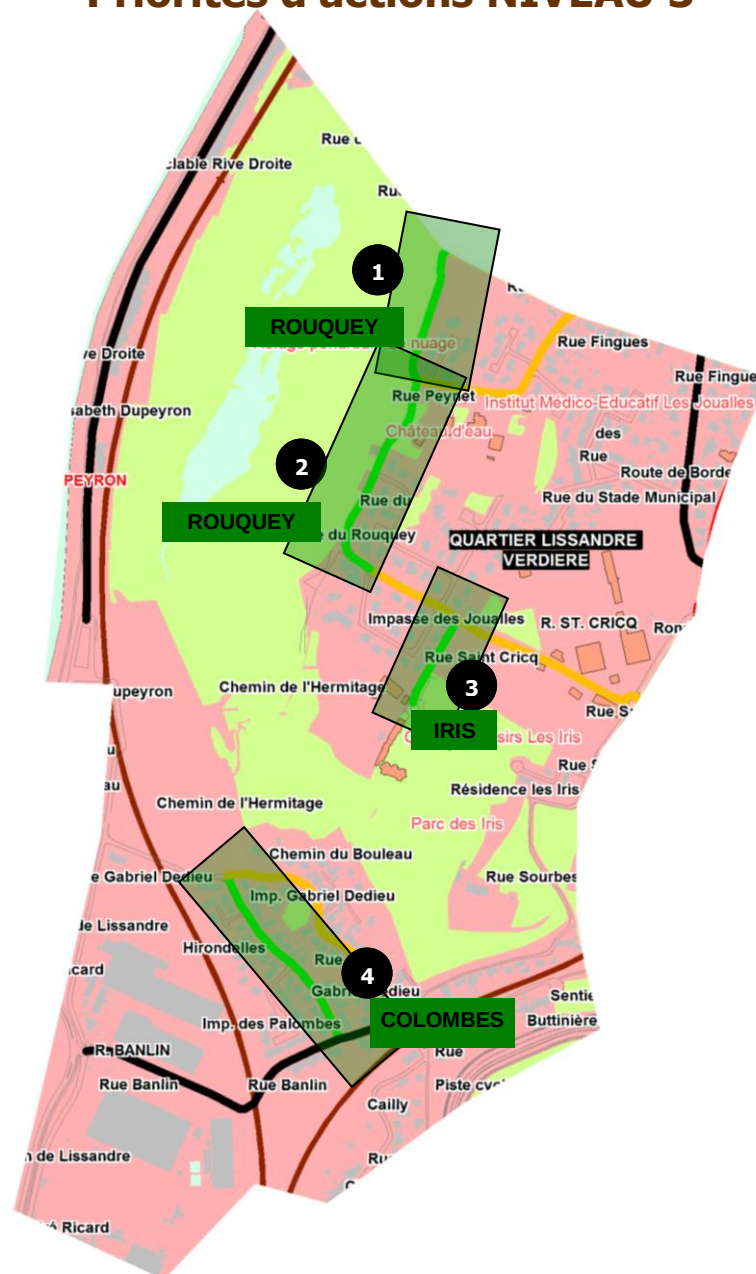
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »



agoracités
espaces & mobilité

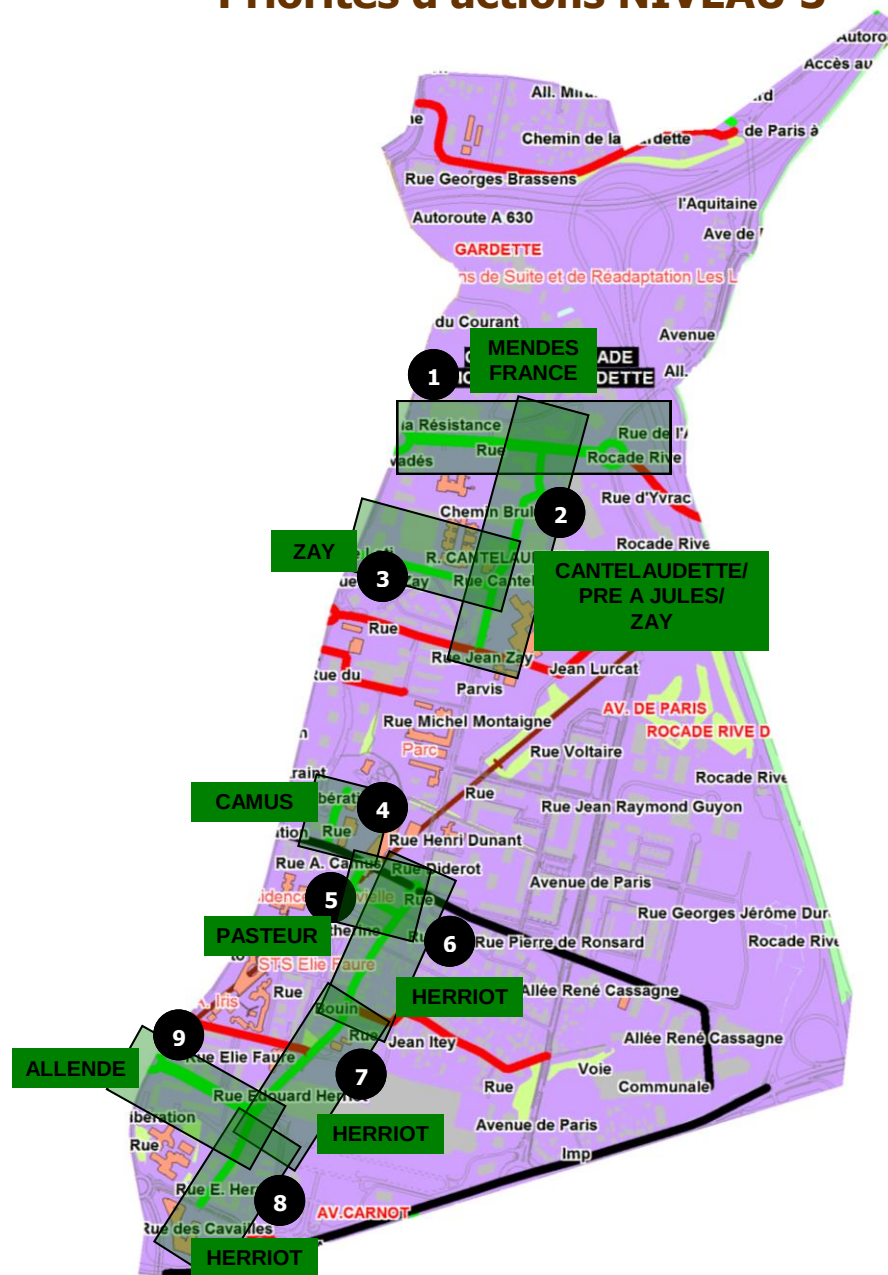
- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »





Priorités d'actions NIVEAU 3

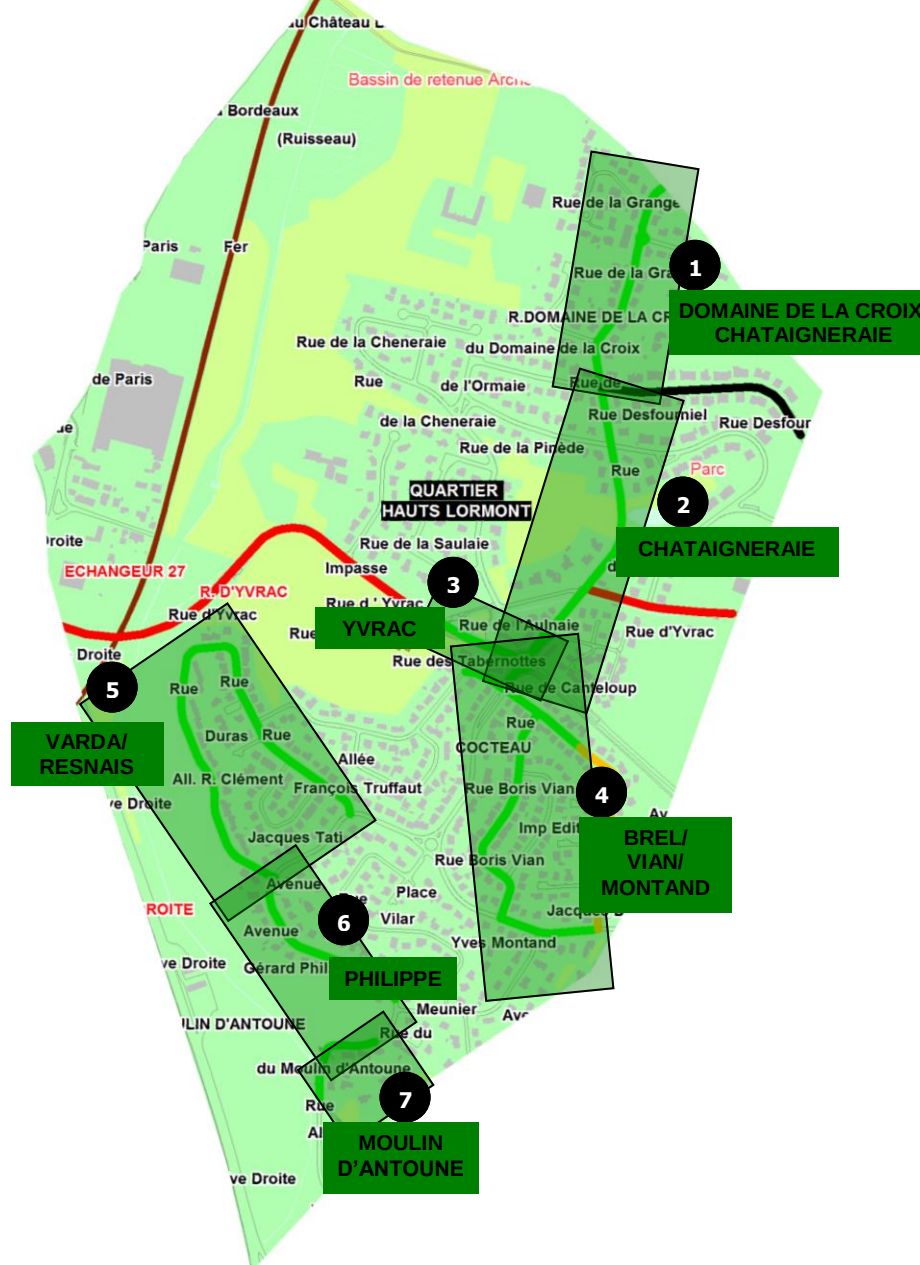


« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

QUARTIER HAUTS LORMONT

Priorités d'actions NIVEAU 3



« Source DGFiP PCI 2011 »
« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

- Priorité 1 – court terme
- Priorité 2 – moyen terme
- Priorité 3 – long terme
- Travaux programmés hors PAVE

Programmation pluriannuelle du PAVE de LORMONT

Programmation du PAVE de LORMONT

VOIES PRIORITE 1 : court terme - 2018/2022 (5 ans)	1 330 212,15 €
VOIES PRIORITE 2 : moyen terme - 2023/2027 (5 ans)	1 378 721,04 €
VOIES PRIORITE 3 : long terme - à partir de 2028	1 321 229,15 €
TOTAL GENERAL	4 030 162,34 €

La Mairie de LORMONT propose de programmer ces actions d'aménagements sur 3 niveaux de priorités (1- court terme sur 5 ans, 2 - moyen terme sur 5 ans, 3 - long terme selon les financements disponibles).

Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil métropolitain.

A compter de 2019, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

1. DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Version 27 mars 2019

Sommaire

Préambule	page 03
Définition du périmètre d'étude	page 09
Partie 1 - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC (Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)	page 18
Relevés des défauts d'accessibilité	page 19
Nomenclature des défauts d'accessibilité	page 20
Notation des défauts d'accessibilité	page 23
Bilan quantitatif des relevés des défauts	page 25
 Cartes thématiques à l'échelle communale	page 26
Cartes thématiques par secteurs	page 30
 Partie 2 - PRIORITES D' ACTIONS ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE (Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)	page 42
Priorités d'actions par secteurs	page 42
Approche financière par voie - priorités 1 court terme	page 48
Approche financière par voie - priorités 2 moyen terme	page 51
Approche financière par voie - priorités 1 long terme	page 54
 Programmation pluriannuelle	page 57

Préambule

Objectifs d'un PAVE local

Cette mission comprend 3 axes de travail :

1. **Établir le diagnostic** de l'accessibilité des personnes handicapées, aux espaces publics et à la voirie.
2. **Faire des propositions** à la collectivité pour l'établissement d'un plan d'actions, avec le détail des actions, leur degré de priorité et l'estimation des coûts.
3. **Communiquer** en partageant les différentes étapes du PAVE avec la commission accessibilité et en diffusant l'information auprès de la population.

1. Mission

1.1 Contexte

La loi de février 2005 sur « l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

En amont de la mise en place concrète de tels aménagements, les élus et techniciens des communes peuvent ressentir le besoin de prendre un temps de réflexion et de concertation et exprimer le besoin, d'être accompagnés dans leur démarche sur l'accessibilité. **Bordeaux Métropole a donc engagé un programme de Plans locaux de Mise en Accessibilité de la Voirie et de L'Espace public (PAVE).**

Le PAVE de la commune de PESSAC a été engagé par Bordeaux Métropole le 9 janvier 2018 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

1.2 Mission

La mission a démarré par le travail d'analyse du territoire pour l'élaboration du périmètre d'études.

Le PAVE comporte tout le travail de recueil de données des défauts d'accessibilité (état des lieux – constat de la situation), la recherche de solutions techniques pour la mise aux normes sans forcément engager des travaux de requalification complète de la voirie et des espaces publics, et surtout la programmation technique et financière dans le temps, de façon à présenter un plan de mise en accessibilité cohérent et pragmatique.

L'intérêt est de réunir et sensibiliser tous les acteurs concernés par l'accessibilité dont diverses associations. **L'objectif du plan d'accessibilité est de mettre la collectivité, en situation de faire des choix, sur sa politique future d'accessibilité et d'établir une programmation.**

1.3 Sensibilisation

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage regroupant les membres du comité de projet de la commission accessibilité du Conseil Municipal et les associations de personnes handicapées.

Il s'agissait entre autres de comprendre le fonctionnement à l'échelle du territoire de la commune :

- Réunion de présentation au comité de pilotage :
- Réunion de présentation du diagnostic, au comité de pilotage :
- Réunion de concertation sur les priorités d'actions, en comité de pilotage

1.4 Suivi du PAVE

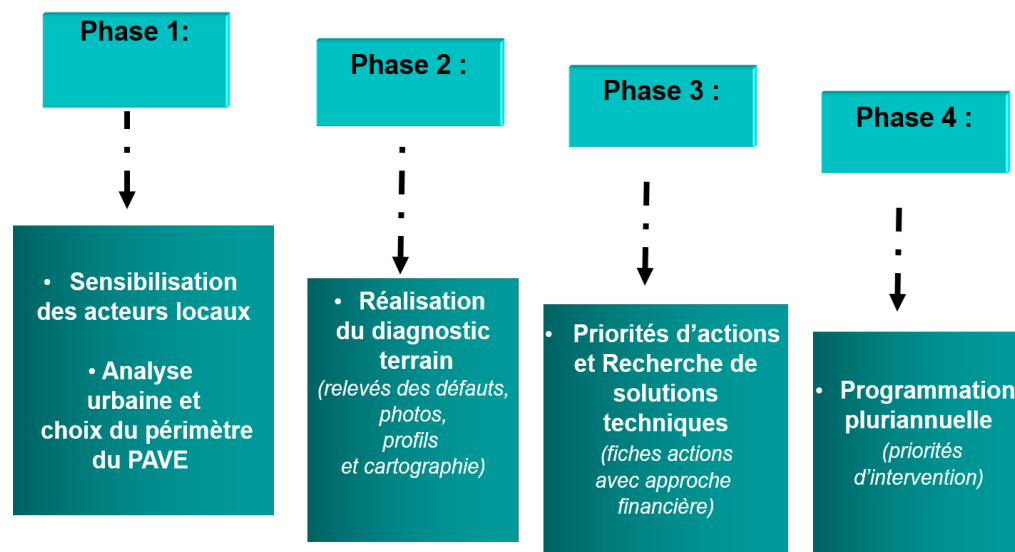
Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil Métropolitain.

A compter de 2019, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

2. Méthodologie

Cette mission d'élaboration du PAVE comprend 4 phases de travail :



Phase 1 : Définition du périmètre d'étude

Agoracité a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études qui a été validé en Conseil Municipal.

Phase 2 : Élaboration du diagnostic

Cette étape consiste à analyser les sites concernés (voirie et espaces publics sur des itinéraires validés en comité de pilotage : continuité des cheminements déjà réalisés, desserte des réseaux TC, accès aux commerces et services). Il s'agit principalement des axes structurants de la commune, du secteur du centre-ville et des itinéraires d'accès aux équipements publics.

Corine et Raphaël PIN, respectivement responsable et chargé d'études ont effectué les relevés sur le terrain en respectant une grille d'analyse. Il s'agit notamment de recenser les obstacles physiques à la liberté de déplacements des personnes à mobilité réduite mais l'analyse porte également sur la notion de l'ergonomie du déplacement. Il ne faut pas perdre de vue à qui s'adresse cette loi : L'accessibilité s'adresse en premier lieu : « aux personnes, qui atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive) rencontrent des difficultés pour se déplacer ».

Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- . Permanente (vieillesse, ...)
- . Temporaire (grossesse, accident, ...)
- . Ou bien encore de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âges, poussette, chariot pour les courses, etc.).

Les relevés des défauts d'accessibilité sont réalisés à partir de **l'arrêté du 15 janvier 2007**, portant l'application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006, relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Cet arrêté présente les prescriptions techniques nécessaires pour garantir un bon niveau d'accessibilité, classées en **8 familles d'aménagements** (la famille 9 faisant partie des diagnostics accessibilité des arrêts de transports collectifs qui ne sont pas traités dans les PAVE).

Familles :

1. Cheminements (art.1,2,3 et 5)

2. Traversées (art.4)

3. Equipements et mobiliers (art.6)

4. Escaliers (art.7)

5. Stationnement (art.8)

6. Informations visuelles (art.9)

7. Feux et Poste d'appel d'Urgence (art.11)

8. Poste d'appel d'Urgence (art.11)

9. Arrêts Transports collectifs (art.12)

Rubriques

Plan inclinés
Garde-corps
Dévers
Qualité cheminement
Profil en travers
Obstacles
Ressaut sur cheminement
Paliers de repos
Rupture continuité cheminements
Bateaux
Bande d'éveil (BEV)
Marquage sur chaussée
Matériaux et éclairage
Trous et fentes dans le sol
Contraste mobilier
Bornes et poteaux
Mobilier sur poteau ou pied
Dispositif sélectif ou chicane sur chem.
Marches sur domaine public
Largeur minimale
Marches
Nez de marche
Main courante
Dimensionnement
Signalisation
Horodateur
Indications lieux et informations
Système d'information à commande
Idéogrammes
Signal lumineux piéton
PAU
Emplacement milieu urbain
Cheminement
Passage nez de trottoir/abri
Embarquement/débarquement
Identification ligne
Typographie ligne
Typographie arrêt
Transport guidé

Phase 3 : Recherche de solutions techniques

Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase 1. Il s'agit de définir une stratégie pour assurer l'accessibilité, sur l'ensemble de la chaîne du déplacement, entre pôles générateurs de déplacements (**validation finale de la phase 3, le 22 mars 2019**)

Phase 4 : Priorités d'actions et programmation pluriannuelle

Ces propositions ont été hiérarchisées en termes de priorité et de faisabilité dans le temps (court terme : 5 ans, moyen terme : 5 ans, long terme en fonction des financements disponibles), prenant en compte les contraintes techniques et financières de la commune.

Une approche financière (élaborée conjointement avec Bordeaux Métropole par ratio de prix au ml ou par aménagement type) des programmes d'actions. Il ne s'agit pas d'un chiffrage de projet d'aménagement mais d'une estimation des coûts de mise aux normes des défauts d'accessibilité relevés (hors reprise des réseaux, éclairage, acquisitions foncières ou requalification complète de la voirie dans le cas de projets plus lourds).

3. Les phases de concertation du PAVE

PAVE PESSAC - SYNTHESE DES REUNIONS			
PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
COMITE DE PROJET 3 juillet 2018 Cadrage			
Concertation Périmètre d'études 28 octobre 2018			
	COMITE DE PILOTAGE Diagnostic 28 novembre 2018		
		REUNION TECHNIQUE Priorités d'actions 17 décembre 2018	
		COMITE DE PILOTAGE Propositions d'actions 8 février 2019	
		Concertation Priorités d'actions 22 mars 2019	COMITE DE PROJET Programmation pluriannuelle

Définition du périmètre d'étude

Choix du périmètre d'étude (concertation)

Le choix du périmètre d'étude est un travail préliminaire qui doit être réalisé en première phase du PAVE. Il est établi de manière à créer une continuité et une facilité d'accès aux lieux de vie de la commune, dans une logique de « chaîne de déplacement » dont les Établissements Recevant du Public (plus particulièrement les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les arrêts de transports en commun, les commerces, les parkings, les voies vertes, etc. Le but est également de rendre accessible toutes les zones commerciales et autres lieux fréquentés tels que les Installations Ouvertes au Public (parcs, cimetières, stades et complexes sportifs).

Le périmètre a été présenté en réunion de concertation avec les associations, le 18 octobre 2018, sur la base du découpage en quartiers et de secteurs :

Secteur 1 : Verthamon Haut-Brion/Les Echoppes-Le Val-
lon/Bourg/Casino/Noès/Sardine/Le Monteil

Secteur 2 : Brivazac-Candau/La Paillère-Compostelle/Chiquet-Fontaudin/Saige

Secteur 3 : Arago-La chataigneraie/France-Alouette

Secteur 4 : 3M-Bourgailh/Cap de Bos/Magonty/Toctoucau

Le périmètre retenu fait 34 km.

Secteur 1 : aucune modification sur le périmètre présenté.

Les voies suivantes sont intégrées au périmètre :

Périmètre Secteur 1

Avenue de la Forge	Rue La Fon de Madran	Chemin de Monteil	Rue Etienne Marcel	Cours Lamartine
Avenue des Aciéries	Avenue de Madran	Avenue de Noès	Rue Georges Trendel	Avenue Jean Cordier
Rue Henry Frugès	Rue Descartes	Rue Ciceron	Rue André Pujol	Avenue du Vallon
Rue Condillac	Rue de la Ferme expérimentale	Avenue du Bourgaillh	Avenue Pasteur	Avenue Jean Jaurès
Avenue Sainte Marie	Rue des As	Rue Joseph Boncour	Rue Gambetta	Rue du Bas Brion
Avenue du Pont de l'Orient	Rue Henry Fabre	Avenue de Noès	Avenue Louis Laugaa	
Rue Léo La-grange	Rue Bernard Palissy	Avenue Roger Cohé	Avenue Roger Chaumet	

Secteur 2 :

- Sortir l'avenue de SAIGE, la rue des TULIPES, l'avenue SCHWEITZER et l'allée CHANAY (la rue de Gradignan si trop de KM, mais finalement elle est conservée car on arrive au Kilométrage de 34 km et son usage piéton est important).

- Rajouter l'avenue Pierre CORNEILLE, la rue Marcel PAGNOL, l'avenue des Chasseurs

Les voies suivantes sont intégrées au périmètre :

Périmètre Secteur 2

Cours Lamartine	Avenue Marc Desbats
Rue du Pont de Chiquet	Avenue de Gradignan
Avenue de Chiquet	Place du Cardinal
Rue du Bas Brion	Avenue Pierre Corneille
Avenue des Echoppes	Rue Marcel Pagnol
Avenue du Rond-Point	Avenue des Chasseurs
Avenue de Brivazac	

Secteur 3 :

- Rajouter la rue du BEARN, la rue LOCARNO

Les voies suivantes sont intégrées au périmètre :

Périmètre Secteur 3		
Avenue Chaumet	Allée Philadelphie de Gerde	Boulevard du Haut Livrac
Rue Camponac	Rue Charles de Coulomb	Avenue St Exupéry
Avenue Arago	Rue Eugène Chevreul	Avenue du Parc d'Espagne
Rue Ferdinand Antoune	Rue Léon Morin	Avenue des Provinces
Avenue du Pontet	Rue Pierre Castaing	Avenue Sarah Bernhardt
Rue Paul Eluard	Rue Félix Faure	Rue du Béarn
Rue Alfonse Daudet	Avenue Pierre de Courbertin	Rue Locarno

Secteur 4 :

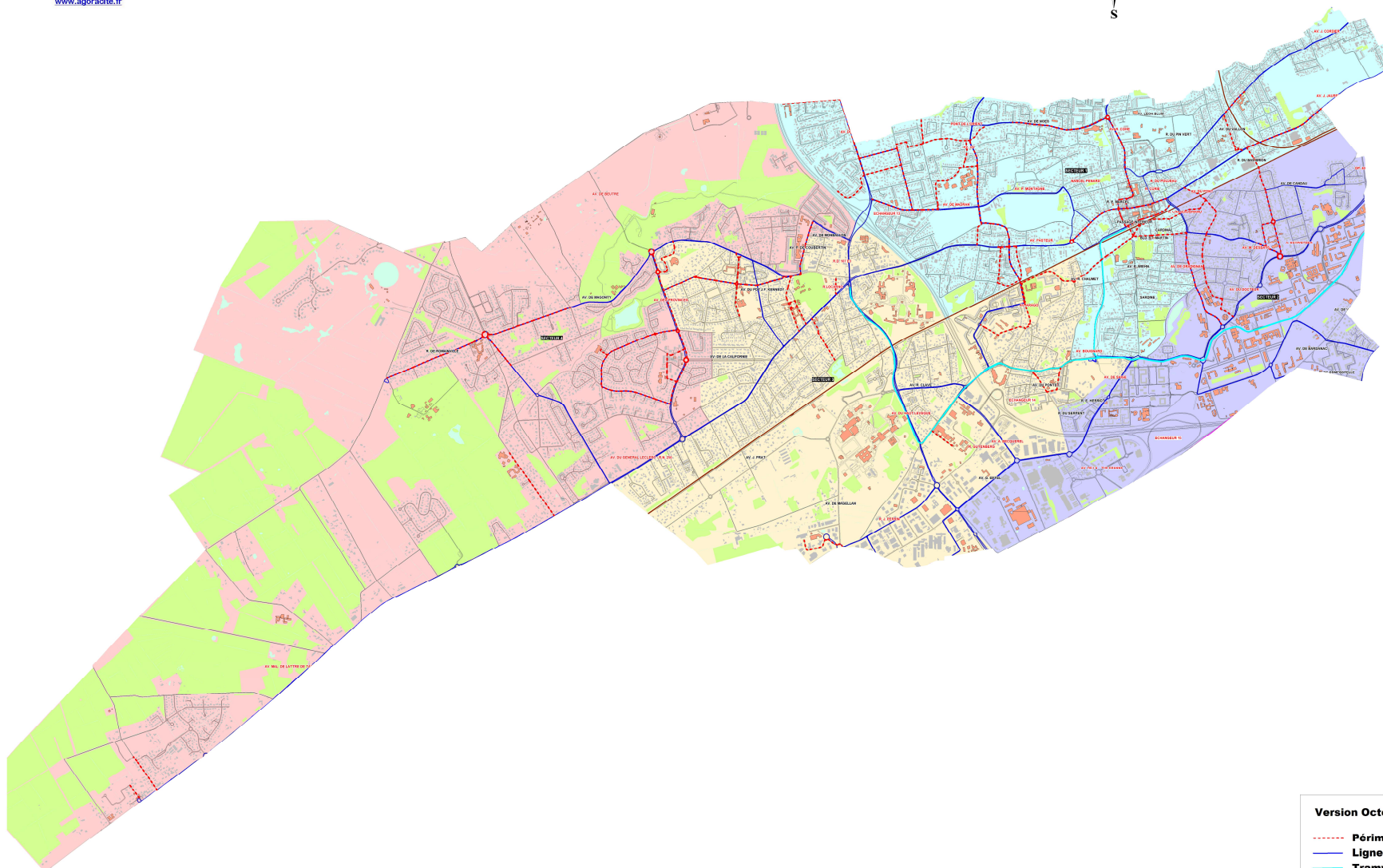
- Rajouter l'avenue DU PORT AERIEN,

- Le plan présenté a été coupé et ne met pas en évidence la rue D'AVIGDOR et l'avenue PELLETIER à TOCTOUCAU.

Les voies suivantes sont intégrées au périmètre :

Périmètre Secteur 4	
Avenue des Provinces	Avenue de Magonty
Avenue de Bretagne	Rue de Romainville
Avenue de Champagne	Rue de la Poudrière
Rue de Belfort	Avenue du Port aérien
Rue du Comté	Rue Avigdor
	Avenue Pelletier

PAVE DE PESSAC - P rim tre d' tudes 34 km



Version Octobre 2018

- - - - - P rim tre d' tudes
 - - - - - Lignes de bus
 - - - - - Tramway

Carte définition du périmètre d'étude – PESSAC

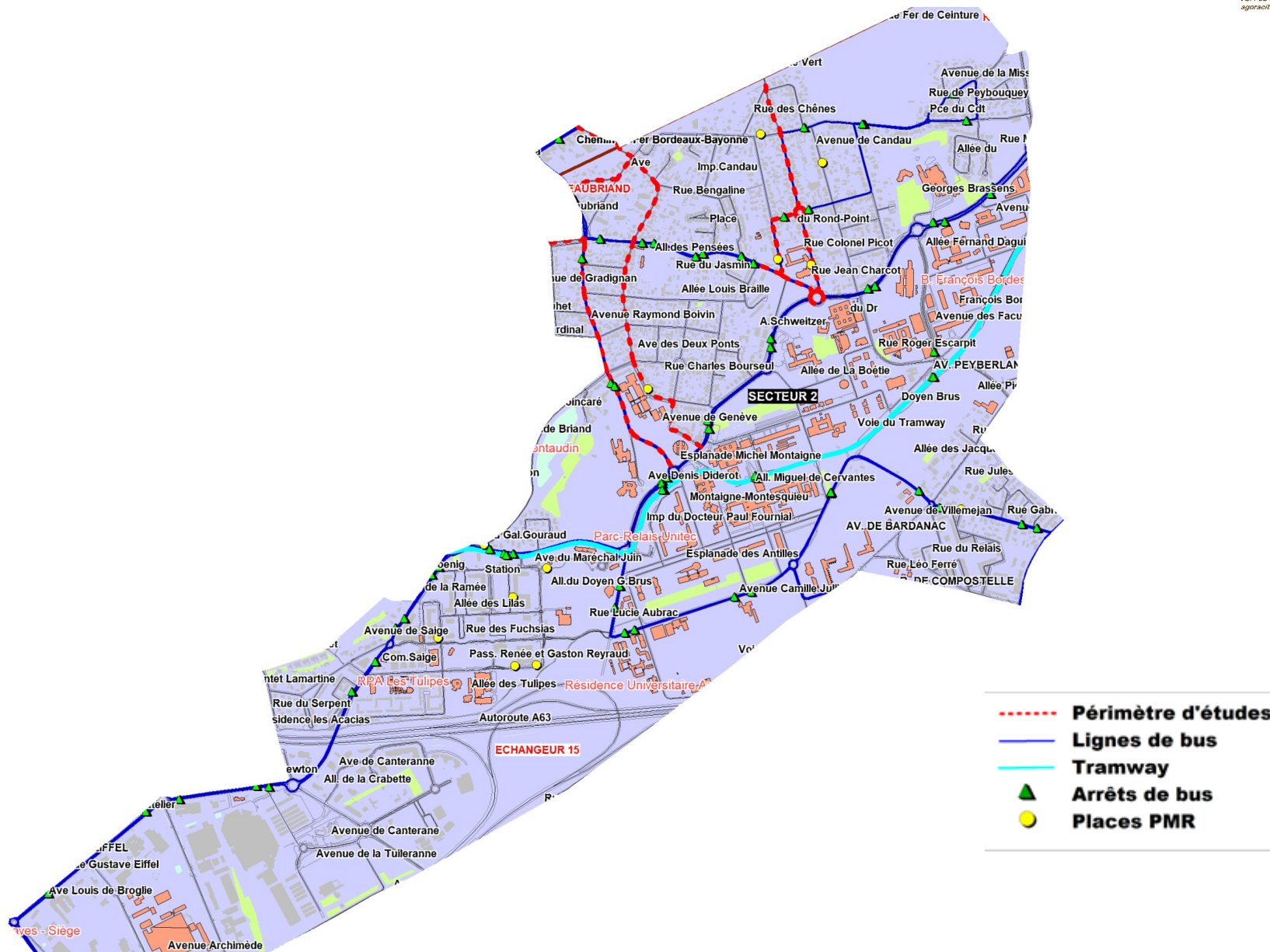
Secteur 1 : Verthamon Haut-Brion/Les Echoppes-Le Vallon/Bourg/Casino/Noès/Sardine/Le Monteil





Carte définition du périmètre d'étude – PESSAC

Secteur 2 : Brivazac-Candau/La Paillère-Compostelle/Chiquet-Fontaudin/Saige



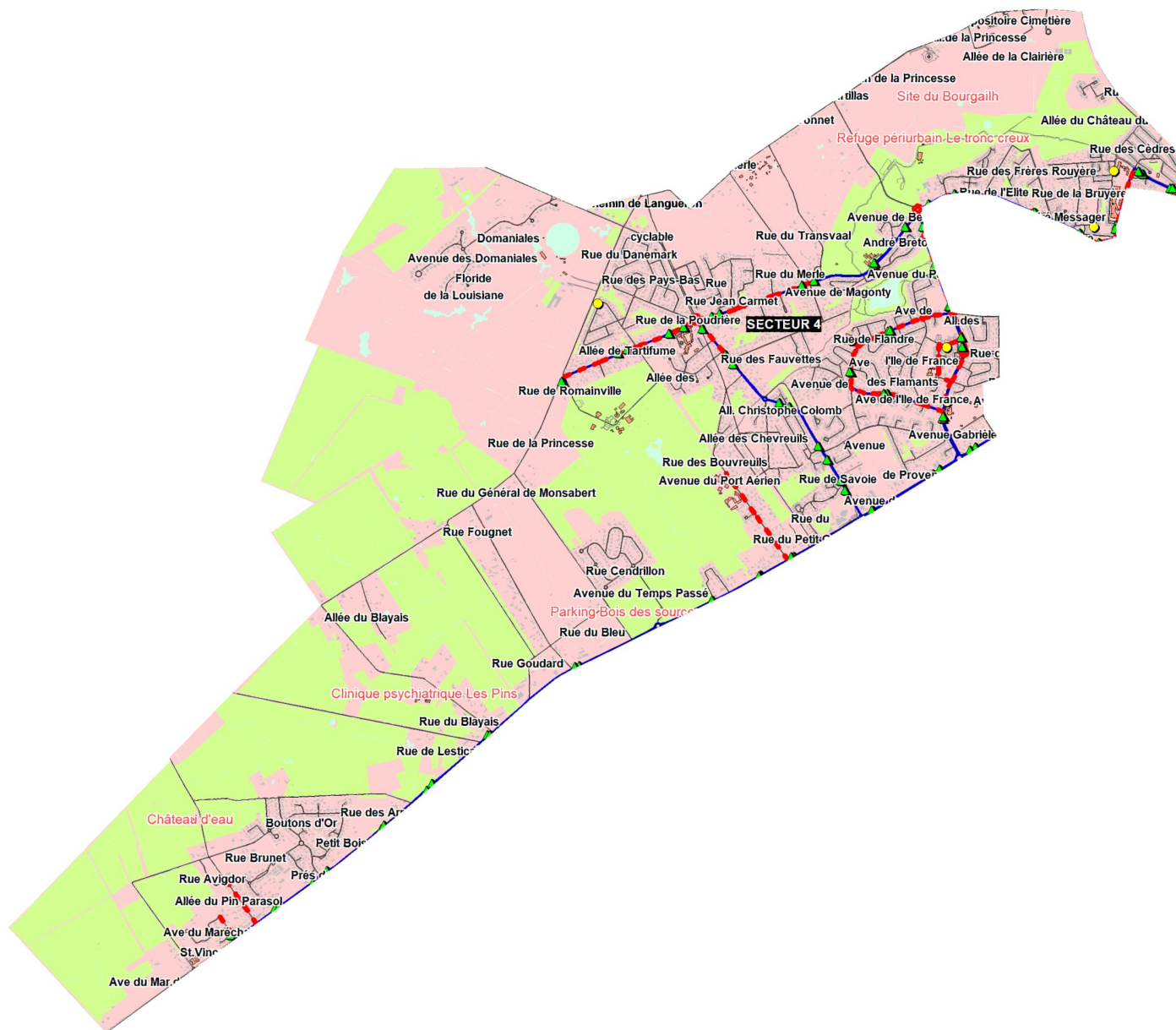
agoracités
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestraint
33310 LORMONT
Tél : 05 56 23 78 11
agoracite@lorange.fr





Carte définition du périmètre d'étude – PESSAC

Secteur 4 : 3M-Bourgailh/Cap de Bos/Magonty/Toctoucau



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

(Cf. dossier détaillé 2. Diagnostic)

Relevés des défauts d'accessibilité

La nomenclature des défauts relevés

(Défauts saisis dans le Système d'Information Géographique - SIG)

Cheminements (objets linéaires)

-  C39 Absence de cheminement
-  C14 Cheminement ≤ 90 cm
-  C13 Cheminement > 90 cm et < 140 cm
-  C15 Cheminement < 120 cm sans mur
-  C10 Sol meuble, trous, racines.....
-  C1 Absence de plan incliné
-  C2 Défaut de pente plan incliné
-  C5 Pente $> 12\%$ (trottoir)
-  C7 Absence ou défaut garde corps
-  C8 Dévers $> 2\%$
-  C32 Pas d'âne
-  C40 Haie envahissante

Traversées (Objets ponctuels)

-  T1 Absence d'abaissé de trottoir
-  T2 Angle vif / ressaut
-  T3 défauts pente/largeur de l'abaissé
-  T4 passage $< 0,80$ m avec bâti
-  T5 Obstacle sur bateau
-  T6 Absence/mauvais position de bande d'éveil
-  T9 Etat du P.P
-  T10 absence de guidage
-  T11 Absence de passage piéton

Pistes cyclables sur trottoir

-  **C23** Piste cyclable sur trottoir sans cheminement piéton (emprises 1,40 m disponibles pour créer cheminement)
-  **C24** Piste cyclable sur trottoir sans séparation visuelle et détectable avec le cheminement piéton
-  **C25** Piste cyclable sur trottoir avec cheminement piéton $< 1,40$ m (emprises 1,40 m non disponibles pour créer un cheminement)

Obstacles (chem. $< 1,40$ m) (objets ponctuels)

-  C16 Obstacles lourds (poteaux béton, feux, etc.)
-  C17 Arbres
-  C18 Terrasse café, étals....
-  C19 Poteaux (edf, tél, éclairage) support bois/métal
-  C20 Poteau de signalisation, potelets, bornes....
-  C21 Stationnement
-  C22 Poubelles

Autres objets ponctuels

-  C10 Trou, revêt.
-  C11 Plaque glissante
-  C12 Eclairage au sol éblouissant
-  C28 Ressaut sur cheminement
-  C33 Pallier de repos
-  F1 Absence du dispositif sonore des feux
-  M1 Trou ou fente > 2 cm
-  M2 objets sans contraste
-  M5 Gabarit de mobilier non conforme (abaque)
-  M7 Obstacles en porte à faux
-  M8 Mobilier $< 2,20$ m)
-  M9 objet en saillie > 15 cm
-  M11 marches

Stationnement PMR

-  **S1** Stationnement PMR en épis non conforme
-  **S2** Stationnement PMR à gauche non conforme
-  **S3** Stationnement PMR à droite non conforme
-  **S4** Signalisation Stationnement PMR non conforme

Escaliers

-  **E1** Largeur non-conforme
- sans mur 1,20 m
-  **E2** Mauvais dimensionnement des marches
28 x 16 maxi
-  **E3** Absence de contraste nez 1ère et dernière marche
-  **E4** Nombre insuffisant de mains courantes
-  **E5** Absence de double main courante
-  **E6** Passage $< 1,20$ m entre 2 mains courantes
-  **E7** Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante
-  **E8** Absence de Bande d'Eveil et de Vigilance

Plans inclinés

-  **C1** Absence de plan incliné
-  **C2** Défaut de pente de plan incliné

Typographie :

-  **I1** Typographie non-conforme
-  **I2** Hauteur non-conforme
-  **I1** Absence d'idéogramme

Exemple de nomenclature des défauts : les cheminements piétons



C40 Haie envahissante



C25 Piste cyclable sur trottoir sans
cheminement piéton



C 39 Absence de cheminement



C10 Revêtement de trottoir
inconfortable



C18 Etal réduisant le cheminement



C14 Trottoirs < 1.40 m à droite

Exemple de nomenclature des défauts :

Les défauts ponctuels (traversées et obstacles/mobilier)



T1 Absence d'abaissé de trottoir



T6 Absence de bande d'éveil
et de vigilance



C18 Etal réduisant le cheminement



C16 Obstacle lourd
sur cheminement



M5 Abaque non conforme



C17 arbres réduisant le cheminement

Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAUT	TYPE	NOTATION
A1	Aménagement arrêt non-conforme	LINEAIRE	2
A2	Hauteur non-conforme (18 cm)	LINEAIRE	2
A3	Cheminement < 1,40 m à cause des obstacles	LINEAIRE	2
A4	largeur < 90 cm ou < 140 (si cheminement < 1,40 m derrière abri) entre nez de trottoir et abri	LINEAIRE	2
A5	Absence ou aire de rotation insuffisante	PONCTUEL	10
A6	Pas d'identification de l'arrêt	PONCTUEL	5
A7	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A8	Mauvaise typographie ou taille	PONCTUEL	5
A9	Absence de BEV sur toute la longueur si > 26 cm	LINEAIRE	2
C1	Absence de plan incliné	LINEAIRE	10
C2	Défaut de pente de plan incliné	LINEAIRE	2
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	LINEAIRE	5
C10	Sol meuble ou revêtement en mauvais état	SURFACIQUE	10
C11	Plaque glissante (en pente) ou autre objet ponctuel	PONCTUEL	10
C12	Mauvais positionnement d'éclairage au sol ou en dessous de l'œil éblouissant	PONCTUEL	10
C13	Trottoir de largeur > 0,90 m et < 1,40 m	LINEAIRE	5
C14	Trottoir de largeur < 0,90	LINEAIRE	50
C15	Cheminement physique < 1,20 m (sans mur ni obstacle)	LINEAIRE	1
C16	Support de feu, armoire EDF, abribus , etc,	PONCTUEL	50
C17	Arbres	PONCTUEL	20
C18	Terrasse café restaurants, étals commerçants	PONCTUEL	50
C19	Poteaux d'éclairage, EDF, PTT	PONCTUEL	20
C20	Potelets, poteaux	PONCTUEL	5
C21	Stationnement	PONCTUEL	10
C22	Poubelles	PONCTUEL	5
C23	Piste cyclable sur trottoir réduisant le cheminement piéton à moins de 1,40 m	LINEAIRE	5
C24	Piste cyclable sur trottoir sans séparation détectable	LINEAIRE	5
C28	Ressaut non arrondi ou non chanfreiné	PONCTUEL	10
C32	Pente à plusieurs ressauts (pas d'âne)	LINEAIRE	2
C33	Palier de repos hors norme ou absence	PONCTUEL	10
C39	Absence ou rupture du cheminement	LINEAIRE	50
C5	Pente trottoir/espace public > 12%	LINEAIRE	50
C7	Absence de garde-corps pour une rupture de niveau linéaire de plus de 0,40 m de hauteur	LINEAIRE	2
C8	Dévers > 2 %	LINEAIRE	2

Notation des défauts d'accessibilité

CODE	DEFAULT	TYPE	NOTATION
E1	Largeur non-conforme	LINEAIRE	1
E2	Mauvais dimensionnement des marches	LINEAIRE	1
E3	Absence de contraste visuel ou trop réduit ou glissant sur nez de 1ère et dernière marche	LINEAIRE	2
E4	Nombre insuffisant de main courante	LINEAIRE	1
E5	Pas de double main courante	LINEAIRE	1
E6	Passage < 1,20 m entre mains courantes	LINEAIRE	1
E7	Mauvais dimensionnement ou implantation de la main courante	LINEAIRE	1
E8	Absence de BEV	LINEAIRE	2
F1	Absence du dispositif sonore	PONCTUEL	50
F2	Dispositif non-conforme	PONCTUEL	10
I1	Typographie non-conforme	PONCTUEL	5
I2	Hauteur non-conforme	PONCTUEL	5
I3	Absence d'idéogramme	PONCTUEL	5
M1	Trou ou fente sur cheminement de Diamètre ou largeur > 2cm	PONCTUEL	5
M2	Absence de contraste objet ponctuel	PONCTUEL	5
M3	Absence de contraste objet linéaire (ex : alignement potelets sur cheminement direct))	LINEAIRE	2
M4	Absence ou non-conformité de bande contrastée sur partie haute des poteaux ou bornes < 1,30 m ou entre 1,20 m 1,40 m pour les autres mobiliers sur cheminement ou non conformité de la bande contrastée : objet ponctuel	PONCTUEL	5
M5	Mobilier hors norme	PONCTUEL	5
M7	Obstacles en porte-à-faux = hauteur < 2,20 m	PONCTUEL	10
M8	Si hauteur < 2,20 m : Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi	PONCTUEL	10
M9	Obstacles en saillie de plus de 15 cm = Absence d'élément bas ou élément bas > 0,40 m maxi ou absence de surépaisseur > 3 cm	PONCTUEL	50
M10	Dispositif ne permet pas le passage d'un fauteuil d'un gabarit 0,80 m X 1,30 m	PONCTUEL	10
M11	Marche avec seuil (ponctuel)	PONCTUEL	5
P1	PAU non muni du matériel nécessaire pouvant être reçu et interprété par une personne handicapée	PONCTUEL	10
S1	Aménagement stationnement en épis non-conforme	PONCTUEL	10
S2	Aménagement stationnement à gauche non-conforme	PONCTUEL	10
S3	Aménagement stationnement à DROITE non-conforme	PONCTUEL	10
S4	Signalisation non-conforme	PONCTUEL	5
S5	Hauteurs non-conformes	PONCTUEL	5
T1	Absence d'abaissé de trottoir dans la continuité du cheminement ou au droit d'un PP (ou mal localisé)	PONCTUEL	50
T2	Défaut du ressaut	PONCTUEL	5
T3	Défaut de pente ou largeur du bateau	PONCTUEL	10
T4	Passage < 0,80 m	PONCTUEL	5
T5	Présence d'Obstacle sur bateau (réduisant passage à < 1,40 m ou implantation gênante)	PONCTUEL	10
T6	Absence de bande d'éveil au droit d'une traversée matérialisée	PONCTUEL	10
T7	Mauvais dimensionnement ou positionnement ou contraste de la bande d'éveil	PONCTUEL	10
T9	Mauvais état du marquage ou non conforme	LINEAIRE	1
T10	Absence de contraste tactile	LINEAIRE	2
T11	Absence de PASSAGE PIETON (dans la continuité du cheminement selon hiérarchie des voies)	LINEAIRE	2
T12	Mauvaise lisibilité des zones de transition cheminements/traversées	PONCTUEL	5

Bilan quantitatif des relevés des défauts

Cheminements et traversées piétonnes

C10	28 000 ml	Sol meuble, inconfortable
C13	3 132 ml	Trottoir entre 90 et 140 cm
C14	520 ml	Trottoir < 90 cm
C39	3 464 ml	Absence de trottoir
T1	194	Absence d'abaissé de trottoir
T2/T3	25	Défaut de l'abaissé de trottoir
T6	362	Absence de BEV ou non-conformité (dimension et implantation)

Obstacles

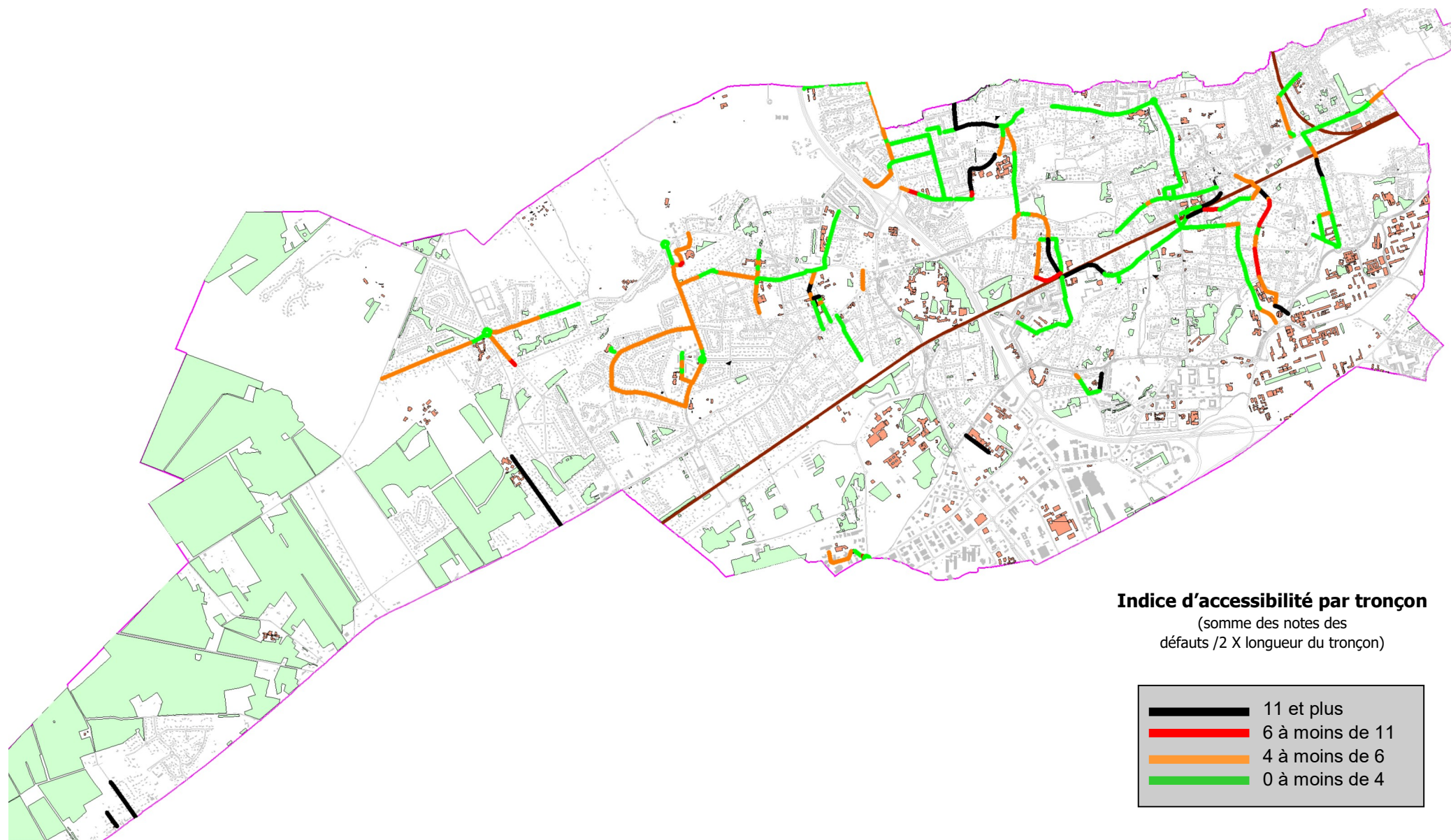
M5	4	Mobilier non conforme (bornes, potelets, etc.)
M2	14	Absence de contraste mobilier
C20	40	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
C16	149	Obstacle « lourd » (supports de feux, armoires EDF, etc.)
C19	118	Poteau EDF, éclairage
C17	10	Arbre sur cheminement



Cartes thématiques à l'échelle communale

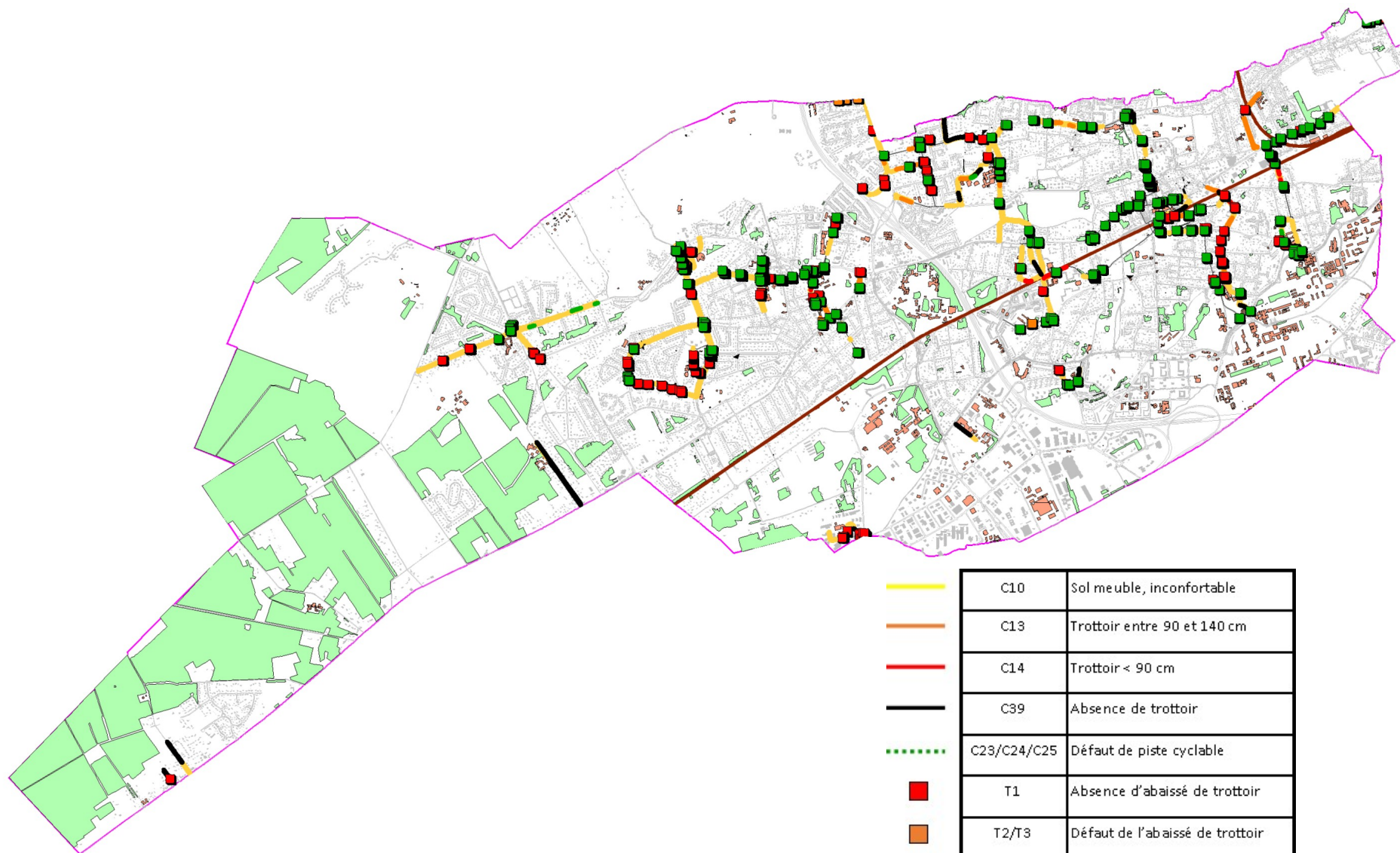
PESSAC

Indices d'accessibilité par tronçons de voies



PESSAC

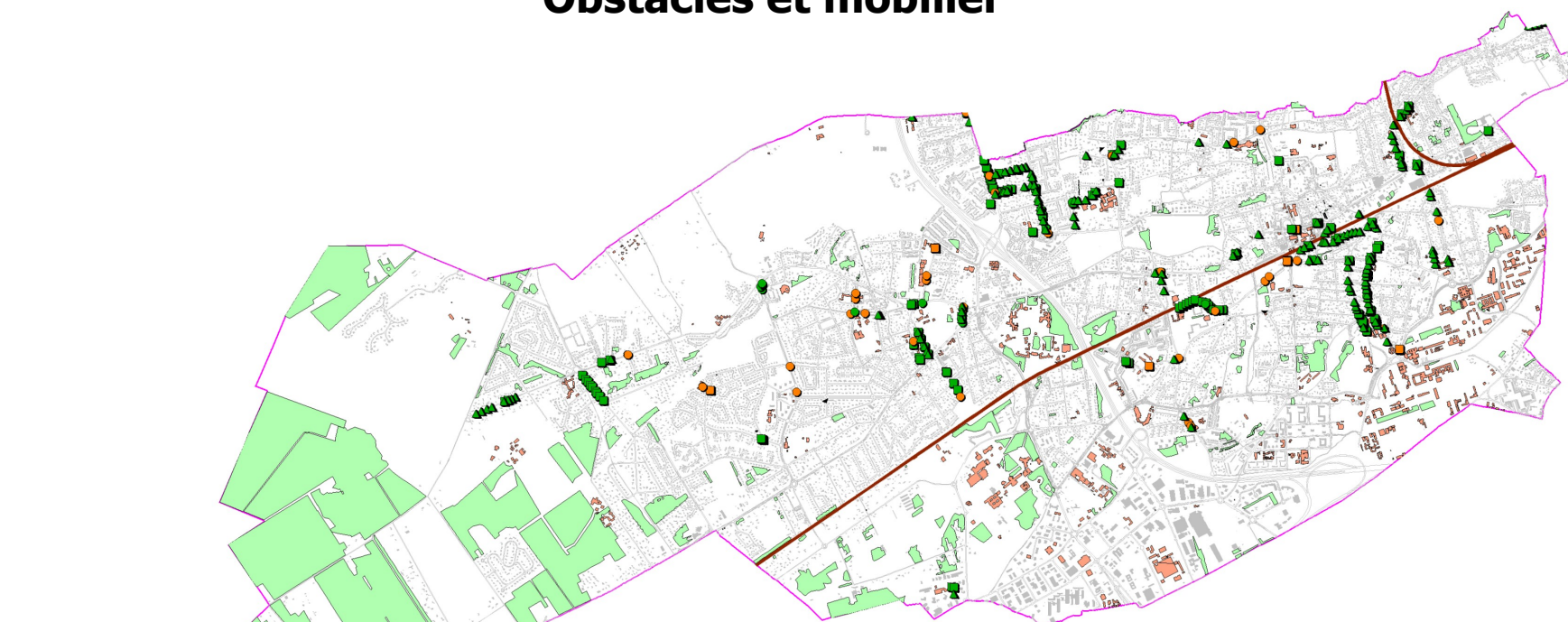
Cheminements et traversées piétonnes



	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

PESSAC

Obstacles et mobilier

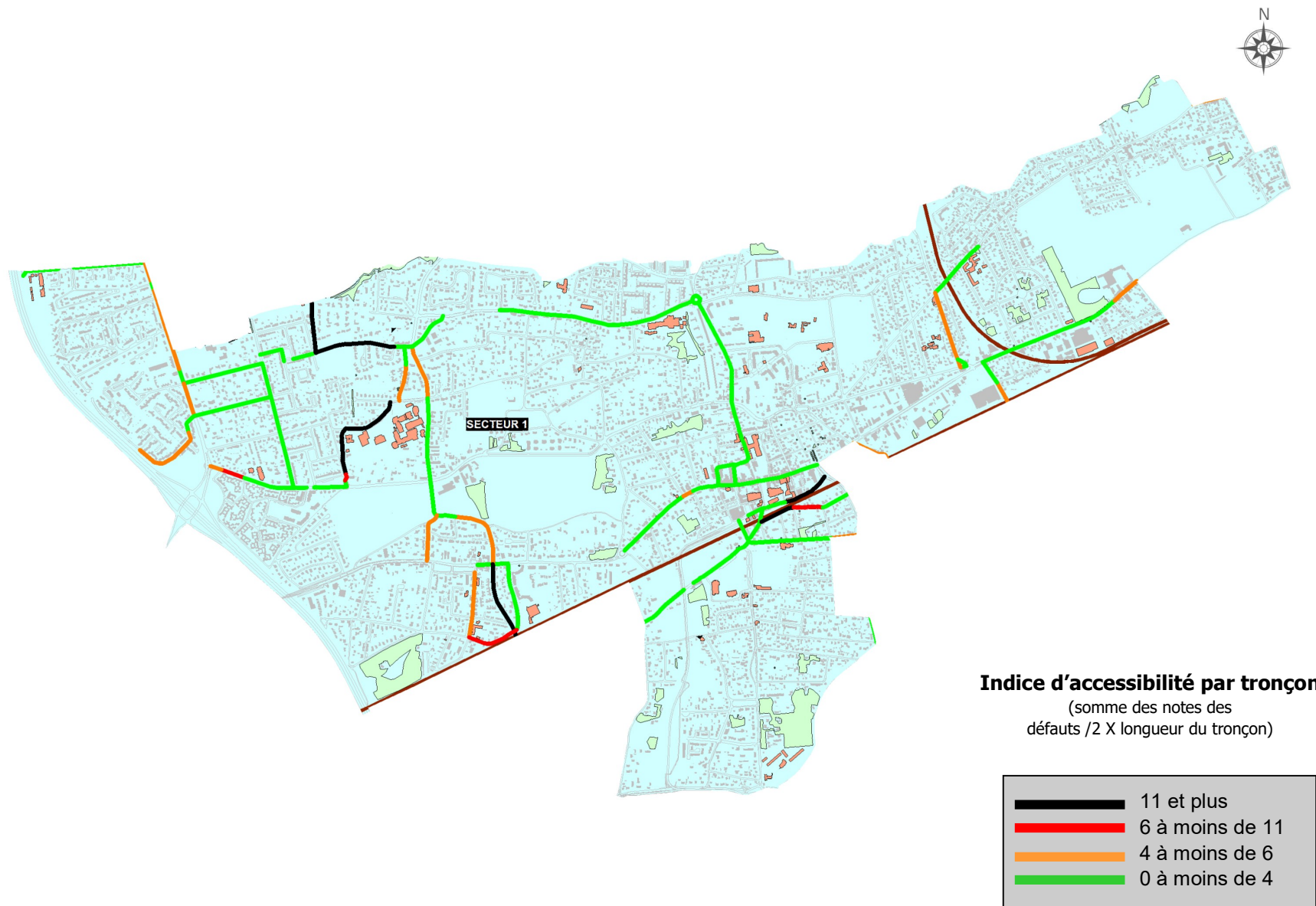


	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres

Cartes thématiques : découpage par secteurs

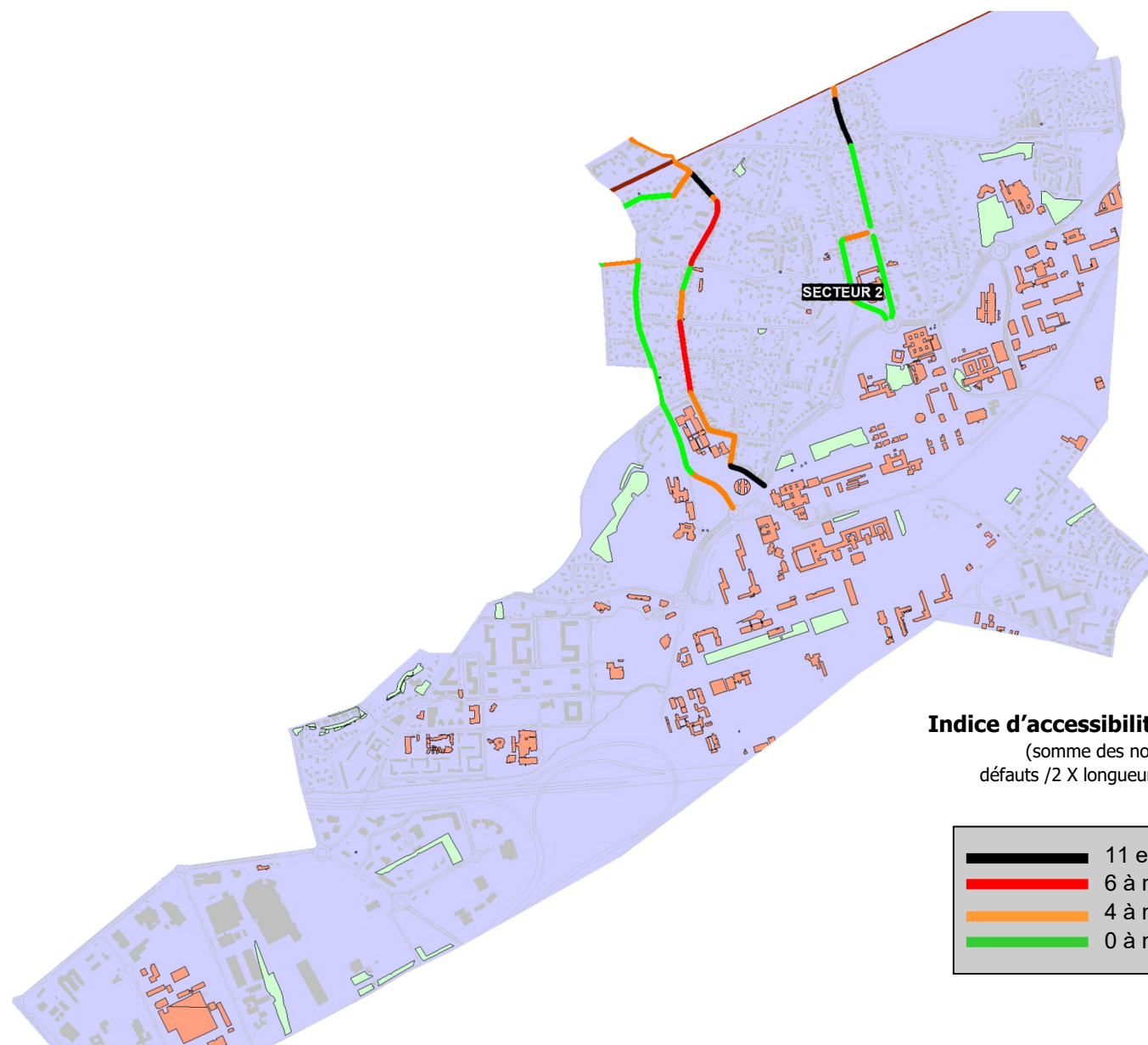
Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Secteur 1 : Verthamon Haut-Brion/Les Echoppes-Le Vallon/Bourg/Casino/Noès/Sardine/Le Monteil



Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Secteur 2 : Brivazac-Candau/La Paillère-Compostelle/Chiquet-Fontaudin/Saige



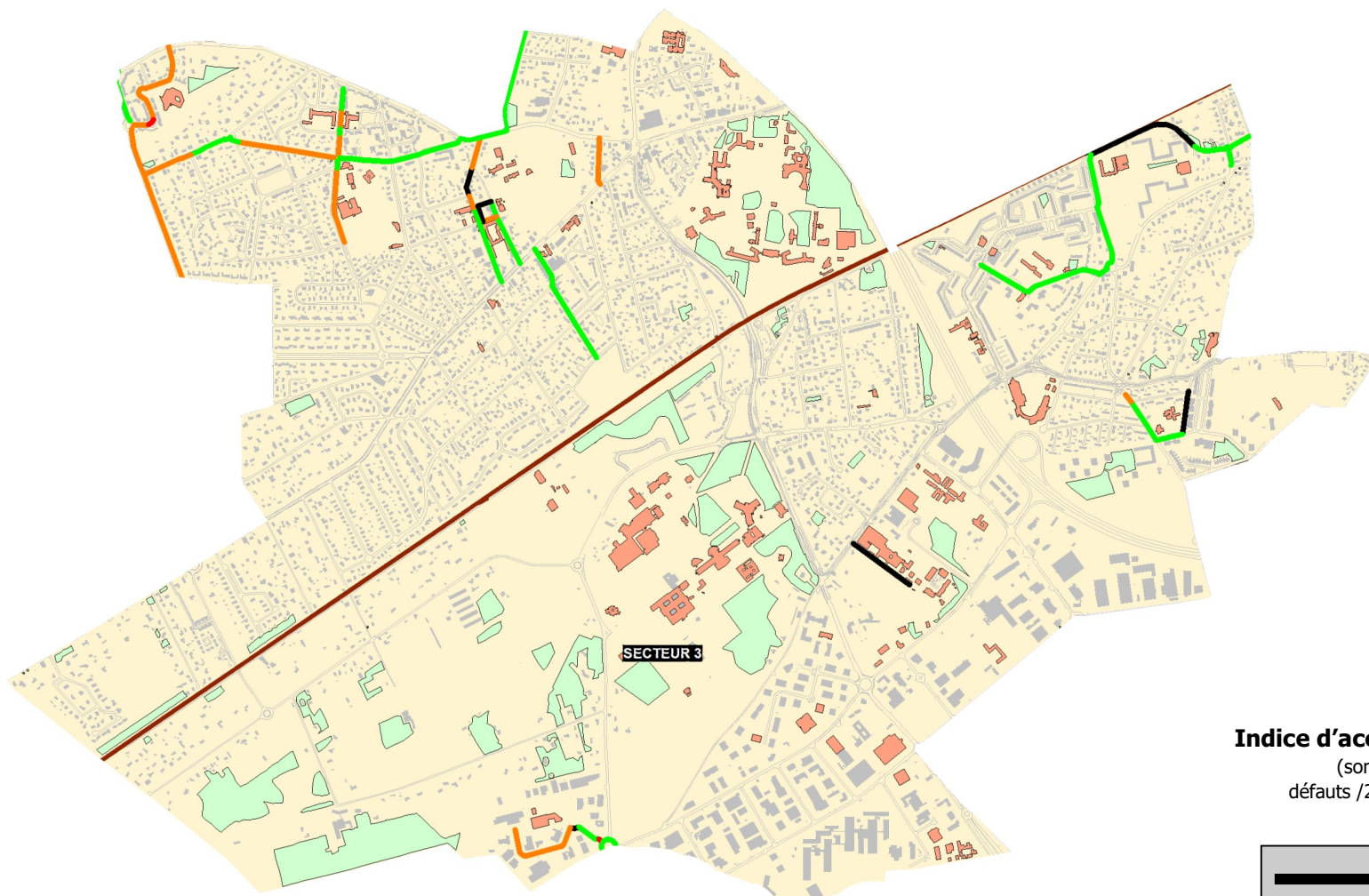
Indice d'accessibilité par tronçon

(somme des notes des défauts / 2 X longueur du tronçon)

	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Secteur 3 : Arago-La chataigneraie/France-Alouette



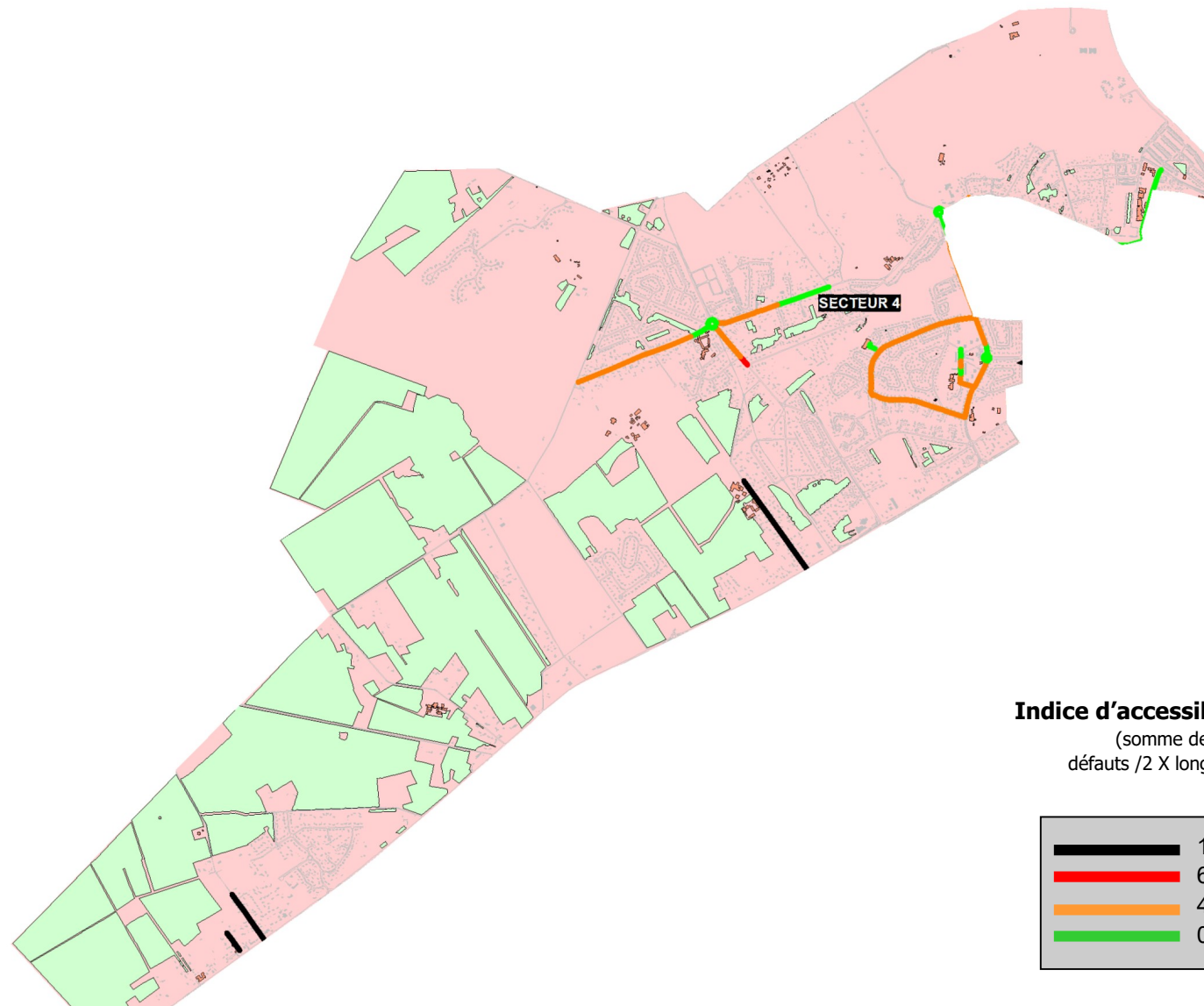
Indice d'accessibilité par tronçon

(somme des notes des défauts / 2 X longueur du tronçon)

	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4

Indices d'accessibilité par tronçons de voies

Secteur 4 : 3M-Bourgailh/Cap de Bos/Magonty/Toctoucau



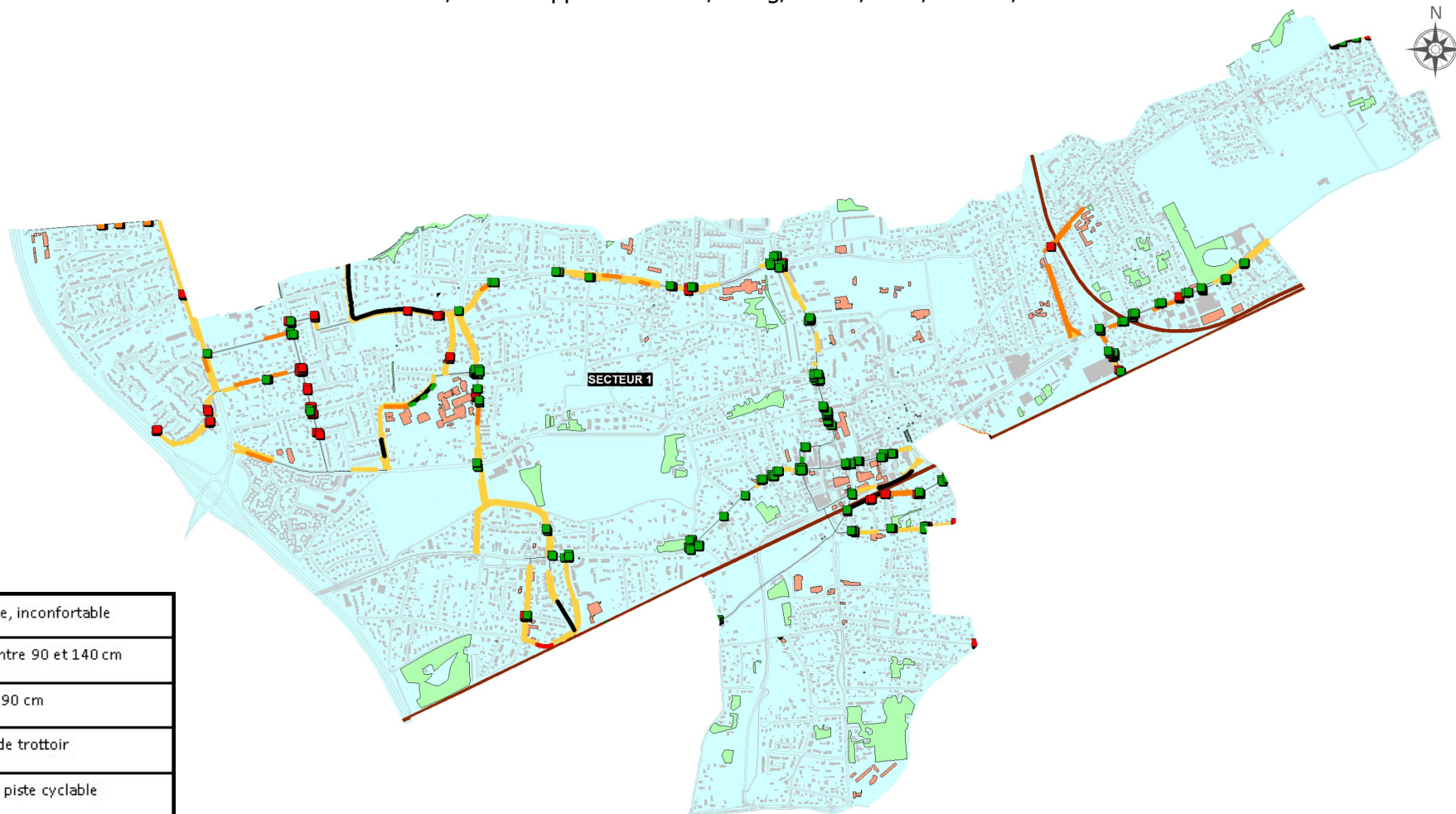
Indice d'accessibilité par tronçon

(somme des notes des défauts / 2 X longueur du tronçon)

	11 et plus
	6 à moins de 11
	4 à moins de 6
	0 à moins de 4

Cheminements et traversées piétonnes

Secteur 1 : Verthamon Haut-Brion/Les Echoppes-Le Vallon/Bourg/Casino/Noès/Sardine/Le Monteil

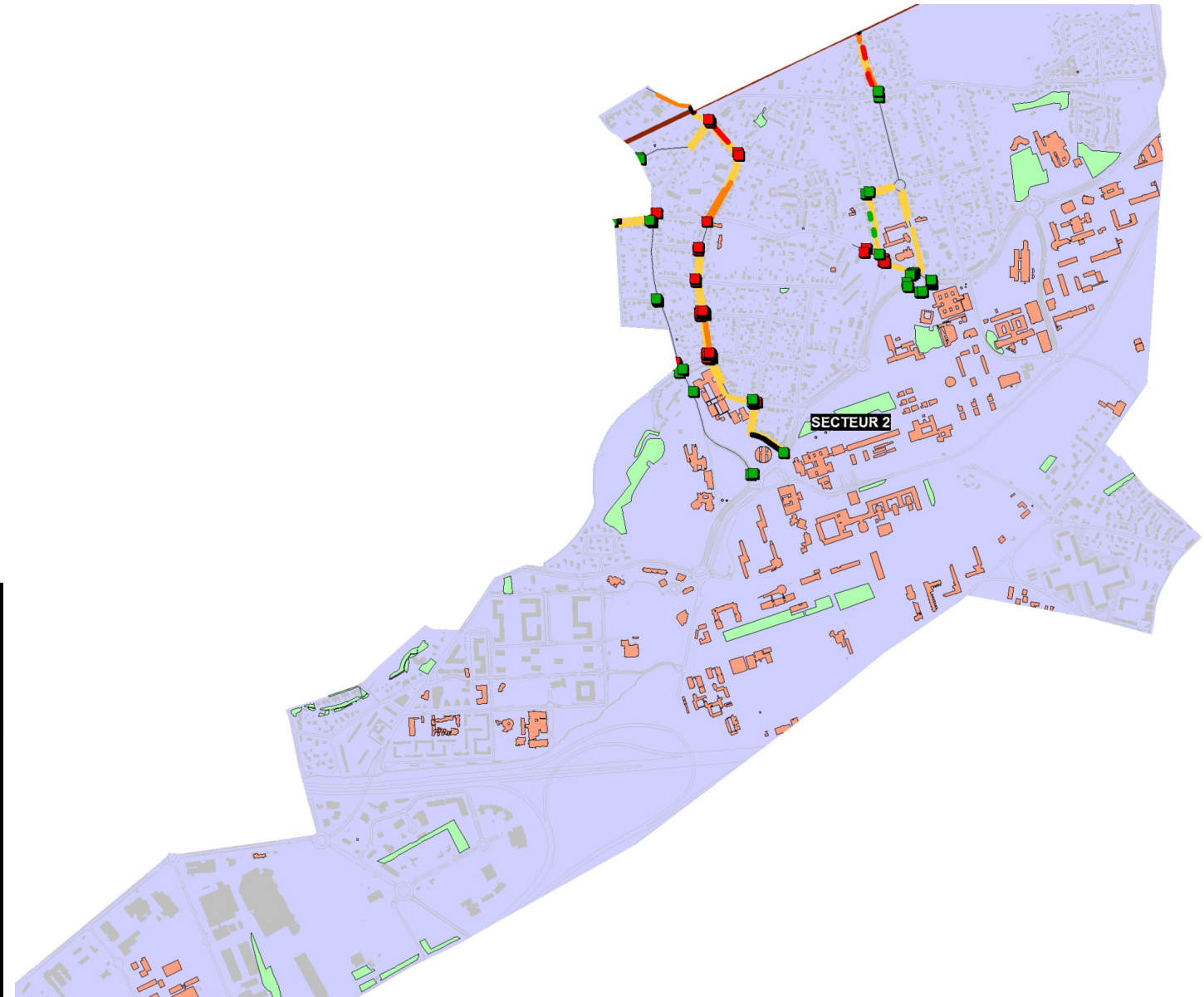


	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

Cheminements et traversées piétonnes

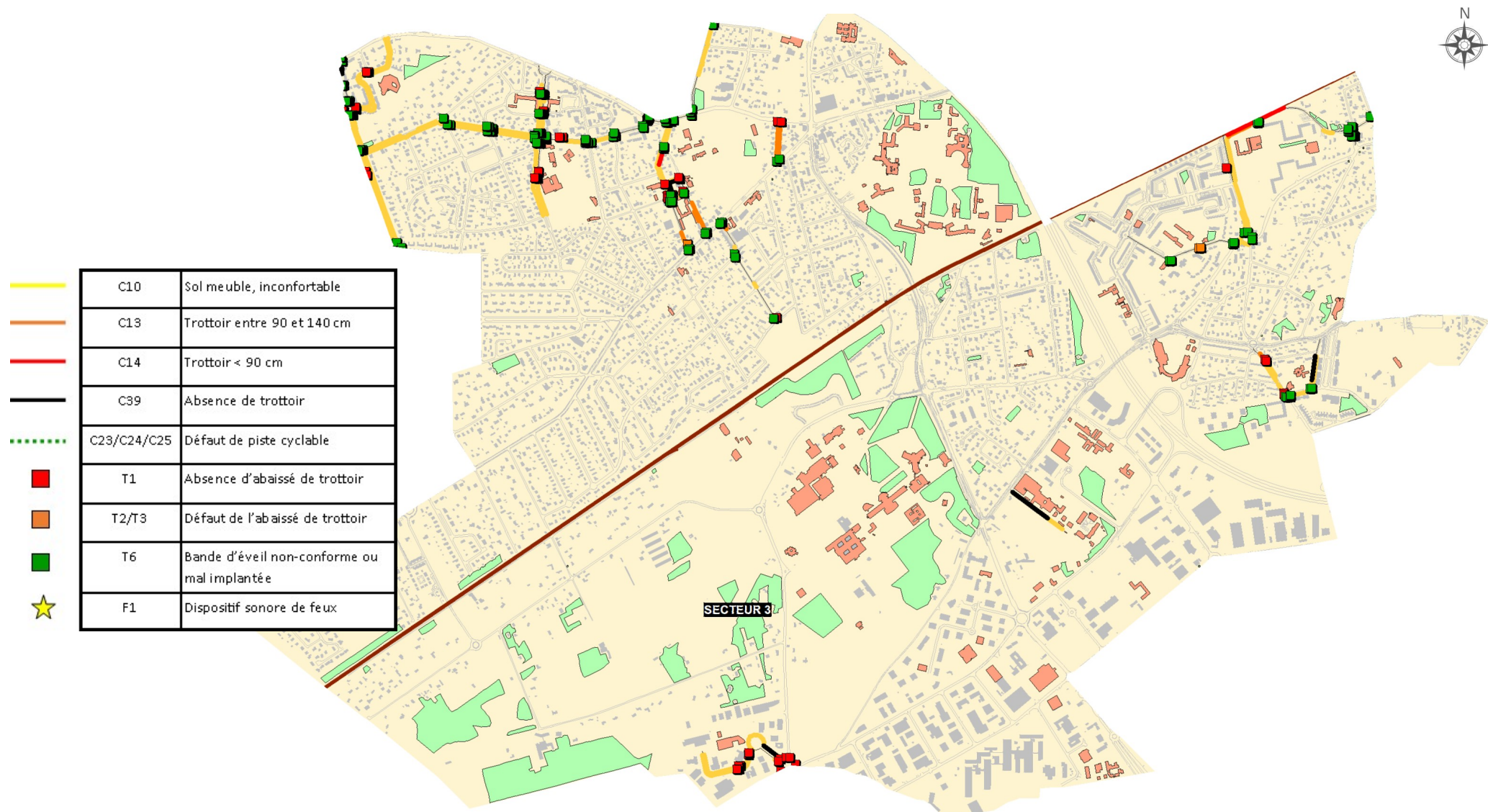
Secteur 2 : Brivazac-Candau/La Paillère-Compostelle/Chiquet-Fontaudin/Saige

	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux



Cheminements et traversées piétonnes

Secteur 3 : Arago-La chataigneraie/France-Alouette

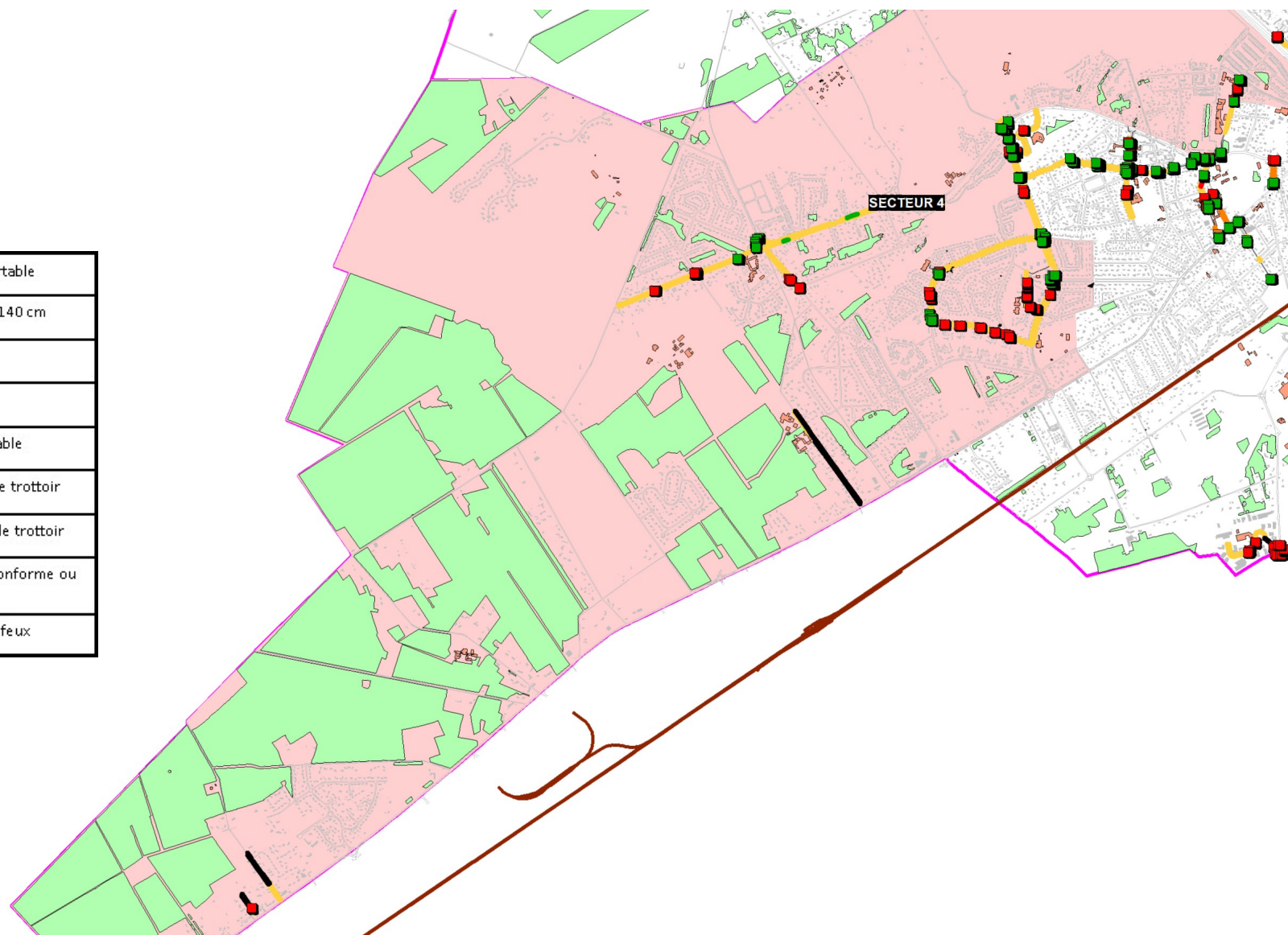


Cheminements et traversées piétonnes

Secteur 4 : 3M-Bourgailh/Cap de Bos/Magonty/Toctoucau



	C10	Sol meuble, inconfortable
	C13	Trottoir entre 90 et 140 cm
	C14	Trottoir < 90 cm
	C39	Absence de trottoir
	C23/C24/C25	Défaut de piste cyclable
	T1	Absence d'abaissé de trottoir
	T2/T3	Défaut de l'abaissé de trottoir
	T6	Bande d'éveil non-conforme ou mal implantée
	F1	Dispositif sonore de feux

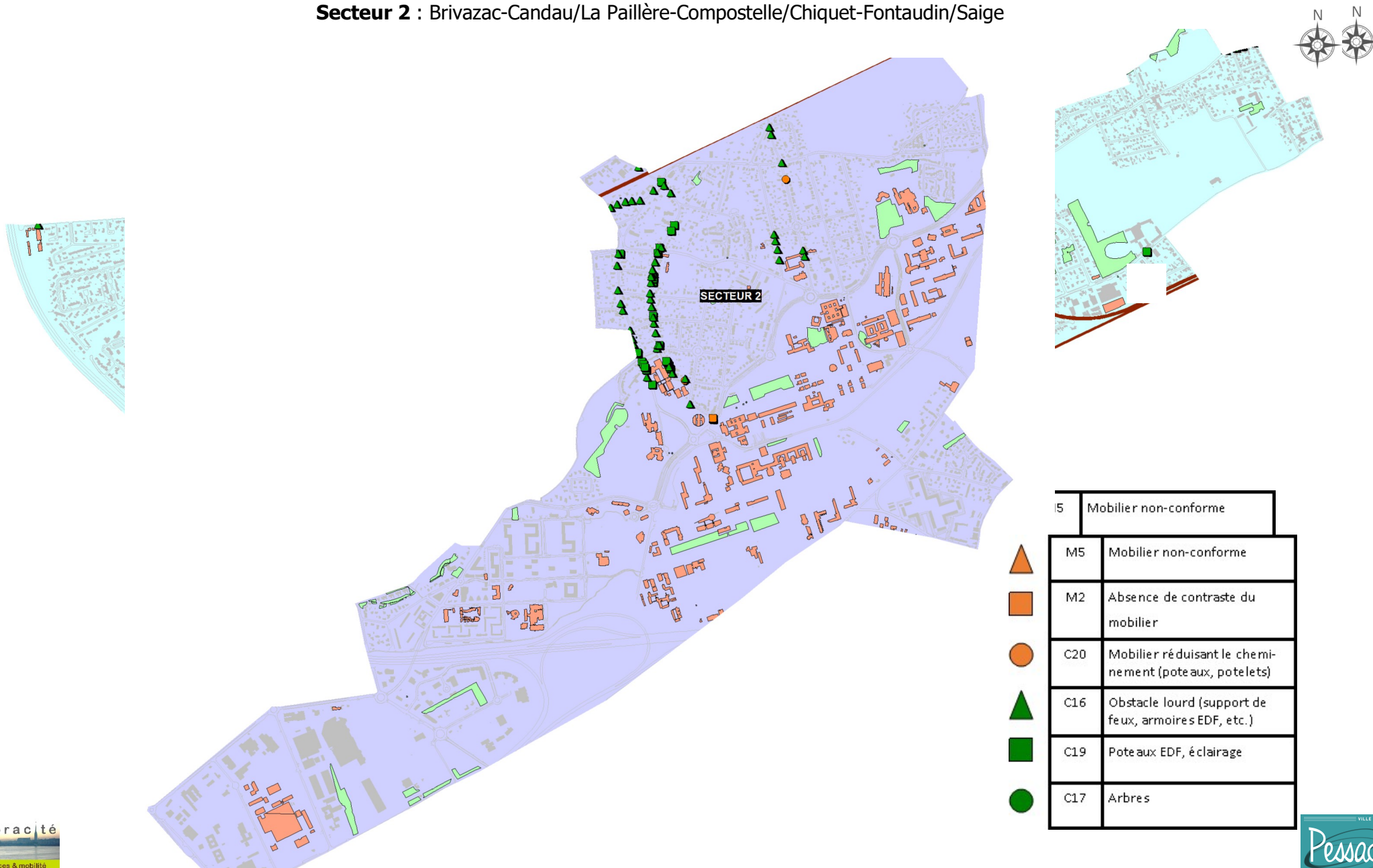


Obstacles et mobilier

Secteur 1 : Verthamon Haut-Brion/Les Echoppes/Le Vallon/Bourgnac/Casino/Noès/Sardine/Le Monteil

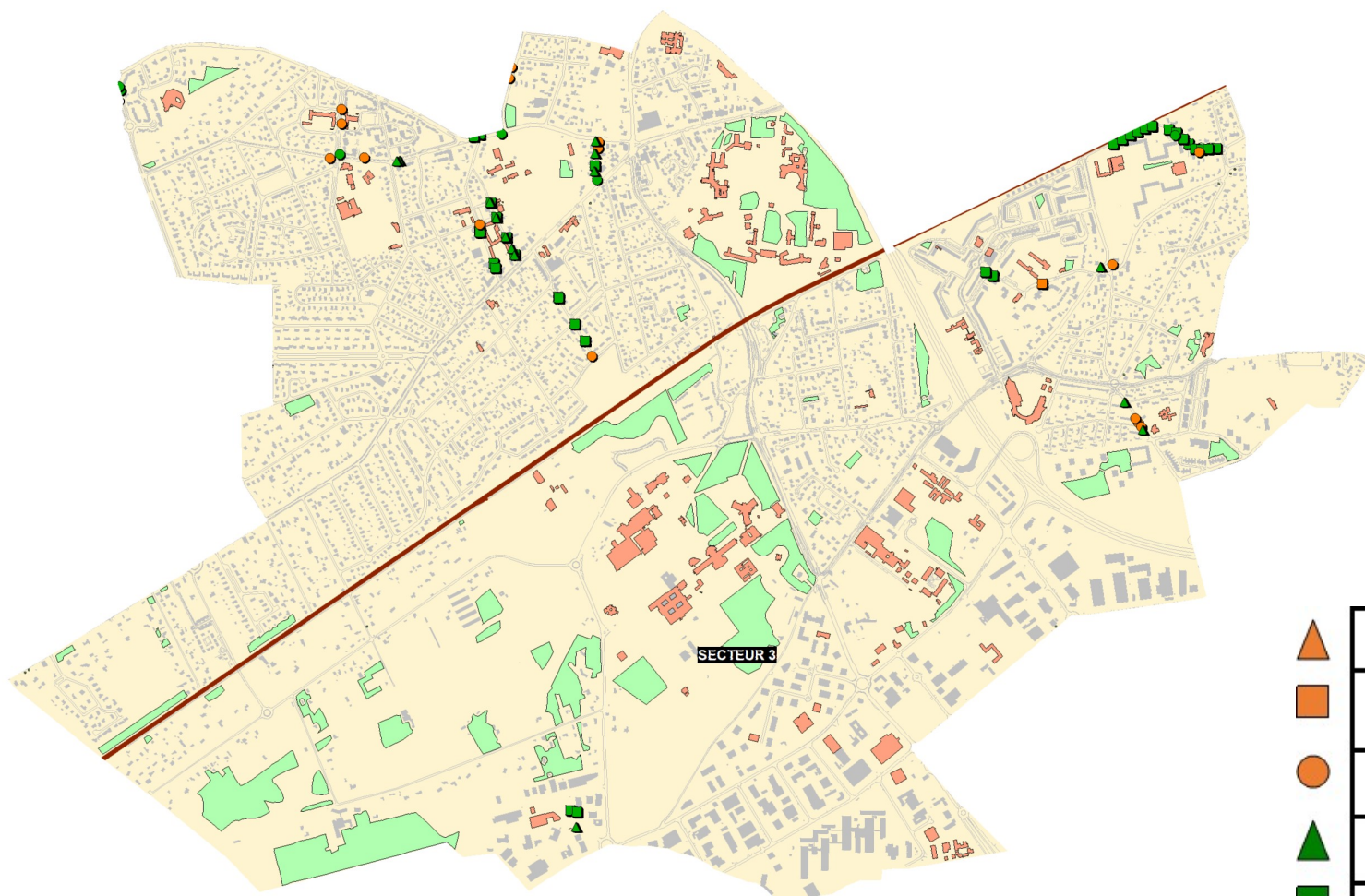
Obstacles et mobilier

Secteur 2 : Brivazac-Candau/La Paillère-Compostelle/Chiquet-Fontaudin/Saige



Obstacles et mobilier

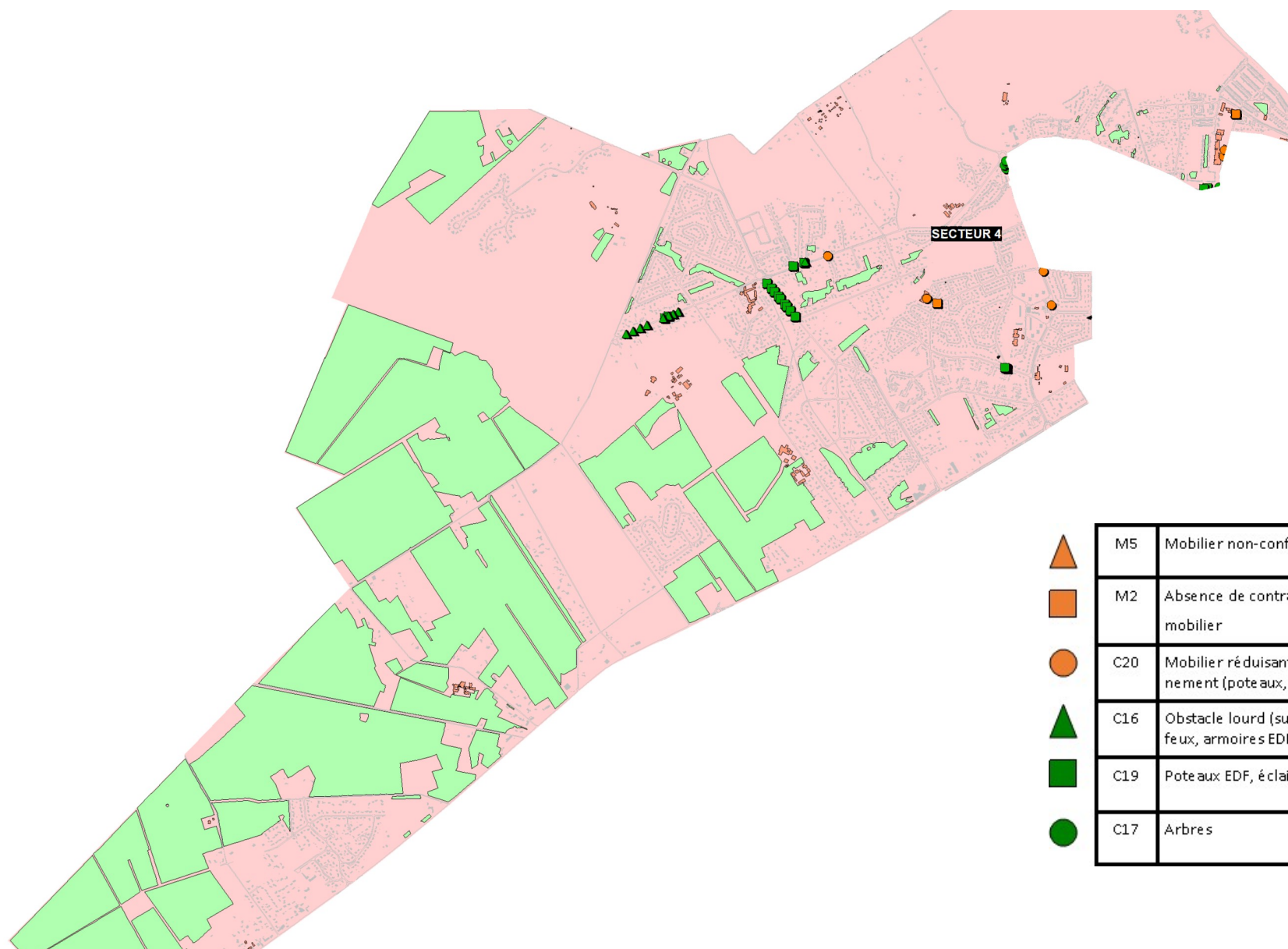
Secteur 3 : Arago-La chataigneraie/France-Alouette



	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres

Obstacles et mobilier

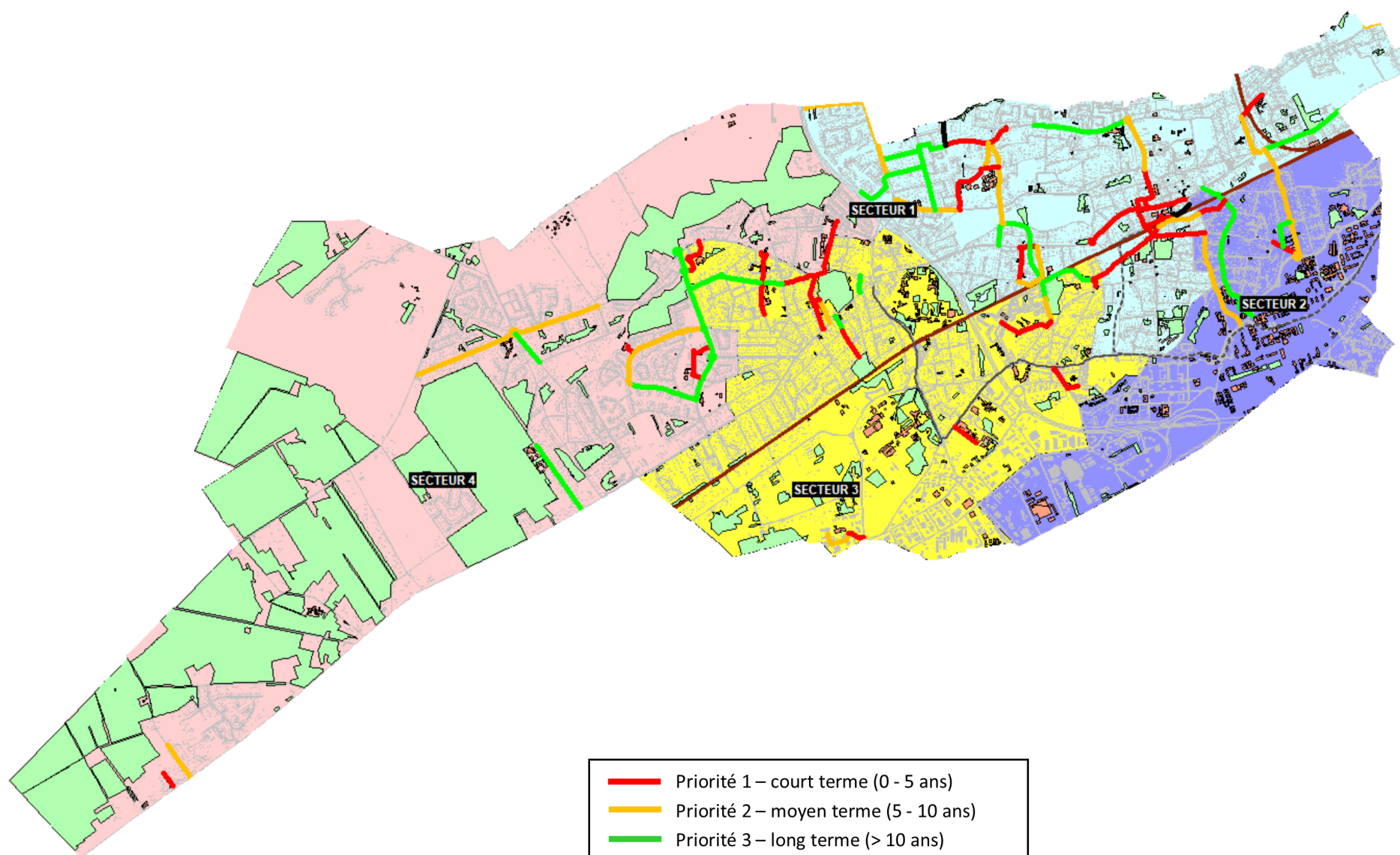
Secteur 4 : 3M-Bourgailh/Cap de Bos/Magonty/Toctoucau



	M5	Mobilier non-conforme
	M2	Absence de contraste du mobilier
	C20	Mobilier réduisant le cheminement (poteaux, potelets)
	C16	Obstacle lourd (support de feux, armoires EDF, etc.)
	C19	Poteaux EDF, éclairage
	C17	Arbres

PRIORITES D' ACTIONS et PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

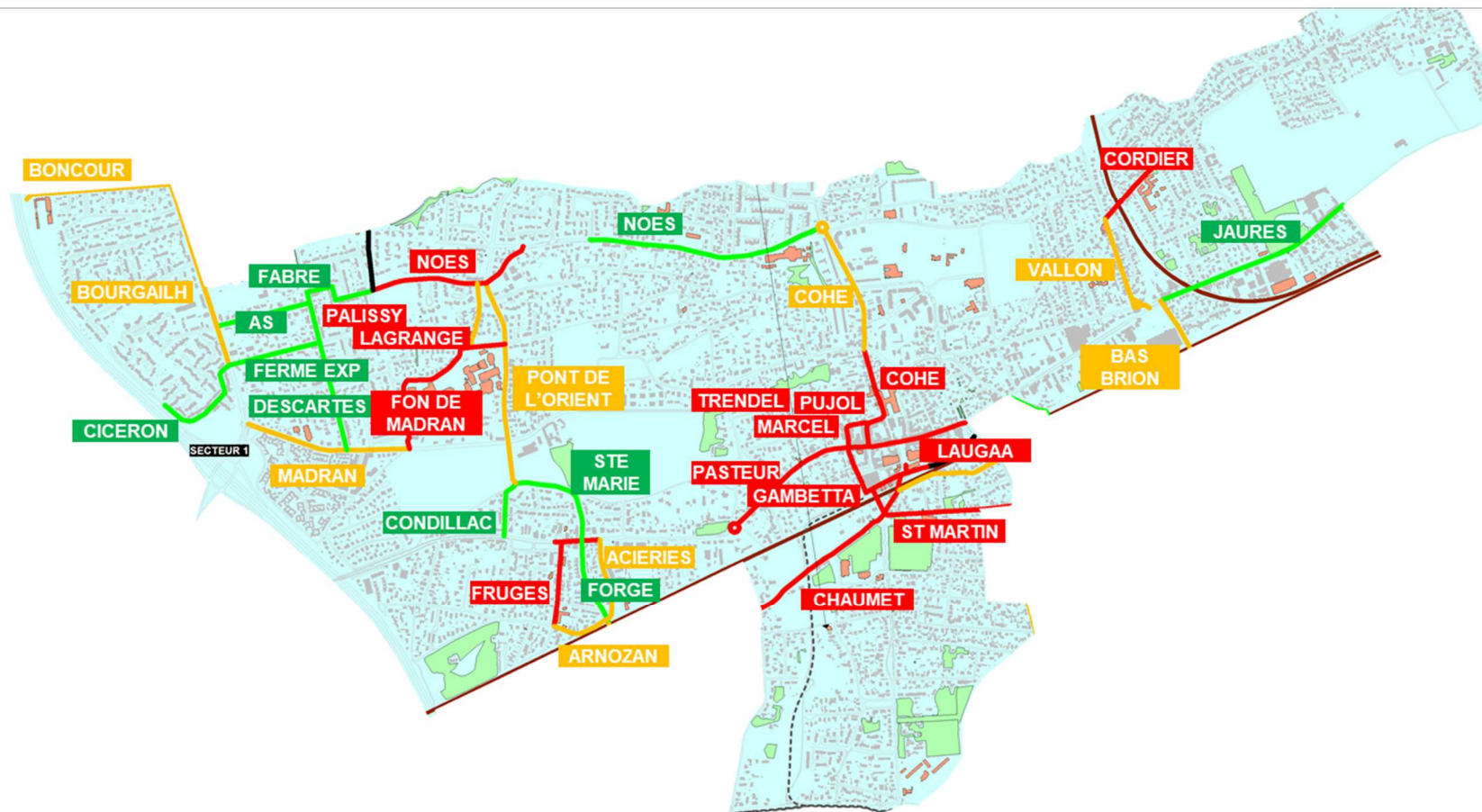
(Cf. dossier détaillé 3. Propositions d'actions)



- Priorit  1 – court terme (0 - 5 ans)
- Priorit  2 – moyen terme (5 - 10 ans)
- Priorit  3 – long terme (> 10 ans)
- Travaux programm s hors PAVE

SECTEUR 1 : Verthamon Haut-Brion/Le Echoppes-Le Vallon/Bourg/Casino/Noès/Sardine/Le Monteil

PRIORITES



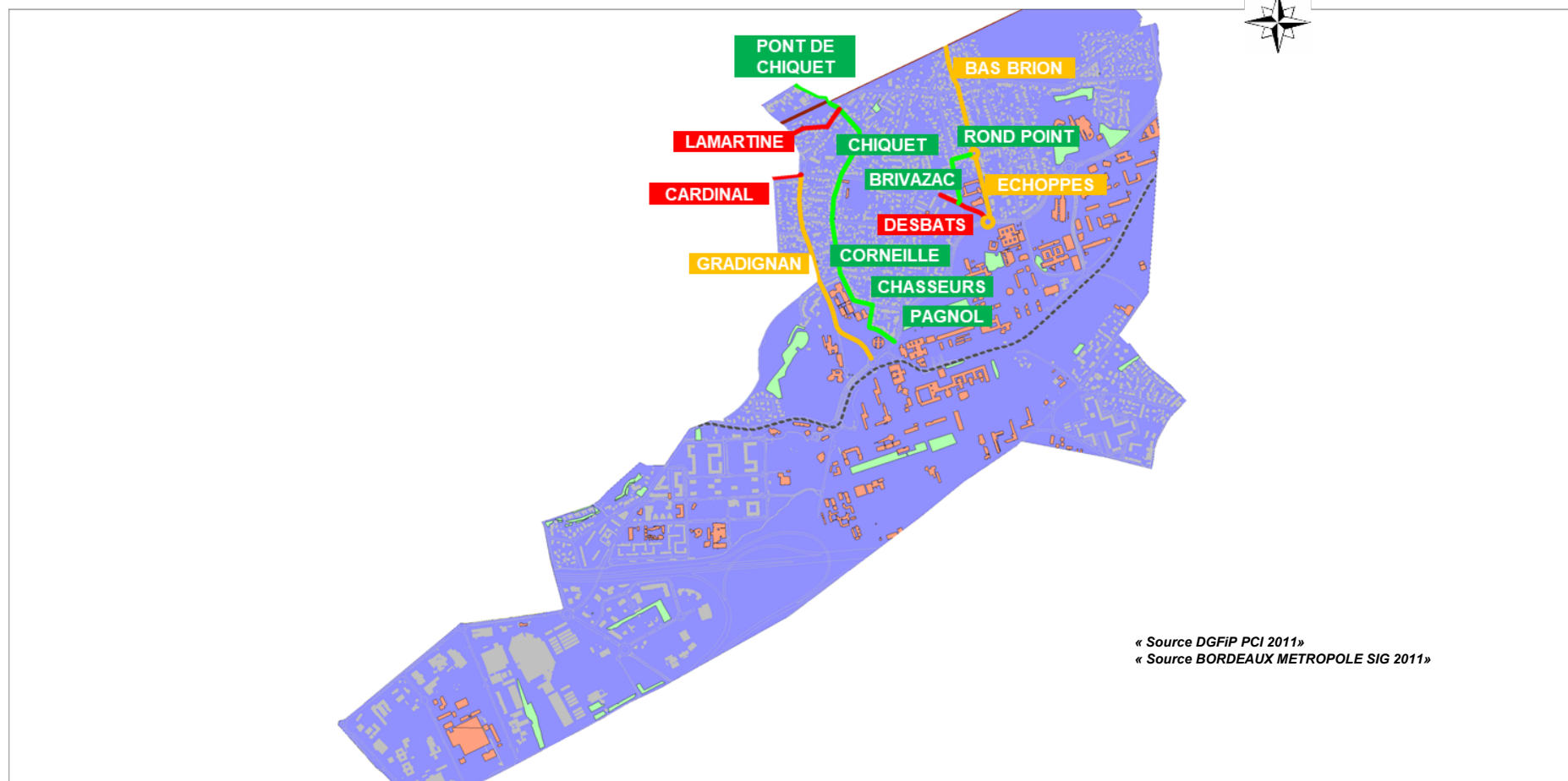
- Priorité 1 – court terme (0 - 5 ans)
- Priorité 2 – moyen terme (5 - 10 ans)
- Priorité 3 – long terme (> 10 ans)
- Travaux programmés hors PAVE

« Source DGFIP PCI 2011 »

« Source BORDEAUX METROPOLE SIG 2011 »

SECTEUR 2 : Brivazac-Candau/La Paillère-Compostelle/Chiquet-Fontaudin/Saige

PRIORITES

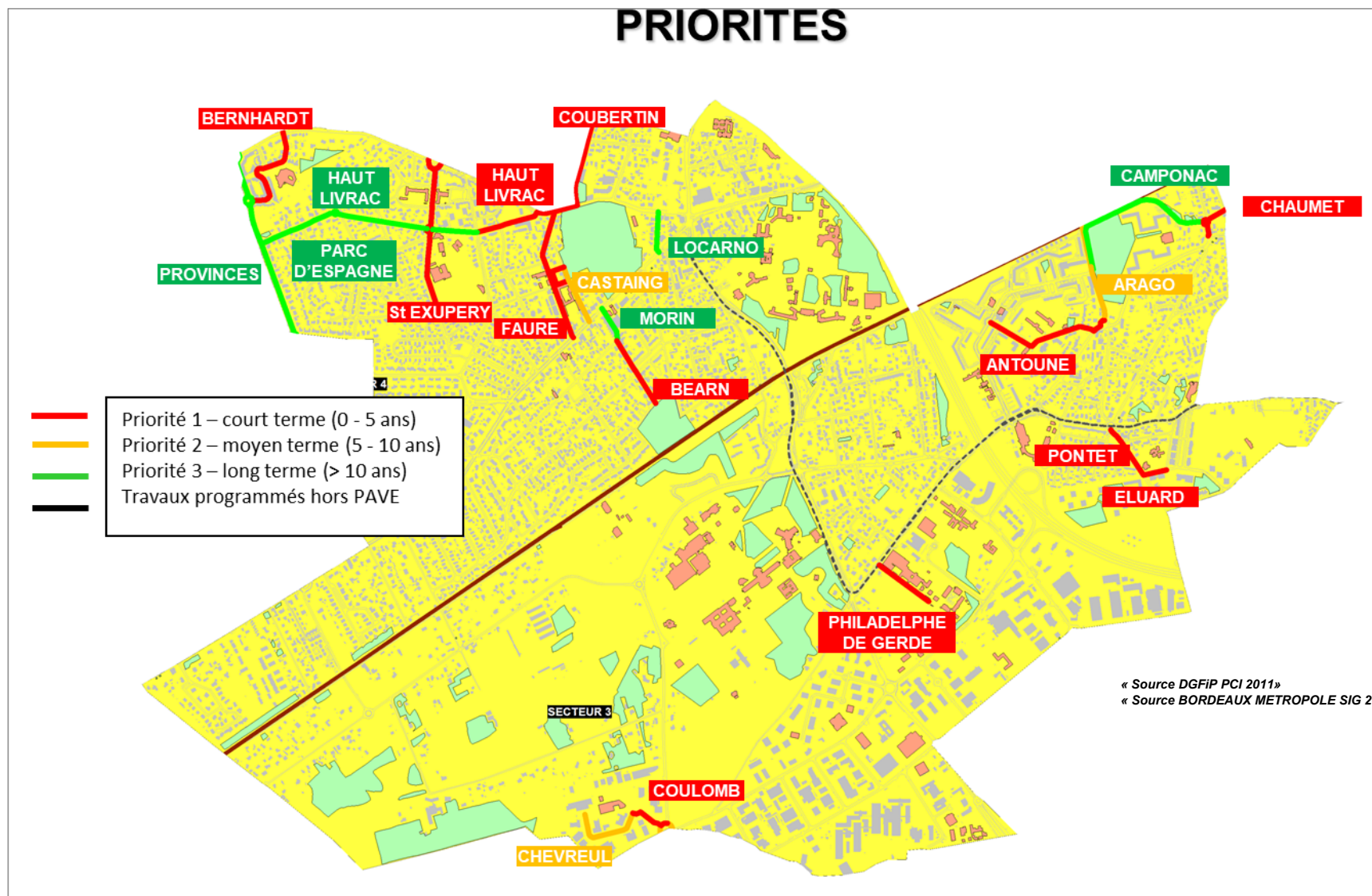


- Priorité 1 – court terme (0 - 5 ans)
- Priorité 2 – moyen terme (5 - 10 ans)
- Priorité 3 – long terme (> 10 ans)
- Travaux programmés hors PAVE

PESSAC

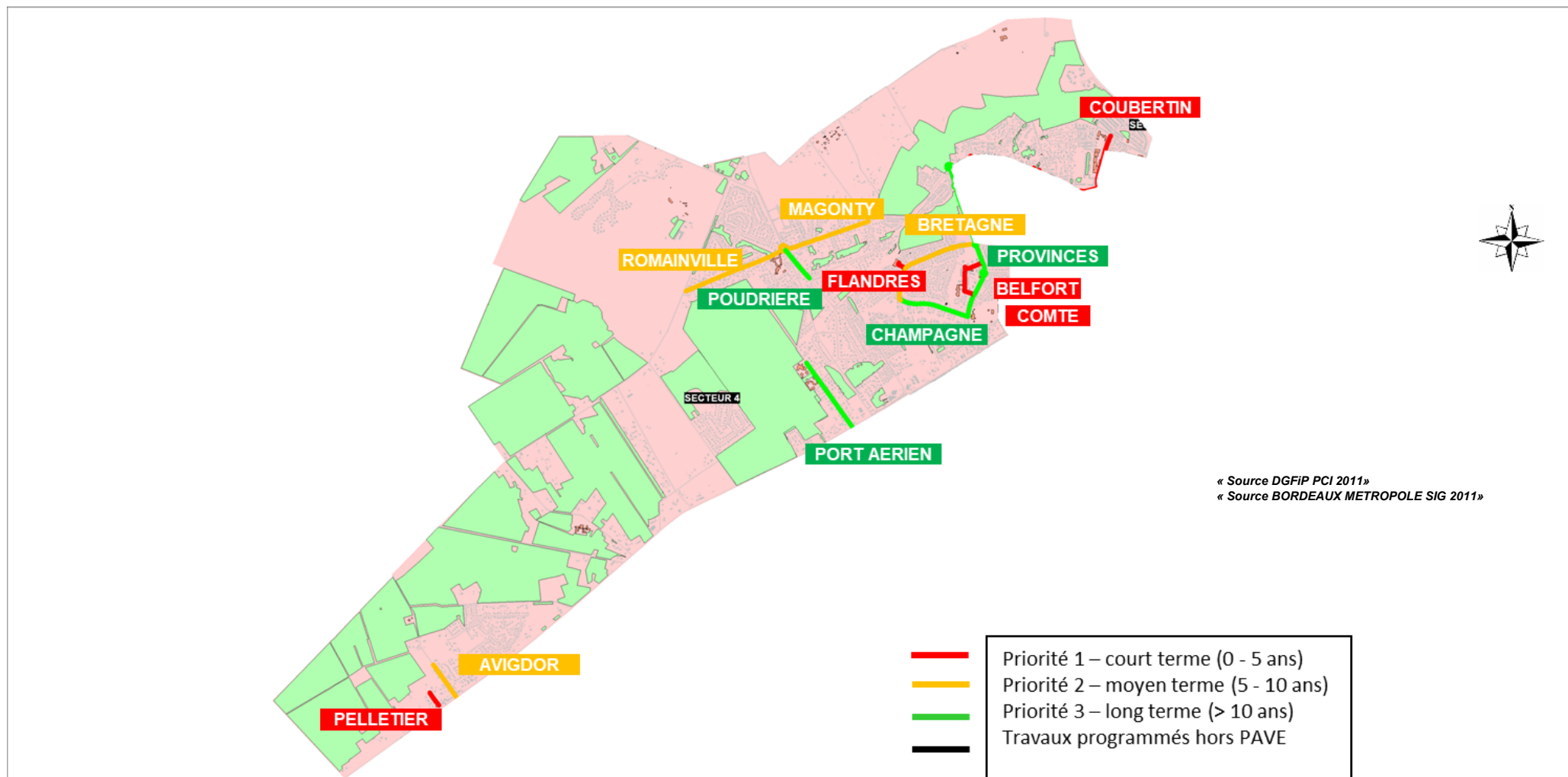
SECTEUR 3 : Arago-La Chaigneraie/France-Alouette

PRIORITES

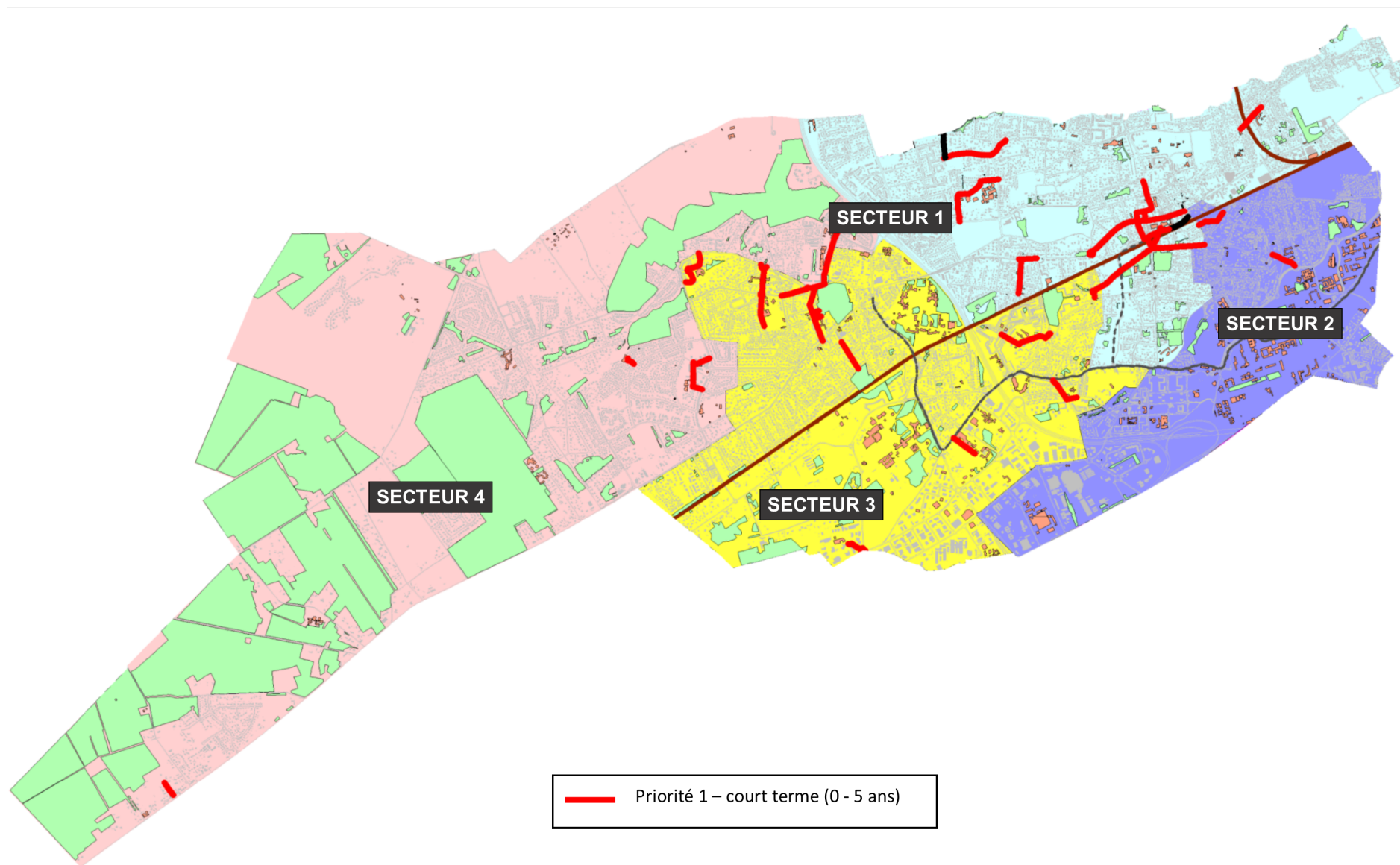


SECTEUR 4 : 3M-Bourgailh/Cap de Bos/Magonty/Toctoucau

PRIORITES



Approche financière par voie Priorités niveau 1 - court terme

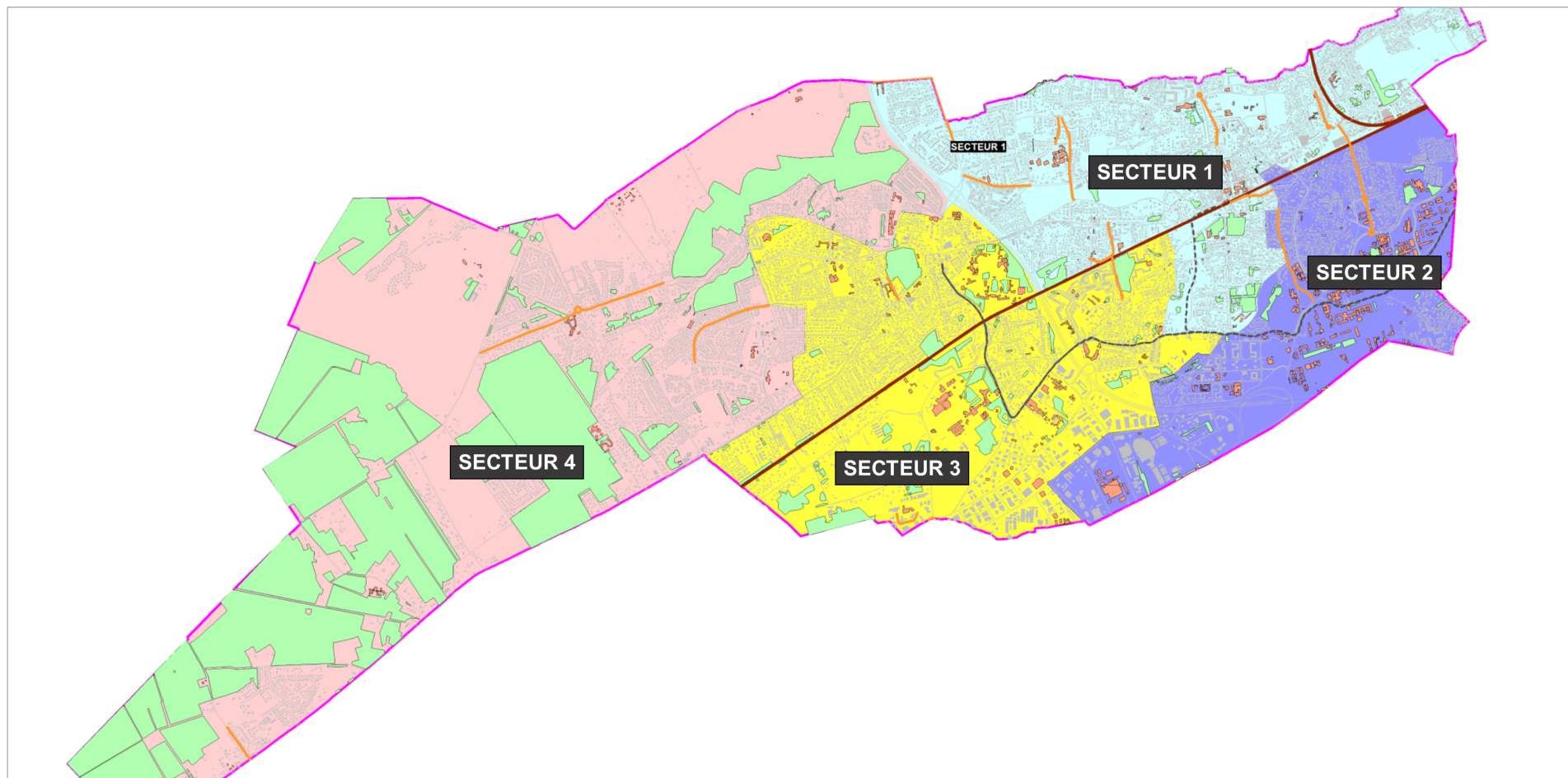


 Priorit  1 – court terme (0 - 5 ans)

Priorités 1 court terme : 2020—2024

NOM_VOIE	COUT TTC
Total AV CARNOT	19 631,02 €
Total AV DE BEUTRE	10 800,00 €
Total AV DE CANEJAN	14 822,40 €
Total AV DE NOES	116 039,40 €
Total AV DU PONTET	32 549,85 €
Total AV E. ET M. DULOUT	800,00 €
Total AV J. CORDIER	73 894,71 €
Total AV JEAN JAURES	35 289,31 €
Total AV MARC DESBATS	76 109,05 €
Total AV P. DE COUBERTIN	13 084,00 €
Total AV PASTEUR	88 927,88 €
Total AV ROGER CHAUMET	3 818,00 €
Total AV ROGER COHE	5 200,00 €
Total AV ST EXUPERY	137 813,91 €
Total AV. DE GRADIGNAN	13 293,47 €
Total BD DU HAUT LIVRAC	27 940,64 €
Total BOULEVARD ST MARTIN	39 747,05 €
Total COURS LAMARTINE	800,00 €
Total PARKING FELIX FAURE	10 000,00 €
Total PASSAGE BOURREC	440,00 €
Total PLACE DU CARDINAL	39 737,19 €
Total RUE ANDRE PUJOL	15 000,00 €
Total RUE C.DECOULOMB	34 122,23 €
Total RUE D ARTOIS	10 899,89 €
Total RUE DE BEARN	15 185,38 €
Total RUE DE FLANDRE	720,00 €
Total RUE DU LA FON DE MADRAN	103 665,29 €
Total RUE DU COMTE	84 913,15 €
Total RUE E. MARCEL	400,00 €
Total RUE F. ANTOUNE	10 866,00 €
Total RUE F. FAURE	146 387,79 €
Total RUE G. PELLETIER	32 356,73 €
Total RUE G. TRENDEL	6 468,07 €
Total RUE HENRY FRUGES	47 365,19 €
Total RUE PAUL ELUARD	12 671,15 €
Total RUE PHI. DE GERDE	6 500,00 €
Total RUE S. BERNHARDT	79 480,60 €
Total général TTC	1 367 739,35 €

Approche financière par voie Priorités niveau 2 - moyen terme



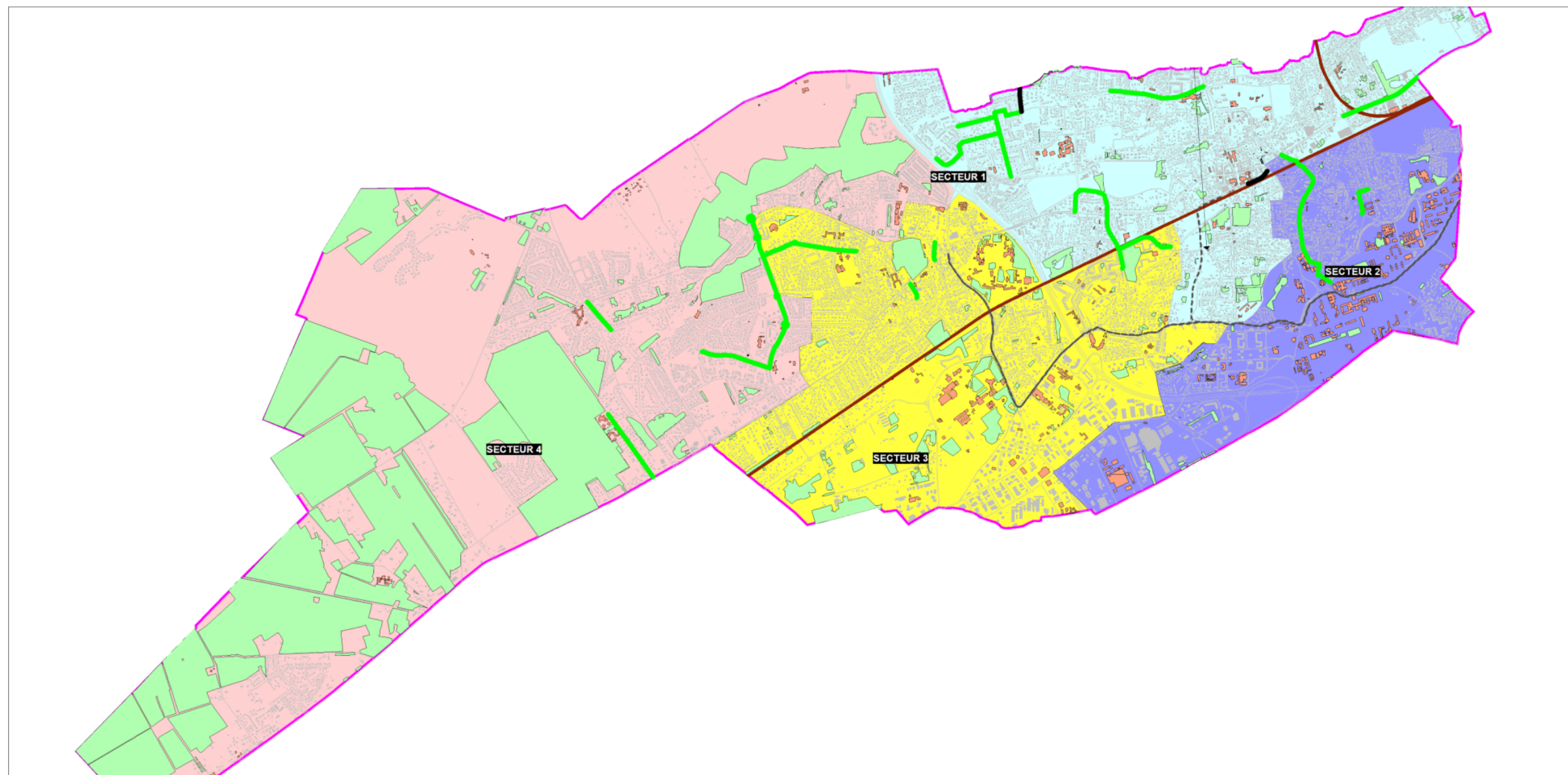
— Priorité 2 – moyen terme (5 - 10 ans)

Priorités 2 moyen terme : 2025—2029

NOM_VOIE	COUT TTC
Total AV ARAGO	40 966,25 €
Total AV DE BRETAGNE	154 105,42 €
Total AV DE MADRAN	74 038,00 €
Total AV DE MAGONTY	226 884,28 €
Total AV DES ACIERIES	19 448,23 €
Total AV DES ECHOPPES	60 932,37 €
Total AV DU BAS BRION	47 937,29 €
Total AV DU BOURGAILH	205 433,56 €
Total AV DU PONT DE L ORIENT	61 610,57 €
Total AV DU VALLON	143 750,59 €
Total AV NANCEL PENARD	2 804,38 €
Total AV ROGER COHE	65 473,75 €
Total AV. DE GRADIGNAN	84 060,00 €
Total COURS LAMARTINE	105 900,92 €
Total RU AVIGDOR	68 686,62 €
Total RUE C.DECOULOMB	9 858,54 €
Total RUE DE LA FON DE MADRAN	39 289,02 €
Total RUE DE LA POUDRIERE	5 851,85 €
Total RUE DE ROMAINVILLE	170 045,71 €
Total RUE DU BAS BRION	49 184,75 €
Total RUE EU. CHEVREUL	65 192,07 €
Total RUE J.P. BONCOUR	21 600,00 €
Total RUE P. CASTAING	19 898,79 €
Total RUE XAVIER ARNOZAN	20 226,25 €
Total général TTC	1 763 179,21 €

Approche financière par voie

Priorités niveau 3 – long terme



— Priorité 2 – moyen terme (5 - 10 ans)

Priorités 3 long terme : à partir de 2030

NOM_VOIE	COUT TTC
Total AV ARAGO	28 901,87 €
Total AV DE BRIVAZAC	42 256,48 €
Total AV DE CHAMPAGNE	135 755,73 €
Total AV DE LA FORGE	18 130,90 €
Total AV DE NOES	190 595,37 €
Total AV DES CHASSEURS	18 988,32 €
Total AV DES PROVINCES	357 219,43 €
Total AV DU CHIQUET	78 283,25 €
Total AV DU PARC D ESPAGNE	77 563,65 €
Total AV DU PORT AERIEN	130 177,27 €
Total AV DU ROND POINT	11 864,22 €
Total AV MARCEL PAGNOL	24 822,42 €
Total AV PIERRE CORNEILLE	294 886,33 €
Total AV STE MARIE	43 334,93 €
Total AV. J. JAURES	119 206,87 €
Total BD DU HAUT LIVRAC	131 445,55 €
Total RUE A. DE CONDORCET	12 780,00 €
Total RUE CAMPONAC	47 917,99 €
Total RUE CICERON	75 220,18 €
Total RUE CONDILLAC	28 625,24 €
Total RUE DE CAMPONAC	800,00 €
Total RUE DE LA FERME EXPERI- MENTALE	115 248,48 €
Total RUE DE LA POUDRIERE	56 181,15 €
Total RUE DES AS	98 920,94 €
Total RUE DESCARTES	210 892,08 €
Total RUE DU PONT DE CHIQUET	14 864,96 €
Total RUE H. FABRE	8 000,00 €
Total RUE LEON MORIN	20 824,73 €
Total RUE LOCARNO	91 455,38 €
Total général TTC	2 485 163,72 €

Programmation pluriannuelle du PAVE de PESSAC

Voies priorité 1 - court terme 2020-2024 (5 ans)	1 367 739,35 €
Voies priorité 2 - moyen terme 2025-2029 (5 ans)	1 763 179,21 €
Voies priorité 3 - long terme à partir de 2030	<u>2 485 163,72 €</u>

-

Total Général TTC **5 616 082,28 €**

La Mairie de PESSAC propose de programmer ces actions d'aménagements sur 3 niveaux de priorités (1- court terme sur 5 ans, 2 - moyen terme sur 5 ans, 3 - long terme selon les financements disponibles).

Le présent PAVE a été réalisé en collaboration avec la Mairie, avant de faire l'objet d'une adoption en Conseil métropolitain.

A compter de 2019, le PAVE fera l'objet d'une révision tous les 3 ans afin de vérifier la réalisation des actions inscrites dans le PAVE ce qui permettra un suivi par niveaux de priorités d'actions (court, moyen et long terme) voire de proposer une extension du périmètre d'études. La révision du PAVE nécessitera de procéder à des réunions de concertation en comité de pilotage et avec la commission accessibilité, pour valider l'état des lieux et les décisions de programmation.

Enfin, les conclusions du PAVE (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

